

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mardi 26 avril 2016, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Olga Baranova*, *M. Régis de Battista*, *M^{me} Gloria Castro*, *M. Jean Rossiaud*, *M. Pascal Spuhler* et *M. Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 avril 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je souhaite vous faire part d'un communiqué qu'il vient de délivrer à l'attention des médias, concernant l'exposition de photos sur la place des Nations. Sachez que le Conseil administratif de la Ville de Genève s'est penché sur les réactions suscitées par l'exposition de photographies de Demir Sönmez «Place des Nations/Place des peuples», installée sur la place des Nations. Il maintient son autorisation pour que cette exposition se déroule en l'état jusqu'au 1^{er} mai 2016.

Attaché à la liberté d'expression, le Conseil administratif souligne que le travail photographique de Demir Sönmez est une manière de rendre hommage aux nombreux groupes de population qui défilent ou se rassemblent pour la défense des droits humains. Ces manifestations se déroulent très régulièrement et en toute légalité sur la place des Nations, lieu symbolique au cœur de la Genève internationale. Pour le Conseil administratif, cette exposition de photographies participe à la défense de la liberté d'expression et à la mise en valeur de Genève en tant que capitale des droits humains. Il tient à réaffirmer son soutien et son engagement aux côtés de celles et ceux qui portent et qui diffusent les valeurs universelles de tolérance, d'ouverture et de paix. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Esther Alder nous prie d'excuser son absence lors de la séance du Conseil municipal du mercredi 27 avril, à partir de 18 h. Elle se rendra aux 20 ans du Centre d'accueil Genève internationale (CAGI). M. Sami Kanaan sera absent lors de la séance plénière du mercredi 27 avril, entre 17 h et 19 h. Il

est tenu de représenter la Ville de Genève à l'inauguration du Salon du livre. Il nous prie de prévoir un rapport sur les points le concernant dans la mesure du possible. Ce sera fait.

Concernant la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier «Dépasser les bornes» en contribution du budget global de GE200.CH soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) (D-30.34), nous en prendrons acte, à moins qu'une résolution urgente ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition.

En ce qui concerne les résultats des conseillers municipaux de la Ville de Genève à la course pédestre de Bernex, on félicite M. Joris Vaucher qui a fini premier à la course des élus et M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, première femme. En plus, la Ville de Genève est première par équipe. (*Applaudissements.*) Je remercie donc tous les sportifs.

Le tournoi de football interservices aura lieu le vendredi 10 juin prochain. Comme d'habitude, la Ville de Genève organise son traditionnel tournoi de football interservices et le Conseil municipal a toujours une équipe pour représenter les élus de la Ville. Les matchs se déroulent de 17 h à 21 h et sont suivis d'un apéritif. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, pour ceux qui ont oublié, nous sommes en séance. Ensemble à gauche, s'il vous plaît, merci... Vous pouvez vous inscrire en répondant au message électronique que vous avez reçu.

Nous saluons notre collègue, Régis de Battista, actuellement en convalescence, et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

4. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Chers collègues, bonjour. Ma question s'adresse à M. le magistrat Guillaume Barazzone, malheureusement absent momentanément, mais peut-être que le Conseil administratif pourra y répondre. J'aurais voulu savoir si cette année les autorisations seront délivrées pour l'organisation de Ciné du Lac, anciennement Orange Cinéma. Est-ce qu'elles seront remises? L'organisateur s'en préoccupe, étant donné que les demandes ont été faites il y a quelques mois et qu'actuellement aucune demande n'est parvenue auprès de la Ville. Concernant l'organisation, il aurait donc voulu savoir si ce sera traité relativement rapidement.

Le président. M. Pagani vous répondra demain, Monsieur Haas. La parole est à... au numéro 94. On cherchait votre nom, Madame Martine Sumi. (*Rires.*)

M^{me} Martine Sumi (S). Le numéro 94 vous parle (*rires*). Ma question s'adresse à vous, Madame la maire, Madame Esther Alder. J'ai eu la chance d'être présente le 18 avril au vernissage de l'exposition de photos «Regards croisés» organisée avec l'Unité d'action communautaire (UAC) de la Servette, dans les locaux de l'Université populaire albanaise. Ces photos montraient des personnes requérantes mises en contact avec des lieux où l'on cherche des bénévoles. J'ai trouvé cette exposition extrêmement intéressante et je trouve qu'elle doit être largement montrée. Est-ce que vous pensez qu'il serait possible de la faire tourner en ville de Genève? C'est en effet un très bel exemple de collaboration entre les UAC, les requérants et les bénévoles nécessaires pour nos institutions, les EMS et d'autres.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour ce retour. Effectivement, le travail fait par ces UAC avec des personnes qui sont trop souvent stigmatisées mérite d'être mis en valeur, et il l'a été dans le cadre de l'exposition à laquelle vous faites référence. Je vais bien évidemment relayer votre question auprès de mes services pour voir quelles seraient les opportunités. C'est du gagnant-gagnant. Il s'agit aussi de montrer toutes les choses positives qui se passent quand on travaille sur le lien social.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le bois de la Bâtie; je me fais l'écho des habitants pour savoir quand la rénovation de ce bois aura enfin lieu, sachant que le concours a été attribué il y a exactement trois ans et qu'on n'arrête pas de multiplier les travaux pour réparer un coup la pataugeoire, un coup les jeux ou un coup un arbre. Actuellement c'est l'ancienne maison du gardien des terrains de foot qui est en travaux. On accumule donc les petites dépenses au lieu de mener le projet dans son ensemble.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à la place de M. Guillaume Barazzone qui est en charge du projet de masterplan. Mes collègues Sami Kanaan, Guillaume Barazzone et moi-même avons eu la chance d'avoir cette présentation et de voir ce masterplan, intitulé «bois de la Bâtie, lieu de loisir et de promenades». C'est un très beau projet que nous allons mettre en musique en vous présentant une propo-

sition. En effet, avant l'été vous serez nantis de cette proposition qui avoisine – je le dis de tête – les 2 ou 3 millions de francs, pour remettre en état les promenades et les escaliers et pour définir des lieux de loisir.

M. Pierre de Boccard (LR). J'ai une question, parce que j'ai vu que le rapport sur la pétition P-264 A est inscrit à notre ordre du jour. Cette pétition concerne la tranquillité et la sécurité publiques dans le quartier de Rive et sur le haut de la rue des Glacis-de-Rive.

Quand je passe le soir par la promenade de la rue Charles-Sturm, derrière l'église russe, il y a tout le temps des détritrus sur la table, au-dessus de la montée des escaliers. Des gens y laissent des bouteilles, voire les balacent. C'est vraiment un *botellón* où tout est jeté n'importe où, alors qu'il y a des poubelles juste derrière. C'est ensuite la Voirie qui doit tout nettoyer, et je trouve que c'est un scandale. On a une pétition qui est là depuis 2011, et je ne sais pas ce qu'on en a fait, dans laquelle les pétitionnaires se plaignent de la rue des Glacis-de-Rive, et je sais à peu près qu'il s'agit du haut de la rue à cause des boîtes de nuit mais, là, la promenade de la rue Charles-Sturm est vraiment sale comme pas possible. Après c'est la Voirie qui nettoie tout, et j'ai l'impression qu'on fait comme si on fermait les yeux.

Le président. M. Barazzone vous répondra demain. Je donne la parole au conseiller municipal M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la conseillère administrative Sandrine Salerno qui me répondra sans doute demain. J'aimerais exprimer ma plus vive inquiétude quant à l'avenir de la société Naxoo qu'un vote populaire a sauvée du désastre. Cette inquiétude est partagée par quatre anciens membres du conseil d'administration, dont un ancien conseiller d'Etat. Nous avons appris que le projet de développement de Naxoo – que M^{me} la conseillère administrative avait dit ici même soutenir – a été refusé par le Conseil d'administration, que le matériel de la tête de réseau a été démantelé et que celle-ci se trouve désormais à Zurich.

Ma question est alors en trois volets: pourquoi les administrateurs de la société s'obstinent-ils à refuser d'appliquer les décisions populaires? Pourquoi acceptent-ils de laisser couler une entreprise florissante qui fait des bénéfices? Et comment, Madame la conseillère administrative, comptez-vous agir pour que les intérêts de la Ville de Genève soient préservés? Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. On vous répondra ultérieurement, Monsieur Gauthier. La parole est à M. Thomas Zogg.

M. Thomas Zogg (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. Il m'a été rapporté par un habitant du quartier du Petit-Saconnex que la piscine de Varembe était fermée pendant les vacances de Pâques. J'aimerais d'une part savoir si c'est exact et, d'autre part, quels en sont les motifs, étant donné que la piscine peut profiter à de nombreuses familles, notamment aux enfants qui habitent le quartier. Je vous remercie de votre réponse.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je comprends votre préoccupation, mais une fois par année on doit fermer la piscine pour son entretien. On essaie de trouver la période la moins mauvaise, toutefois il n'y a pas de bonne période. D'ailleurs la piscine des Vernets ferme en général en septembre, et on a plein de plaintes, mais on doit la fermer pour l'entretenir et vérifier l'étanchéité des installations. On essaie de le faire le plus rapidement possible, mais c'est vrai que ça entraîne des désagréments, et j'en suis désolé. Je comprends donc votre préoccupation.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Barazzone, qui – surprenant – n'est pas là. Elle concerne la motion M-1190, «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous» qui demandait au Conseil administratif de donner plus d'informations s'agissant des Fêtes de Genève suite à un vote positif durant la séance plénière du 25 janvier. Or on n'a pas eu de réponse du Conseil administratif et on aurait donc bien voulu savoir ce qu'il en était, d'où ma question.

Le président. La réponse vous sera fournie ultérieurement. La parole est à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne l'Hôtel Métropole. Nous avons appris qu'elle avait des projets innovants pour l'Hôtel Métropole dont le contrat de gestion avec Swissôtel prend fin le 30 juin. D'après mes informations, M^{me} Salerno souhaite changer le concept de l'hôtel et ouvrir davantage l'établissement à la population locale. Il est question d'un concept *lifestyle*, qui à ce stade ne nous éclaire pas beaucoup sur la

spécificité de l'offre qu'apportera le Métropole. Ma question a trait aux finances. L'hôtel rapporte actuellement près de 2 millions de francs par année à la Ville, ce qui n'est pas négligeable. Avec ce nouveau concept, pouvez-vous nous assurer que nous n'allons pas nous retrouver avec les mêmes déconvenues qu'avec le restaurant du parc des Eaux-Vives, établissement que vous souhaitiez aussi rendre plus accessible à la population locale?

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Madame Carron, pour votre question, et aussi pour le suivi fin que vous apportez à ce dossier. Pour information, le parc des Eaux-Vives est également géré par le groupe Fairmont Raffles Hotels International (FRHI) tout comme l'Hôtel Métropole. Le concept sera détaillé par un professionnel de l'hôtellerie, segment hôtellerie de luxe cinq étoiles, en commission des finances. Vous aurez donc tout loisir de vous faire expliquer le concept – ce n'est pas moi qui l'ai inventé, je vous rassure – et de poser toutes les questions qui vous sembleront pertinentes.

L'objectif, avec cet hôtel, pour la municipalité, et notamment pour moi, est de deux ordres: le premier, puisque c'est un actif au patrimoine financier, c'est qu'il continue bien évidemment à rapporter de l'argent à la Ville de Genève afin de financer des prestations de service public. Le deuxième objectif, qui était peut-être un peu moins poursuivi il y a dix ou quinze ans lorsqu'on a fait le premier contrat de gestion, c'est qu'on puisse l'utiliser de manière un peu plus intelligente avec les activités de la Ville pour les promouvoir. Ainsi, cet hôtel constituerait en définitive à la fois un rendement financier pour la Ville, mais également un objet de luxe qui permettrait de faire vivre Genève.

Il y a beaucoup de brouhaha, mais j'espère que vous m'avez entendue, Madame Carron. En tout cas je viendrai accompagnée en commission des finances et on répondra à toutes vos questions.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M^{me} la maire et porte sur les UAC. En fin d'année dernière un rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) avait mis en lumière d'importants dysfonctionnements ou lacunes dans ce service, notamment des doublons au niveau des postes de hiérarchie ou de direction, une absence d'objectif, d'indicateur, de cahiers de charges, etc. Lors des débats budgétaires nous avons refusé de couper précipitamment dans le budget, mais nous vous avons demandé de nous présenter, d'ici le mois de juin, un plan de mesures, puisqu'il allait de soi

que notre groupe ne reconduirait pas la ligne du budget 2017, sans mesure forte de votre part.

Etant donné que nous sommes maintenant au mois de mai, j'aurais souhaité savoir quand vous allez nous présenter les mesures pour ce service.

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de poser cette question. Effectivement, je vous avais présenté le rapport effectué par l'IDHEAP qui concernait les activités des UAC. Dans ses recommandations, il y avait la question de diminuer la hiérarchie au niveau des équipes et de travailler sur un certain nombre de priorités dont j'ai fait part au Conseil administratif.

En l'état il s'agit vraiment de travailler sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées, sur la précarité – de plus en plus de familles et de personnes sont victimes de la pauvreté sur notre territoire, ce qui est donc préoccupant – et sur l'intégration. Ces trois volets majeurs de la politique sociale de proximité sont en train d'être mis en œuvre avec, aussi, l'objectif de ne plus travailler en silo, comme on le fait pourtant souvent dans l'administration, mais de travailler à l'échelle des quartiers afin d'intégrer l'ensemble des acteurs dans des commissions de quartier pour étudier les diagnostics. C'est extrêmement précieux que l'information remonte et qu'elle puisse être divulguée à l'ensemble de l'administration, puisque les acteurs seront tous autour de la table. Je vous présenterai le plan d'action tel qu'on souhaite le mener en juin, comme vous l'avez dit.

Ensuite, vous faisiez état du budget 2017. J'ai cru comprendre qu'il y avait peut-être une menace, mais sachez qu'aujourd'hui on peut se questionner sur l'efficacité de toutes les politiques, et je suis la première à le dire. Lorsqu'on voit les difficultés que nos voisins ont dans certains quartiers où finalement ils ont laissé un certain nombre d'habitants à l'abandon, c'est quelque chose qui met évidemment bien à mal la cohésion sociale. Je pense qu'on a de la chance à Genève, parce qu'on a quand même des acteurs formés et engagés. Je suis d'accord, je vous l'avais d'ailleurs dit, on peut toujours améliorer les politiques. Je pense que les trois priorités que j'ai déclinées précédemment sur la lutte contre l'isolement, la lutte contre la pauvreté et l'intégration sont vraiment les points essentiels des politiques publiques pour maintenir aujourd'hui cette cohésion sociale qui vous est si chère et à moi aussi.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse sans doute au département 2, à M. Rémy Pagani, ou peut-être à M. Guillaume Barazzone. Toutefois je profite de la présence de M. Pagani pour la lui adresser. Elle concerne l'édicule qui a été rénové en septembre 2015, juste à côté du pont de la Coulouvrenière, à la frontière du parc du Seujet.

L'association Le Terreau et les associations de parents d'élèves du quartier renouvellent leurs activités en lien avec le Service des espaces verts (SEVE) à partir du 15 mai prochain, durant le week-end de Pentecôte, qui sera aussi l'occasion de célébrer La Ville est à vous dans ce quartier. Depuis la belle rénovation de cet édicule, les associations du quartier n'ont plus accès à ce bâtiment, ce qui pose problème. L'année dernière s'est conclue sur un bilan extraordinairement positif et la collaboration avec le SEVE dans l'entretien de plantes vertes diverses et variées en bac a été tellement bonne qu'elle se déploiera cette année à partir de la mi-mai avec des plantes et des arbustes directement en terre. Autrement dit, la remise à disposition de l'édicule est essentielle pour le quartier du Sujet; or il semble que, suite à la rénovation, l'édicule se balade toujours quelque part au niveau de l'administration et que les associations du quartier n'ont pas retrouvé les clefs. Merci pour votre éclairage et le cas échéant pour votre action, afin que les associations puissent reprendre leurs activités dès le 15 mai prochain.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, on parle du petit édicule des toilettes publiques qui ont été fermées pour cause de vétusté et dont la dalle s'est effondrée l'année dernière. Nous avons réparé la dalle, car nous étions obligés d'assurer un entretien minimal. C'est bien de cet édicule-là qu'il est question? Effectivement, l'année passée il a été mis à disposition à bien plaisir, pour ranger du matériel. C'est bien ça aussi?

Je vous invite à m'envoyer un e-mail pour que l'édicule soit remis à disposition. En tout cas je profite de cette réponse pour vous dire que nous avons fait un petit projet à l'interne il y a de ça trois ans. Il a été mis de côté, car des arbitrages étaient nécessaires. MM. Dossan et Lathion qui nous reprochent de ne pas faire des projets à l'interne devraient être attentifs à cette réponse, mais je vois que M. Lathion ne l'est malheureusement pas... Je vous invite aussi à mettre dans votre e-mail la possibilité de réactiver son utilité, voire de faire une motion sur ce sujet pour qu'on puisse non seulement mettre l'édicule à disposition pour ranger le matériel, mais aussi pour proposer à nouveau un projet de petite buvette dans ce lieu. Il serait tout à fait possible de le faire, car j'ai vu un projet passer il y a de ça trois ans. Je vous remercie de votre attention et j'attends votre e-mail et éventuellement la motion qui réactualiserait ce petit bâtiment.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne le poste de conservateur du Musée d'art et d'histoire (MAH). C'est en fait la suite de la question qui vous a été posée concernant une annonce parue dans le journal *Le Monde* en France. Vous nous aviez répondu que vous cherchiez un profil pointu, et qu'à compétences égales, vous engageriez un Genevois ou quelqu'un de la région élargie.

Or, nous avons eu la surprise de découvrir un certain nombre d'éléments sur cet engagement dans un article du professeur Pierre Vaisse de l'Université de Genève, paru dans la *Tribune de Genève*. Il a indiqué des éléments relativement troublants. Je m'excuse d'être un peu long, Monsieur le président, mais ça demande une explication, je ne peux pas poser la question comme ça. Il semblerait que la personne engagée aurait un bagage modeste, alors qu'il y a des personnes très compétentes à Genève, notamment des doctorants qui ont fait dix ans d'études et qui connaissent les collections. Le fait de connaître les collections est aussi un avantage.

Ne vous cachez pas derrière des commissions d'attribution ou autres; vous avez votre responsabilité de magistrat. L'importante question que je vous pose donc tout clairement est la suivante: pourquoi est-ce que vous opérez une discrimination contre les Genevois et contre des universitaires genevois, étant entendu que la collectivité genevoise fait un effort considérable pour former ces personnes, que le marché de l'emploi est faible dans le domaine de l'histoire de l'art, on le sait, et que cette politique est complètement incompréhensible? Comment expliquez-vous cette discrimination contre les Genevois?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, Monsieur le conseiller municipal, merci de me poser la question, parce que d'une part j'ai évidemment une responsabilité, et d'autre part il est évident qu'il n'y a aucune discrimination à l'égard des gens d'ici, quels qu'ils soient. Je vous le dis très franchement et je l'assume, cet article que j'ai lu est un mélange assez aggravé de mauvaise foi et de désinformation. Le professeur Vaisse est à la retraite depuis très longtemps et n'est plus forcément au courant de l'évolution des carrières et des curriculum vitae. Il est mal renseigné pour le moins – ou alors, s'il est bien renseigné, ce qu'il fait est pire. De plus, il a fait une guerre féroce au projet du MAHplus. C'est son droit, nous sommes une démocratie. Il oublie d'ailleurs qu'il est français d'origine... Je trouve cela intéressant, c'est l'hôpital qui se fiche de la charité.

J'assume de dire que pour le recrutement scientifique nous cherchons large. Autant que faire se peut, nous recrutons des profils de la région quand il y en a. On a souvent recruté des Genevois ou des Suisses, mais personne ne le remarque. Si une fois on recrute un Français, une Française ou quelqu'un d'ailleurs, ce peut être une Allemande – on vient d'ailleurs de recruter un Américain au Muséum d'histoire naturelle (MHN), je le dis et je l'assume –, ça suscite évidemment plus de remarques. Je vous rassure, Monsieur le conseiller municipal, ce courrier est complètement déplacé.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} la maire. Il y a maintenant de cela je pense un an et demi, notre groupe avait présenté le projet de délibération PRD-98, «Les accueillantes familiales ont droit à un salaire décent

maintenant», afin de revaloriser le salaire des accueillantes familiales, communément appelées mamans de jour. Lors de l'étude de cet objet en commission, M^{me} la maire était venue dire que ce statut était appelé à disparaître et qu'elle ne voulait plus d'accueillantes familiales en Ville de Genève.

Apparemment, en décembre, un autre membre du Conseil administratif nous avait passé l'information selon laquelle il n'y avait plus de maman de jour en Ville de Genève. Quand je vous ai posé la question en commission des finances il n'était rien, ce statut existait toujours. Donc, est-ce que vous pourriez nous faire un point sur la situation actuelle? Y a-t-il oui ou non des accueillantes familiales en Ville de Genève? Allez-vous revaloriser leur salaire ou les faire passer à un autre statut? Et enfin, est-ce que vous en engagez encore?

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Madame la conseillère municipale, peut-être que si les différentes personnes représentées par votre groupe à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vous transmettaient les informations, vous sauriez qu'effectivement les statuts des mamans de jour vont tous basculer vers celui des accueillantes de crèche familiale. Elles seront rattachées aux crèches familiales à partir de la rentrée de septembre, puisque ce n'est pas en cours d'année scolaire que nous pouvons changer les choses. Leur salaire sera donc ajusté au niveau de celui des accueillantes de crèche familiale. Nous avons aujourd'hui deux crèches familiales, et ce sont cette structure et ce statut qui prévaudront en Ville de Genève.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les travaux – de rénovation des toilettes publiques, je crois – réalisés juste à côté, sur la promenade de la Treille. Je me demandais, Monsieur le magistrat, s'il n'aurait pas été plus judicieux de mettre des toilettes provisoires, car les familles dont les enfants jouent sur la Treille se retrouvent sans ce local hautement apprécié. J'en profite pour remercier le café Papon qui accueille bénévolement tous ces gens quelque peu en détresse. Plus sérieusement, si ces travaux durent encore, est-il possible d'installer des toilettes provisoires sur la Treille?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller municipal, il y a neuf ans nous avons 70 toilettes municipales ouvertes. Nous avons réduit le tout à 50 et nous en avons rénové une quarantaine, je crois. Nous n'avons pas mis de toilettes provisoires en espérant que les gens trouveraient une alternative en allant en l'occurrence au café Papon, et d'ailleurs je remercie le restaurateur de mettre à disposition ses toilettes le temps des travaux. J'ai le plaisir de vous

annoncer que les travaux sont quasiment finis. Je crois qu'ils auront duré quatre mois. J'en profite pour vous dire que nous avons choisi de ne pas mettre d'autosys comme nous en mettons habituellement dans les parcs publics, parce qu'en fait, après des discussions assez difficiles avec la commission des monuments de la nature et des sites, celle-ci a finalement trouvé que ce n'était pas une bonne solution de mettre des autosys dans le mur de la Treille, puisque nous avons intégré ces toilettes publiques. Comme vous, je me réjouis de mettre à disposition de la population ces toilettes publiques dans quelques jours.

M. Jean Zahno (UDC). Monsieur le président, chers collègues, la question est probablement pour M^{me} la maire. Le parc Bertrand est très fréquenté par les adultes et les enfants, et de nombreux jardiniers y travaillent. Vous savez bien que le parc Bertrand est très grand, de 110 823 m². Ainsi, lors d'interventions, il faut forcément rechercher le petit chemin pour trouver. Je vous propose de donner des noms aux chemins, aux allées ou aux culs-de-sac. La communication sera meilleure entre les usagers et la Ville. Comment le faire et dans quel délai?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous posez une question qui en fait est une proposition. Je vous suggère alors de rédiger une résolution ou une motion, de manière qu'elle puisse être débattue et que le Conseil administratif se prononce sur cette question-là. Si je prends un peu la température à court terme, je crois qu'il n'y aura pas de majorité au Conseil administratif pour faire ce que vous proposez. Cela dit, si une motion est votée par ce Conseil municipal, nous étudierons bien entendu la question.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan que je remercie de nous avoir communiqué un code de déontologie pour le partenariat public-privé dans les domaines de la culture et du sport. D'après ce qui nous est exposé, c'est une première en Suisse. Donc félicitations et merci, Monsieur le conseiller administratif. Cela dit, c'est un projet qui va être testé dans la réalité et qui risque peut-être de s'étendre à d'autres domaines que ceux relevant de la compétence du Conseil administratif, plus exactement de notre Conseil municipal. J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des différentes motivations à l'appui de ce texte, qui rappellent des valeurs telles les droits humains, la citoyenneté active, la convivialité urbaine, la solidarité, la paix civile, la justice sociale, la diversité culturelle, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable, etc. Il est également fait mention du souci qu'a le Conseil administratif de la responsabilité démocratique. Dans le fond, en lisant plusieurs fois ces trois pages sur

89 lignes, je me suis dit qu'il y avait un mot, une institution qui n'y figurait pas: le Conseil municipal n'est nullement mentionné. Pourquoi cet oubli, Monsieur le magistrat?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Tout d'abord je vous remercie pour votre écho à ce document qui me réjouit. Cette version est formellement adoptée par le Conseil administratif pour les politiques publiques touchant à la culture et au sport. Il sera bientôt soumis au Conseil administratif une version plus généraliste, applicable par analogie à l'ensemble des politiques publiques.

Vous avez raison de parler d'une période d'essai; quand on fait une première, on rode. On assure également ce que j'appelais le *reporting*, le rapport annuel pour parler bon français, sur les partenariats qui découlent de l'application du code, pas seulement en francs, parce qu'on prend toujours comme critère l'aspect financier, mais il n'y a pas que l'argent, il y a la nature des partenariats. Vous aurez lu comme moi qu'on tient beaucoup à la transparence des accords que nous passons, par exemple au fait que la convention qu'on signe avec eux doit être accessible à tout un chacun.

Les compétences du Conseil municipal demeurent entièrement réservées; selon les types de partenariat, cela relèvera du Conseil administratif ou du Conseil municipal. Si c'est un investissement, comme pour le MAH, le Conseil municipal a voté le crédit sur la déduction des apports privés, mais les accords eux-mêmes relèvent de la compétence du Conseil administratif – la Cour des comptes l'avait confirmé –, sauf s'il y a des charges pérennes sur des engagements immobiliers. Les compétences du Conseil municipal lui sont donc entièrement réservées. Je viens d'être sollicité par le président de la commission des arts et de la culture pour venir une fois commenter ce code en commission. Je reste aussi à la disposition de la commission des finances, si au gré d'une autre audition cela permettait de reprendre ces questions de manière plus précise.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M. Kanaan ou éventuellement à M^{me} Salerno, mais je vois qu'elle n'est pas là. Elle concerne le MAH et les crédits d'étude qui ont été alloués à la préparation du projet voté et refusé le 28 février dernier. Voilà deux mois que la votation a rendu son verdict. J'aurais aimé savoir où on en était avec les dépenses relatives à ce crédit d'étude. Est-ce que c'est bouclé? Est-ce que vous avez reçu toutes les factures qui avaient trait à ces crédits d'étude? Et est-ce que vous pouvez bientôt nous présenter un projet de bouclage, ou bien est-ce qu'on devra attendre plusieurs mois? La question n'est pas du tout querelleuse, c'est simplement pour savoir où en est avec ce crédit d'étude.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous réponds, Monsieur Bertinat, en ce qui concerne le crédit d'étude. Celui-ci a été ouvert il y a de nombreuses années, je ne pourrais pas vous donner la date exacte. Il a en plus été complété par plusieurs adjonctions et compléments. Ce crédit d'étude global n'est pas bouclé. Je crois que deux jours après la votation du corps électoral, j'ai averti les mandataires que nous mettions fin à leur mandat et qu'ils devaient nous présenter les factures finales de leur travail effectif jusqu'à la date du référendum et de la votation populaire. J'imagine que cela prendra quelques mois avant de pouvoir mettre un terme définitif à ce crédit d'étude. S'il y a un dépassement, je vous le présenterai comme il se doit du point de vue des procédures administratives. S'il n'y a pas de dépassement, ce résultat figurera aux comptes dans les pages spéciales qui font apparaître le bouclage des crédits. Voilà en ce qui concerne la responsabilité que j'ai prise sur ce crédit d'étude. Concernant la deuxième partie de votre question, mon collègue Sami Kanaan vous répondra.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. M. Pagani vous a répondu sur le bouclage du crédit d'étude. Le projet soumis au vote le 28 février en tant que tel n'existe plus dans le sens institutionnel du terme. Cette affaire est réglée. Nous allons recommencer à zéro. J'en profite pour vous dire que votre communication publique relève de vos droits démocratiques, Monsieur le conseiller municipal, mais je regrette cette approche polémique et de controverse inutile, alors qu'on est censé se rassembler autour d'un nouveau projet. J'ai toujours dit qu'avant l'été nous annoncerions la démarche – elle prendra du temps, je peux vous le dire – pour un nouveau projet. Comme je le dis, c'est la démocratie, mais je regrette effectivement que les anciens opposants au projet qui ont toujours critiqué le coût excessif du projet puissent dire aujourd'hui que la somme n'importe pas et qu'il suffit de rénover le musée, quel que soit le coût. Je profite aussi de vous dire que je regrette profondément la manière dont vous amenez le sujet, Monsieur Bertinat.

Le président. Monsieur Barazzone, vous souhaitez rajouter quelque chose dans les deux minutes résolues et dévouées à la question? Ce sont des questions-réponses, je suis désolé... La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse vraisemblablement au conseiller administratif Barazzone. Si vous voulez répondre à une autre question avant que je vous pose celle-là, je passe volontiers mon tour...

On croyait la censure abolie à Genève, mais on a appris ou réappris il y a quelques jours par la *Tribune de Genève* que les affiches publicitaires apposées

sur les panneaux de la Société Générale d’Affichage (SGA) sont censurées en ville de Genève par une commission créée en 2012 et composée de trois fonctionnaires, sauf erreur des fonctionnaires de votre département, et qui sur demande de la SGA jugent si une affiche est susceptible de perturber l’ordre public.

Je suppose qu’il ne s’agit pas d’affiches publicitaires habituelles puisqu’il est convenu une fois pour toutes que la publicité ne saurait perturber l’ordre public fondé sur l’économie de marché. Il y a donc une commission qui juge si les affiches perturbent ou pas l’ordre public. Si je m’en tiens à ce que j’ai lu dans la presse, sur les dix cas qui lui ont été soumis, cette commission a refusé à cinq reprises la diffusion de campagnes d’affichage pour divers motifs qui ont trait soit à l’honorabilité de chefs d’Etat étrangers – c’était le cas du camarade Poutine –, soit à la présence d’allusion sexuelle sur des affiches – en l’occurrence c’étaient des affiches publicitaires d’un bordel.

Le Conseil administratif peut-il nous dire sur quelle base légale cette commission de censure a été créée? Il s’agit bien d’une commission de censure. Sur quelle base légale cette commission fonctionne-t-elle? Et quels sont précisément les critères selon lesquels une affiche est acceptée ou censurée? En effet, on censure des affiches qui pratiquent le deuxième degré pour vanter les prestations du bordel et on ne censure pas des affiches de premier degré au moins aussi douteuses du point de vue de la moralité publique, mais qui ont la vertu, semble-t-il, de n’être que des affiches commerciales pour des produits commerciaux habituels.

Mes questions sont donc les suivantes: sur quelle base légale la commission a-t-elle été créée? Sur quelle base légale fonctionne-t-elle? Et quels sont les critères de sélection?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je réponds très volontiers à votre question. Je me demandais si vous aviez fumé la pipe, mais je me suis dit que finalement c’était une question assez usuelle. Trêve de plaisanterie, Monsieur le conseiller municipal.

Avant que je n’arrive au Conseil administratif, celui-ci a mis en place cette structure qui n’est pas une commission de censure, mais une commission composée de trois fonctionnaires de départements différents, et qui est un appui technique à la SGA, soit le concessionnaire. Pourquoi? Parce que le principe général est qu’en l’occurrence la SGA – ce sera peut-être une autre société lorsque nous aurons renouvelé cette concession – est responsable de toutes les affiches apposées sur les panneaux d’affichage.

Cela dit il y a des cas limites où la législation doit être interprétée, et la SGA nous consulte en nous demandant si on considère que la législation dans tel ou tel cas pourrait être violée si l’affiche était affichée sur le domaine public. Parfois les

dossiers remontent même à notre niveau, étant donné que le Conseil administratif a un service juridique. Je prends par exemple une des thématiques qui nous a déjà occupés: il s'agissait de déterminer si, aux abords des écoles, la jeunesse – des petits enfants en bas âge et des mineurs – pourrait être heurtée ou choquée par des affiches. Dans ce genre de cas-là, il nous arrive de refuser que des affiches soient apposées sur le domaine public. Cette commission n'est donc absolument pas une commission de censure.

Je tiens à préciser que la liberté d'expression s'applique dans tous les domaines, pas uniquement dans le domaine des affaires étrangères, mais que parfois doivent s'appliquer des législations, notamment le Code pénal, qui protègent les enfants et qui doivent être respectées. C'est dans ces situations qu'on porte à notre connaissance des cas limites. Voilà ce que je peux vous dire sur le fonctionnement de cette structure, qui n'est pas une commission. Sa base légale n'est pas cantonale, c'est une décision du Conseil administratif d'avoir instauré cette structure.

J'aimerais également répondre à M. Haas qui me posait la question tout à l'heure de l'organisation d'Orange Cinéma, en demandant si des autorisations seraient délivrées. Je peux confirmer que le dossier est en train d'être traité par mes services. Un certain nombre de réunions vont avoir lieu et, comme à l'accoutumée, nous n'avons pas de raison de faire quoi que ce soit qui aille dans le sens contraire. Aux environs du mois de juin, les autorisations seront délivrées, puisque le cinéma aura lieu au mois de juillet.

Enfin, j'aimerais juste corriger un des éléments par rapport à la question de M^{me} Burger sur le bois de la Bâtie. En réalité ce n'est pas avant l'été que l'on déposera la proposition, mais ce sera à l'automne, car il y a encore tout un travail à effectuer pendant l'été.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Esther Alder et concerne les neuf espaces de quartier des aîné-e-s. Ces espaces sont actuellement fermés pour cause de travaux de rénovation qui devaient durer une année, selon le site de la Ville. Ils devraient rouvrir au printemps 2016. A quelle date rouvriront-ils? Est-ce que tous ces espaces rouvriront en même temps dans tous les quartiers? Avec un nouveau concept? Celui-ci sera-t-il général pour tous les quartiers ou alors différent selon chacun?

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, vous aviez voté un crédit conséquent pour la rénovation de ces espaces quartier aînés. On est à bout touchant. Effectivement, ils ne vont pas tous rouvrir en même temps. L'ouverture sera échelonnée en fonction de la nature des travaux. Vous serez bien

évidemment informés, car nous procéderons à une inauguration officielle de chacun d'entre eux. Au niveau du concept, ces futurs espaces de quartier ont évidemment pour vocation d'être dévolus aux aînés. Cependant, j'avais expliqué lors de la défense du crédit de rénovation que je souhaitais que ces lieux aient aussi une vocation d'ouverture sur le quartier dans une optique intergénérationnelle. Ils seront donc polyvalents pour favoriser les liens entre les habitantes et les habitants de toutes les générations.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. On a déjà eu un petit problème au Bout-du-Monde avec la fan zone vu qu'il y a du mauvais temps, et que les taxes étaient un peu élevées. Ça correspond un peu au mauvais temps dont malheureusement les cafetiers bénéficient aujourd'hui; le prix de la location des terrasses a légèrement été augmenté. Ne pourrions-nous pas instaurer, Monsieur Barazzone, une petite remise pour la demi-saison comme cela se fait avec les hôtels, et la supprimer à la haute saison, lorsque les terrasses seront ouvertes? Car en ce moment beaucoup de petits artisans et de tenanciers de cafés et de bars souffrent de ces taxes un peu élevées. Ce serait assez sympathique que le Conseil administratif fasse un effort de ce côté-là.

Le président. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Olivier Wasmer.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à MM. Barazzone et Pagani. Je rebondis sur l'intervention de mon collègue de Boccard par rapport à la promenade de la rue Charles-Sturm, dans la mesure où non seulement c'est devenu un dépotoir à cause de tous les déchets entreposés qui ne sont pas relevés, mais je reviens surtout sur l'entretien de cette promenade qui a été rénovée à grands coups de millions, comme tout ce que l'on fait à Genève. On a mis du granit concassé comme on en avait mis sur la promenade de Tuileries à Paris. Et aujourd'hui, malheureusement, outre le fait que ce soit devenu un dépotoir, même si le buste de M. Le Fort n'est pas déplacé malgré les interventions, les mauvaises herbes abondent sur la promenade Sturm depuis plus d'une année. (*Il brandit une poignée de mauvaises herbes.*) Je vous montre les mauvaises herbes que j'ai cueillies cet après-midi. Le granit a disparu sous ces mauvaises herbes. A mon avis, il ne s'agit que d'un travail d'une demi-journée, soit pour mettre du désherbant, soit pour mettre deux-trois chômeurs pour enlever ces mauvaises herbes, le cas échéant remettre un peu de granit dessus, car il s'enfonçait.

Il faut rappeler que sur cette promenade Sturm ont lieu tout l'été la Fête des voisins et beaucoup d'autres rendez-vous conviviaux. Je souhaite donc savoir si

le Conseil administratif entend faire des travaux rapidement, en tout cas dans le mois qui suit, avant les beaux jours.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je tiens d'abord à vous féliciter pour votre esprit citoyen et votre souci de nettoyer les places publiques, en venant ici avec un certain nombre de déchets organiques que vous aurez le plaisir de trier. Je vous remercie encore.

Je vous invite, Monsieur le conseiller municipal, à comparer en termes de mètres carrés le prix de la plaine de Plainpalais, puisque vous avez fait allusion au prix exorbitant des places publiques que nous aménageons, ainsi que le prix du parc Hentsch, cité dans cette enceinte. Vous vous apercevrez que les investissements que nous avons faits à la place Sturm, et que je tiens à votre disposition, ont été réalisés avant que j'arrive. Les investissements que nous avons faits sur la plaine de Plainpalais, à la place de Saint-Gervais, et je peux encore citer passablement de places, sont nettement en dessous de ce que fait le privé, Monsieur le conseiller municipal. Je tenais à vous rassurer sur cet aspect-là.

En ce qui concerne l'entretien de cette place Sturm, nous avons fait un effort extrêmement important pour encore abaisser les prix, qui défient toute concurrence. Ceci étant, je passe la parole à mon collègue Guillaume Barazzone, car c'est lui qui est en charge de l'entretien du domaine public. Je vous remercie de votre attention.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de vos remarques. On va analyser la situation avec le SEVE. On verra si on peut en tout cas passer quelques heures d'entretien pour désherber, pour autant que ce soit nécessaire, mais je vous fais confiance.

M^{me} Albane Schlechten (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif et peut-être plus particulièrement à M. Barazzone. S'agissant de la fan zone, j'aimerais savoir si on a une idée des pertes occasionnées par l'Euro 2008 pour la Ville, car pour les collectivités publiques dans leur ensemble, il me semble que cela avoisine les 30 millions de francs. Et mon autre question est la suivante: y a-t-il un rapport financier, ou alors connaît-on les retombées financières pour la Ville de Genève de la fan zone des Vernets d'il y a deux ans?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Non, effectivement, la Ville, en tout cas pour la dernière fan zone, a mis à disposition le parking des Vernets à titre gracieux, ce qui constitue une forme de subvention. Toutefois nous n'avons pas

demandé de redevance; nous n'avions pas non plus investi de moyens financiers ni n'avions fait de bénéfiques. L'exploitant devait se débrouiller avec ses moyens. Je parle de 2014. Il a reçu des contraintes très fortes en matière de nettoyage et de sécurité du périmètre. Nous n'avions pas attribué de subvention et n'avions pas non plus reçu de redevance. Deux ans auparavant, en 2012, une redevance était exigée du prestataire, de 30 000 francs de mémoire, qui n'a jamais pu être encaissée, car il a fait faillite.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Il convient peut-être de préciser qu'il en va de même pour cette année. Le domaine public de la Ville de Genève sera mis gratuitement à disposition de l'organisateur qui montera intégralement l'évènement et en assumera toutes les responsabilités. Cela dit, un certain nombre de conditions ont été fixées par la Ville de Genève, notamment le fait que ce soit cloisonné, qu'il y ait un concept en matière de gestion des déchets... D'autre part, comme vous le savez, puisque c'est une manifestation d'importance cantonale et compte tenu du contexte international, il y a des conditions en matière de sécurité qui ont été posées par le Département de la sécurité et de l'économie (DSE), autorité cantonale, comme la loi le prévoit.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. J'aurais juste voulu avoir un éclaircissement, car je savais que vous dirigiez la Gérance immobilière municipale (GIM), mais il apparaît, dans certaines allées d'immeubles, des papiers avec l'en-tête de l'«agence immobilière municipale». J'aurais alors voulu savoir de quoi il s'agissait, si c'est vraiment une émanation de la municipalité et quel est le rôle de cette agence.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne connais pas l'«agence immobilière municipale», donc si vous avez des documents à en-tête de l'agence, je serai enchantée de pouvoir les parcourir. Je vous remercie de me les amener.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Cette question s'adresse à M^{me} Esther Alder et a trait à la discothèque de Vieusseux, dans le quartier de Vieusseux, fermée depuis un certain temps déjà. Le Conseil administratif avait souhaité la réaffecter au centre de loisirs des Franchises. Apparemment un certain nombre d'inconvénients proviennent du Canton, notamment des questions liées au feu et à la sécurité. Nous voulions savoir où cela en était et ce que la magistrate et ses services étaient en train de faire par rapport à ce local.

Le président. On vous répondra demain. La parole est à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Je dois dire que M^{me} Barbey avait posé à peu près la même question que celle que je voulais poser; je vais donc être un peu plus pointue et précise. Elle concerne les UAC. Quand vous avez répondu, Madame Alder, vous avez été assez évasive et vous avez plutôt répondu sur les objectifs. Or, puisque l'audit externe a révélé un dysfonctionnement et des lourdeurs bureaucratiques, ainsi qu'une communication défectueuse, j'aimerais que vous nous expliquiez plus précisément ce que vous avez fait pour améliorer la situation dans cette structure.

Un des éléments soulignés par cet audit était le fait que les points info-services sont une offre faiblement utilisée, et c'est un euphémisme puisqu'on sait que la moyenne mensuelle aux Eaux-Vives est de 35 personnes, et de 34 personnes aux Pâquis. Ça fait donc une ou deux personnes par jour qui se rendent dans ces points info-services. Manifestement, cela ne semble pas correspondre à un besoin. Que pensez-vous faire de ces points info-services? Je vous remercie pour vos réponses.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs, chère Madame la conseillère municipale, ma réponse sera la même que celle que je viens d'adresser à M^{me} Barbey, à savoir que l'on avait fixé la date du mois de juin pour vous présenter le plan d'action tel qu'il a été articulé depuis l'audit, avec un groupe d'accompagnement, ayant pour objectif de créer des antennes sociales de proximité.

Concernant les points info-services, je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres. De toute façon je m'étais engagée à présenter un état des lieux de ces différents points info-services. On sait déjà que certains répondent aussi, du fait de leur situation, à un réel besoin, puisqu'ils sont très fréquentés, contrairement à ce que vous prétendez. En ce qui concerne les points info-services moins fréquentés, on est en train de réfléchir à d'éventuelles synergies avec d'autres départements, pour optimiser à la fois les emplacements et les prestations que nous offrons à la population.

Sachez qu'aujourd'hui il y a un groupe d'accompagnement pour travailler sur cette nouvelle politique sociale de proximité, avec les objectifs que j'ai déjà cités; vous avez entendu ce que j'ai répondu à M^{me} Barbey. Concernant le dispositif opérationnel tel qu'il sera, au mois de juin je ferai une présentation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Voilà où l'on en est aujourd'hui.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et porte sur la fan zone. On est évidemment très heureux que cette fan zone puisse finalement être établie en ville de Genève, après quand même moult difficultés. Toutefois, j'ai une question sur la transparence du processus. Vous savez qu'au football on dit qu'au final c'est l'Allemagne qui gagne. Est-ce que là ce n'est pas au final toujours la société Nepsa et Frédéric Hohl, député du Parti libéral-radical, qui gagnent? Vous l'aurez compris, ma question porte sur les délais extrêmement courts – on parle de trois semaines pour l'appel d'offres et pour le réaliser – j'ai eu l'occasion de le voir dans la *Feuille d'avis officiel (FAO)*, avec une multitude d'exigences cantonales. Quelle société peut préparer un dossier en trois semaines? On nous dit que trois sociétés ont répondu. J'aimerais beaucoup connaître le nom de ces trois sociétés, sachant qu'outre la société de M. Hohl, les deux autres semblent aussi être des sociétés qui étaient peut-être en faillite sur l'attribution précédente, en 2012. J'aimerais avoir le nom de ces sociétés, voir en quoi elles sont liées et en quoi ce processus est transparent ou pas.

Le président. On vous répondra plus tard, Monsieur Thévoz. La parole est à M. Madani.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno et concerne le rapport que l'on a reçu, intitulé «Bilan social 2015 des ressources humaines». Ce rapport fait état d'une diminution du nombre d'apprentis pour la volée 2015. Peut-on savoir pourquoi le nombre d'apprentis a diminué cette année au lieu d'augmenter?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. On répondra de manière plus claire et détaillée en commission des finances, parce que le bilan social est envoyé à la commission des finances, mais vous n'y siégez pas. Vous savez que l'objectif du Conseil administratif, et notamment le mien, est d'atteindre la centaine d'apprentis pour la Ville de Genève. Or, selon les années, c'est vrai qu'on en engage moins. Pourquoi? Parce que certains services n'ont pas la disponibilité requise ou parce que, selon les filières, il n'y a pas assez de candidats. On répondra donc à votre question, et je vous ferai parvenir la réponse détaillée, puisque vous ne siégez pas en commission des finances. Pour être rassuré, en tout cas sachez que le Conseil administratif et notamment moi-même avons vraiment mis l'accent sur l'apprentissage en Ville de Genève depuis début 2007. Nous souhaitons obtenir une centaine d'apprentis en Ville de Genève. Cette volonté politique-là ne faiblit pas. Maintenant, sur le détail de l'année 2015, je vous fournirai une réponse par écrit, département par département.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Sur les côtés de la plaine de Plainpalais, il y a des petites barrières en béton qui verrouillent l'accès à la plaine. Au niveau de l'avenue du Mail 27 et 29, certaines de ces barrières laissent quand même un accès assez large pour qu'un véhicule y passe. Ces accès non conformes permettent en effet à des véhicules, lors des jours de marché, de déboucher directement sur l'avenue du Mail, au mépris des règles de circulation, sans passer par la sortie principale. Quand la Ville va-t-elle fermer ces accès non conformes?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. J'ai reçu la charmante invitation à venir inaugurer les nouvelles bâches sur le Grand Théâtre, lors de sa rénovation. Est-ce que je peux donc partir du principe que dorénavant, n'importe quelle institution, que ce soit principalement un privé ou une institution parapublique, peut utiliser la bâche de rénovation lors d'un chantier pour en faire quelque chose? J'étais parti du principe que c'était impossible pour des raisons politiques propres à la Ville, que je ne partage pas. Je constate que la maire et M. Pagani, en charge de la rénovation, font quelque chose sur les bâches. Puis-je donc partir du principe que la jurisprudence et l'égalité de traitement pour tout le monde prévalent encore dans cette ville? N'importe quel privé pourra-t-il dorénavant faire ce qu'il veut des bâches de chantier sur sa propriété?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur Genecand, votre question me permet de clarifier la situation de l'utilisation des bâches. Il y a neuf ans de cela, quand nous avons commencé, nous avons décidé d'abord d'identifier et d'unifier le positionnement des publicités sur les chantiers de la Ville de Genève. C'est pourquoi vous y trouvez les indications «la Ville rénove» et «la Ville entretient». Même le SEVE s'y est mis pour que nos concitoyennes et concitoyens sachent où vont leurs impôts. C'est une première chose. On a donc réussi après moult discussions à unifier notre publicité. Après, nous nous sommes attaqués, si j'ose dire, aux publicités des entreprises qui étaient à foison, et nous avons posé un certain nombre de règles en ce qui concerne les publicités des entreprises qui travaillent sur les chantiers.

Aujourd'hui, vous nous faites le grief de mettre à disposition cette bâche, que ce soit aux Minoteries ou sur le chantier du Grand Théâtre. Alors je vous le dis, c'est dans le cadre de l'année de l'enfance. C'est une idée pédagogique pour les

enfants et ce sera mis à leur disposition. J'ai peut-être mal compris la question; toujours est-il qu'il n'est pas question de mettre à disposition du privé les bâches et les échafaudages de la Ville de Genève. C'est réglementé par une pratique, je n'ose pas dire un règlement, mais une pratique usuelle, et je vous invite à me préciser de manière formelle l'objet de votre courroux pour que je nous puissions y remédier. Ceci étant, cette exception à la règle a été dûment autorisée par mon collègue Guillaume Barazzone en ce qui concerne le chantier du Grand Théâtre, ainsi que le chantier des Minoteries. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. C'est une question très terre à terre. Au boulevard des Tranchées, juste après le MHN, à l'entrée de la rue De-Beaumont, il y a une espèce de virage. Des parkings à motos ont été créés et, du coup, les personnes qui sortent de cette rue en voiture ne voient pas si d'autres voitures arrivent depuis le boulevard des Tranchées. C'est relativement dangereux, surtout quand il y a beaucoup de motos parkées. L'autre jour il y avait même une moto bâchée, on ne voyait donc plus rien du tout. Alors ce serait pas mal si on prévoyait un miroir pour au moins assurer la sécurité.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Martine Sumi, secrétaire.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question, car j'ai moi-même été intrigué par les modifications faites dans le secteur dont vous avez identifié un des problèmes. Il y en a un autre en ce qui concerne les parkings à motos qui ont été supprimés juste à la sortie de la rue des Chaudronniers. Nous sommes en train de revoir toute cette problématique. Je vous invite donc à m'envoyer un petit e-mail avec une photo et nous y remédierons, parce que je trouve qu'il y a là, en effet, quelques problèmes.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. En complément, je ferai aussi analyser par la police municipale si d'autres problématiques ont été constatées et je transmettrai ces informations à M. Pagani.

J'aimerais juste pouvoir répondre à la question de M. Thévoz. Vous me demandiez qui étaient les concurrents. Monsieur Thévoz... Je réponds à votre question de tout à l'heure concernant l'attribution de la fan zone. Vous savez qu'il y avait des critères prédéfinis qui étaient contenus dans un cahier des charges. Les sociétés qui ont participé à l'appel d'offres et qui ont été jugées sont la société valaisanne Evolution 4, la société genevoise Geneva Art Festival, qui organise Orange Cinéma que vous connaissez et, enfin, Nepsa. Les trois services tech-

niques qui ont noté les dossiers étaient le Service des sports du département de M. Kanaan et deux services de mon département, à savoir le Service de la sécurité et de l'espace publics, ainsi que la Voirie, puisque ce sont les trois services les plus concernés par l'impact de cette fan zone.

Pour être transparent jusqu'au bout, sachez que Nepsa, la société qui a gagné, a obtenu 33 points sur toute une série de critères, la société Geneva Art Festival en a obtenu 28 et la société Evolution 4, 25. C'est en fait le tableau rendu par l'équipe technique qui a préparé le choix, lequel a été validé cet après-midi par le Conseil administratif.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Je crois savoir que vous-même, élue du Conseil administratif, ou les fonctionnaires de la Ville de Genève qui sont mandatés ou élus pour des commissions de fondation, êtes rétribués et recevez des jetons de présence. En principe ces jetons sont ristournés à la Ville de Genève. Je souhaitais trouver ces informations dans les comptes que l'on vient de recevoir, mais malheureusement je ne les ai pas trouvées. Est-ce que vous pouvez me dire sous quelle rubrique elles se trouvent et quel est le total de ces montants pour l'année 2015?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Rapidement, je vais chercher la rubrique pour vous la donner, parce que de tête je ne la connais pas. Cela dit, je réaffirme le principe: oui, on touche des jetons de présence, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices qu'on envoie principalement au conseil d'administration des fondations, et l'intégralité des jetons de présence est reversée à la Ville de Genève, dans la caisse de la Ville. Mais je vais chercher la rubrique et je vais vous la donner.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Esther Alder. Elle rejoint un peu la question de M^{me} Maria Pérez sur les accueillantes familiales. Nous souhaitons toutefois avoir une réponse un peu plus précise. On a donc pris acte que le statut des mamans de jour va évoluer vers celui des accueillantes familiales de jour, mais dans la mesure où le rapport de commission a déjà été rendu et qu'on risque de devoir prendre position dans quelques semaines sur le projet de délibération PRD-98, est-ce que nous allons recevoir une information plus détaillée et documentée sur ce transfert qui doit avoir lieu en septembre 2016?

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, effectivement je crois que le plus simple c'est que mes services puissent présenter la nouvelle grille salariale et l'ensemble du dispositif. Je me tourne donc vers la présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. C'est vrai qu'on vient d'être auditionné, donc on a quand même pu évoquer cette question en commission; c'est ce que j'ai répondu à M^{me} Pérez, mais si vous souhaitez avoir tous les détails, la cheffe du Service de la petite enfance se fera un plaisir de vous les fournir. Je ne sais pas où est M^{me} la présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse mais, si elle m'entend, peut-être qu'elle pourra agencer un point dans une prochaine séance de commission; d'ailleurs vous en faites partie.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Elle concerne l'utilisation du parc Hentsch. Vous êtes un grand connaisseur de la convention qui fixe les conditions d'utilisation de ce parc. Or, il se trouve que pas plus tard que cet après-midi, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) se tient dans l'espace Hippomène et que, dans le parc Hentsch adjacent, comme corollaire à cette assemblée, il y a toute une évolution de Vieux-Grenadiers en uniformes et bottes, sur cette belle et tendre pelouse, qui s'exercent au tir et peuvent peut-être faire du bruit et rencontrer des enfants qui sortent de l'école juste à la même heure. Ma question est donc la suivante: est-ce que la Compagnie des Vieux-Grenadiers ou l'organisateur de cet évènement, la BCGe, doit demander l'autorisation pour l'utilisation accrue – dans ce cas on peut vraiment le dire – du domaine public dans le parc? Ou est-ce que vu que ça se passe à l'espace Hippomène cela va de soi et qu'il n'y a même pas besoin d'une autorisation? Le cas échéant, le Groupe pour une Suisse sans armée pourrait peut-être aussi organiser des fêtes un peu bruyantes pour fêter l'abatement des nouveaux avions de combat ou alors le lancement d'une nouvelle initiative contre la participation des banques au commerce des armes...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, tout d'abord je dois vous dire que nous ne sommes pas encore propriétaires du parc Hentsch, puisque nous n'avons pas encore signé la convention qui régit les conditions de notre utilisation de ce parc. Nous ne sommes donc pas en possession de ce parc, mais je retiens l'idée et je me ferai un plaisir de regarder dans la convention si figure cette possibilité de réjouissance publique, puisque vous avez eu l'amabilité de me désigner. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Je vous informe qu'à la demande de M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno nous traiterons les comptes 2015 à 20 h 30. Nous sommes saisis de 12 motions d'ordonnancement. La première demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1221 du 26 avril 2016 de M. Eric Bertinat: «Un plan B pour le MAH». Je donne la parole à M. Eric Bertinat pour défendre l'urgence.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, vous avez constaté que le débat a déjà commencé lors des questions orales, puisque M. Kanaan a plus ou moins déjà empiété sur cette motion. Pour vous proposer ce texte, je m'en suis tenu aux déclarations qui ont été faites au soir du 28 février et celles qu'on n'a pas entendues jusqu'à aujourd'hui. On ne sait pas exactement ce qui va être fait, et personnellement – et mon groupe aussi – je trouve cela dommageable. Chaque mois qui passe, on ne parle pas de ce sujet, on ne le traite pas. Ce sont des mois perdus pour un MAH qui ne fonctionne plus aujourd'hui et dont la simple rénovation permettrait quand même d'avoir un musée qui, lui, serait fonctionnel, d'où l'urgence de ma motion qui vous est proposée aujourd'hui pour pouvoir la traiter rapidement en commission et avancer sur un sujet qui dure depuis de nombreuses années et dont pour l'instant nous ne connaissons que le sort livré par les urnes le 28 février.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1221 est refusée par 65 non contre 4 oui.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-119 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Maria Pérez et Amanda Gavilanes: «Soutien à la Maison internationale des associations». Je donne la parole à M^{me} Marie-Pierre Theubet.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Merci, Monsieur le président. Ce projet de délibération n'est pas une demande de subvention, mais un soutien d'aide financière à la Ville de Genève. En effet, la Maison internationale des associations, gérée par la Fédération pour l'expression associative (FEA), a effectué des travaux en 2000 pour un montant de 5,7 millions de francs, afin d'assainir les bâtiments et de réaliser les espaces, car il y a 11 salles de conférences et 60 bureaux; environ 60 associations sont locataires dans cette maison, sans compter toutes les autres associations qui louent les locaux à l'occasion de manifestations particulières.

Pour cela, la FEA a dû emprunter 3,6 millions de francs à la Banque Alternative Suisse. La Loterie romande a payé 1,2 million de francs, et l'Etat a attribué une aide unique de 900 000 francs. Il se trouve qu'effectivement, la FEA s'est engagée à rembourser chaque année l'emprunt de 250 000 francs. Il reste encore une dette de 2,6 millions de francs, ce qui pose un vrai problème à la FEA et menace la suite du fonctionnement de la Maison internationale des associations. C'est pourquoi, au nom de la FEA, nous demandons l'urgence et nous vous prions d'y faire un bon accueil. Nous demandons qu'elle soit renvoyée par la suite à la commission des finances. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-119 est acceptée par 43 oui contre 19 non (9 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande de traiter en urgence le rapport PRD-55 A concernant les coopératives d'habitation. La parole est à M. Joris Vaucher.

M. Joris Vaucher (Ve). Merci, Monsieur le président. Nous demandons que le rapport sur le projet de délibération PRD-55 A, pour lutter contre la pénurie de logements en développant les coopératives d'habitation en Ville de Genève, soit traité en urgence pour les raisons suivantes: le texte signé par des élus de gauche et de droite a été déposé en 2012 et la situation est loin de s'être améliorée depuis. Le manque de logements et de loyers abordables embarrasse toujours plus d'habitants qui comptent sur nous pour que l'on prenne des mesures efficaces afin d'améliorer cette situation. De plus, la population est très favorable au développement des coopératives qui permettent d'offrir des logements de qualité à des prix corrects. Malgré cela, elles ne représentent pas plus de 5% des logements genevois et nous avons beaucoup de retard à rattraper par rapport à des villes comme Zurich qui en compte déjà plus de 20%. Plus vite nous débattons de ce projet de délibération, et j'espère que nous l'accepterons, plus vite des coopératives pourront sortir de terre et répondre à un besoin prépondérant de la population. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport du projet de délibération PRD-55 A est acceptée par 41 oui contre 29 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1222 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Vera Figurek, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Pierre Gauthier, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Helène Ecuyer: «Afin que le

Conseil administratif, représenté au conseil de fondation de la FIPOI, fasse toute la lumière et communique publiquement sur les accusations d'éventuels dysfonctionnements au sein de la FIPOI». La parole est à M^{me} Vera Figurek.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci, Monsieur le président. Le groupe Ensemble à gauche vous propose un texte pour avoir un débat sur la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). En effet, comme vous le savez, le rapport N° 90 de la Cour des comptes a été rendu public, puis une série d'enquêtes extérieures et également à l'interne, ce qui nous a poussés à déposer l'urgence. Encore dimanche, il a été fait mention au journal de la Radio Télévision Suisse (RTS) et dans *Le Matin Dimanche* qu'un nouveau rapport, le «rapport Rouiller», a été transmis à un journaliste du *Matin Dimanche*, alors même qu'au Canton, la Commission de contrôle de gestion n'a pas ces documents.

Nous trouvons que beaucoup de zones d'ombre sont encore à clarifier dans cette affaire. On a entendu plusieurs personnes et plusieurs instances s'exprimer là-dessus, mais force est de constater que le Conseil administratif ne s'est pas encore exprimé. Le groupe Ensemble à gauche aimerait donc déjà avoir un débat, afin que le Conseil administratif nous informe sur ce qu'il se passe au sein de cette fondation, car je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous sommes saisis dans notre ordre du jour d'une demande de crédit de 20 millions de francs que nous devrions octroyer à cette fondation. Nous demandons donc qu'avant de débloquer une quelconque somme pour cette fondation, nous obtenions la garantie que les recommandations de la Cour des comptes soient mises en œuvre et que notre représentant du Conseil administratif au sein de ce conseil de fondation dénonce ces agissements – s'il y a matière à les dénoncer. Mesdames et Messieurs, pour avoir une discussion en toute transparence là-dessus, nous estimons qu'il est urgent d'en discuter ce soir, étant donné qu'on a cette demande de crédit de 20 millions de francs. Si vous le souhaitez, nous pourrions lier les deux objets afin qu'on puisse vraiment avoir un débat politique sur la question.

Je rappelle, Monsieur le président, que le Canton s'est déjà saisi de cette question au Grand Conseil. Tous les groupes représentés ont souhaité faire la lumière là-dessus, au sein de la Commission de contrôle de gestion et, je le répète, tous les groupes confondus ont souhaité cela; encore hier soir, M. Leyvraz, de l'Union démocratique du centre, s'est exprimé de la même manière que moi sur Léman Bleu, pour dire qu'il faut absolument faire la lumière sur la question. Nous interpellons bien sûr le Conseil d'Etat, mais également le Conseil administratif pour qu'il nous donne sa position, puisqu'il n'a pas encore communiqué sur cette question.

Je vous remercie, chers collègues, d'accepter cette urgence afin d'avoir un débat transparent sur cette question.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1222 est refusée par 61 non contre 10 oui.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-120 du 26 avril 2016 de M^{me} et MM. Simon Brandt, Lionel Ricou, Eric Bertinat, Daniel Sormanni et Natacha Buffet-Desfayes: «Feuille de route au Conseil administratif pour le budget 2017». Je donne la parole à M^{me} Natacha Buffet-Desfayes.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Merci, Monsieur le président. Nous déposons une demande d'urgence pour ce texte, puisque le calendrier veut que le Conseil administratif soit en train de faire les démarches pour préparer le projet de budget 2017, dans la volonté de collaborer étroitement, comme cela a été exprimé par le Conseil municipal et par le Conseil administratif il y a peu de temps. Il nous semblait à point nommé de déjà proposer un certain nombre de choses pour pouvoir mener les débats et les discussions correctement autour de ce projet de budget.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-120 est acceptée par 38 oui contre 32 non.

Le président. Les sixième, septième, huitième et neuvième motions d'ordonnancement demandent l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1223 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Alfonso Gomez, Brigitte Studer, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Circulation à vélo: un coup de peinture ne suffit pas! Pour des parcours en site propre, sécurisés et continus», de la motion M-1224 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Encourageons la pratique du vélo en ville!», de la motion M-1225 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Simon Gaberell, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Recenser les points noirs piétons et vélo en Ville de Genève» ainsi que de la motion M-1226 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Simon Gaberell, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Utiliser les voitures stationnées pour mieux sécuriser les trajets cyclables». La parole est à M. Simon Gaberell.

M. Simon Gaberell (Ve). Merci, Monsieur le président. Je vous propose, en accord avec les cosignataires des trois autres motions, de présenter en une fois les quatre motions et, même si on votera quatre fois séparément, de ne faire qu'une seule présentation pour les quatre motions ensemble.

Le président. Excusez-moi, Monsieur Gaberell. On me parlait au même moment. Vous disiez?

M. Simon Gaberell. Ce que je disais c'est que nous prévoyons une seule intervention pour les quatre motions, même si nous les votons séparément; c'est plus simple de les présenter en une seule intervention.

Le président. Ce n'est pas la question. Nous en avons discuté, le problème est que si on fait tout de suite la liaison pour lier tous les points, nous devons de toute façon traiter point par point.

M. Simon Gaberell. Tout à fait. Ce que je voulais simplement dire c'est que je n'interviendrai qu'une seule fois.

Le président. Parfait, comme ça on avance. Magnifique.

M. Simon Gaberell. (Rires.) Merci, Monsieur le président. Il n'y a pas moins de quatre motions qui portent sur le vélo aujourd'hui, ce qui me semble démontrer l'urgence qu'il y a à traiter cette question; le vélo est un peu le parent pauvre en ville de Genève. En effet, c'est un des seuls moyens de circulation qui n'a pas de site propre, puisqu'il y a seulement 9% des pistes cyclables qui sont en site propre et pas seulement en bande cyclable avec uniquement de la peinture pour laisser aller les vélos en plein milieu de la circulation, avec tous les dangers que cela comporte.

Les quatre motions traitent à la fois des parcours sécurisés en site propre et continus, de l'élimination des points noirs, de la sensibilisation et du développement de places de parking pour les vélos qui nous semblent absolument nécessaires aujourd'hui. C'est vraiment un appel à l'attention de M. Rémy Paganì. Il faut aller de l'avant. Le nombre d'utilisateurs augmente exponentiellement et rien n'est fait pour que les vélos puissent rouler de manière sécurisée en ville de Genève. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1223 est acceptée par 42 oui contre 28 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1224 est acceptée par 42 oui contre 28 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1225 est acceptée par 41 oui contre 28 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1226 est acceptée par 43 oui contre 28 non.

Le président. Maintenant, par formalité, je vous fais voter la liaison de ces quatre motions d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la liaison des motions M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226 est acceptée par 53 oui contre 14 non (2 abstentions).

Le président. La dixième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-196 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Amanda Gavilanes, Maria Casares, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Tobias Schnebli: «Commission des naturalisations: respecter les textes et les personnes». Je donne la parole à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Très brièvement, le Parti socialiste vous propose cette résolution qui, avec un éclairage certes différent de la proposition de délibération sur laquelle nous nous prononcerons au point suivant, cherche à mettre en évidence et à améliorer les fonctionnements ou les dysfonctionnements de la commission des naturalisations. La presse s'en est fait l'écho la semaine dernière dans le journal *Le Courrier*. Si cette assemblée le veut bien, nous souhaitons, par ce texte et le projet de délibération du Parti libéral-radical qui suivra, renvoyer en urgence en commission du règlement, sans même qu'il soit nécessaire d'en débattre, ces deux éclairages différents sur une même situation problématique. Je vous remercie de lui réserver un bon accueil.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-196 est refusée par 38 non contre 32 oui.

Le président. La onzième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-121 du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Michèle Roulet, Natacha Buffet-Desfayes, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Helena Rigotti, Uzma Khamis Vannini, Michel Nargi, Rémy Burri, Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre de Boccard, Danièle Magnin, Fabienne Beaud, Didier Lyon, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Lionel Ricou et Stéphane Guex: «Violation du secret de fonction = sanction». Je donne la parole à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. Nous demandons que ce projet de délibération soit directement renvoyé en commission du règlement. Nous ne voulons pas discuter dessus car, pour nous, il y a eu suffisamment de violations ces dernières années sur les différents secrets et discussions de diverses commissions de notre Conseil. Puisque le fait de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer figure dans notre règlement et dans notre prestation de serment et que cela ne veut visiblement pas dire grand-chose pour certaines personnes, on a décidé, si vous êtes d'accord, de renvoyer cet objet à la commission du règlement, afin de rajouter directement dans notre règlement des sanctions adaptées aux différents cas de figure. Comme ça, on règle une fois pour toutes le problème. Nous aimerions donc discuter de ça dans le secret des commissions. Merci, Monsieur le président.

Le président. Ainsi, vous demandez le renvoi direct à la commission du règlement?

M^{me} Patricia Richard. Oui.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-121 est acceptée par 43 oui contre 24 non.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-121 à la commission du règlement est accepté par 41 oui contre 28 non.

Le président. Monsieur Carasso, vous avez demandé la parole, mais les seuls pouvant s'exprimer sont les motionnaires, dont vous n'êtes pas.

La dernière motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1215 concernant la suppression du porc en milieu scolaire. Je donne la parole à M. Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). (*Brouhaha.*) Merci, Monsieur le président. Cela fait en effet trois fois que nous demandons de traiter cette motion en urgence. Pourquoi demander l'urgence? Parce que la suppression du porc en milieu scolaire, en tout cas en Ville de Genève, est un fait. C'est un fait actuel. La gauche élargie vote contre. En quelque sorte elle démontre une forme de déni de la réalité. Pourtant la situation est clairement discriminatoire. Elle est discriminatoire vis-à-vis de notre culture. Je pense que cette situation doit être résolue rapidement, au risque de générer justement des tensions inutiles.

(*Protestations.*)

Le président. Est-ce qu'on peut se calmer? Jusqu'à maintenant tout le monde a parlé, deux, voire trois minutes. Je les ai laissés faire. Alors ce doit être pareil de l'autre côté. D'accord, Madame Pérez? Merci. Jouons tous le jeu. Continuez, Monsieur Leisi.

M. Laurent Leisi. On ne va pas créer de mauvais sentiments au sein de cette assemblée, ce n'est pas le but. Le but n'est pas non plus d'ouvrir une polémique qui serait fondamentalement inutile, mais de déterminer clairement les causes de cette suppression, car il faut qu'on les détermine. Pourquoi des cantines scolaires à Genève ne servent-elles plus de porc? C'est un fait, c'est une réalité, c'est actuel.

J'aimerais qu'enfin cette assemblée fasse preuve d'ouverture d'esprit et qu'on puisse renvoyer cet objet en commission afin de déterminer clairement les responsabilités – qui, pourquoi, comment – de manière claire, sans créer des espèces de faux-semblants. Je demande que cette assemblée fasse preuve d'un peu d'ouverture et que l'on renvoie cet objet définitivement en commission.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette question de viande de porc qu'on ne servirait pas et qu'on interdirait en ville de Genève aux plus de 5000 enfants qui fréquentent quotidiennement nos infrastructures est un non-problème. Aujourd'hui aucune directive n'invite les restaurants à interdire la viande de porc. (*Brouhaha.*) Est-ce que je peux finir?

Nous sommes évidemment en contact avec l'ensemble des dispositifs de restauration scolaire et notamment les associations. Il y a eu plusieurs demandes de ce Conseil municipal, dont une s'agissant d'introduire des menus végétariens, et

certaines restaurants le font déjà. On a également la question de Genève Région – Terre Avenir (GRTA). Aujourd'hui on n'a interdit à aucune infrastructure de restaurant scolaire de servir du porc. Alors vous en faites aujourd'hui un problème, c'est dommage parce que ce n'en est pas un, et je viendrai devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour vous faire le point s'agissant du fonctionnement des menus. On a une diététicienne dévolue aux restaurants scolaires qui dépend du Service des écoles et institutions pour l'enfance et qui est très attentive. Au lieu de dire qu'il faudrait du porc partout, on devrait plutôt s'interroger sur la façon d'éviter le gaspillage alimentaire. C'est ça l'enjeu de la Ville, ainsi que celui de faire en sorte que les enfants apprécient ce qu'ils mangent.

Le président. Excusez-moi, Madame Esther Alder, nous discutons sur le fait d'accepter l'urgence, alors que vous êtes en train de débattre. On n'entre pas maintenant dans la discussion, puisqu'on n'a pas encore ouvert la préconsultation.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1215 est refusée par 43 non contre 26 oui.

5. Rapport annuel 2015 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34).

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p.6
Le mot de Madame Sandrine Salerno	p.6
Le mot de Madame Monica Lopez	p.7
1. PRÉSENTATION DU FONDS CHÔMAGE	p.8
1.1 Le fonctionnement du Fonds	p.8
2. ACTIVITÉS DU FONDS CHÔMAGE EN 2015	p.10
2.1 Chiffres clés	p.10
2.2 Activités du secrétariat du Fonds	p.11
2.2.1 Collaboration interinstitutionnelle	p.11
2.2.2 Outils de pilotage et prospectives	p.11
2.3 Activités de la Commission consultative de 2010 à 2015	p.12
3. PROJETS 2015 ET CARACTÉRISTIQUES	p.13
3.1 Projets traités en 2015	p.13
3.2 Répartition des projets	p.15
3.3 Profil des bénéficiaires des projets soutenus	p.16
4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2016	p.17
5. RAPPORT FINANCIER	p.18

6. PRÉSENTATION DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS CHÔMAGE

p.19

6.1 Projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'activité économique	p.20
Bateau Genève – Travaux d'entretien du Bateau Genève	p.20
Caddie Service – A deux pas des commerces	p.21
Comptabilis – Programme d'insertion	p.22
Genèveroule – Arcade de la Terrassière	p.23
Genèveroule – Mécaniciens volants	p.24
La Carte Blanche – Structure d'insertion sociale et professionnelle	p.25
Mamajah – Tremplin vert	p.26
Pro Juventute – Mary Poppins	p.27
Réalise – Secteur industriel de pointe et logistique	p.28
SOS Femmes – Label Bobine	p.29
6.2 Projets d'accompagnement, de formation et de placement	p.30
C9FBA – Dispositif pour l'accès aux compétences de base	p.30
Camarada – Secteur insertion professionnelle & Guichet de l'économie domestique	p.31
Certis – Carrefour, Formation et Emploi	p.32
Certis – Mise à niveau du personnel EdS de la Ville de Genève	p.33
Découvrir – Asumir	p.34
Découvrir – Echange	p.35
Fondation EPER – Mentorat Emploi Migration	p.36
Fondation intégration pour tous (IPT) – Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits	p.37
Pacte – Espace Emploi Equilibre	p.38
Phare Seniors – Employabilité des Seniors 45+	p.39
OrTra Santé-Social – Aide à la réinsertion	p.40
VisAgenève – Profil vidéo	p.41
Voie F – Atelier de français écrit	p.42
Voie F – Jobcoaching	p.43
Voie F – Nos forces dans la vie (bilan de compétences)	p.44
6.3 Projets « Jeunes »	p.45
BAB-VIA – VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie	p.45
Caritas Genève – Voie 2	p.46
L'Equipage – Programme d'insertion du Bateau-Lavoir	p.47
La Barje – Dispositif Jeunes	p.48
Maison Kultura – Espace Jeunes Espoir	p.49
6.4 Récapitulatif des résultats des bénéficiaires par projet	p.50

PRÉAMBULE

LE MOT DE MADAME SANDRINE SALERNO

CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE EN CHARGE DU FONDS CHÔMAGE

En 2003, dans un contexte particulièrement tendu sur le marché du travail, caractérisé par un taux de chômage dépassant les 6%, le Conseil municipal demandait à la Ville de Genève de porter sa part de responsabilité dans la lutte contre le chômage, principalement de longue durée. C'est ainsi qu'est né le Fonds municipal de lutte contre le chômage.

12 ans plus tard, comment la situation a-t-elle évoluée? Certes, aujourd'hui, le taux de chômage genevois est « maîtrisé » et ne dépasse plus la barre des 6%. La situation en matière de création d'emplois est, elle aussi, plutôt positive, surtout au regard de nos voisins européens. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de ces résultats.

En effet, tous les indicateurs montrent que la précarité augmente à Genève. Les chiffres de l'Hospice général sont à ce titre formels: avec 20'823 personnes enregistrées à fin 2014, le nombre de bénéficiaires des prestations de l'action sociale n'a jamais été aussi élevé. En parallèle, le nombre des dossiers financiers traités entre janvier 2009 et fin décembre 2014 par l'institution est passé de 6'882 à 11'142, soit une hausse de 62%. Des chiffres préoccupants, qui ne peuvent s'expliquer par la conjoncture économique puisque celle-ci s'est révélée bonne à Genève ces dernières années, mais qui trahissent des causes structurelles et sociétales bien plus profondes.

Aujourd'hui, comme en 2003, il est donc de notre responsabilité de mener une politique volontariste en matière d'insertion professionnelle. Cela est d'autant plus important qu'en 2015 les projets soutenus par le Fonds chômage se sont à nouveau

adressés à des personnes identifiées comme particulièrement fragiles et qui se trouvent, pour un bon nombre d'entre elles, hors du filet social fédéral et cantonal. Parmi les bénéficiaires des projets soutenus, on retrouve ainsi une majorité de femmes, originaires de pays extra-européens, scolarisées jusqu'au secondaire obligatoire et sans véritable formation professionnelle. Les projets du Fonds chômage, portés par des structures associatives bien ancrées localement, offrent à ces personnes des soutiens sur-mesure en termes de formation, de remise en emploi et d'accompagnement, que les autres dispositifs existants ne peuvent pas leur proposer.

L'utilité du Fonds chômage est d'ailleurs pleinement reconnue par l'Etat, qui n'hésite pas à faire appel au financement de la Ville pour réaliser ou pérenniser des projets portés par l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. Aujourd'hui, il existe donc une véritable complémentarité entre les dispositifs d'insertion professionnelle cantonaux et communaux.

En plus de son utilité, le Fonds chômage est en adéquation avec le rôle même de la Ville de Genève, qui se doit, en tant que collectivité locale, de soutenir des initiatives de proximité et de contribuer au maintien du lien social.

Tout plaide donc aujourd'hui pour la poursuite d'une action déterminée de la Ville en matière d'insertion socio-professionnelle. Mais cette action, pour qu'elle puisse porter ses fruits, doit pouvoir s'appuyer sur le soutien de toutes et de tous. En ce début de législature, j'espère que cette confiance pourra rapidement être réaffirmée. Pour Genève et sa population.

LE MOT DE MADAME MONICA LOPEZ

RESPONSABLE DE L'UNITÉ INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (UIISP) – PÔLE INSERTION-INTÉGRATION DE L'HOSPICE GÉNÉRAL MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS CHÔMAGE

Que ce soit à cause de difficultés personnelles, en raison de la conjoncture économique, de changements législatifs (révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage) ou encore du durcissement des conditions d'octroi de l'assurance invalidité (AI), le nombre de personnes en difficulté amenées à demander l'aide sociale ne cesse d'augmenter depuis sept ans maintenant.

Pour l'Hospice général, chargé de la mise en œuvre de la politique sociale du canton de Genève, il ne s'agit pas uniquement de chiffres statistiques mais de réalités humaines. En effet, l'Hospice général s'engage de manière responsable pour la dignité des plus démunis et favorise un retour le plus rapide possible à l'autonomie durable de chaque bénéficiaire dont il a la charge.

L'aide sociale doit être une étape vers le retour à l'autonomie. Mais retrouver un emploi n'est pas facile. La réalité est d'autant plus amère dans le contexte actuel où le travail est considéré comme un facteur identitaire, la valeur dominante pour l'épanouissement individuel. Autant que gagner sa vie, reprendre pied dans le monde professionnel, c'est « mériter » sa place dans la société.

Genève aussi connaît la crise. Différente, vraisemblablement moins virulente que dans les pays européens qui nous entourent, elle touche néanmoins les populations dont nous nous occupons et qui voient les perspectives de sorties de l'aide sociale ou d'intégration être plus difficiles.

L'ambition seule ne suffit pas, il faut encore trouver une place de travail, avoir la qualification adéquate et, parfois même, démontrer quel que soit son âge qu'on reste pertinent pour le marché de l'emploi.

Dans ce contexte, le Fonds chômage de la Ville de Genève apporte un soutien capital et essentiel aux associations qui œuvrent comme des entrepreneurs sociaux en faveur de l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation de chômage, notamment de longue durée. Certains projets n'auraient jamais vu le jour sans l'impulsion et le financement de la Ville.

La réinsertion professionnelle des personnes pas ou peu qualifiées reste une tâche difficile dans un marché du travail devenu plus exigeant et qui propose de moins en moins d'offres d'emplois nécessitant peu de qualifications.

Le soutien du Fonds chômage de la Ville de Genève reste un outil totalement complémentaire aux réponses du dispositif cantonal. Aujourd'hui, il devient incontournable d'avoir une concertation entre les différents acteurs, afin de consolider dans la durée les projets qui fonctionnent et qui explorent de nouvelles pistes. Cette prise en compte élargie devrait également comprendre les employeurs, d'où l'importance de la représentation de la Fédération des entreprises romandes dans la Commission, dont le rôle est souvent négligé dans les mesures de réinsertion.

1. PRÉSENTATION DU FONDS CHÔMAGE

Créé en 2003 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, le Fonds chômage (ci-après le Fonds) permet à la Ville de Genève de mener **une politique active en matière d'intégration socioprofessionnelle**.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en raison d'une modification en profondeur de la Loi cantonale en matière de chômage (L. 9922)¹, le Fonds chômage est entièrement dédié au financement de projets développés par des associations et des entreprises sociales et solidaires dans les domaines de l'accompagnement, de la formation et du placement, de l'aide à la recherche d'emploi et de l'insertion par l'activité économique.

1.1 LE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Le Fonds chômage soutient des projets et des programmes visant à améliorer l'employabilité des personnes en recherche d'emploi et à lutter contre la précarité et l'exclusion par un retour dans le monde du travail.

Trois instances complémentaires assurent le bon fonctionnement du Fonds.

Sa gestion opérationnelle et financière est assurée par un secrétariat (R2003, art. 3, R2008 art. 10 et 11), rattaché au service Agenda 21-Ville durable, au sein du Département des finances et du logement. Il est composé d'une administratrice et d'un administrateur, travaillant chacun-e à 50%.

Le secrétariat du Fonds est épaulé dans sa mission par une **Commission consultative (R2003 art.3, R2008 art. 12 à 17)**, regroupant des personnes internes et externes à l'administration municipale, nommées en début de législature par le Conseil administratif. C'est la Commission consultative qui **examine tous les projets et réalise les auditions nécessaires à la compréhension des projets et qui préavise les projets pour le Conseil administratif**. En juin 2015, la Commission a été renouvelée pour un mandat de 5 ans (législature 2015-2020).

Au 31 décembre 2015, sa composition était la suivante:

Ville de Genève

- Madame Nathalie Böhler, Directrice du Département des finances et du logement;
- Monsieur Frédéric Vallat, Directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité;

Partenaires sociaux

- Madame Manuela Cattani, Secrétaire générale du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), représentante de la Communauté d'action syndicale (**CGAS**);
- Monsieur Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (**FER**);

Canton de Genève

- Madame Carol Singarella, Directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (**OCE**);
- Monsieur Serge Baehler, Directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (**OFPC**);
- Madame Monica Lopez, Responsable de l'unité insertion socio-professionnelle (UISP) – Pôle insertion-intégration de l'Hospice général (**HG**), remplacée par Monsieur Yves Reymond, Chef de service des Prestations spécialisées de l'Hospice Général (HG), d'août 2014 jusqu'en mars 2015;

¹ Durant ses premières années d'existence, le «Fonds municipal de lutte contre le chômage» a essentiellement subventionné des emplois temporaires au sein de l'administration municipale et d'associations. Avec l'entrée en vigueur des modifications de la Loi cantonale en matière de chômage (J 2 20) en 2008, en lien notamment avec la mise en conformité avec le droit fédéral par l'abandon des emplois temporaires cantonaux, une importante restructuration du Fonds a été menée.

Experts externes

- Monsieur Pierre Kempeneers, Collaborateur scientifique à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (**OUE**) de l'Université de Genève;
- Monsieur José Ramirez, Professeur HES, filière économie d'entreprise à l'école de haute gestion de Genève (**HEG**), spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail;
- Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, **Fondotec**.

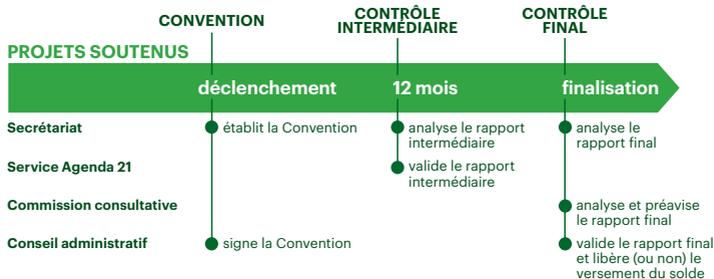
Enfin, le **Conseil administratif décide de l'octroi ou non d'un soutien financier sur la base du préavis de la Commission consultative**. Les critères d'éligibilité sont fixés dans le règlement d'application du Fonds chômage (LC 21513, 2013).

Les deux schémas qui suivent représentent les principales étapes du traitement réservé à chaque demande de subvention reçue (schéma 1) ainsi que celles du suivi d'un projet soutenu (schéma 2).

Schéma 1 – Traitements des demandes



Schéma 2 – Suivi des projets soutenus



2. ACTIVITÉS DU FONDS CHÔMAGE EN 2015

2.1 CHIFFRES CLÉS

Dotation budgétaire au Fonds chômage

2009	2.7 millions CHF
2010	5.7 millions CHF
2011	5.55 millions CHF
2012	5.55 millions CHF
2013	1 CHF
2014	4 millions CHF
2015	4 millions CHF

Financements et disponible

Solde au 1 ^{er} janvier 2015	5'703'209.50
Montant engagé en 2015 ²	5'632'327.60
Montant disponible au 31 décembre 2015	70'881.90
Montant versé aux associations en 2015 ³	4'331'631.00

Projets

Nombre de projets soutenus par le Fonds chômage	31
Nombre total de bénéficiaires des projets	2191
Part des projets avec des emplois de solidarité (7)	22%

Bénéficiaires

Ces informations sont fondées sur les données transmises pour 29 projets.

Retours en emploi ou formation ⁴	380 (31%)
Nombre de femmes	981 (62%)
Nombre d'hommes	601 (38%)

² Ce montant sera versé entre 2015, 2016 et 2017 sur la base des conventions établies pour chaque projet.

³ Ce total provient des montants engagés en 2013, 2014 et 2015.

⁴ Sur un total de 1212 personnes intégrées dans les différents dispositifs, hors départs anticipés, renvois et réorientations.

2.2 ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

L'activité principale du secrétariat du Fonds est le suivi de la mise en oeuvre opérationnelle et financière des projets. **Le secrétariat pré-analyse tous les dossiers avant de les soumettre à la Commission consultative afin de la soutenir dans la formulation de ses préavis au Conseil administratif.**

2.2.1 COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE

La collaboration institutionnelle avec le canton, mise en place en 2014, s'est poursuivie en 2015. La participation du secrétariat du Fonds chômage s'est ainsi maintenue dans les différents groupes constitués et plusieurs rencontres ont été organisées entre les Magistrat-e-s en charge des dicastères municipaux et cantonaux concernés. Ces rencontres ont notamment permis d'aborder les problématiques des projets jeunes au sein du Fonds ainsi que l'évolution des dispositifs concernant les Emplois de solidarité (ci-après EdS) avec le Magistrat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

Le secrétariat a participé à plusieurs groupes de travail institués. Le premier est **constitué** de représentant-e-s des directions des services des Mesures pour l'emploi et des Emplois de solidarité de l'**Office cantonal de l'emploi (OCE)**, ainsi que des directions de l'**Hospice Général** et de la **Direction générale de l'action sociale (DGAS)**. Ce groupe favorise **les échanges sur des projets soutenus à la fois par le canton et la Ville**. Ce faisant, il offre l'opportunité aux participant-e-s de mieux connaître les fonctionnements et limites de chacun-e et de mettre en cohérence les soutiens octroyés. Par ailleurs, le groupe a validé **le principe de la définition d'un référentiel commun** d'analyse et d'évaluation des activités d'intégration socioprofessionnelle.

Le second est **constitué** de représentant-e-s du **Bureau d'intégration des étrangers (BIE)**, de l'**OCE**, de l'**Hospice Général**, de l'**Université Ouvrière de Genève**, du délégué à l'**Emploi de la Commune de Vernier** et d'une **association** travaillant avec les migrant-e-s. L'activité de ce groupe porte sur **l'employabilité des migrant-e-s** et a pour but **la réalisation d'un guide** qui doit les aider à s'orienter dans les dispositifs cantonaux et communaux pour la recherche d'un emploi. Le groupe de travail a validé à l'automne 2015 la proposition finale pour «le guide de l'employabilité des migrants». Celui-ci sera publié en 2016 par le BIE.

2.2.2 OUTILS DE PILOTAGE ET PROSPECTIVES

Le secrétariat du Fonds a continué son processus **d'amélioration et de refonte progressive des outils et des procédures qui constituent son quotidien**. L'enjeu est ici de trouver des outils qui permettent de suivre et d'évaluer les projets soutenus, à la satisfaction des différents organes de décision et de contrôle, sans pour autant alourdir la charge de travail administratif des associations.

Les principaux éléments qui ont été créés ou revus et actualisés sont:

- la validation par les commissaires de la **fiche synthétique de présentation des projets**, utilisée systématiquement;
- la suite de la formalisation des **processus internes du traitement des projets**;
- la mise à jour des pages du **site internet**;
- l'élaboration d'un **tableau de suivi** général de l'ensemble des projets soutenus.

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, il est apparu qu'il serait utile à l'ensemble des acteurs de **disposer d'outils communs permettant à toutes les parties prenantes du Fonds de mieux comprendre le contexte de l'intégration socioprofessionnelle et ses mutations**. Le secrétariat du Fonds a donc entamé une réflexion sur ces questions, notamment sur la réalisation d'un document conçu comme un glossaire.

Par ailleurs, conscient des enjeux du chômage des personnes seniors (45+) pour les institutions concernées et faisant suite à une étude de l'OCDE⁵, qui constatait que si la Suisse avait l'un des taux d'emploi des hommes seniors les plus élevés en Europe cela n'était pas le cas des femmes seniors, le Fonds a mandaté, en novembre 2015, **une analyse sur le chômage des femmes seniors**.

⁵ Vieillessement et politiques de l'emploi : Suisse 2014 : Mieux travailler avec l'âge, OCDE 2014

Un rapport préliminaire a été rendu fin décembre 2015 et présente le diagnostic basé sur la littérature existante et les conclusions d'un atelier réunissant des expert-e-s des questions d'emploi, de chômage et de l'insertion professionnelle des seniors et du genre.

Les conclusions de cette étude seront présentées à la Commission consultative en 2016, qui pourra décider des suites à lui donner.

2.3 ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE 2010 À 2015

En 2015, 39 dossiers ont été adressés au Fonds chômage et examinés par la Commission consultative. Il s'agit du nombre de dossiers le plus élevé depuis la création du Fonds. Cela représente une augmentation de plus de 40% par rapport à 2014.

Parmi ces 39 dossiers, figurent **21 demandes de renouvellement**, confirmant à nouveau l'importance d'un soutien dans la durée des projets financés. Par ailleurs, pour la première fois depuis trois ans, on observe une **augmentation du nombre de nouveaux projets déposés** (8). Certains projets complètent des dispositifs existants alors que d'autres sont des nouveaux projets pilotes dans le domaine de la formation et de l'aide à la recherche d'emploi.

L'ensemble des projets soumis à la Commission consultative a fait l'objet d'un préavis pour le Conseil administratif, à l'exception d'un ajournement lors de la dernière séance de commission.

Commission consultative	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Examen de nouveaux projets	17	24	23	6	5	8
Examen de rapports d'évaluation	1	5	8	17	16	22
Examen de demandes de renouvellement	1	4	8	17	16	21
Examen d'avenants à des projets en cours	-	-	1	1	1	9
Auditions	1	3	2	3	4	4

Sur la base des préavis de la Commission consultative, le **Conseil administratif s'est prononcé positivement sur:**

- 4 nouveaux projets;
- 19 demandes de renouvellement (concernant 17 projets);
- 1 évaluation finale;
- 8 avenants.

Le Conseil administratif s'est prononcé négativement sur:

- 4 nouveaux projets;
- 1 demande de renouvellement;
- 1 avenant.

3. LES PROJETS EN 2015 ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

En 2015, le Fonds chômage a soutenu un total de **31 projets** visant la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi.

3.1 PROJETS TRAITÉS EN 2015:

Nouveaux projets acceptés en 2015 (4)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant financé	Durée en mois	Montant annualisé
Découvrir	Echange	40'000	24	20'000
OrTra Santé social	Aide à la réinsertion	100'660	12	100'660
Pro Juventute	Mary Poppins	300'000	12	300'000
visAgenève	Profil vidéo	100'000	12	100'000

Renouvellement de projets acceptés en 2015 (17)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant financé	Durée en mois	Montant annualisé
BAB VIA	VIA Vers l'Intégration et l'Autonomie	975'929	12	975'929
Caddie Service	A deux pas des commerces	300'000	12	300'000
Camarada	Insertion professionnelle/Ici Formation	180'000	12	180'000
Caritas	Voie 2	600'000	24	300'000
Comptabilis	Programme d'insertion	291'000	24	145'500
Découvrir	Asumir	500'000	24	250'000
Fondation EPER	Mentorat Emploi Migration 2015 et 2016	120'000	24	60'000
Genévroule	Arcade de la Terrassière	271'949	28	116'550
La Barje	Dispositif Jeunes	145'939	24	72'970
La Carte Blanche	Insertion professionnelle population fragile	300'000	24	150'000
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir 2015 et 2016	100'000	24	50'000
Mamajah	Tremplin vert	200'000	12	200'000
Pacte	Espace Emploi Equilibre	100'000	12	100'000
Phare Seniors	Employabilité des Seniors 45+	380'000	24	190'000
SOS Femmes	Label Bobine	250'000	12	250'000
Voie F	Atelier de français écrit	128'928	24	64'464
Voie F	Nos forces dans la vie	34'776	24	17'388

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Rapport annuel 2015 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

6641

Avenants acceptés en 2015 (8)⁶

Nom de l'association	Nom du projet	Nature de la demande	Montant
Camarada	GED Guichet économie domestique	Prorogation durée (cf. fiche Camarada)	-
Certis	EdS Ville de Genève	Prorogation durée + financement complémentaire	8'500
Découvrir	Asumir	Prorogation durée + financement complémentaire	91'000
IPT Intégration pour tous	Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits	Prorogation durée	-
Phare Seniors	Employabilité des Seniors 45 +	Refonte du projet (cf. fiche Phare Seniors)	-
Réalise	Secteur industriel de pointe	Prorogation durée (cf. fiche Réalise)	-
Voie F	Atelier français écrit	Financement complémentaire	81'147
Voie F	Jobcoaching	Financement complémentaire	32'500

Projets en cours de financement en 2015 (2)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant financé	Durée en mois	Montant annualisé
Le Bateau Genève	Travaux d'entretien du Bateau Genève	100'000	24	50'000
C9FBA	Dispositif pour l'accès aux compétences de base	285'050	28	122'164

Projets refusés en 2015 (6)

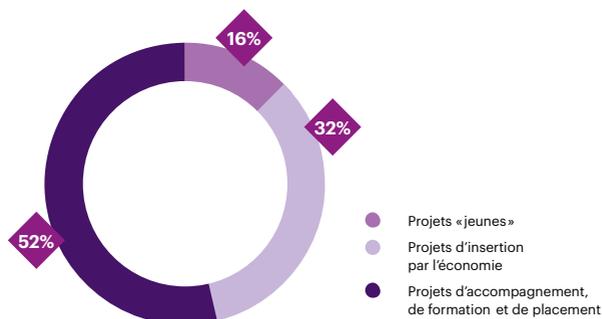
Nom de l'association	Nom du projet	Nature de la demande	Montant demandé	Durée en mois
A la Vista	Fabrique de l'audiovisuel	Nouveau projet	608'620	24
Attraction	Insertion – domaines artistique et culturel	Nouveau projet	378'672	24
Bienvenue	Stewards urbains	Renouvellement	200'000	24
Pacte	Espace Emploi Equilibre	Financement complémentaire – avenant	65'000	12
Pro Juventute	Réinsertion professionnelle et formation	Nouveau projet	20'000	12
Softweb	Capitalisation compétences solidarité internationale	Nouveau projet	90'000	12

⁶ Demandes de financement complémentaire et/ou de prolongation de la durée de la convention.

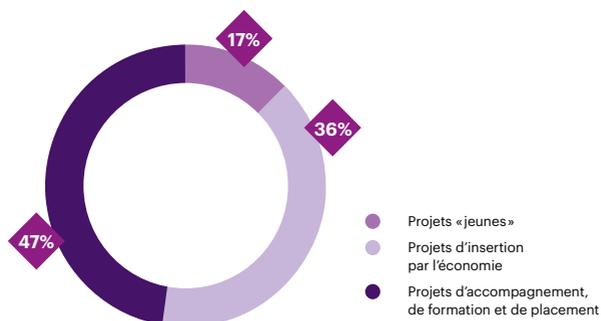
3.2 RÉPARTITION DES PROJETS

Les 31 projets soutenus en 2015 sont classés dans **trois grandes catégories** : **les projets d'insertion par l'économie**, **les projets d'accompagnement, de formation et de placement**, et **finalemt, les projets à destination des jeunes**. Cette année, la proportion des projets d'accompagnement, de formation et de placement a significativement augmenté pour représenter 52% des projets soutenus (contre 47% en 2014). En outre, **la diminution de la part des projets avec des emplois de solidarité, débutée en 2014, s'est confirmée en 2015**.

Pour l'année 2015, la répartition des projets par catégorie est la suivante :



Pour rappel, la répartition 2014 était la suivante :



3.3 PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS SOUTENUS

Pour la deuxième année consécutive et afin de mieux répondre aux différentes demandes du Conseil municipal, une **collecte d'informations** détaillée a été menée concernant les bénéficiaires des projets soutenus par le Fonds chômage.

Les 31 projets financés par le Fonds en 2015 ont concerné 2191 personnes (contre 1866 en 2014), dont plus de la moitié réside en Ville de Genève. Ce premier constat souligne l'utilité du Fonds et la pertinence des dispositifs dans leur réponse aux besoins en réinsertion d'une population souvent très éloignée de l'emploi.

Au final, seuls **26 projets ont été retenus pour établir le profil des bénéficiaires sur les questions de formation et de parcours professionnel.** En effet, 5 associations ne disposaient pas de données suffisamment détaillées en raison de la nature même de leurs activités. **Pour les autres données générales ces informations ont été récoltées pour 29 projets soit 1582 personnes.**

Sur la répartition femmes/hommes

Nombre de femmes	981 (62%)
Nombre d'hommes	601 (38%)

Sur la domiciliation

Personnes domiciliées en Ville de Genève	904 (57%)
Personnes domiciliées dans le canton de Genève	558 (35%)
Non renseigné ⁷	120 (8%)

Le profil type du bénéficiaire d'un projet soutenu par le Fonds chômage

Il s'agit d'une femme (62%), originaire d'un pays extra-européen (30%)⁸, scolarisée jusqu'au secondaire obligatoire (46%, dont 8% n'ont atteint que le primaire), sans formation professionnelle (28%), avec une majorité n'ayant pas ou plus accès à un autre dispositif de soutien et dont plus de la moitié n'avait pas de travail depuis 2013. Ce profil est quasiment identique à celui de 2014.

Il est intéressant de comparer ces données avec celles publiées par le Seco en décembre 2015⁹. Il apparaît en effet que le profil type des bénéficiaires au niveau fédéral et cantonal est un homme (59%), suisse (52%), qualifié (62%), en recherche d'emploi depuis moins de 6 mois (64%).

En comparant ces deux profils, il apparaît clairement que les projets financés par le Fonds chômage s'adressent à des personnes identifiées comme particulièrement fragiles et qui se trouvent, pour la plupart, hors du filet social fédéral et cantonal. Ces projets leur offrent des soutiens en termes de formation, de remise en emploi et d'accompagnement que les autres dispositifs existants ne peuvent pas leur proposer.

⁷ Il est parfois difficile de collecter ces informations lorsque les personnes sont réorientées ou encore lorsque les personnes sont très précarisées.

⁸ 27% des bénéficiaires sont suisses, 15% sont européen-ne-s, 28% ne sont pas renseigné-e-s

⁹ <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00387/index.html?lang=fr>

4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2016

Projets soutenus et enjeux

L'année 2015 a confirmé l'importance du Fonds dans l'ensemble des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle cantonaux. En effet, le nombre de dossiers soumis au Fonds a augmenté significativement (39 en 2015, 23 en 2014).

Dans ce contexte, les diminutions budgétaires votées par le Conseil municipal fin 2015 touchent autant les milieux associatifs, porteurs de projets soutenus par le Fonds, que le montant global alloué à ce dernier pour 2016. Elles constitueront un défi important pour l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le soutien aux personnes précarisées et éloignées du marché de l'emploi.

Ainsi, s'il est d'ores et déjà systématiquement demandé par la Commission consultative que les associations puissent faire état de financements multiples (par d'autres institutions publiques ou privées), la difficulté croissante de l'ensemble de nos partenaires à trouver des soutiens complémentaires est symptomatique d'une situation financière générale très tendue. Ceci est d'autant plus préoccupant que les perspectives économiques pour les emplois peu ou pas qualifiés – qui constituent

la grande majorité des bénéficiaires du Fonds – sont plutôt sombres et qu'il est raisonnable de s'attendre à des besoins en augmentation pour ces publics particulièrement vulnérables.

Au niveau cantonal d'importants changements législatifs ont été opérés concernant « le règlement d'exécution de la loi en matière de chômage » entrés en vigueur le 20 janvier 2016, notamment sur le renforcement des exigences liées à l'encadrement et la formation, ainsi que la fixation des rémunérations des EdS. L'impact financier de ces modifications pour les organismes ayant engagés des EdS n'est pas encore mesurable, mais il est à prévoir que ces changements nécessiteront que le Fonds s'adapte à ce nouveau contexte.

Dans cette nouvelle configuration de moyens réduits avec des besoins potentiellement plus importants, le Fonds chômage aura comme priorité en 2016, non seulement le maintien des dispositifs soutenus mais aussi de développer et de garantir le meilleur accompagnement possible des populations vulnérables.

5. RAPPORT FINANCIER

Utilisation du Fonds chômage en 2015

Attribution budgétaire 2015	4'000'000.00
Solde disponible à fin 2014, montant non engagé	1'703'209.50
Disponible au 1er janvier 2015	5'703'209.50

Projets financés en 2015

Maison Kultura « Espace Jeunes Espoir » 2015	40'000.00
Pacte « Espace Emploi Equilibre »	100'000.00
EPER « Mentorat Emploi Migration » 2015	60'000.00
BAB-VIA « Vers l'Intégration et l'Autonomie »	975'929.00
visAgenève « Profil vidéo »	100'000.00
Découvrir « Echange »	40'000.00
Mamajah, Tremplin Vert	200'000.00
Phare Seniors, Employabilité des Seniors 45+	380'000.00
La Barje, Dispositif jeunes	145'939.00
Voie F, Atelier de français écrit	128'928.00
Voie F, Nos forces dans la vie	34'776.00
Comptabilis, Programme d'insertion	291'000.00
Caritas, Voie 2	600'000.00
Carte Blanche, Insertion population fragile	300'000.00
Découvrir, Asumir avenant sept-déc 2015	91'000.00
Découvrir, Asumir 2016-2017	500'000.00
Genèveroule, Arcade de la Terrassière	271'949.00
Certis, EdS Ville GE avenant sept-déc	8'500.00
Voie F, atelier français écrit	81'146.60
Caddie Service, A deux pas des commerces	300'000.00
SOS Femmes, Label Bobine	250'000.00
Ortra Santé Social Genève, Aide à la réinsertion	100'660.00
Camarada, Ici Formation	180'000.00
Eper, Mentorat Emploi Migration 2016	60'000.00
Jobcoaching	32'500.00
Maison Kultura, Espace Jeunes Espoir 2016	60'000.00
Pro Juventute Mary Poppins	300'000.00
Montants engagés par le CA en 2015	5'632'327.60
Solde non engagé à fin 2015	70'881.90
	5'703'209.50
	5'703'209.50

6. PRÉSENTATION DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS CHÔMAGE EN 2015

Projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'activité économique

Bateau Genève – Travaux d'entretien du Bateau Genève	p. 20
Caddie Service – À deux pas des commerces	p. 21
Comptabilis – Programme d'insertion	p. 22
Genèveroule – Arcade de la Terrassière	p. 23
Genèveroule – Mécaniciens volants	p. 24
La Carte Blanche – Structure d'insertion sociale et professionnelle	p. 25
Mamajah – Tremplin vert	p. 26
Pro Juventute – Mary Poppins	p. 27
Réalise – Secteur industriel de pointe et logistique	p. 28
SOS Femme – Label Bobine	p. 29

Projets d'accompagnement, de formation et de placement

C9FBA – Dispositif pour l'accès aux compétences de base	p. 30
Camarada – Secteur insertion professionnelle & Guichet de l'économie domestique	p. 31
Certis – Carrefour, Formation et Emploi	p. 32
Certis – Mise à niveau du personnel Eds de la Ville de Genève	p.33
Découvrir – Asumir	p.34
Découvrir – Échange : programme de mentorat de migrant-e à migrant-e	p.35
EPER – Mentorat Emploi Migration	p.36
IPT – Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits	p.37
Pacte – Espace Emploi Equilibre	p.38
Phare Seniors – Employabilité des Seniors 45+	p.39
orTra – Aide à la réinsertion	p.40
visAgenève – Profil vidéo	p.41
Voie F – Atelier de français écrit	p.42
Voie F – Jobcoaching	p-43
Voie F – Nos forces dans la vie (bilan de compétences)	p.44

Projets «jeunes»

BAB-VIA – VIA, Vers l'intégration et l'autonomie	p. 45
Caritas Genève – Voie 2	p. 46
Bateau-Lavoir – Programme d'insertion du Bateau-Lavoir	p. 47
La Barje – Dispositif Jeunes	p. 48
Maison Kultura – Espace Jeunes Espoir	p. 49

6.1 PROJETS DÉVELOPPÉS PAR DES ENTREPRISES SOCIALES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

PROJET : « TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BATEAU GENÈVE »

Association:



Description du projet:

Après les travaux d'envergure (ponts, coque, etc.) arrivés à leur terme sur le Bateau Genève, un entretien annuel est prévu afin de rendre beaucoup plus légers et économiques les prochains travaux de réfection. Pour ce faire, l'association offre 15 places de stage par année pour l'entretien du « Genève », encadrées par des professionnel-le-s des métiers et de l'insertion. En regard de la situation des bénéficiaires (la majorité des personnes intégrées dans le programme a perdu tout contact avec le monde professionnel et est souvent dans une situation économique difficile), le principal objectif du projet est de permettre aux stagiaires de réacquies suffisamment de confiance en eux et en leurs capacités pour retrouver l'élan et la motivation nécessaires à tout préalable de projet professionnel.

Financement:

Mai 2010 – Avril 2012:	CHF 276'100.-
Mai 2012 – Déc. 2013:	CHF 297'000.-
Janvier 2014 – Déc. 2015:	CHF 100'000.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Pierre-André Bohnet

Personne de contact:
Monsieur Alejandro Jorand,
responsable de projet:
022 786 43 45

Site internet: www.bateaugeneve.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 22 personnes ont été accueillies par l'association; 20 ont effectué un stage sur le Bateau Genève, pour un équivalent plein temps de 2.36 postes. 5 personnes bénéficiaient de l'aide sociale et 15 étaient des migrant-e-s ou des personnes en situation de grande précarité.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 19

Ratio d'encadrement: 0.4 poste d'encadrant-e en ETP annuel

Sorties positives: 45% (9 sorties positives, soit 2 emplois en CDI, 6 emplois en CDD et 1 personne en formation certifiante de soudeur)



PROJET : « À DEUX PAS DES COMMERCES »

Association:



Description du projet:

« À deux pas des commerces » propose, dans plusieurs centres commerciaux de Genève et sur plusieurs marchés de la ville, un service de livraison des achats à vélo électrique. Les buts de l'association sont le renforcement des liens sociaux, le développement de l'économie de proximité et l'amélioration de la qualité de l'environnement, par le biais de moyens de transport écomobiles, principalement le vélo. Comme pour toutes les entreprises sociales d'insertion par l'activité économique, la mission première de Caddie service est l'insertion sociale et professionnelle des personnes employées; ces dernières bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement spécifiques. En raison d'investissements différés liés à l'ouverture de nouveaux sites, le montant effectivement déboursé se monte à CHF 979'300.- pour la période 2014-2015.

Financement:

Janvier 2010 – Déc. 2011:	CHF 350'000.-
Janvier 2012 – Déc. 2013:	CHF 980'000.-
Janvier 2014 – Déc. 2015:	CHF 1'182'000.-

(voir ci-dessus)

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur François Baertschi

Personne de contact:
Madame Monica di Sario,
directrice adjointe:
022 807 32 00

Site internet: www.caddie-service.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, l'association a employé 52 personnes en réinsertion pour un équivalent plein temps de 39.6 postes. 48 personnes étaient en emploi de solidarité et 4 en activité de réinsertion (AdR) à l'Hospice général.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 23

Ratio d'encadrement: 3.7 postes d'encadrant-e-s en EPT pour 39.6 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0.1 EPT annuel

Sorties positives: 12% (6 sorties positives, soit 4 emplois en CDI et 2 personnes en formation)

PROJET : « PROGRAMME D'INSERTION »

Association:

Comptabilis
Fiduciaire de l'économie
sociale et solidaire

Description du projet:

Le projet développé par la fiduciaire sociale Comptabilis a pour but de lutter contre l'exclusion socioprofessionnelle en proposant des stages formateurs et qualifiants à des personnes en rupture ou en difficulté professionnelle. Ce faisant, elle permet aux stagiaires de développer et de consolider des compétences par la pratique quotidienne des métiers de la comptabilité et de la gestion administrative RH, de définir au besoin un projet réaliste et réalisable et de développer des compétences en matière de recherche d'emploi. Au fil du temps, Comptabilis a construit de nombreux partenariats avec différentes institutions de référence telles qu'APRES-GE (stages ppe+), l'Hospice général, l'OCE et bien d'autres institutions privées.

Financement:

Juin 2011 – Mai 2013:	CHF 215'000.–
Juin 2013 – Mai 2015:	CHF 437'500.–
Juin 2015 – Mai 2017:	CHF 291'000.–

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:
Madame Stéphanie Anker

Personne de contact:
Madame Sandrine Meyer-Chanson,
co-directrice:
022 734 73 43

Site internet: www.comptabilis.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, la fiduciaire a accueilli 11 stagiaires pour un équivalent plein temps de 10.25 postes. 2 personnes percevaient des indemnités chômage, 2 étaient à l'Hospice général et 7 ne bénéficiaient d'aucune assistance.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 6

Ratio d'encadrement: 1 encadrant-e pour 3 stagiaires

Sorties positives: 45% (5 sorties positives, dont 3 emplois en CDI, 1 entrée en brevet fédéral et 1 formation qualifiante)



PROJET : « ARCADE DE LA TERRASSIÈRE »

Association:



Description du projet:

Ce projet vise à promouvoir le vélo en proposant des prêts gratuits et des locations de vélos à Genève. Il est couplé à un programme d'insertion socioprofessionnelle et de formation pour des personnes éloignées du marché de l'emploi. Les employé-e-s de l'association reçoivent ainsi une formation comprenant des éléments d'accueil à la clientèle, des savoir-faire techniques (mécanique et entretien des vélos), des notions d'organisation d'une petite entreprise, des notions de sécurité routière, la pratique du tri des déchets et du recyclage, ainsi qu'un vocabulaire spécifique en français et en anglais. Le Fonds finance actuellement l'arcade située à la Terrassière.

Financement:

Février 2010 – Août 2011:	CHF 236'359.-
Sept. 2011 – Août 2013:	CHF 160'530.-
Sept. 2013 – Août 2015:	CHF 133'320.-
Sept. 2015 – Déc. 2017:	CHF 271'949.-

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:
 Madame Laurence Levrat-Pictet

Personne de contact:
 Monsieur Daniel Lang,
 directeur:
 022 740 13 43

Site internet: www.geneveroule.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 51 personnes en réinsertion ont travaillé dans l'arcade de Genève roule! à la Terrassière pour un équivalent plein temps de 26.5 postes. Parmi ces 51 personnes, 47 étaient à l'Hospice général dont 45 requérant-e-s, et 4 étaient en EdS.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 14

Ratio d'encadrement: 1 poste d'encadrant-e EPT annuel pour 26.5 postes EPT, soit un ratio de 0.1 EPT annuel

Sorties positives: 4% (2 personnes en validation des acquis d'expérience)

PROJET : « MÉCANICIENS VOLANTS »

Association:



Description du projet:

Genèveroule propose un service d'intervention et de réparation rapide pour les cyclistes qui rencontrent une panne mécanique. Sur un simple coup de fil, un-e mécanicien-ne se déplace dans tout le canton pour réparer un pneu crevé ou une chaîne qui a déraillé. Pour les problèmes plus conséquents, Genèveroule met à disposition un vélo de remplacement. Ce projet permet aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles et relationnelles.

Financement:

Mars 2013 – Nov. 2014: CHF 286'500.–
Déc. 2014 – Nov. 2015: CHF 118'000.–

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:
Madame Laurence Levrat-Pictet

Personne de contact:
Monsieur Daniel Lang,
directeur:
022 740 13 43

Site internet: www.geneveroule.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 13 personnes ont bénéficié de ce projet, pour un équivalent plein temps de 8 postes: 4 personnes étaient en EdS, 6 personnes à l'Hospice général dont 3 requérant-e-s.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 3

Ratio d'encadrement: 1 poste d'encadrant-e en EPT annuel pour 8 postes EPT, soit un ratio de 0.1 EPT annuel

Sortie positive: aucune

PROJET : « STRUCTURE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »

Association :



Description du projet :

Ce projet vise à offrir des stages de réinsertion à des personnes en situation de rupture sociale, au sein des différents secteurs d'activité de l'association tels que son restaurant, sa brocante ou encore lors des activités pratiques qu'elle développe (garde-meubles, déménagements, menuiserie, réaménagement d'appartements etc.). Trois types de stages sont proposés : des stages d'observation (2 à 6 semaines), des stages de compétences (1 à 6 mois) et des stages d'endurance (6 à 24 mois).

Financement :

Février 2013 – Janvier 2015 : CHF 220'230.-
Janvier 2015 – Déc. 2016 : CHF 300'000.-

Pour plus d'informations :

Président de l'association :
Monsieur Manuel Mouro

Personne de contact :
Monsieur Gilles Chervet,
directeur :
022 734 31 30

Site internet : www.lacarteblanche.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, l'association a accueilli 42 personnes ; 33 ont effectué des stages auprès de l'association. Parmi ces 33 personnes, 4 percevaient les indemnités chômage, 4 étaient en EdS, 24 étaient à l'aide sociale et 1 était dans le processus d'asile.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : 31

Ratio d'encadrement : 2.6 postes d'encadrant-e-s en EPT annuel

Sorties positives : 48% (16 sorties positives, dont 8 emplois en CDI, 4 emplois en CDD et 4 formations)



PROJET : « TREMPLIN VERT »

Association:



Description du projet:

Le dispositif « Tremplin vert » vise à offrir à des personnes, de moins de 35 ans, en situation de rupture sociale et professionnelle l'occasion d'acquérir des aptitudes et des compétences dans le cadre des prestations de l'éco-entreprise solidaire Mamajah. Au terme d'un pré-stage d'évaluation de 6 semaines, le bénéficiaire choisit de s'engager dans l'un des pôles de formation (éco-construction, agro-écologie ou socioculturel) pour une période de stage d'une durée de trois à six mois. L'objectif de ce projet est d'aider les jeunes et les personnes inexpérimentées à acquérir une expérience professionnelle pré-qualifiante, leur permettant de raccrocher la filière AFP - CFC. Pour les adultes expérimentés, il s'agit de leur permettre de se maintenir en situation d'employabilité, de se perfectionner et de se spécialiser.

Financement:

Juillet 2013 – Déc. 2014: CHF 250'000.–
(phase pilote)
Janvier 2015 – Déc. 2015: CHF 200'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Jacky Gabriel

Personne de contact:
Monsieur Philippe Rohner,
directeur:
022 328 04 90

Site internet: www.mamajah.org

Résultats du projet en 2015

En 2015, l'association a intégré 18 personnes entre 18 et 35 ans dans le dispositif. La majorité d'entre elles était à l'Hospice général.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 8

Ratio d'encadrement: 3.1 postes d'encadrant-e-s en ETP annuel

Sorties positives: 39% (7 sorties positives, soit 1 entrée au Centre de formation professionnelle nature et environnement, 2 apprentissages, 1 entrée à la HETS, 1 entrée à l'école d'esthétique, 1 emploi en CDD et 1 lancement d'activité indépendante)

PROJET : « MARY POPPINS »

Association:



Description du projet:

Fruit d'un partenariat entre l'Etat de Genève et la Fondation Pro Juventute, le projet « Mary Poppins » a comme objectif l'insertion socio-professionnelle de personnes en EdS par l'activité de garde d'enfants à domicile. Préalablement à leur engagement comme assistante parentale, les participantes suivent durant 11 semaines une formation spécifique certifiée EduQua, comprenant 123 heures de cours théoriques, 126 heures de stages pratiques en crèche et 39 heures d'ateliers pratiques. Alors qu'il manque à Genève de nombreuses places de garde, ce projet permet de répondre, au plus juste, aux besoins des parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

Au 1er décembre 2015, Mary Poppins employait près de 175 assistantes parentales; environ 160 familles bénéficiaient de leur service.

Depuis 2015, Pro Juventute est en phase de réorganisation et d'assainissement de sa situation financière. L'Etat de Genève s'est engagé aux côtés de la Fondation afin de restructurer l'activité « Mary Poppins » et améliorer le taux de réinsertion. En complément de la formation initiale d'assistante parentale, le dispositif de formation menant à l'AFP d'aide-soignant-e sera renforcé, les employées de « Mary Poppins » seront prioritairement éligibles.

Financement:

Un financement extraordinaire de CHF 300'000.- a été attribué en décembre 2015 à Pro Juventute.

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Nicolas Chauvet

Personne de contact:
Monsieur Marc-André Baud,
directeur général ad intérim:
022 328 55 77

Site internet: www.proju.ch/Mary-Poppins

Résultats du projet en 2015

En 2015, la fondation a intégré 175 personnes dans le dispositif. Toutes bénéficiaient du statut d'EdS.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 78

Ratio d'encadrement: non pertinent

Sorties positives: 2% (3 personnes en formation, soit 1 CFC, 1 AFP et 1 diplômé de secrétaire médicale)

PROJET : « SECTEUR INDUSTRIEL DE POINTE ET LOGISTIQUE »

Association:



Description du projet:

Ce projet vise à offrir une activité professionnelle à des adultes peu ou pas qualifiés au sein d'un atelier de sous-traitance d'activités industrielles de pointe. Ce domaine offre l'opportunité à Réalise de créer des places de travail qui permettront aux bénéficiaires de développer des compétences techniques métier ainsi que des compétences plus génériques transférables dans d'autres activités industrielles (horlogerie, medtech, cleantech et électronique).

Devant le retard pris lors de la mise en œuvre de certains objectifs, Réalise a souhaité proroger le subventionnement pour une année supplémentaire, soit jusqu'à fin 2015. Courant 2014, l'association a par ailleurs bénéficié de sources de fonds additionnels qui ont été affectés à ce projet. En conséquence, le Fonds chômage a accepté de proroger la durée de subventionnement, moyennant toutefois une réduction de sa contribution à CHF 175'000.-.

Financement:

Avril 2011 – Déc. 2012: CHF 264'250.-
Janvier 2013 – Déc. 2014: CHF 295'000.-
(avenant, voir ci-dessus)

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Pascal Rivollet

Personne de contact:
Monsieur Jérôme Desponts,
responsable de projet:
022 308 60 10

Site internet: www.realise.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 142 personnes ont été employées par Réalise, pour un équivalent plein temps de 119 postes. Parmi celles-ci, 64 percevaient des indemnités chômage, 29 étaient à l'Hospice général, 27 bénéficiaient de l'aide sociale, 6 étaient à l'AI et 16 jeunes issus de la mesure CAP Formations (OFPC/OCE) et de la Fondation Qualife.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 78

Ratio d'encadrement: 10,4 postes d'encadrant-e-s en ETP annuel

Sorties positives: 48%, (68 sorties positives, soit 38 emplois en CDI, 20 emplois en CDD et 10 formations AFP ou CFC)

PROJET : « LABEL BOBINE »

Association :



Description du projet :

L'association SOS Femmes a créé en 2011 une entreprise d'insertion spécialisée dans la couture afin de permettre à des femmes peu ou pas qualifiées d'acquies et de développer des connaissances et des savoir-faire professionnels dans les domaines de la couture et dans une plus faible mesure, dans le domaine administratif et le secrétariat. Parallèlement, les employées consacrent 20% de leur temps à la formation (langues, mathématiques, etc.) et à l'établissement d'un projet professionnel. Ce domaine d'activité, de même que son positionnement en tant que plateforme de soutien à la jeune création, constituent de nouvelles niches dans lesquelles l'association développe ses activités.

Financement :

Janvier 2011 – Déc. 2012 :	CHF 511'946.-
Janvier 2013 – Déc. 2013 :	CHF 318'040.-
Janvier 2014 – Déc. 2014 :	CHF 292'322.-
Janvier 2015 – Déc. 2015 :	CHF 263'000.-

Pour plus d'informations :

Présidente de l'association :
Madame Martine Chaponnière

Personne de contact :
Madame Yen Nhi Nguyen,
responsable de projet :
022 700 00 27

Site internet : www.sosfemmes.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, l'entreprise a employé 26 personnes pour un équivalent plein temps de 13 postes : 2 personnes percevaient les indemnités chômage, 9 personnes étaient en EdS, 5 personnes étaient à l'Hospice général, 2 personnes étaient à l'AI, 4 étaient encore étudiantes et 4 étaient hors de toute institution.

Bénéficiaires domiciliées en Ville de Genève : 13

Ratio d'encadrement : 3 postes d'encadrant-e-s en EPT annuel, soit un ratio de 0.2 EPT annuel.

Sorties positives : 31% (8 sorties positives, soit 1 emploi en CDI, 1 emploi en CDD et 6 personnes en formation)



6.2 LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT, DE FORMATION ET DE PLACEMENT

PROJET : « DISPOSITIF POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES DE BASE »

Association:



- 2) Renforcement de l'accompagnement individuel par le biais du développement de nouvelles prestations: diagnostic des besoins, création d'un plan de formation, accompagnement et soutien individuel tout au long du parcours.

Description du projet:

Le dispositif pour l'accès aux compétences de base s'inscrit dans la continuité d'un précédent projet intitulé "Modularisation de la formation de base", déployé entre avril 2010 et avril 2012, qui a eu comme double objectif de répondre à des recommandations de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques au sujet de la formation des publics non francophones et de renforcer la coordination interinstitutionnelle entre les partenaires œuvrant dans le domaine de la formation de base à Genève. Le financement a été assuré par l'OFPC et la Loterie romande.

Découlant directement de cette précédente phase, le projet « Dispositif pour l'accès aux compétences de base » revêt deux axes majeurs:

- 1) Mise en œuvre concrète au sein des organismes de référence des référentiels de compétences: Communiquer-Lire-Ecrire (CLE), Technologies de l'Information et la Communication (TIC), Calculer et Appréhender l'Espace (...).

Financement:

Sept. 2012 – Déc. 2015: CHF 285'050.- (prorogation durée acceptée en 2015)

Pour plus d'informations:

Personne de contact:
Monsieur Christophe Guillaume,
coordinateur du projet:
022 733 50 60

Site internet: www.modulesdebase.ch

Résultats du projet en 2015

Au 31 décembre 2015, 5'755 personnes ont participé à ce projet.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 2'914

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation à temps partiel)

Sorties positives suite à la formation Proact-e: non pertinent, 76% de réussite aux examens finaux



PROJETS : « SECTEUR INSERTION PROFESSIONNELLE » & « GUICHET DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE »

Association:



Description du projet:

Ce projet vise à offrir aux femmes migrantes peu ou pas qualifiées des outils pratiques et théoriques pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle et leur permettre d'acquérir une certaine autonomie financière. Pour se faire, les axes de travail se concrétisent à travers les activités suivantes: programme « ici-formation » (formation intensive sur 12 semaines axée sur la profession d'employée à domicile), ateliers d'intégration, cours de français du soir, accueil mère-adolescent-e-s et soutien à l'entrepreneuriat en équipe.

Par ailleurs, pour la fin de l'année 2015, l'association a souhaité que le projet « Guichet de l'économie domestique » qui est destiné à mettre en relation employé-e-s et employeur-euse-s, aussi soutenu par le Fonds chômage, soit intégré à ce programme. Cette intégration a permis une réduction de CHF 73'303.- de la subvention accordée en 2013.

Financement:

Janvier 2010 – Déc. 2011:	CHF 292'681.-
Janvier 2012 – Déc. 2013:	CHF 480'300.-
Sept. 2013 – Déc. 2015:	CHF 213'500.-
(projet Guichet de l'économie domestique)	
Janvier 2014 – Déc. 2015:	CHF 400'000.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Maurice Gardiol

Personne de contact:
Madame Névine Attia Macchi,
responsable de projet:
022 301 52 94

Site internet: www.camarada.ch

Résultat du projet en 2015

En 2015, 159 personnes ont bénéficié de ce projet; 62 ont été suivies de manière continue au cours de l'année; 39 dans le cadre du dispositif « ici-formation » et 23 hors de ce dispositif (anciennes participantes qui continuent d'être suivies par Camarada). Parmi les 39 personnes ayant intégré le dispositif « ici-formation » en 2015, 14 percevaient des indemnités chômage, 8 étaient à l'Hospice général, 15 étaient indépendantes et 2 n'étaient pas renseignées.

Bénéficiaires domiciliées en Ville de Genève: 83

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel). 3 postes d'encadrant-e-s EPT

Sorties positives: 64% (39 sorties positives, dont 32 emplois en CDI et 7 emplois en CDD sur 62 suivis)



PROJET : « CARREFOUR, FORMATION ET EMPLOI »

Association:



Description du projet:

Le programme vise la requalification et la réinsertion sur le premier marché de personnes en emploi de solidarité. Après une phase de sélection, une partie des candidat-e-s bénéficie d'un accompagnement selon le cursus suivant:

- Evaluation sur le plan psychosocial, professionnel et scolaire.
- Formation de mise à niveau et de consolidation des acquis scolaires.
- Test de différentes options professionnelles à travers des stages de courte durée sur le premier marché de l'emploi.
- Accès au premier marché, soit par placement direct ou par la voie d'une formation professionnelle (AFP/CFC) et/ou d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Financement:

Sept. 2013 – Août 2014: CHF 167'000.-
(phase pilote)
Sept. 2014 – Février 2016: CHF 250'000.-

Pour plus d'informations:

Co-Président-e-s:
Monsieur Maximilien Tomei
Madame Françoise Duvillard

Personne de contact:
Monsieur Marc Salzmann,
directeur:
022 320 00 30

Site internet: www.certis-geneve.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 67 personnes ont participé au programme « Carrefour Formation Emploi »; l'ensemble des participants était en EdS.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 38

Ratio d'encadrement: 1.5 poste d'encadrant-e-s en EPT annuel pour 67 bénéficiaires (ratio non pertinent)

Sorties positives: 31% (21 sorties positives: 5 personnes ont trouvé un emploi en CDI, 1 en CDD et 15 sont en formation VAE ou préparation examens CFC/AFP)

PROJET : « MISE À NIVEAU DU PERSONNEL EDS DE LA VILLE DE GENÈVE »

Association:



Description du projet:

L'objectif de ce projet est de permettre aux collaborateurs et collaboratrices en EdS du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève d'envisager un avenir professionnel sur le marché primaire de l'emploi. Pour ce faire, Certis accompagne les bénéficiaires dans plusieurs étapes clés: l'établissement d'un bilan socioprofessionnel et la définition d'un nouveau projet, la mise à niveau sur le plan scolaire, la résolution de problèmes socio-économiques et enfin le retour vers l'emploi ou la formation qualifiante (CFC ou AFP) à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration municipale.

Financement:

Sept. 2014 – Déc. 2015: CHF 288'500.-

Pour plus d'informations:

Co-Président-e-s:
Monsieur Maximilien Tomei
Madame Françoise Duvillard

Personne de contact:

Marc Salzmann,
directeur:
022 320 00 30

Site internet: www.certis-geneve.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 18 personnes travaillant pour l'administration municipale de la Ville de Genève ont bénéficié de ce projet. Ces 18 personnes étaient toutes en emplois de solidarité.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 10

Ratio d'encadrement: 0.7 poste d'encadrant-e-s en ETP annuel

Sorties positives: 72% (13 personnes ont trouvé un emploi en CDI en Ville de Genève)

PROJET : « ASUMIR »

Association :



Description du projet :

Le programme « Asumir » a été développé afin de répondre au processus de déqualification professionnelle auquel sont confrontées de nombreuses femmes migrantes vivant à Genève. Destiné à favoriser la reprise d'un emploi, ce programme permet d'organiser l'accompagnement de manière cohérente, personnalisée et efficace. A cette fin, deux axes complémentaires ont été mis en œuvre :

Des services **d'accompagnement et d'orientation**, soit :

- l'accueil, afin de renseigner sur des questions d'ordre général et d'orienter en conséquence ;
- la consultation, pour la constitution d'un dossier complet de candidature, adapté au contexte local et à un parcours professionnel atypique ;
- le soutien à l'obtention de la reconnaissance de diplômes étrangers (REDES).

Des prestations de **coaching, formation et placement**, soit :

- Formations, ateliers pratiques, soirées d'information et de réseautage, permettant de mieux cerner le marché du travail (Proact-e) ;
- un placement en stage ciblé dans une optique d'emploi fixe, couplé à du coaching.

Financement :

Sept. 2011 – Août 2013 :	CHF 495'000.–
Sept. 2013 – Août 2015 :	CHF 550'000.–
Sept. 2015 – Déc. 2015 :	CHF 91'000.–

Pour plus d'informations :

Présidente de l'association :
Madame Massia Kanemann

Personne de contact :
Madame Rocio Restrepo,
directrice :
022 732 75 40

Site internet : www.associationdecouvrir.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 353 femmes ont été reçues à l'accueil de l'association et 39 femmes ont suivi la formation Proact-e.

Bénéficiaires domiciliées en Ville de Genève : 155

Ratio d'encadrement : non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives : 82% (32 sorties positives, dont 6 emplois en CDI, 5 emplois en CDD et 21 personnes en formation/stages)



PROJET : « ÉCHANGE – PROGRAMME DE MENTORAT DE MIGRANT-E À MIGRANT-E »

Association :



Description du projet :

Le programme ECHANGE vise à apporter des réponses innovantes au défi que représente l'intégration socio-professionnelle des personnes migrantes qualifiées à Genève. Pour faciliter leur intégration, ce projet met en contact des nouveaux arrivant-e-s et des personnes migrantes qualifiées ayant trouvé leur place en tant que professionnel-le-s sur le marché de l'emploi suisse. Au fil des rencontres, ces mentors peuvent mettre à profit leur expérience, leurs connaissances du milieu professionnel et leur réseau afin de développer avec les mentoré-e-s un travail de préparation à l'emploi, en vue de les doter des compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail.

Financement :

Déc. 2014 – Nov. 2016: CHF 40'000.-

Pour plus d'informations :

Présidente de l'association:
Madame Massia Kanemann

Personne de contact:
Madame Veronica Bustamante,
responsable projet:
022 732 75 40

Site internet : www.associationdecouvrir.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 17 binômes ont été formés.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 15

Ratio d'encadrement: non pertinent

Sorties positives: 53% (9 sorties positives, dont 3 emplois en CDI, 1 emploi en CDD, 3 formations et 2 projets d'activité indépendante)

PROJET : « MENTORAT EMPLOI MIGRATION »

Association:



Description du projet:

Ce programme vise à favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s qualifié-e-s ressortissants des Etats tiers (hormis les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande), en complément aux dispositifs d'insertion professionnelle existants dans le canton. Pour ce faire, le projet constitue des paires (duos) de deux professionnel-le-s d'un même secteur ou d'une même profession, dont l'une ou l'un a une expérience de travail en Suisse et l'autre, migrante ou migrant, a exercé ou étudié dans la profession correspondante à l'étranger. Le Fonds finance les activités menées depuis le bureau de Genève.

Financement:

Subvention ponctuelle 2012 et 2013:
CHF 60'000.-
Janvier 2014 – Déc. 2014:
CHF 60'000.-
Janvier 2015 – Déc. 2015:
CHF 60'000.-

Pour plus d'informations:

Secrétaire romand de la Fondation:
Monsieur Philippe Bovey

Personne de contact:
Madame Anne-Claude Gerber,
responsable de projet:
021 613 40 70

Site internet: www.heks.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, le dispositif MEM Genève a enregistré la participation de 31 nouveaux mentoré-e-s et 27 nouveaux mentors ce qui représente 50% des demandes de participation (50% de dossiers refusés). 19 duos ont été créés en 2015 et 6 se sont terminés. 100% des mentoré-e-s ont un projet professionnel défini, avec une stratégie et des démarches de recherche d'emploi claires ou sont employables immédiatement.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 11

Sorties positives: 1 CDI sur les 6 duos terminés.



PROJET : « RÉINSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNES SANS DROITS »

Association:



Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Olivier Sandoz

Personne de contact:
Monsieur Jean-Luc Fornallaz,
directeur IPT Genève:
022 308 10 20

Site internet : www.fondation-ipt.ch

Description du projet:

L'objectif de ce projet est de permettre, chaque année, un retour à l'emploi sur le marché primaire du travail de personnes sans droits (en fin de droit à l'assurance chômage, après un refus de rente AI ou n'ayant pas droit à l'aide sociale). Les bénéficiaires sont intégrés dans le processus IPT qui comprend un bilan socioprofessionnel approfondi, la réalisation d'un stage d'employabilité, la participation à des modules de développement personnel et la définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable. Le projet professionnel est ensuite mis en œuvre par un stage de validation et un coaching individuel en vue de décrocher un emploi fixe de durée déterminée, indéterminée ou temporaire.

Financement:

Mai 2013 – Déc. 2016: CHF 483'000.-
(prorogation durée acceptée en 2015)

Résultats du projet en 2015

En 2015, 60 personnes ont bénéficié du processus mis en place par la Fondation Intégration pour Tous. Sur ces 60 personnes, 10 étaient inscrites au chômage, 3 étaient à l'Hospice général, 1 percevait l'aide sociale, 1 personne était dans le processus d'asile, 14 ont été adressées par des médecins, 4 par le Centre social protestant, 2 par la commune de Carouge, 1 par la Fondation Qualife, 4 par le Service des prestations complémentaires, 1 par l'Orangerie, 3 par Pro Infirmités et 16 sont venues de leur propre initiative.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 23

Ratio d'encadrement: 1.2 poste d'encadrant-e-s EPT annuel

Sorties positives: 29% (17 sorties positives, dont 8 emplois en CDI, 8 emplois en CDD et 1 formation universitaire)



PROJET : « ESPACE EMPLOI EQUILIBRE »

Association:



Description du projet:

L'Espace Emploi Equilibre est un espace d'accueil à Genève destiné aux femmes souhaitant évoluer dans leur projet professionnel et souhaitant trouver un meilleur équilibre entre carrière et famille. L'association Pacte y propose une large palette d'activités, telles que des services de consultation avec des coachs spécialisés (CarriElle&Lui), des Cafés Emploi (conférence sur un thème lié à l'emploi et conseils d'expert-e-s), des ateliers créatifs, du job-sharing (accompagnement de la postulation à l'entretien d'embauche) et un pool de compétences.

Financement:

Subvention ponctuelle 2012/2013:	CHF	57'000.-
Subvention ponctuelle du 1 ^{er} juillet au 31 déc. 2013:	CHF	63'000.-
Subvention ponctuelle du 1 ^{er} janvier au 31 déc. 2014:	CHF	163'000.-
Subvention ponctuelle du 1 ^{er} janvier au 31 déc. 2015:	CHF	100'000.-

Pour plus d'informations:

Madame Béatrice Simos-Rapin

Personne de contact:

Madame Françoise Piron,

directrice:

021 601 82 40

Site internet: www.pacte.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 139 personnes ont bénéficié de consultation dans le dispositif Espace Emploi Equilibre. 183 personnes ont été accueillies lors des cafés emploi.

Bénéficiaires domiciliées en Ville de Genève:
environ 40

Ratio d'encadrement: 1.1 poste d'encadrant-e-s en ETP annuel

Sorties positives: non renseigné - les personnes fréquentant les activités de Pacte n'ont aucune obligation de retour quant à l'évolution de leur situation socio-professionnelle.

PROJET : « EMPLOYABILITÉ DES SENIORS 45+ »

Association:



Description du projet:

L'objectif de ce projet est d'agir au niveau de l'individu, de l'entreprise et de la société afin de valoriser les compétences des Seniors 45+ dans leurs démarches d'accès à l'emploi.

Le dispositif initial du projet reposait sur 4 axes: l'écoute, le rassemblement (entreprise étendue de réseau), la formation et la sensibilisation (lobbying); le Fonds chômage n'est intervenu que sur les axes Rassemblement et Formation.

Fin 2015, se fondant sur les constats observés à la lumière de la pratique quotidienne, l'association a proposé une refonte du projet vers une structure qui soit davantage en phase avec les besoins et les attentes exprimés par les bénéficiaires. L'approche axiale a donc été abandonnée au profit d'un parcours cohérent en 3 étapes: l'accueil, l'accompagnement personnalisé et les mesures d'insertion (placement). Cette refonte a été acceptée par le Fonds chômage, moyennant une limitation de la portée et de la durée du financement; un avenant est en cours d'établissement pour un montant réduit à CHF 285'000.- de mai 2015 à octobre 2016.

Financement:

Mai 2014 - Avril 2015:	CHF 85'823.-
Mai 2015 - Avril 2017: (avenant, voir ci-dessus)	CHF 380'000.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Patrice Chaussivert

Personne de contact:
Monsieur Guillaume Anthoine,
directeur ad intérim:
022 300 01 45

Site internet: www.phareseniors.org

Résultats du projet en 2015

En 2015, 300 personnes ont été reçues par l'association et 95 ont intégré le dispositif.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:
97 (renseignés)

Ratio d'encadrement: 2.1 postes d'encadrant-e-s
EPT annuel

Sorties positives: 15% (14 emplois en CDI)

PROJET : « AIDE À LA RÉINSERTION »

Association:



Description du projet:

Le projet « Aide à la réinsertion » développé par OrTra santé-social Genève vise une qualification ou une requalification professionnelle dans le domaine de la santé et du social de personnes qui ont trop peu, voire pas du tout, d'expérience professionnelle. Il s'adresse par exemple à des personnes qui ne peuvent bénéficier de la validation des acquis et de l'expérience (VAE), à des personnes au bénéfice du statut EdS dans le domaine de la santé ou du social et qui souhaitent obtenir une qualification, à des personnes en fin de droit ou à l'aide sociale qui veulent s'orienter dans le domaine santé-social ou encore à des personnes qui sont au bénéfice de l'Assurance Invalidité et souhaitent se reconverter.

En misant sur une formation qualifiante qui alterne formation modulaire et stage pratique de niveau AFP, ce projet entend permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi dans un secteur où la projection pour les vingt prochaines années pointe une pénurie majeure en personnel.

Financement:

Janvier 2016 – Déc. 2016 : CHF 100'660.-

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:
Madame Claude Howald

Personne de contact:
Madame Dominique Roulin,
directrice:
022 328 11 41

Site internet: www.ortra-ge.ch

Résultats du projet en 2015

Le projet sera mis en place en 2016 et la première volée de cette nouvelle formation débutera à l'automne.



PROJET : « PROFIL VIDÉO »

Association:



Description du projet:

« Profil vidéo » est un projet de réalisation de CV vidéo où des personnes à la recherche d'un emploi sont amenées à mettre en scène leurs qualités et leurs compétences professionnelles, avec l'aide des membres de l'association. Ce format permet au candidat-e de se présenter de façon originale, de se démarquer, de mettre en avant sa personnalité et d'offrir de lui ou d'elle une image fidèle à la réalité. L'ensemble du travail qui entoure la prise de vue permet également au participant-e de tirer un bilan sur ses acquis et ses expériences professionnelles, ainsi que de s'exprimer de manière claire et fluide sur son parcours.

Financement:

Avril 2015 – Mars 2016: CHF 100'000.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Alfredo Camelo

Personne de contact:
Madame Mónica Granda,
responsable de projet:
078 626 28 92

Site internet: www.visageneve.ch

Résultats du projet en 2015

En décembre 2015, 33 personnes avaient réalisé un CV vidéo. 6 percevaient les indemnités chômage, 7 étaient à l'Hospice général, 6 personnes étaient indépendantes, 3 personnes étaient salariées à temps partiel, 3 étaient dans le processus d'asile et 8 ne bénéficiaient d'aucune assistance.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 15

Ratio d'encadrement: 2 postes d'encadrant-e-s en EPT annuel

Sorties positives: 21% (7 sorties positives, dont 3 emplois en CDI, 1 emploi en CDD et 3 stages)



PROJET : « ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT »

Association:

VOIE F
ESPACE DE FORMATION POUR LES FEMMES

Description du projet:

Voie F propose des formations de base à l'attention de femmes (migrantes et non migrantes) peu qualifiées, en vue de faciliter et de maintenir leur (ré)insertion socioprofessionnelle. La mise en place d'un atelier de français écrit vise à augmenter les compétences des participantes afin de leur permettre de s'inscrire par la suite à d'autres cours de Voie F, notamment au cours d'initiation au traitement de texte.

Financement:

Janvier 2013 - Déc. 2014: CHF 103'674.-
Janvier 2015 - Déc. 2016: CHF 210'075.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Serge Raemy

Personne de contact:
Madame Julia Montefusco Lechenne,
coordinatrice:
022 320 51 30

Site internet: www.voief.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 47 femmes ont été accueillies par l'association dans le cadre de ce projet; 40 ont suivi l'atelier de français. Parmi celles-ci, 2 percevaient les indemnités chômage, 17 étaient à l'Hospice général, 6 étaient salariées et 15 dépendaient du revenu de leur conjoint.

Bénéficiaires domiciliées en Ville de Genève: 25

Ratio d'encadrement: 1.42 poste d'encadrant-e-s en EPT

Sorties positives: 38% (15 sorties positives, dont 3 emplois en CDI et 12 formations)



PROJET : « JOBCOACHING »**Association :**

VOIE F
ESPACE DE FORMATION POUR LES FEMMES

Description du projet :

Ce projet, porté par Voie F, est issu des réflexions de quatre associations féminines qui travaillent en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des femmes (Camarada, F-Information, SOS-Femmes et Voie F). Ces structures proposent différentes formes d'accompagnement visant à informer les femmes ainsi qu'à les préparer à la recherche d'un emploi (construction d'un projet professionnel et formation). Pour renforcer le lien avec les entreprises, une Jobcoach a été recrutée. Elle prépare, forme et suit les candidates préalablement sélectionnées par les associations pour un retour à l'emploi. Grâce à sa connaissance des candidates et à un vaste réseau d'entreprises, la Jobcoach est en mesure de proposer aux entreprises des personnes adaptées aux exigences du poste. Après le recrutement et afin d'assurer une collaboration durable, la Jobcoach continue à accompagner les deux parties durant quelques mois.

Financement :

Mai 2014 - Avril 2016 : CHF 230'030.-

Pour plus d'informations :

Président de l'association :
Monsieur Serge Raemy

Personne de contact :
Madame Julia Montefusco Lechenne,
coordinatrice :
022 320 51 30

Site internet : www.voief.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 39 femmes avaient participé à ce projet.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : 24

Ratio d'encadrement : non pertinent (jobcoaching).

Sorties positives : 56% (22 sorties positives, dont 13 emplois en CDI, 8 emplois en CDD et 1 activité indépendante)

PROJET : « NOS FORCES DANS LA VIE (BILAN DE COMPÉTENCES) »

Association:

VOIE F
ESPACE DE FORMATION POUR LES FEMMES

Description du projet:

« Nos forces dans la vie » est un bilan de compétences basé sur l'oralité. Il a pour objectif d'identifier les compétences de chaque participante et de les démontrer par l'exemple. Le but de la formation est d'augmenter l'autonomie des femmes migrantes en processus d'alphabétisation ou d'apprentissage du français, au sein de leur environnement familial, social et professionnel afin de faciliter leur intégration.

Financement:

Mars 2012 – Février 2014:	CHF	35'736.-
Juin 2015 – Mai 2017:	CHF	34'776.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Serge Raemy

Personne de contact:
Madame Julia Montefusco Lechenne,
coordinatrice:
022 320 51 30

Site internet: www.voief.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 12 femmes ont participé à ce bilan de compétences. Parmi celles-ci, 1 percevait les indemnités chômage, 6 étaient à l'Hospice général, 1 était dans le processus d'asile et 4 dépendaient économiquement de leur époux.

Bénéficiaires domiciliées en Ville de Genève:
non renseigné

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

Sorties positives: 50% (6 sorties positives, dont 1 emploi en CDI et 5 formations)

6.3 LES PROJETS « JEUNES »

PROJET : « VIA, VERS L'INTÉGRATION ET L'AUTONOMIE »

Association:



Description du projet:

VIA est un projet d'insertion sociale et professionnelle développé par la Boîte à Boulots. Il s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans, sans formation achevée et sans activité. Il leur propose un processus permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou une activité professionnelle: formation scolaire ou SEMO lorsque le parcours scolaire réduit les possibilités de formation professionnelle, ou stages rémunérés au sein d'associations et d'entreprises partenaires ainsi que de services de la Ville de Genève.

Financement:

Janvier 2010 – Déc. 2011:	CHF 1'012'500.-
Janvier 2012 – Déc. 2013:	CHF 1'365'466.-
Janvier 2014 – Déc. 2014:	CHF 975'839.-
Janvier 2015 – Déc. 2015:	CHF 975'929.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Alexandre Balmer

Personne de contact:
Monsieur Christophe Matthey,
directeur:
022 321 56 76

Site internet: www.boiteaboulots.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 168 jeunes en transition dans leur parcours d'orientation scolaire et/ou professionnelle ont été accueillis à l'antenne VIA; 57 ont intégré le dispositif de suivi.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 168

Ratio d'encadrement: 3.5 postes d'encadrant-e-s en ETP annuel

Sorties positives: 44% (25 sorties positives, dont 5 emplois en CDD et 20 formations)

PROJET : « VOIE 2 »

Association:



Description du projet:

Ce programme de réinsertion offre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture scolaire ou professionnelle, la possibilité de se former et d'obtenir une attestation fédérale (AFP), doublée d'un encadrement individuel spécialisé. Les apprenti-e-s bénéficient d'une formation de deux années dans le domaine de la vente ou du travail administratif. Un raccord vers la filière CFC (3 ans au total) est également proposé.

Financement:

Sept. 2009 – Août 2011:	CHF 400'000.–
Sept. 2011 – Août 2013:	CHF 600'000.–
Sept. 2013 – Août 2014:	CHF 440'000.–
Sept. 2014 – Août 2016:	CHF 600'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Jean-Philippe Trabichet

Personne de contact:
Monsieur Norberto Isem Chen,
responsable de projet:
022 708 04 67

Site internet: www.caritasge.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 71 jeunes ont été accueillis par l'association et 31 ont intégré le dispositif. 29 jeunes étaient en apprentissage au sein de Caritas Genève et de ses partenaires affiliés et 2 en pré-apprentissage.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:
non renseigné

Ratio d'encadrement: 18 postes d'encadrant-e-s en EPT annuel

Sorties positives: 23% (7 formations)

PROJET : « PROGRAMME D'INSERTION DU BATEAU-LAVOIR »

Association :



Description du projet :

L'association l'Equipage vise à promouvoir l'insertion de jeunes entre 16 et 25 ans en rupture scolaire ou d'apprentissage, en leur offrant la possibilité d'expérimenter le monde du travail à travers une activité valorisante sous forme de stage au sein du café-restaurant le Bateau-Lavoir, ainsi qu'un accompagnement dans la construction d'un projet personnalisé.

Financement :

Janvier 2012 – Déc. 2013 : CHF 100'000.-
Janvier 2014 – Déc. 2014 : CHF 28'500.-
(l'évaluation finale du projet a été rendue en 2015)

Pour plus d'informations :

Président de l'association :
Monsieur Erik Grobet

Personne de contact :
Madame Stéphanie Rosselet,
responsable encadrement :
022 321 38 78

Site internet : www.bateau-lavoir.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 29 jeunes ont travaillé sur le bateau-lavoir pour un équivalent plein temps de 29 postes. Parmi ces jeunes, 24 étaient issues de l'Antenne Via, 2 du projet Emploi Jeunes Carouge, 1 du Centre de la Transition Professionnelle, 1 d'Urbaine Médiation et 1 était non renseigné.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : 22

Ratio d'encadrement : 3.6 postes d'encadrant-e-s en ETP annuel

Sorties positives : 28% (8 sorties positives, dont 1 emploi en CDI, 4 emplois en CDD et 3 formations)



PROJET : « DISPOSITIF JEUNES »

Association:



Description du projet:

Chaque année, l'association La Barje propose à des jeunes en rupture de formation scolaire ou professionnelle des stages autour des métiers liés à la gestion de débits de boissons et d'événements socioculturels. L'offre de stages se décline en deux volets: « stages pro » (sur une durée de 4 mois à 100%) et les « stages découvertes » (sur une semaine à 100%). Ces stages permettent aux jeunes de développer des compétences favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

Financement:

Avril – Déc. 2011:	CHF 30'000.–
Janvier 2012 – Déc. 2013:	CHF 130'540.–
Janvier 2014 – Déc. 2014:	CHF 82'216.–
Juin 2015 – Mai 2017:	CHF 145'939.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association:
Monsieur Paul Oberson

Personne de contact:
Madame Alexia Lavanchy,
directrice:
022 344 83 56

Site internet: www.labarje.ch

Résultats du projet en 2015

En 2014, 14 jeunes ont pu bénéficier de stages à la Barje. Il s'agissait de jeunes âgés de 16 à 25 ans issus de l'Antenne VIA (10), du Tribunal des Mineurs (1), du foyer de la Servette (2) et du programme JADE du service de psychiatrie générale des HUG (1).

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 12

Ratio d'encadrement: 1.28 poste d'encadrant-e-s en EPT annuel

Sorties positives: 29% (4 formations)

PROJET : « ESPACE JEUNES ESPOIR »

Association :



Description du projet :

Le projet Espace Jeunes Espoir contribue à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes migrant-e-s de 16 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés dans leur processus d'intégration à Genève. L'association accompagne les jeunes dans la recherche et l'élaboration d'un projet professionnel durant neuf mois. Elle leur propose une remise à niveau (français, mathématiques, bureautique), un placement en entreprise, un accompagnement et un espace de médiation. A noter que l'ensemble des formations continues dispensées par Maison Cultura est certifié EDUQUA.

Financement :

Année scolaire 2010 – 2011:	CHF 45'000.-
Janvier 2012 – Déc. 2013:	CHF 80'000.-
Janvier 2014 – Déc. 2014:	CHF 40'000.-
Janvier 2015 – Déc. 2015:	CHF 40'000.-

Pour plus d'informations :

Président de l'association :
Monsieur Guillermo Montaña

Personne de contact :
Monsieur Didier Nsasa,
responsable de projet :
022 340 71 11

Site internet : www.kultura.ch

Résultats du projet en 2015

En 2015, 29 jeunes ont été suivis dans le cadre du programme « Espace Jeunes Espoir ». 10 d'entre eux étaient à l'Hospice général, 2 percevaient l'aide sociale et 17 ne bénéficiaient d'aucune mesure.

Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 15

Ratio d'encadrement: non pertinent (formation cyclique à temps partiel). 1.5 poste encadrant-e-s en EPT annuel

Sorties positives: 31% (9 sorties positives, dont 2 emplois en CDD et 7 formations)



6.4 RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES BÉNÉFICIAIRES PAR PROJET

Le tableau ci-dessous reprend les données obtenues des associations concernant le nombre de personnes accueillies soit pour une orientation, un soutien ponctuel ou qui n'ont pas souhaité continuer dans la structure; il indique également le nombre de bénéficiaires qui ont été intégrés dans le dispositif soutenu par le Fonds et les sorties positives, qui incluent les retours en emploi et en formation. Quatre projets ont été extraits de ce tableau car la nature des activités ne permet pas de les y intégrer. Il s'agit de C9BA qui concerne plus de 5'000 personnes, de Pacte qui ne peut pas faire de suivi systématique avec ses participantes, de la fondation Eper qui ne considère que les duos terminés et de l'OrTra dont le projet se développera en 2016 avec la mise en place d'une formation qualifiante dans le domaine du soin à l'automne 2016.

Nom de l'association	Nom du projet	Personnes accueillies, orientées, aides ponctuelles	Bénéficiaires intégrés dans le dispositif	Sorties positives
BAB-VIA	VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie	168	57	25 (44%)
Bateau Genève	Travaux d'entretien du Bateau	22	20	9 (45%)
Caddie Service	A deux pas des commerces	52	52	6 (12%)
Camarada	Secteur insertion professionnelle-Ici Formation /GED	159	62	39 (64%)
Caritas	Voie 2	71	31	7 (23%)
Certis	EdS Ville de Genève	18	18	13 (72%)
Certis	Carrefour Formation Emploi	67	67	21 (31%)
Comptabilis	Programme d'insertion	11	11	5 (45%)
Découvrir	Echange	17	17	9 (53%)
Découvrir	Asumir	353	39	32 (82%)
Genèveroule	Arcade de la Terrassière	51	51	2 (4%)
Genèveroule	Mécaniciens volants	13	13	0
IPT Intégration pour tous	Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits	60	60	17 (29%)
L'Equipage	Dispositif d'insertion du bateau lavoir	29	29	8 (28%)
La Barje	Dispositif Jeunes	14	14	4 (29%)
La Carte Blanche	Insertion professionnelle population fragile	42	33	16 (48%)
L'Equipage	Dispositif d'insertion du bateau lavoir	29	29	8 (28%)
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir	29	29	9 (31%)
Mamajah	Tremplin vert	43	18	7 (39%)

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Rapport annuel 2015 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

Nom de l'association	Nom du projet	Personnes accueillies, orientées, aides ponctuelles	Bénéficiaires intégrés dans le dispositif	Sorties positives
Phare Seniors	Employabilité des seniors 45 +	300	95	14 (15%)
Pro Juventute	Mary Poppins	175	175	3 (2%)
Réalise	Secteur industriel de pointe et logistique	168	142	68 (48%)
SOS Femmes	Label Bobine	26	26	8 (31%)
VisAgenève	Profil vidéo	33	33	7 (21%)
Voie F	Atelier français écrit	47	40	15 (38%)

La nature des sorties positives varie d'un projet à un autre en fonction de l'activité même des projets soutenus, – formation de base, aide au placement, acquisition de compétences métiers, etc. – et de l'employabilité des bénéficiaires, souvent très éloigné-e-s du marché de l'emploi.

Edité par le Service Agenda 21 – Ville Durable
Secrétariat du Fonds chômage
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
1204 Genève

Graphisme: trivialmass.com

Impression en 300 exemplaires
sur du papier FSC par la CMAI

Crédits photo: Magali Girardin, DR

Avril 2016

fonds.chomage.a21@ville-ge.ch

022 418 22 76

022 418 22 58

Le président. Sur la demande de certains membres du bureau et chefs de groupe, je vous fais voter l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 62 non contre 6 oui.

Le président. A présent je vous fais voter sur le renvoi direct de cet objet en commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du rapport D-34 à la commission des finances est accepté par 67 oui contre 1 non.

6. Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54).

	Délégation Genève Ville Solidaire	Rapport d'activité 2015
1.	Le mot de Sandrine Salerno	5
2.	L'engagement de la Ville de Genève	6
3.	Le fonctionnement de la solidarité internationale en Ville de Genève	7
	3.1 Le fonctionnement interne	9
	3.2 La collaboration avec la Fédération Genevoise de Coopération (FGC)	13
4.	La solidarité en Ville de Genève : les chiffres clés de 2015	14
	4.1 Répartition géographique des projets soutenus	16
	4.2 Répartition thématique des projets soutenus	19
5.	Perspectives 2016	21
6.	Annexe : liste des projets financés en 2015 par la DGVS	22

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6681

Impressum:
Ville de Genève
Département des finances
et du logement
Délégation Genève Ville Solidaire
5, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Graphisme: Neo Neo
Imprimé sur papier FSC par
la Centrale municipale d'achat
et d'impression (CMAI)
Tirage: 500 exemplaires
Edition avril 2015

Contact:
Secrétariat de la DGVS
5, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève
secretariat.dgvs@ville-ge.ch

© crédits photos:
Couverture: Helvetas
p. 4 et 20: Lectures partagées
p. 7, 14, 15: Glocal
p. 8: OneAction
p. 12: FSH

1. Le mot de Sandrine Salerno

Cette année, la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) a soutenu près de 130 projets de solidarité internationale. Qu'il concerne l'éducation et la formation, la défense des droits de l'homme, le développement rural, la protection de l'environnement ou la santé, chacun de ces projets a permis d'améliorer concrètement les conditions de vie des populations les plus défavorisées dans 41 pays à travers le monde.

Je l'ai souvent dit, je le répète : pour la Ville de Genève, la coopération au développement est une nécessité. A l'issue d'une année 2015 particulièrement intense, qui a vu des centaines de milliers de personnes fuir des zones de combat, des crises sanitaires et des catastrophes climatiques, cet engagement résonne avec plus de force encore et nous incite à intensifier nos efforts.

Cette action, essentielle pour les pays en développement, se justifie aussi par son impact au niveau local : on oublie en effet souvent que la solidarité internationale a également des retombées positives ici, dans notre pays, sur notre économie. Cela est extrêmement bien démontré par la récente étude menée par l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel en collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement, publiée en décembre 2015. Intitulée «Retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse», cette étude examine les apports générés

par les dépenses d'aide publique au développement en 2014 sur le produit intérieur brut et sur l'emploi en Suisse.

La lecture de ce document est très instructive. Elle montre en effet que si l'aide publique au développement vise d'abord à réduire la pauvreté et à œuvrer pour un monde plus juste, les projets de coopération menés par des organisations basées en Suisse engendrent également des versements de salaires et d'honoraires dans notre pays, ainsi que des achats de biens et services auprès d'entreprises sises sur le territoire national. C'est ainsi qu'en 2014 les dépenses d'aide publique au développement de la Suisse ont généré un apport de revenus pour l'économie helvétique de quelque 3,6 milliards de francs. Autrement dit, chaque franc d'aide consenti par la Suisse a généré des retombées économiques sur le PIB de 1,19 franc. Quant à l'impact sur le marché du travail, il est estimé par les auteurs de l'étude à 25'000 emplois équivalents plein temps. Un apport qui est donc pour le moins conséquent.

Alors qu'il reste deux années à la Ville de Genève pour atteindre l'objectif du 0.7%, alors aussi que la communauté internationale s'est fixée en septembre 2015 des objectifs ambitieux pour les 15 prochaines années (Agenda 2030 pour le développement durable) – auxquels la DGVS souscrit pleinement –, il me semblait important de rappeler ces chiffres.

Nous avons toutes les raisons d'être solidaires. Alors, continuons à l'être.

Sandrine Salerno
Conseillère administrative,
Responsable du Secrétariat de la
Délégation Genève Ville Solidaire

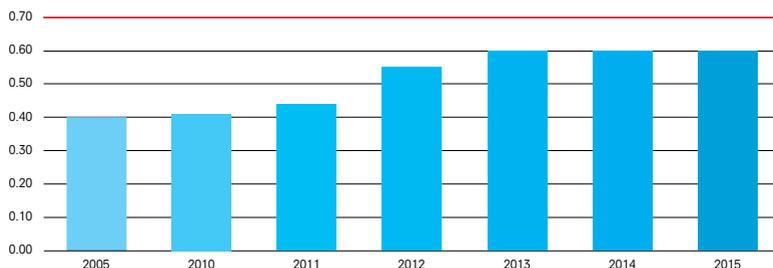
2. L'engagement de la Ville de Genève

En 2015, avec un montant de CHF 5'501'100.- pour la DGVS et de CHF 250'000.- pour l'aide humanitaire, **la Ville de Genève a consacré 0.6% de son budget à la solidarité internationale**, soit un montant inchangé depuis 2013. En 2010, elle s'est fixée comme objectif d'atteindre les 0.7% d'ici à 2018. Pour atteindre ce seuil en 2015 déjà, la Ville aurait dû allouer CHF 1'004'500.- supplémentaires à la solidarité internationale.

1 Département fédéral des affaires étrangères, « La Suisse en comparaison internationale 2014 »
www.bit.ly/1nLmlRp

Pour rappel, en 2014, la Suisse a consacré 0.49% de son revenu national brut à la solidarité internationale.¹

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GENÈVE



Fidèle à ses valeurs et à ses engagements historiques, la Ville de Genève est une actrice incontournable de l'aide au développement en Suisse. Selon le dernier recensement de la Confédération², **son engagement financier représente environ 10% de l'aide octroyée par l'ensemble des cantons et des communes du pays**. Elle arrive également largement en tête du classement communal, avec 30% du total des montants consacrés à la solidarité internationale par les communes. A titre de comparaison, en 2013, la Ville de Zurich consacrait CHF 3'230'000.- à ce domaine.

2 Direction du développement et de la coopération, « Aide au développement de la Suisse, Statistiques 2013 »
www.bit.ly/1Wnx4xD

3. Le fonctionnement de la solidarité internationale en Ville de Genève

La Ville de Genève soutient les projets de solidarité internationale par quatre biais.

D'une part, elle **subventionne directement des projets** spécifiques et limités dans le temps (projets de trois ans maximum, sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil municipal), émanant d'associations genevoises. Parallèlement, elle verse **des subventions nominatives** (subventions de fonctionnement) à 13 organisations actives dans le domaine. Elle soutient également trois organisations par le biais **de conventions de partenariat**: la Fondation Martin Ennals pour les années 2012-2016, l'Association internationale des maires francophones pour les années 2014-2016 et l'Association Festival et Forum international des droits humains pour les années 2015-2018. Enfin, elle attribue **une partie de ses fonds à la Fédération genevoise de coopération**.



**DEVELOPPEMENT RURAL
PROMOTION D'ALTERNATIVES
ÉCONOMIQUES DURABLES AU MONDULKIRI,
CAMBODGE**

Un projet de l'association OneAction

Budget total du projet: CHF 158'307.-
Contribution de la Ville de Genève en 2015:
CHF 40'000.-

Bénéficiaires: 160 bénéficiaires directs et
les membres de leurs familles

Durée du projet: 2 ans

Partenaire local: Cambodian Rural
Development Team (C.R.D.T.)

Les populations locales Bunong, minorité ethnique marginalisée, puisent leurs ressources dans la forêt protégée de Seima, à l'est du Cambodge, dans un contexte d'activités illégales de déforestation, d'accaparement des terres et de chasse commerciale. Cette exploitation trop intensive de la forêt menace la biodiversité de la région et les moyens de subsistance des habitant-e-s à long terme.

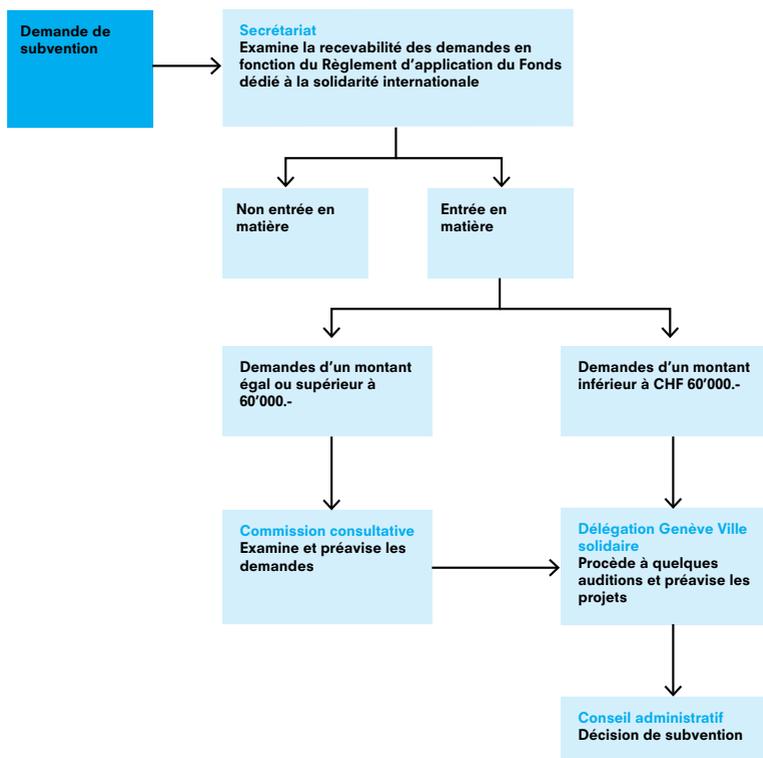
Dans ce contexte, l'association genevoise OneAction collabore avec le Cambodian Rural Development Team afin de développer des activités autour de la forêt, tout en la préservant. Le défi est de mettre en place des activités économiques durables, sans épuiser les ressources naturelles, par la formation, l'éducation à l'environnement, le compost, la culture de fruits et de légumes, l'élevage de volailles ainsi que par la transformation et la conservation des aliments. L'entrepreneuriat social est également encouragé notamment par des systèmes de micro-crédits, des formations d'une dizaine d'organisations communautaires, l'agriculture durable et la commercialisation de produits sur les marchés locaux.



3.1 Le fonctionnement interne

Trois structures complémentaires gèrent le Fonds dédié à la solidarité internationale de la Ville de Genève: le Secrétariat, la Commission consultative et la Délégation Genève Ville Solidaire.

LE PARCOURS D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EN VILLE DE GENÈVE



Le Secrétariat du Fonds

Le Secrétariat du Fonds est rattaché à la Direction du Département des finances et du logement. Il est composé, depuis septembre 2015, de deux administratrices et d'un administrateur, pour un total de 1.9 poste. Le Secrétariat est chargé d'étudier les demandes de subvention et de veiller à l'application des dispositions du Règlement d'application du Fonds dédié à la solidarité internationale.

Le Secrétariat assure également la gestion administrative, opérationnelle et financière du Fonds, ce qui comprend notamment le versement des subventions, le suivi des projets pendant la phase de réalisation, l'examen des rapports narratifs et financiers à la fin des projets, ainsi que l'analyse des indicateurs clés du projet.

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT EN 2015

Demandes de subventions reçues en 2015	99
Entrée en matière	52
Non entrée en matière	47

Suivi de projets	82
Suivi de projets pluriannuels	20
Suivi de conventions de partenariat	3
Suivi d'organisations bénéficiaires de subventions nominatives	13
Suivi des nouveaux projets acceptés en 2015 par la DGVS	46

Comme le montre le tableau ci-dessus, en 2015, le Secrétariat a traité 99 nouvelles demandes de subvention. Il est entré en matière sur 52 projets et a dû écarter 47 dossiers: 41 ne répondaient pas aux critères du règlement et 6 étaient incomplets (classés sans suite). Sur les 52 projets transmis à la DGVS, 12 ont fait l'objet d'un préavis de la Commission consultative. Parallèlement, le Secrétariat a continué à suivre 20 projets pluriannuels, 3 conventions et 13 organisations bénéficiaires d'une subvention nominative.

La Commission consultative

Composée de 7 expert-e-s reconnu-e-s des milieux concernés par la coopération au développement, la Commission consultative formule des préavis à l'attention de la DGVS pour toutes les demandes de financement égales ou supérieures à CHF 60'000.-. En 2015, elle s'est réunie à quatre reprises et a examiné 12 demandes de financement.

En juin 2015, la Commission consultative a été renouvelée pour la législature 2015-2020. Des nouvelles compétences ont ainsi intégré la Commission, notamment en matière de droits humains et d'infrastructures. Elle a été présidée par Madame Laurence Wiedmer, Cheffe du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, jusqu'à son départ en retraite en décembre 2015.

La DGVS

La Délégation Genève Ville Solidaire est en charge de la mise en œuvre de la politique de solidarité internationale de la Ville de Genève. Elle est composée de 3 magistrat-e-s – Madame Sandrine Salerno, Madame Esther Alder et Monsieur Rémy Pagani – ainsi que de la Cheffe du service des relations extérieures. Elle a été présidée par Madame Esther Alder de septembre 2014 à août 2015, puis par Madame Sandrine Salerno dès septembre 2015.

En 2015, la DGVS s'est réunie à 4 reprises. Elle a examiné 52 nouvelles demandes de financement transmises par le Secrétariat. Elle a donné suite à 46 demandes et en a refusé 6. Le Conseil administratif a systématiquement suivi la DGVS dans ses choix.

SANTE

FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES, TANZANIE

Un projet du Fonds spécial du CICR pour les handicapés (FSH)

Budget total du projet: CHF 1'070'613.-

Contribution de la Ville de Genève en 2015: CHF 60'000.-

Bénéficiaires: 1'500 personnes vivant avec un handicap physique

Durée du projet: 1 année

Partenaires locaux: Comprehensive Community Based Rehabilitation, Tanzania Training Centre for Orthopaedic Technologists et Shivyawata (Tanzania Federation of Disabled)

En Tanzanie, alors que le nombre de personnes vivant avec un handicap physique augmente continuellement, le nombre d'organisations actives dans le domaine n'a cessé de décroître. Aujourd'hui, il manque non seulement des services de réadaptation physique, mais aussi du personnel compétent tels que des techniciens orthoprothésistes, des physiothérapeutes et, de manière plus globale, des personnes bénéficiant de compétences pluridisciplinaires liées aux handicaps.

Les 3 partenaires locaux de FSH développent des actions complémentaires. Le Comprehensive Community Based Rehabilitation est un centre hospitalier qui prend en charge des personnes avec un handicap physique. En parallèle, il offre des stages pratiques à des étudiant-e-s formé-e-s par le deuxième partenaire: Tanzania Training Centre for Orthopaedic Technologists. Cette école emploie en moyenne 17 professeur-e-s et a une capacité d'accueil de 100 étudiant-e-s. Enfin, le troisième partenaire, Shivyawata, est l'organisation faitière nationale en matière d'aide aux personnes handicapées. Rassemblant 10 organisations actives dans le domaine, elle travaille sur l'intégration socio-économique des personnes avec handicap.



3.2

La collaboration avec la Fédération Genevoise de Coopération (FGC)

La FGC est le partenaire privilégié de la Ville de Genève en matière de coopération au développement. A ce titre, la Ville attribue chaque année une subvention à cette organisation, réglée par un accord-cadre, afin qu'elle puisse financer les projets de ses membres.

Conformément à l'accord-cadre 2012-2015, la Ville de Genève a octroyé en 2015 une subvention de CHF 2'400'000.- à la FGC. Au total, 44% des fonds dédiés à la solidarité internationale ont ainsi été délégués à la Fédération. Ces fonds lui ont permis de financer 45 projets et 2 plans d'actions, menés par 28 associations membres, dans les domaines prioritaires de la protection de l'environnement, de l'aide à l'enfance, de l'éducation, de la santé et du renforcement de la société civile.

Sortant de la logique du projet isolé pour arriver à des programmes globaux dans un ensemble de domaines, les deux plans d'action soutenus par la Ville sont cofinancés par la Direction du développement et de la coopération (DDC), le canton de Genève et par d'autres communes genevoises. Ils représentent 18.5% (CHF 443'116.-) de la contribution totale attribuée à la FGC.

Le plan d'action porté par le Service de Coopération au Développement (Secodév), anciennement Caritas Genève, financé à hauteur de CHF 273'116.- par la Ville de Genève, soutient un ensemble de 16 actions dans 5 pays (Cameroun, Mali, RDC, Rwanda, Pérou), dans les domaines du développement rural, de la sécurité alimentaire, de l'éducation et de la formation. Le budget total de ce plan d'action sur 4 ans s'élève à CHF 3'970'000.-.

Le plan d'action de Terre des Hommes Suisse, financé à hauteur de CHF 170'000.- par la Ville de Genève, est axé sur l'éducation de base, la promotion des droits de l'enfant et des enfants travailleurs, ainsi que sur le développement rural et la sécurité alimentaire. 12 actions ont été menées dans 6 pays (Burkina Faso, Bolivie, Brésil, Haïti, Pérou et Inde). La contribution totale de la FGC à ce plan d'action est de CHF 1'900'000.- pour les années 2013 à 2016.

4. La solidarité en Ville de Genève : les chiffres clés de 2015

En 2015, la Ville de Genève a soutenu un total de 129 actions, réparties comme suit :

Par le biais de la DGVS :

- 46 nouveaux projets ;
- 20 projets pluriannuels ;
- 13 subventions nominatives ;
- 3 conventions de partenariat.

Par le biais de la FGC :

- 45 projets d'organisations membres de la FGC ;
- 2 plans d'action d'organisations membres de la FGC.



**ENVIRONNEMENT****AGENDA 21 DANS LES COMMUNES RURALES
D'ANTANÉBITIBÉ, D'ADROVAKELY ET DE
BELANITRA, MADAGASCAR****Un projet de l'association GLOCAL****Budget total du projet: CHF 289'240.-****Contribution de la Ville de Genève en 2015:
CHF 41'000.-****Bénéficiaires: 30'000 habitant-e-s de la région,
réparti-e-s sur 3 communes****Durée du projet: 3 ans****Partenaire local: Association Doria**

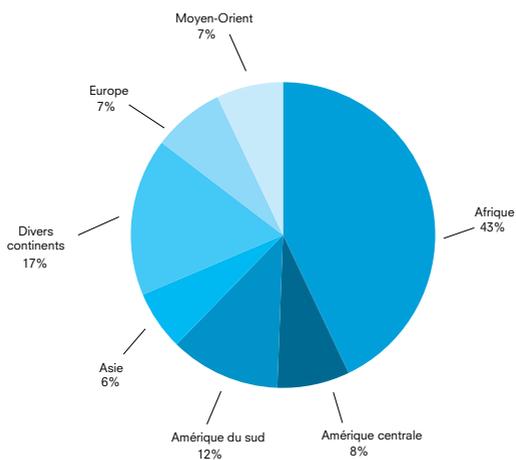
Madagascar dispose d'une diversité biologique très riche, qui représente un patrimoine mondial à protéger. Mais ces ressources naturelles font l'objet d'importantes dégradations (érosion des sols, déforestation, feux de végétation), dont les causes principales sont la pauvreté et le niveau très bas des technologies agricoles.

En 2009, les populations de trois communes rurales ont élaboré, avec l'appui de l'association genevoise Glocal et de son partenaire local Doria, un Agenda 21 contenant une série de mesures en lien avec le développement durable. Le projet se décline en 3 axes principaux: la construction d'infrastructures sociales, la protection des ressources naturelles et le développement d'activités génératrices de revenus. Concrètement, pour permettre à la population d'accéder à l'eau potable, le projet prévoit la construction de 31 bornes fontaines, de 14 puits à pompes et d'un réseau d'eau (château d'eau et barrage). En matière de protection des ressources naturelles, le projet vise le reboisement de 83 hectares et la signature de 3 accords communautaires pour la gestion concertée des reboisements. Enfin, pour accroître les revenus de la population, le projet prévoit notamment 280 dotations en matériel et semences, ainsi que la mise à disposition d'un local rénové, prêt à accueillir les activités et les réunions des femmes participant aux activités génératrices de revenu.

4.1 Répartition géographique des projets soutenus

A. Par région

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, RÉPARTITION DES FONDS
PAR RÉGION EN 2015, EN % DU TOTAL



Avec un montant total de 1.9 million de francs, **le continent africain a, comme en 2014, reçu la majorité des fonds en 2015**; 43% des montants de coopération affectés par la Ville de Genève ont permis de financer 54 projets dans 20 pays de ce continent.

8% des ressources ont été consacrées à des projets menés en Amérique centrale ou aux Caraïbes et 12% en Amérique du sud, pour un total de 27 projets dans 9 pays. 7% des montants ont concerné le Moyen-Orient (6 projets dans 2 pays) et 6% l'Asie (10 projets dans 7 pays). La catégorie « divers continents » regroupe le financement de projets touchant plusieurs régions à la fois. En 2015, 17% du total a été alloué à des projets de ce type.

Les financements en Europe (7%) concernent aussi bien le soutien de la Ville à des projets d'information en lien avec la Genève internationale (conférences, publications, sensibilisation, etc.) que des projets de développement en Europe de l'est. En 2015, cette rubrique a concerné 7 projets (5 en lien avec la Genève internationale et 2 en Europe de l'est.)

Signalons enfin que cette répartition n'inclut pas les contributions aux 13 associations bénéficiant de lignes nominatives.

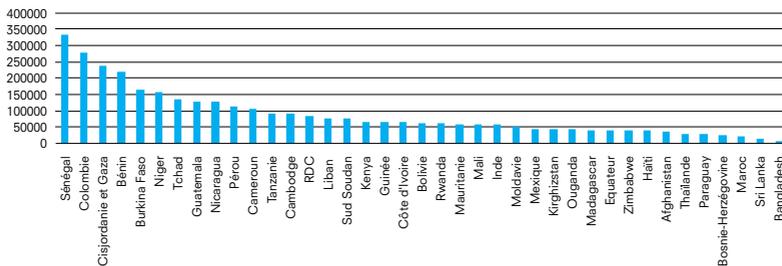
B. Par pays

La Ville de Genève a soutenu en 2015 des projets menés par 93 associations, fondations à but non lucratif et quelques services municipaux dans **41 pays du monde**.

La répartition des fonds par pays montre que **l'aide de la Ville de Genève se concentre dans les pays les moins avancés ainsi que dans les pays à faible revenu**. Les projets soutenus dans les pays à revenus plus élevés (comme la Bosnie-Herzégovine, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Inde ou le Mexique) concernent **les couches de populations les plus défavorisées**, à l'image par exemple des personnes déplacées, des habitantes et des habitants de bidonvilles ou encore des populations autochtones marginalisées.

Les trois principaux pays concernés par le soutien de la Ville de Genève en 2015 étaient les mêmes qu'en 2014, à savoir, le Sénégal (CHF 334'721.-) avec 11 projets en cours de réalisation, la Colombie (CHF 276'581.-) avec 9 projets, la Cisjordanie et la bande de Gaza (CHF 238'500.-) avec 4 projets. 11 projets ont concerné plusieurs pays, pour un montant total de CHF 742'111. 74% de ces projets touchaient le domaine des droits humains.

**SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, RÉPARTITION DES FONDS
 PAR RÉGION EN 2015, EN % DU TOTAL**



Le classement des pays peut varier d'une année à l'autre, dans la mesure où la Ville de Genève n'a pas défini de priorités géographiques (au sens de la liste des pays prioritaires de la DDC par exemple). La répartition est donc fonction des projets soumis par les associations de solidarité genevoises.

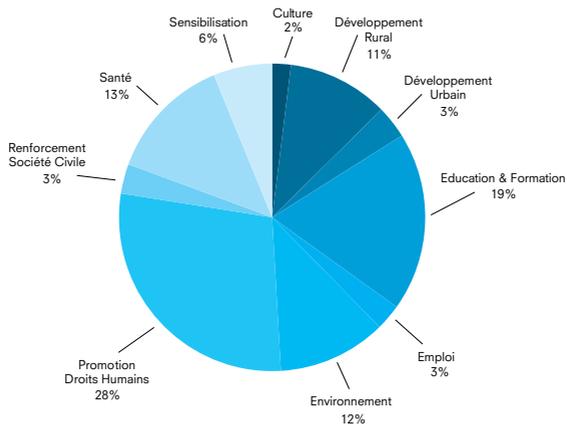
Les activités de sensibilisation en Suisse ne sont pas comprises dans cette répartition.

4.2 Répartition thématique des projets soutenus

La majorité des projets de coopération au développement soutenus par la Ville de Genève visent à lutter contre la pauvreté dans le monde et concernent prioritairement les thèmes suivants: **la promotion des droits humains (28%), l'éducation et la formation (19%), la santé (13%), l'environnement (12%) et le développement rural (11%).**

Les projets soutenus par la Ville de Genève couvrent souvent plusieurs thématiques à la fois. Cependant, pour avoir une vision d'ensemble, le graphique ci-dessous a été élaboré en privilégiant un seul domaine d'action prioritaire pour chaque projet.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, RÉPARTITION DES PROJETS PAR THÉMATIQUE EN 2015, EN % DU TOTAL



EDUCATION & FORMATION
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE LUDOTHÈQUES
- BIBLIOTHÈQUES DANS 7 HAMEAUX DU
DÉPARTEMENT DE NARINO, COLOMBIE

Un projet de l'association Lectures partagées

Budget total du projet: CHF 137'632.-
Contribution de la Ville de Genève en 2015:
CHF 40'000.-

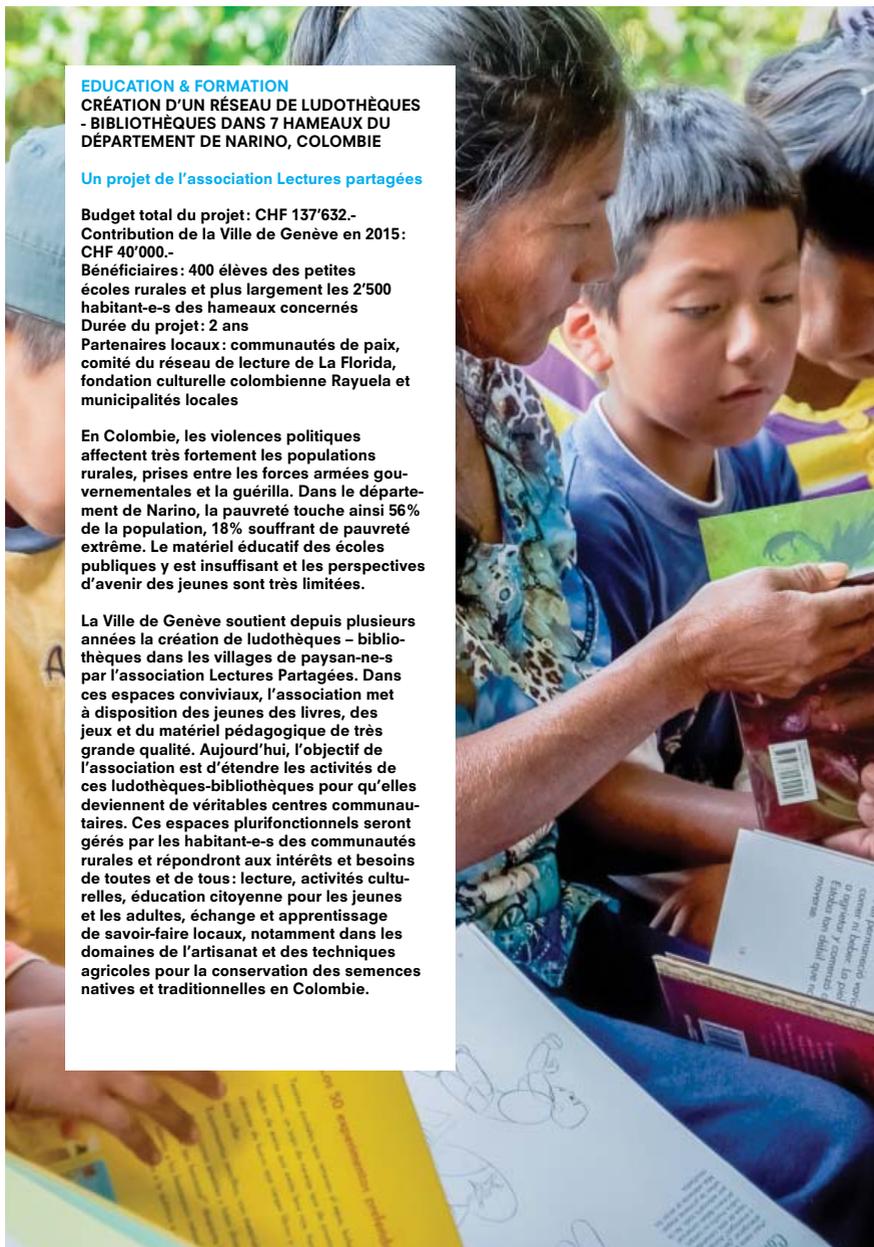
Bénéficiaires: 400 élèves des petites
écoles rurales et plus largement les 2'500
habitant-e-s des hameaux concernés

Durée du projet: 2 ans

Partenaires locaux: communautés de paix,
comité du réseau de lecture de La Florida,
fondation culturelle colombienne Rayuela et
municipalités locales

En Colombie, les violences politiques affectent très fortement les populations rurales, prises entre les forces armées gouvernementales et la guérilla. Dans le département de Narino, la pauvreté touche ainsi 56% de la population, 18% souffrant de pauvreté extrême. Le matériel éducatif des écoles publiques y est insuffisant et les perspectives d'avenir des jeunes sont très limitées.

La Ville de Genève soutient depuis plusieurs années la création de ludothèques – bibliothèques dans les villages de paysan-ne-s par l'association Lectures Partagées. Dans ces espaces conviviaux, l'association met à disposition des jeunes des livres, des jeux et du matériel pédagogique de très grande qualité. Aujourd'hui, l'objectif de l'association est d'étendre les activités de ces ludothèques-bibliothèques pour qu'elles deviennent de véritables centres communautaires. Ces espaces plurifonctionnels seront gérés par les habitant-e-s des communautés rurales et répondront aux intérêts et besoins de toutes et de tous: lecture, activités culturelles, éducation citoyenne pour les jeunes et les adultes, échange et apprentissage de savoir-faire locaux, notamment dans les domaines de l'artisanat et des techniques agricoles pour la conservation des semences natives et traditionnelles en Colombie.



5. Perspectives 2016

En 2016, la DGVS entend renforcer l'analyse des demandes de financement **sous l'angle de la gouvernance des associations**. En effet, en janvier 2015, la Ville de Genève s'est dotée d'un Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales. Même si le Fonds dédié à la solidarité internationale n'est pas soumis à ce Règlement puisqu'il a son propre Règlement depuis 2012, la DGVS s'alignera - dans un souci de cohérence - sur les exigences contenues dans l'annexe 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales, concernant la comptabilité, les exigences de révision et les exigences de contrôle interne.

Par ailleurs, suite au succès de l'atelier « genre et développement » réalisé en collaboration avec la FGC et son programme « Partage de savoirs », la Ville de Genève souhaite mettre en place en 2016, en collaboration avec d'autres organisations compétentes et en concertation avec plusieurs communes genevoises, **des ateliers de sensibilisation, d'échanges et de partage des savoirs entre associations**. Il est en effet essentiel que les associations travaillant dans une même région ou dans un même domaine puissent avoir le plus souvent possible l'occasion d'échanger leurs expériences et de discuter des difficultés auxquelles elles sont confrontées pour mener à bien leurs projets dans des contextes économiques, sociaux et politiques difficiles.

Enfin, la DGVS poursuivra les échanges initiés fin 2015 avec le canton et la Confédération concernant **le renouvellement de l'accord-cadre avec la Fédération genevoise de coopération**, qui est arrivé à échéance fin 2015. La Ville de Genève a en effet accepté de prolonger cet accord jusqu'au 31 décembre 2016, dans le but d'harmoniser le cycle du nouvel accord-cadre avec le programme quadriennal de la FGC et, de ce fait, de se coordonner avec les autres bailleurs de fonds.

6. Liste des projets financés en 2015 par la DGVS

Projets financés par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération FGC Total: CHF 2'400'000.- selon l'accord cadre 2012-2015				
Continent / Région	Pays principal	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Afrique	Bénin	Action de soutien à l'enfance démunie - ASED	Développement du collège Champagnat: un lycée pour l'accès à une éducation secondaire de qualité, dans la région de Kandi	25'232
Afrique	Bénin	Genève Tiers-Monde	Economie locale et accès à l'emploi pour jeunes et femmes	56'090
Afrique	Burkina Faso	Centre Ecologique Albert Schweitzer - Genève - CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux de trois communes	10'000
Afrique	Burkina Faso	Enfants du Monde	Les femmes enceintes, les familles et les communautés en action pour améliorer la santé maternelle et néonatale (2015-2016) dans les régions du Centre-Est, du Centre-Nord et Cascades (12 districts)	57'898
Afrique	Cameroun	Innovations et Réseaux pour le Développement - IRED	Programme de formation et d'appui au développement local, renforcement du réseau des organisations paysannes du secteur agricole et artisanal	55'000

Afrique	Guinée	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs - SIT	Formation de jeunes en Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs en situation précaire, région de Conakry	15'399
Afrique	Guinée	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs - SIT	Renforcement des capacités des femmes dans le secteur informel: micro-crédits et création d'une coopérative de restauration, Conakry	40'000
Afrique	Mali	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Formation et insertion professionnelle pour jeunes futurs micro-entrepreneurs	45'000
Afrique	Niger	Swissaid Genève	Appui à la production agricole dans la commune rurale de Torodi, Phase II	42'646
Afrique	Niger	Swissaid Genève	Appui à la société civile engagée, en faveur d'une gestion transparente des revenus des industries extractives	48'842
Afrique	Niger	Equiterre	Appui à l'adaptation des pratiques pastorales (PAPP), communes de Dakoro, Bermo, Gababedji, Rombou et Goula, Dpt de Dakoro	37'931
Afrique	République démocratique du Congo	Assotic	Promotion du théâtre en milieu scolaire à Kinshasa (phase 2015-2016)	45'000
Afrique	Rwanda	Espoir pour ceux qui ont faim - ESFA	Appui aux associations et coopératives agricoles de la Province du Sud	41'920
Afrique	Sénégal	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'insertion socio-économique des jeunes de la ville de Thiès	40'000
Afrique	Sénégal	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Lutte contre le travail des enfants et les nuisances environnementales sur les Syndicats interprofessionnels de travailleuses et travailleurs, sites de l'orpaillage	35'000

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6701

Afrique	Sénégal	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida (OEV), Région de Ziguinchor	18'496
Afrique	Sénégal	UrbaMonde	Projet UrbaMondeDTK 2 : appui à la reconstruction, région de Dakar	43'000
Afrique	Sénégal	Centre Ecologique Albert Schweitzer - Genève - CEAS	Gestion de proximité des déchets de la communauté rurale de N'Dande	25'000
Afrique	Sénégal	Espace Femmes International - EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement 2013-2015, Afrique de l'Ouest et Europe francophones	45'000
Afrique	Tanzanie	Association pour le développement des aires protégées - ADAP	Gestion communautaire des ressources naturelles dans la division d'Inyonga (2014-2016), District de Mlele, région de Katavi	32'677
Afrique	Tchad	Utopie Nord-Sud	Gestion des ordures ménagères par les comités d'assainissement de la ville de Mongo	35'000
Amérique centrale	Guatemala	Traditions pour Demain	Santé mentale, santé sexuelle et reproductive : encourager la pratique des méthodes traditionnelles de soins des psychotraumatismes post-conflits, Dpt. de Quiché	17'000
Amérique centrale	Guatemala	Helvetas	PRODERT : projet de développement économique rural territorial	73'000
Amérique centrale	Haïti	Kombit	Projet d'appui-renforcement des acquis au réseau des organisations de producteurs-trice-s agricoles de la Grand'Anse (ROPAGA)	35'000
Amérique centrale	Mexique	Madre Tierra	Santé communautaire : formation de promoteurs et promotrices, campagnes de santé et forums, Chiapas, Jacaltenango	45'000

Amérique centrale	Nicaragua	UrbaMonde	Renforcement de la dynamique inter-municipale de la gestion du territoire du bassin versant du Rio Grande	42'000
Amérique centrale	Nicaragua	Espace Femmes International - EFI	Prévention de la violence de genre et accès à la justice, Mulukuku	50'000
Amérique centrale	Nicaragua	UrbaMonde	Appui au développement de coopératives d'habitation dans le département de Matagalpa	35'000
Amérique du Sud	Bolivie	Solidar	Education à la citoyenneté et promotion des droits humains, LanZarte	40'000
Amérique du Sud	Bolivie	IDH Suisse. Santé - Environnement - Droits humains en Bolivie	De l'espace privé à la société civile, une sexualité sans dérapage. Prévention des abus sexuels et prévention de la violence dans les 1ères relations affectives chez les adolescent-e-s de Quillacollo	21'384
Amérique du Sud	Colombie	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Renforcement et responsabilisation de la jeunesse en faveur de la formation personnelle, la citoyenneté, la culture et la paix, Bogota	50'000
Amérique du Sud	Colombie	Genève Tiers-Monde	Gestion communautaire de l'eau potable en zones périurbaines, Antioquia	42'232
Amérique du Sud	Colombie	E-Changeur	Appui à la construction de la paix et à la défense des droits humains avec l'organisation PAS	20'000
Amérique du Sud	Colombie	Genève Tiers-Monde	Quand les quartiers populaires se mobilisent contre la dégradation environnementale, Endacol	23'349
Amérique du Sud	Colombie	Mouvement Populaire des Familles - MPF	Renforcement de la ferme traditionnelle paysanne pour la sécurité alimentaire et la protection de l'eau à Puerto Escondido, Cordoba	35'000

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6703

Amérique du Sud	Equateur	Traditions pour Demain	Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle kichwa au Nord de l'Equateur	40'000
Amérique du Sud	Pérou	Kallpa Genève	Municipalités promotrices de la santé qui s'investissent dans la petite enfance, San Juan de Lurigancho	40'000
Amérique du Sud	Pérou	Genève Tiers-Monde	Droits et protection des enfants et adolescentes travailleuses domestiques dans les districts de Lima, Cusco et Tumbes	29'265
Amérique du Sud	Pérou	Genève Tiers-Monde	Prévention de l'émigration et restitution des droits en lien avec le travail infantile domestique	35'010
Asie	Bangladesh	Enfants du Monde	Travailler avec les individus, les familles et les communautés pour améliorer la santé maternelle et néonatale (Phase 2015-2016-niveau local et national), District de Netrokona	7'438
Moyen-Orient	Cisjordanie et Gaza	Centrale Sanitaire Suisse Romande	Amélioration de la santé mentale des enfants ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre	55'000
Europe	Suisse	Cinémas des trois Mondes	17 ^e Festival "Filmar en América latina"	25'000
Europe	Suisse	Centre Europe Tiers-Monde	Soutien 2015 aux pages "Solidarité" du Courrier	50'000
Europe	Suisse	Centre Europe Tiers-Monde	Publication: "Exploitation des hydrocarbures de roche mère et fracturation hydraulique: les pratiques en Argentine"	17'325
Europe	Suisse	Fédération genevoise de coopération FGC	Accord-cadre 2012-2015, Contribution au fonds d'information 1,5%	36'000
Europe	Suisse	Fédération genevoise de coopération FGC	Accord-cadre 2012-2015, Contribution aux frais de fonctionnement 10%	240'000

Divers continents	Divers pays	Terre des hommes	Plan d'action quadriennal 2013-2016 de Terre des Hommes Suisse Genève "Pour l'enfance et un développement solidaire"	170'000
Divers continents	Divers pays	Service de Coopération au Développement (ex Caritas-Genève) - SeCoDév	Plan d'action quadriennal 2012-2015	273'116
Divers continents	Divers pays	Déclaration de Berne	Campagne clean clothes 2016-2017. Conditions de travail dans l'industrie de la chaussure*	57'750
TOTAL FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION				2'400'000

*Projet en cours de validation

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6705

Projets et associations financés directement par la Ville de Genève Total: CHF 3'101'100.-				
Continent / Région	Pays principal	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
Afrique	Bénin	Association de solidarité avec les villages du Bénin, ASVB	Construction d'un atelier de couture au Centre de formation professionnelle d'Allada	38'000
Afrique	Bénin	Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales, FGFRM	Programme de prévention et de traitement des fistules obstétricales, hôpital de Tanguieta et formation de médecins africains	100'000
Afrique	Burkina Faso	TerrAgir énergie solidaire	Amélioration de 5 foyers dans cinq écoles et installation solaire dans l'une des écoles, en collaboration avec Graine de Baobab. Projet solidarité Sud dans le cadre des activités énergie de l'école de Cayla	13'862
Afrique	Burkina Faso	Association Buud-Yam	Construction du Centre de santé dans le village de Mesga, dans le cadre de l'appui au développement rural de ce village de la Province du Passoré	35'000
Afrique	Burkina Faso	Yankadiy	Soutien à l'école Yankadyi pour aider à la scolarisation d'enfants démunis et créer un lieu d'échanges culturels dans la ville de Fada N'Gourma à l'est du pays	8'619
Afrique	Burkina Faso	Association des jeunes associés temporairement à une région, JATUR	Projet de soutien au développement communautaire dans la commune de Kombissiri. Construction d'un château d'eau, en collaboration avec IAS - Ingénieurs et architectes solidaires	40'000
Afrique	Cameroun	Antenna technology	Projet-pilote "Solar Square". Diffusion de lampes avec alimentation par énergie solaire, avec un système de micro-crédits	13'200

Afrique	Cameroun	AESOPFE - Suisse - Association pour l'éducation, les soins et la promotion des femmes et enfants	Scolarisation de 50 enfants d'une école primaire et mise en place de latrines	27'000
Afrique	Cameroun	Association Main tendue	Construction d'un bâtiment composé de deux salles de classes, d'une bibliothèque et de latrines	12'000
Afrique	Côte d'Ivoire	Conservatoire et jardin botaniques de Genève, CJB	Phase 2 du projet "Palmeraies solidaires". Création d'un centre d'éducation environnementale et de formation autour des palmiers utiles, au profit de la population de Divo	45'000
Afrique	Côte d'Ivoire	Association Graines de Paix	Soutien au cycle de formation « Consolidation de la paix par l'éducation en Côte d'Ivoire: prévenir la violence et faire des droits de l'enfant une réalité du quotidien dans la région de Man » dans le cadre du Programme national de formation des enseignant-e-s	21'000
Afrique	Guinée	Association Solidarité Suisse Guinée	Prévention de transmission de l'épidémie d'Ebola pour les femmes tenancières des lieux de restauration dans les axes routiers à Tamagaly et Linsan	10'808
Afrique	Kenya	Association Solferino, des élèves de l'école de culture générale ECG Henry Dunant	Poursuite du soutien à un centre de formation professionnelle "Rarieda Training and Ressource Center" à Bondo. Installation de panneaux solaires et équipements pour le centre	55'000
Afrique	Kenya	Association school against aids, SidEcole	Scolarisation, aide nutritionnelle et santé pour 1020 enfants vulnérables. Soutien pour l'école "Have Mercy" dans le bidonville de Sembule à Kampala et soutien pour trois écoles du district de Kaliro	12'000

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6707

Afrique	Madagascar	Glocal	Agenda21 local des communes rurales d'Antanétibé, d'Androvakely et de Belanitra	41'000
Afrique	Mali	Association Le Pont du Mali	Construction de magasins de stockage de céréales à Bourem-Inaly	12'900
Afrique	Maroc	Association le Chemin de l'école	Une crèche pour les enfants du Dadès et un centre polyvalent	20'689
Afrique	Mauritanie	Association pour la prévention de la torture, APT	Soutien à la mise en œuvre par la Mauritanie du Traité international de prévention de la torture	58'200
Afrique	Niger	Association Zozodinga	Equipped de puits pastoraux avec systèmes de pompes solaires, Iferouane	27'138
Afrique	Ouganda	Association Keiser Initiative for Ouganda	Faciliter l'accès aux soins pour les habitant-e-s de Busunga, district de Kasese	15'000
Afrique	Ouganda	Association d'aide aux enfants Omoana	Centre de réhabilitation pour enfants séropositifs et malnutris, Mbiko, district du sud de l'Ouganda	27'000
Afrique	République démocratique du Congo	Luvumamu	Projet d'appui à la coopérative de fabrication de Chicouangue (produit à base de manioc) - Kinshasa et Bas-Congo	40'000
Afrique	Rwanda	Comité pour le concours des grands lacs, CCGL	Programme régional de formation en droit humanitaire et en droits humains - Concours francophone de plaidoyer dans les grands lacs africains	18'560
Afrique	Sénégal	Association de développement Ndiyam Nguur-danm, ADENN Suisse	Formation, forage et installation de pompes à corde pour l'eau dans la vallée du fleuve Sénégal	20'000
Afrique	Sénégal	Diapalanté, Arts, Education	Réfection, réhabilitation et rééquipement de l'école primaire Seckagueye, à Bargny, Dakar	22'320
Afrique	Sénégal	Association des Femmes pour la planète - AFP	Appui du groupement des femmes productrices de beurre de Karité, Kédougou	20'000

Afrique	Sénégal	Avocats Sans Frontière Suisse	Colloque "Afrique face à l'homosexualité", Dakar	30'000
Afrique	Sénégal	Conservatoire et jardin botaniques de Genève, CJB	Jardin ethnobotanique des parcs forestiers et zoologiques de Hann à Dakar et création d'un Centre d'éducation environnementale à Fandène, Thiès	35'905
Afrique	Sud Soudan	Les Amis de Soeur Emmanuelle, ASASE	Soutien au Centre de formation professionnelle et développement communautaire de Lologo, Juba	75'000
Afrique	Tanzanie	Fonds Spécial du CICR en faveur des handicapés, FSH	Programme pour faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées physiques au travers de services de réhabilitation physique de qualité et pérennes. Dar es Salaam et Moshi	60'000
Afrique	Tchad	Médecins sans frontières, MSF	Programme de prise en charge intégrée de la santé de la mère et de son enfant à Massakory	100'000
Afrique	Zimbabwe	International Bridges to Justice, IBJ	Projet "Vers une Justice équitable pour tous". Aide juridique, formation de professionnel-le-s et sensibilisation du public sur les droits de la défense lors de procès	40'000
Amérique centrale	Guatemala	Commission internationale juristes, CIJ	Accès à la justice pour les groupes vulnérables et les communautés autochtones. Protection des défenseur-e-s des droits humains et de l'environnement	39'500
Amérique centrale	Haïti	Association Roger Riou	Projet de réhabilitation du système d'irrigation des champs dans la localité de Valeureux 2, à Désarmes, commune de Verrettes, département de l'Artibonite	5'000
Amérique du sud	Colombie	Peace watch switzerland, PWS	Soutien au réseau de protection des défenseur-e-s des droits humains en zone rurale	16'000
Amérique du sud	Colombie	Association Lectures Partagées	Création de réseau de lecture en Colombie	40'000

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6709

Amérique du sud	Colombie	Fondation Aide aux enfants	Programme d'insertion sociale et professionnelle des mères célibataires pour l'amélioration des conditions de vie des mères et des enfants PROMEFA (Programa de mejoramiento para las familias)	50'000
Amérique du sud	Paraguay	Conservatoire et jardin botaniques de Genève, CJB	Soutien au programme "Etnobotanica Paraguaya", à l'Institut supérieur Cam-potech et à la Station de recherche Patino	28'780
Amérique du sud	Pérou	Association "du muletier au guide de montagne"	Programme de formation de guides de montagne autochtones et agences locales pour le tourisme	10'000
Asie	Afghanistan	Dialogue	Soutien en faveur de l'émancipation économique des femmes et lutte contre la faim, province de Dyakundi	21'300
Asie	Afghanistan	Bahktar development network	Formation intensive pour l'amélioration des compétences des sages-femmes communautaires sur les complications les plus courantes de la grossesse et de l'accouchement, leurs diagnostics et traitement, Province de Bamiyan	15'000
Asie	Cambodge	Campagne internationale de l'ordre de malte contre la lèpre, CIOMAL	Renforcement de l'information ciblée permettant la prévention et la sensibilisation dans la lutte contre la lèpre et contre la stigmatisation des personnes atteintes par la lèpre et de leur famille	50'000
Asie	Cambodge	Association OneAction	Alternatives économiques durables autour de la forêt protégée de Seïma, dans le Mondulkiri. Formation et appui pour des micro-entreprises auprès du peuple Bunong	40'000
Asie	Inde	Fondation heart of india	Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes femmes dans la société indienne, Chennai	20'000

Asie	Inde	Association Les amis du Tibet	Développement intégré pour les populations de montagne. District de Bageshwar, Uttaranchal, Kargil et Zanskar, Jammu et Cachemire	36'580
Asie	Kirghizistan	Fondation Suisse de Déménagement, FSD	Réhabilitation d'une mine de plomb abandonnée à Sumsar: Etude de faisabilité et mesures d'urgence	45'000
Asie	Sri Lanka	Association Cayla solidaire	Construction de l'école maternelle à Madaatugama	15'000
Asie	Thaïlande	Association le sourire de Chiang Khong	Construction d'un vestiaire pour les filles dans le foyer d'accueil pour enfants défavorisés, pour les minorités ethniques du Nord du pays	30'000
Europe	Bosnie-Herzégovine	Fondation Dig-ger DTR	Renforcement du déminage mécanisé et intervention après catastrophe, Sarajevo, Tuzla	25'000
Europe	Moldavie	Global Water Solidarity	Coopération solidaire locale pour l'eau et l'assainissement dans le district de Nisporeni	50'000
Europe	Suisse	Association Festival du film et forum international sur les droits humains, FIFDH	Edition 2015 du Festival du Film et Forum International sur les Droits humains	120'000
Europe	Suisse	UPR Info	Pré-sessions à l'Examen périodique universel. EPU 2015-2016	50'000
Moyen-Orient	Cisjordanie et Gaza	Association Palestine demain	Programme de repas chauds pour les enfants de la "Hope Flowers School" de Bethléem	55'000
Moyen-Orient	Cisjordanie et Gaza	Collectif Urgence Palestine, CUP	Observatoire des droits humains, Projet du centre d'information alternative, Jérusalem	53'500
Moyen-Orient	Cisjordanie et Gaza	Fondation "Les Instruments de la paix"	Projet les Instruments de la Paix - formation musicale classique et orientale pour des jeunes Palestinien-ne-s	75'000

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6711

Moyen-Orient	Liban	Conservatoire et jardin botaniques de Genève, CJB	Création du 1er jardin botanique du Liban à Beyrouth	26'250
Moyen-Orient	Liban	Rencontres et cultures du monde arabe	Journée de la science 2015 à Beyrouth	50'000
Divers continents	Divers pays	Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière des droits de l'homme, CODAP	Programme de renforcement des jeunes défenseur-e-s des droits humains et développement des réseaux régionaux	80'000
Divers continents	Divers pays	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones, DOCIP	Reconnaissance des droits des peuples autochtones	16'625
Divers continents	Divers pays	Track impunity always, TRIAL	Lutter contre l'impunité des individus et des entreprises impliqués dans des crimes internationaux: une brèche dans le mur de l'impunité	75'000
Divers continents	Divers pays	Fondation Hironnelle	Couverture par Justiceinfo.net des initiatives de justice transitionnelle dans la Genève internationale	100'000
Divers continents	Divers pays	Appel de Genève	Lutter contre les violences sexuelles dans les conflits armés et renforcer le respect des droits des femmes	100'000
Divers continents	Divers pays	FIAN International	Renforcer la société civile pour garantir le respect des droits humains	71'700
Divers continents	Divers pays	Fondation Martin Ennals	Prix Martin Ennals pour les défenseur-e-s des droits humains. Soutien au travail sur le terrain des organisations actives dans la promotion des droits humains	49'950
Divers continents	Divers pays	Association internationale des maires francophones, AIMF	Convention de partenariat 2014-2016	37'711

Divers continents	Divers pays	Organisation mondiale contre la torture, OMCT	Mise en œuvre des normes internationales visant à protéger les enfants contre la torture, au Bénin, en Uruguay et aux Philippines	100'000
Divers continents	Divers pays	Peace Brigades International, PBI	Renforcement des mécanismes de protection des droits humains	20'000
Divers continents	Divers pays	Défense des enfants international, DEI	« « Maa'n for Adala- Ensemble pour la Justice » : Mise en place d'un réseau dans la région du MENA (Middel East and North Africa) pour la promotion d'une justice adaptée aux enfants	50'000
		Track impunity always, TRIAL	Subvention nominative	100'000
		Comité international de la Croix-Rouge, CICR	Subvention nominative	51'500
		Médecins sans frontières, MSF	Subvention nominative	8'000
		Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones, DOCIP	Subvention nominative	20'600
		Centre Europe-Tiers Monde	Subvention nominative	51'500
		Association Genève Tiers-Monde	Subvention nominative	15'500
		Association Cap-Vert	Subvention nominative	2'000
		Dignité en détention, Didé	Subvention nominative	5'200
		Terre des Hommes Suisse	Subvention nominative	8'900
		Organisation mondiale contre la torture, OMCT	Subvention nominative	18'600

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6713

		Service international pour les droits de l'homme, SIDH	Subvention nominative	4'100
		Fondation L'appel de Genève	Subvention nominative	30'900
		Centre Accueil Genève International, CAGI	Subvention nominative	50'000
		Diverses organisations	Retour des soldes non dépensés sur des projets des années précédentes	-70'726
		Solde non utilisé		41'929
TOTAL DIRECT DGVS				3'101'100
TOTAL GENERAL				5'501'100

Mis aux voix, le renvoi du rapport D-54 à la commission des finances est accepté par 67 oui contre 1 non (1 abstention).

7. Bilan social 2015 des ressources humaines (D-65).

Table des matières	
1. Mot de la Directrice des ressources humaines	3
2. Faits marquants	5
3. Collaborateurs et collaboratrices	8
3.1. Effectif	8
3.2. Catégories d'engagements	9
3.3. Evolution des recrutements	11
3.4. Départs	12
3.5. Taux de rotation	13
3.6. Répartition du personnel par sexe	14
3.7. Répartition du personnel par niveau hiérarchique	17
3.8. Pyramide des âges	19
3.9. Pyramide des anciennetés	20
3.10. Personnel à temps partiel et à temps plein	21
3.11. Lieu de domicile	24
3.12. Evolution du nombre de personnes au bénéfice d'un permis G	25
3.13. Effectif par nationalité	26
4. Traitement et charges sociales	28
4.1. Echelle des traitements	28
4.2. Répartition des charges sociales	29
4.3. Salaires totaux par taux d'activité, selon le sexe	30

5. Maladie et accident	32
5.1. Absences	32
5.2. Répartition des absences	33
5.3. Analyse des accidents	34
5.4. Prestations délivrées face aux problèmes de santé, d'absence et de conflits	35
5.4.1. <i>Prestations face aux problèmes de santé</i>	36
5.4.2. <i>Prestations dans le cadre de l'accompagnement RH</i>	37
5.4.3. <i>Prestations dans le cadre de la gestion des conflits</i>	38
6. Prévention en matière de santé et de sécurité	40
6.1. Interventions en santé et sécurité au travail	40
6.2. Formations en santé et sécurité	43
6.3. Portefeuilles des phénomènes dangereux	44
7. Relations avec les organisations représentatives du personnel	48
8. Formation des jeunes et formation continue	50
8.1. Apprentissages	50
8.2. Stages	56
8.3. Civilistes	56
8.4. Jobs d'été	57
8.5. Formation du personnel	58
8.5.1. <i>Fréquentation des formations</i>	58
8.5.2. <i>Types de formations</i>	60
9. Projet transversal	62

1. Mot de la Directrice des ressources humaines

L'année 2015 a été marquée par une nouvelle législature avec la réélection in corpore des membres de l'exécutif de la Ville de Genève, garantissant ainsi la poursuite de la politique des ressources humaines portée par le Conseil administratif.

En effet, cette volonté politique a permis à la fonction RH de passer progressivement d'un rôle axé essentiellement sur la gestion administrative du personnel à un rôle actif orienté sur le développement des compétences et la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et collaboratrices.

Comme vous le savez, cette évolution vers une gestion moderne des ressources humaines répond tant aux besoins de notre administration qu'à ceux des usagères et usagers. C'est ainsi que cette année la Direction des ressources humaines s'est dotée d'une nouvelle organisation par prestations avec trois grandes entités thématiques :

- Etat-major (budget/comptabilité, juridique et projets),
- Prestations RH spécialisées (formation et recrutement, psychologie du travail et santé-sécurité),
- Prestations RH standardisées (assurances sociales, gestion administrative du personnel, logistique et salaires).

De plus, comme l'année dernière, vous trouverez des points de situation sur l'évolution des projets transversaux et des zooms qui reflètent la diversité des prestations délivrées tout au long de l'année. Autant de preuves de notre engagement pour la construction d'une politique de ressources humaines et le développement de notre capital humain.

Dalcinda Garrido

2. Faits marquants 2015

Cette année a été marquée par l'avancement de quatre grands projets pilotés par la Direction des ressources humaines (ci-après DRH).

Politique RH - Plan directeur DRH

En 2015, la DRH a initié un important travail de réflexion autour de la mise en place d'un plan directeur des ressources humaines. Ce document clé définira, à chaque début de législature, plusieurs objectifs concrets en matière RH et les mesures à prendre pour les atteindre.

Lors de sa séance du 31 juillet 2015, le Conseil administratif a validé les 5 axes stratégiques de la politique RH municipale :

Axe 1 : Recrutement et intégration : « *Recruter la bonne personne au bon endroit pour un service public de qualité* »

Axe 2 : Développement des compétences et évolution professionnelle : « *Préparer les collaborateurs et collaboratrices à relever les défis futurs* »

Axe 3 : Employeur responsable : « *Favoriser des conditions de travail respectueuses de l'humain* »

Axe 4 : Environnement de travail : « *Créer un cadre de travail moderne et dynamique* »

Axe 5 : Ressources : « *Offrir des outils de travail efficaces et durables* »

En tant que premières et premiers responsables RH, les managers sont placés au cœur de la réflexion. Depuis novembre 2015, elles et ils oeuvrent au sein de plusieurs groupes de travail sur la définition d'objectifs et d'indicateurs pertinents pour cette législature. Le plan directeur sera terminé et validé par le Conseil administratif courant 2016.

Catalogue des fonctions-types

Tout en poursuivant l'élaboration du catalogue des fonctions-types qui a été validé à près de 90% par le Conseil administratif, la DRH a également traité en 2015 des demandes d'évaluations de fonction individuelles ainsi que des évaluations pour finaliser la réorganisation d'un service commencée lors de l'exercice précédent. Cet important travail, qui a nécessité 14 commissions primaires et 6 commissions d'évaluation, a permis au Conseil administratif de valider 41 fonctions-types et 32 évaluations individuelles.

Le catalogue des fonctions de l'administration, qui contient près de 200 descriptions de fonctions-types, sera entièrement validé par le Conseil administratif en 2016. Suite à cette validation, la phase de collocation (rapprochement des postes et des fonctions-types) de l'ensemble des postes de l'administration municipale sera lancée. Les premiers postes à faire l'objet d'une collocation seront ceux identifiés comme étant particulièrement pénibles ou pénibles. Le Conseil administratif sera ainsi en mesure d'arrêter la liste complète des fonctions-types particulièrement pénibles ou pénibles et de poursuivre les négociations idoines avec les organisations représentatives du personnel. La collocation des autres postes suivra.

Projet « Indemnités »

La DRH a lancé le projet « Indemnités » le 30 mars 2012 avec l'objectif d'élaborer une nouvelle politique en matière de gestion des indemnités et de remboursements de frais, concrétisée par un ou plusieurs règlements.

Le Règlement sur les remboursements de frais, entré en vigueur le 1er juin 2015, en est le premier livrable. Il propose une réglementation uniforme, offrant une vue d'ensemble et répondant ainsi aux besoins de clarté, de transparence et de simplicité exprimés. Parallèlement, une étude a été effectuée sur les modalités de compensation des inconvénients de service liés aux contraintes horaires, physiques et environnementales. Axée sur la protection de la santé et de la sécurité des membres du personnel, l'analyse relative aux horaires sera finalisée courant 2016. Celle relative aux contraintes physiques et environnementales sera réalisée ultérieurement (elle dépend en effet de la validation par le Conseil administratif de la liste des fonctions particulièrement pénibles et pénibles).

Convention avec l'Office cantonal de l'emploi

Enfin, une convention a été signée entre l'administration municipale et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) afin de mesurer la proportion d'engagements de demandeurs et demandeuses d'emploi par la Ville de Genève. Elle permettra à la Ville de mettre en évidence les efforts qu'elle déploie pour favoriser la réinsertion des chômeurs et chômeuses à la recherche d'un emploi et à l'OCE d'évaluer l'efficacité de ses assignments.

3. Collaborateurs et collaboratrices

3.1. Effectif

En 2015, l'effectif de la Ville de Genève est resté relativement stable. En effet, tous statuts confondus, il est passé de 4096 collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2014 à 4136 au 31 décembre 2015. Cette variation de moins de 1% met en lumière une politique des ressources humaines équilibrée. Au 31 décembre 2015, la proportion de l'effectif féminin représentait 39,5% de l'ensemble du personnel, contre 60,5% d'effectif masculin.

Répartition du personnel par département au 31 décembre 2015 (membres du personnel¹⁾ / f = femmes / h = hommes

département	2014			2015			différence		
	f	h	total	f	h	total	f	h	total
autorités	73	53	126	73	51	124	0	-2	-2
finances et logement	197	236	433	200	244	444	+3	+8	+11
constructions et aménagement	110	163	273	108	162	270	-2	-1	-3
culture et sport	657	790	1'447	643	788	1'431	-14	-2	-16
environnement urbain et sécurité	201	1'018	1'219	207	1'027	1'234	+6	+9	+15
cohésion sociale et solidarité	389	209	598	404	229	633	+15	+20	+35
total	1'627	2'469	4'096	1'635	2'501	4'136	+8	+32	+40

Les variations des effectifs des différents départements ont oscillé entre -16 (Département de la culture et des sports) et +35 (Département de la cohésion sociale et de la solidarité).

¹ Il s'agit des membres du personnel, tous statuts confondus, quel que soit leur taux d'activité (employé-e-s, auxiliaires, stagiaires et apprenti-e-s). Sont des employés et employés du personnel nommé-e-s pour une durée indéterminée. Sont des auxiliaires les membres du personnel engagé-e-s par un contrat de droit public pour une durée déterminée.

3.2. Catégories d'engagement

Répartition du personnel par catégorie d'engagement au 31 décembre 2015 (membres du personnel)

catégories	2014			2015			différence		
	f	h	total	f	h	total	f	h	total
employé-e-s	1'376	2'225	3'601	1'397	2'274	3'671	+21	+49	+70
auxiliaires	207	164	371	195	152	347	-12	-12	-24
civilistes	0	19	19	0	16	16	0	-3	-3
stagiaires	6	8	14	7	9	16	+1	+1	+2
apprenti-e-s	38	53	91	36	50	86	-2	-3	-5
total	1'627	2'469	4'096	1'635	2'501	4'136	+8	+32	+40

Comme en 2014, les membres du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) ont constitué en 2015 la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (88.8%). La part des auxiliaires (contrats à durée déterminée), y compris les civilistes, stagiaires et apprenti-e-s, se situe à 11.2% du total.

Zoom sur...

le mandat « diversité »

En 2014, la Ville de Genève a adopté une politique municipale en matière de diversité, visant à garantir la cohésion sociale sur son territoire et à lutter contre les discriminations. Pour atteindre ces objectifs, 6 axes stratégiques ont été définis.

La Direction des ressources humaines est en charge de l'axe intitulé « une ville responsable ». Cet axe concerne particulièrement le personnel de l'administration municipale en lien avec le public et la diversité des usagers et usagères. Dans ce cadre, un mandat externe a été réalisé au sein du Service des écoles et institutions pour l'enfance et de la Gérance immobilière municipale afin d'identifier les outils nécessaires au travail en contexte de diversité.

Les résultats ont permis d'identifier :

- Les ressources dont disposent déjà les collaborateurs et collaboratrices, à savoir des aptitudes sociales et relationnelles.
- Les besoins des collaborateurs et collaboratrices, tels que des modules de formation spécifiques, des interventions (échange d'expériences entre professionnel-le-s) et des personnes-ressources.

La mise en oeuvre des différentes recommandations a débuté à la fin 2015 et se poursuivra en 2016.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)

Bilan social 2015 des ressources humaines

3.3. Evolution des recrutements

Répartition des engagements annuels par département 2014 et 2015 (membres du personnel sauf civilistes, stagiaires et apprenti-e-s)

département	2014			2015		
	employé-e-s		auxiliaires	employé-e-s		auxiliaires
	f	h	f	h	f	h
autorités	3	3	14	11	1	11
finances et logement	12	15	8	14	8	13
constructions et aménagement	6	8	5	8	4	3
culture et sport	27	26	178	161	18	225
environnement urbain et sécurité	20	56	7	33	14	44
cohésion sociale et solidarité	25	7	70	37	16	15
total	93	115	282	264	61	94
	208		546		155	764
		754				919

Au total, 919 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève en 2015, soit 449 femmes (48,9%) et 470 hommes (51,1%). L'augmentation observée par rapport à 2014 est principalement due aux engagements d'auxiliaires (+218). Elle répond en partie aux plus nombreux départs observés en 2015 (voir ci-après.)

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

6723

3.4. Départs

Répartition des départs annuels selon le motif en 2014 et 2015 (membres du personnel)

catégories	2014			2015			différence		
	f	h		f	h		f	h	
démissions	45	49		35	31		-10	-18	
résiliation	10	7		8	17		-2	+10	
décès	1	3		2	3		+1	0	
retraite	30	41		26	54		-4	+13	
invalidité	2	5		3	3		+1	-2	
fin contrat temporaire	280	372		401	478		+121	+106	
total	368	477		475	586		+107	+109	

La répartition des départs annuels selon le motif, calculée ici sur l'ensemble du personnel de l'administration municipale, met en évidence une augmentation des cas par rapport à 2014 (+216 départs). Cela concerne essentiellement des contrats temporaires arrivés à échéance.

3.5. Taux de rotation

Répartition des taux de rotation par département en 2014 et 2015 (employé-e-s)

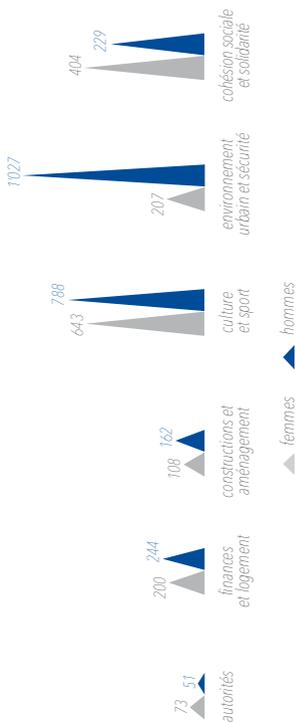
	taux de rotation 2014			taux de rotation 2015		
	f	h	total	f	h	total
autorités	4,81 %	5,56 %	5,11 %	1,92 %	2,78 %	2,27 %
finances et logement	4,70 %	5,20 %	4,96 %	3,02 %	4,31 %	3,71 %
constructions et aménagement	3,54 %	4,17 %	3,92 %	2,45 %	1,62 %	1,95 %
culture et sport	3,90 %	2,68 %	3,21 %	3,14 %	1,88 %	2,42 %
environnement urbain et sécurité	7,34 %	3,63 %	4,20 %	4,79 %	3,03 %	3,31 %
cohésion sociale et solidarité	5,61 %	2,96 %	4,74 %	3,59 %	5,59 %	4,24 %
total	4,87 %	3,50 %	4,02 %	3,36 %	2,87 %	3,05 %

Le taux de rotation représente le nombre de départs du personnel de la catégorie « employé-e-s » divisé par l'effectif « employé-e-s » fin 2015. Les départs à la retraite, les retraites anticipées et les décès ne sont pas pris en compte.

En 2015, le taux de rotation global des employé-e-s a baissé par rapport à 2014, passant de 4,02 % à 3,05 %. Cette situation se reflète dans tous les départements.

3.6. Répartition du personnel par sexe

Répartition femmes - hommes par département au 31 décembre 2015 (membres du personnel)



La répartition entre femmes et hommes dans les différents départements s'est peu modifiée en une année (voir le point 3.1 pour les chiffres 2014). Cette évolution reflète la lenteur des changements en matière de rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes. C'est ainsi par exemple que les activités plutôt administratives ou liées au port de charge sont respectivement davantage exercées par des femmes ou des hommes. De même, le social est un secteur majoritairement féminin, alors que la technique est un secteur majoritairement masculin.

Le travail d'intégration de la thématique égalité dans la gestion des ressources humaines doit donc être mené en profondeur et toucher les pratiques comme les croyances qui les sous-tendent.

La formation est une ressource-clé afin d'identifier les mécanismes à l'oeuvre. En 2015, 64 personnes ont suivi une formation en matière d'égalité entre femmes et hommes. Celles-ci ont porté sur le Règlement égalité dans son ensemble, ainsi que sur des formations spécifiques touchant le recrutement ou le langage épiciène. L'audience provenait de 35 services différents et la majorité des participant-e-s étaient des femmes (64%), des employé-e-s travaillant à temps plein (73%) et des cadres supérieur-e-s (37%).

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

Répartition femmes - hommes par département au 31 décembre 2015 (membres du personnel)

département	service	% femmes	% hommes	Nb femmes	Nb hommes	Total f/h
AUT - Dépt. des autorités <small>* (y compris Archives, Info communication)</small>	ACE	52,4%	47,6%	11	10	21
	CFI	36,4%	36,4%	7	4	11
	DG*	55,2%	44,8%	16	13	29
	SCM	46,2%	53,8%	12	14	26
	LEX	72,2%	27,8%	13	5	18
	SRE	73,7%	26,3%	14	5	19
total Dépt. A		58,9%	41,1%	73	51	124
DFL - Dépt. des finances et du logement <small>* (y compris CCE/CI/MI/DFIN/PLAN et FFR)</small>	A21	45,0%	55,0%	9	11	20
	DFIN*	50,0%	50,0%	31	31	62
	DFL	75,0%	25,0%	12	4	16
	DRH	68,1%	31,9%	47	22	69
	DSIC	22,3%	77,7%	21	73	94
	GIM	40,7%	59,3%	66	96	162
	TAX	66,7%	33,3%	14	7	21
total Dépt. 1		45,0%	55,0%	200	244	444
DCA - Dépt. des constructions et de l'aménagement <small>* (y compris ARC et BBT)</small>	DCA	75,6%	24,4%	31	10	41
	DFRA*	55,6%	44,4%	30	24	54
	ENE	15,6%	84,4%	5	27	32
	GCI	8,8%	91,2%	8	83	91
	SAMI	63,3%	36,7%	19	11	30
	URB	66,2%	33,8%	15	7	22
total Dépt. 2		40,0%	60,0%	108	162	270

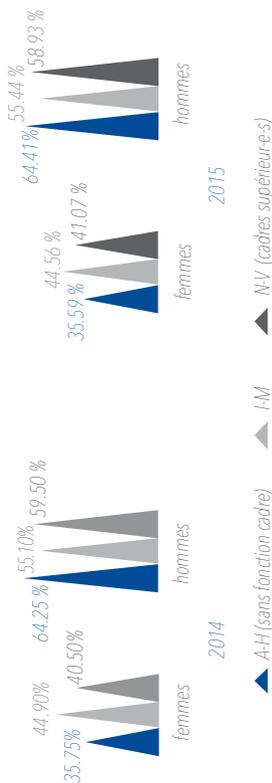
SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

6727

département	service	% femmes	% hommes	Nb femmes	Nb hommes	Total f/h	
DCS - Dépt. de la culture et du sport *(inclués SPO)	ARI	50.0%	50.0%	16	16	32	
	BGE	58.3%	41.7%	77	55	132	
	BMU	63.4%	36.6%	109	63	172	
	CJB	40.9%	59.1%	47	68	115	
	DCS*	55.8%	44.2%	24	19	43	
	GTG	37.5%	62.5%	78	130	208	
	MAH	55.2%	44.8%	107	87	194	
	MEG	50.8%	49.2%	32	31	63	
	MHN	35.5%	64.5%	38	69	107	
	SAT	43.9%	56.1%	61	78	139	
	SEC**	48.1%	51.9%	13	14	27	
	SPO	20.6%	79.4%	41	158	199	
	total Dépt. 3		44.9%	55.1%	643	788	1431
	DEUS - Dépt. de l'environnement urbain et de la sécurité	DEUS	64.3%	35.7%	9	5	14
LOM		9.5%	90.5%	8	76	84	
SEEP		29.8%	70.2%	82	193	275	
SEV		19.8%	80.2%	45	182	227	
SIS		13.8%	86.2%	39	244	283	
WVP		6.8%	93.2%	24	327	351	
total Dépt. 4		16.8%	83.2%	207	1'027	1'234	
DCSS - Dépt. de la cohésion sociale et de la solidarité	CIV	85.3%	14.7%	29	5	34	
	DEL	44.8%	55.2%	13	16	29	
	ECO	69.5%	30.5%	185	81	266	
	SDPE	76.6%	23.4%	36	11	47	
	SJS	80.0%	20.0%	20	5	25	
	SOC	60.9%	39.1%	106	68	174	
	SIF	25.9%	74.1%	15	43	58	
total Dépt. 5		63.8%	36.2%	404	229	633	
total Ville de Genève		39.5%	60.5%	1'635	2'501	4'136	

3.7. Répartition du personnel par niveau hiérarchique

Répartitions par regroupement de classes de traitement (employé·e·s)



La situation observée en 2015 est très proche de celle de 2014, les hommes étant toujours majoritaires dans chacun des trois niveaux hiérarchiques.

Ceci étant, l'accès des femmes aux fonctions à responsabilité est à souligner. En effet, alors que la Ville de Genève ne compte que 38 % d'employées, 41 % des cadres supérieures sont des femmes. Les mesures en matière de sensibilisation ont ainsi porté leurs fruits.

Les offres d'emploi de la Ville de Genève reflètent bien les efforts entrepris. Outre l'utilisation systématique du langage épique, des phrases d'encouragement aux candidatures féminines ou masculines sont en effet ajoutées selon le sexe sous-représenté, quand cela est possible.

OFFRE D'EMPLOI DE LA VILLE DE GENEVE

Rattachée au Département des finances et du logement (DFL), la DIRECTION DES SYSTEMES ET DE COMMUNICATION (DSIC) organise, planifie, met en place et gère l'ensemble des ressources de l'administration municipale relatives aux technologies de l'information et de la communication.

Afin de renforcer son équipe, la DSIC recrute un ou une

CHEF-FE DE PROJET INFORMATIQUE SENIOR A 80-100 %

Entrée en fonction : à convenir

Délai d'inscription : 15.02.2016

Rattachement : Service

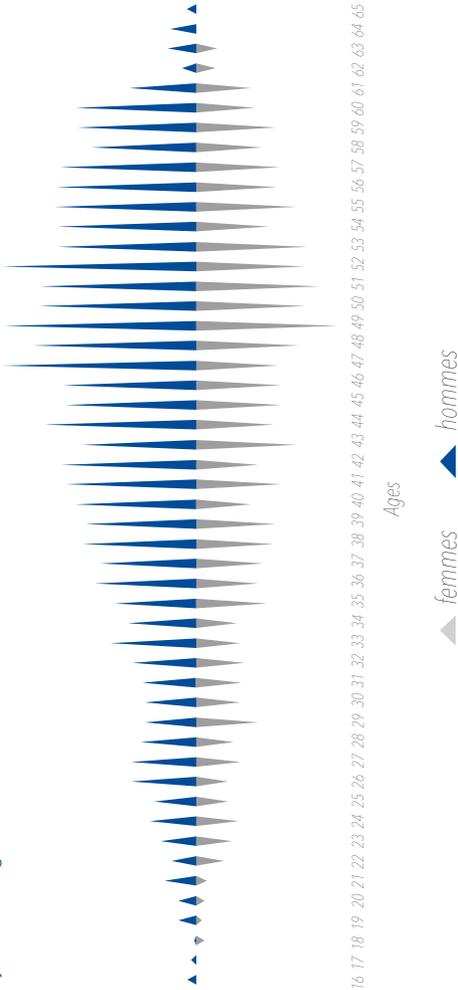
Le DSIC souhaite développer la parité et la mixité au sein du service et invite les femmes à déposer leur candidature.

Votre mission et vos responsabilités :

Au sein du groupe portefeuille projets, vous gérez des projets informatiques dans des domaines métiers différents, de leur conception jusqu'à leur réalisation, conformément aux cahiers des charges établis, en coordonnant des équipes internes et/ou externes et en respectant les normes et standards en vigueur en Ville de Genève. Vous analysez les besoins exprimés, rédigez les spécifications fonctionnelles, techniques ainsi que le cahier des charges et veillez au respect des délais et des coûts. Vous conduisez des projets informatiques en consultant, organisant, coordonnant et animant les intervenant-e-s (comité de pilotage, prestataires externes, développeurs et développeuses). Vous livrez des projets informatiques, supervisez leur mise en production, accompagnez les utilisateurs et utilisatrices et assurez la communication ainsi que le reporting auprès des instances décisionnelles (présentations orales, réalisation de tableaux de bord, bilan des projets informatiques).

3.8. Pyramides des âges

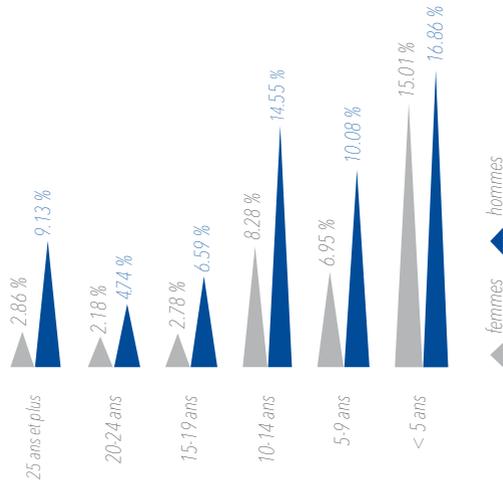
Pyramide des âges 2015



En 2015, comme en 2014, l'âge moyen des collaborateurs et collaboratrices en Ville de Genève est de 44 ans, tandis que l'âge médian est de 46 ans. Chez les femmes et les hommes, l'âge le plus représenté est de 49 ans (108 hommes et 80 femmes). 77 % des membres du personnel se situent dans une fourchette d'âge allant de 34 à 59 ans.

3.9. Pyramide des anciennetés

Pyramide des anciennetés en 2015 (employé-e-s)



En 2015, plus de 51% des employé-e-s avaient plus de 10 ans d'ancienneté.

3.10. Personnel à temps partiel et à temps plein

Répartition du personnel par taux d'activité selon le découpage de l'Office fédéral de la statistique (membres du personnel)

taux d'activité	2014			2015			différence 2014-2105		
	f	h	%	f	h	%	f	h	
inférieur à 50 %	245	83	8.0 %	177	40	5.2 %	-68	-43	
de 50% à 89 %	755	293	25.6 %	767	294	25.7 %	+12	+1	
de 90% à 100%	627	2093	66.4 %	691	2'167	69.1 %	+64	+74	
total	1'627	2'469	100 %	1'635	2'501	100 %	+8	+32	

En 2015, la répartition des postes selon le taux d'activité est légèrement différente de celle de l'année précédente, avec une augmentation de presque 3% des postes à temps plein. Au total, 69% des collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale travaillent ainsi à des taux compris entre 90 et 100%. Les femmes et les hommes continuent, respectivement, à travailler principalement à temps partiel (58%) et à temps plein (87%).

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

6733

Répartition des taux d'activité par regroupement des classes de traitement au 31 décembre 2015 (seulement employé-e-s)

taux d'activité	femmes			hommes		
	A-H	I-M	N-V	A-H	I-M	N-V
< 50 %	157	3	0	33	1	0
de 50 à 89 %	428	233	39	156	94	18
total des postes à temps partiel		860			302	
de 90 à 100 %	324	137	76	1'456	369	147
total des postes à temps plein		537			1972	
total par regroupement de classe de traitement	909	373	115	1'645	464	165
total général					3671	

En tenant compte des classes de traitement, on constate que les postes à un taux d'activité inférieur à 50 % sont pour la plupart situés entre les classes A et H et majoritairement occupés par des femmes. Quant aux postes de cadres supérieur-e-s (classes N à V), seulement 20 % sont proposés à temps partiel.

Deux indicateurs supplémentaires ont été mis en place afin de mesurer les progrès accomplis en matière d'articulation des vies professionnelle et privée. Le premier concerne la proportion des postes ouverts à temps plein ou à temps partiel. En 2015, près de 30 % des offres ont concerné des emplois à temps partiel, alors qu'environ deux tiers l'étaient à temps plein. Cette répartition est proche de la répartition actuelle du personnel travaillant à temps partiel et à temps plein en Ville de Genève. La marge de progression est donc très limitée. En outre, moins de 10 % des offres d'emploi indiquaient une fourchette de taux d'activité comprise entre 80 % et 100 % (offrant aux personnes intéressées par le poste une certaine flexibilité). Ceci illustre les fortes contraintes quant à l'évolution des pratiques concernant le recrutement.

Le deuxième indicateur se réfère aux changements de taux d'activité. Il montre que ce sont majoritairement les femmes qui changent leur taux d'activité, à la baisse comme à la hausse. Lorsque les hommes en font la demande, il s'agit plutôt d'augmentations (44 % des cas, contre 36 % de diminutions).

Ces constats confirment l'importance de poursuivre le travail de sensibilisation interne, tout particulièrement auprès des collaboratrices participant au processus de recrutement et à la gestion des ressources humaines.

Zoom sur...**les Rencontres de la Ville de Genève**

Les Rencontres de la Ville de Genève sont des espaces ouverts à l'ensemble du personnel de l'administration municipale, contribuant à renforcer l'identité de la Ville employeuse et la collaboration interservices. Elles visent à mieux faire connaître aux collaborateurs et collaboratrices les valeurs promues par la municipalité et les prestations fournies à la population genevoise, dans un cadre convivial.

Une large palette de visites est proposée, en reflet de la diversité des activités menées par la Ville de Genève. Elles sont organisées par la Direction des ressources humaines, en collaboration avec les services concernés.

La première édition des Rencontres (2014-2015) a présenté les engagements de l'administration en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (Service Agenda 21 - Ville durable), le travail des services regroupés sur le site de François-Dussaud (Logistique et manifestations, Génie civil et Voirie- Ville propre) ainsi que les missions du Service social en matière d'action communautaire.

Quant à la deuxième édition (2015 - 2016), elle a débuté par une visite de l'exposition de Médecins sans frontières intitulée « Face it », organisée par la Délégation Genève Ville Solidaire.

En 2015, ce sont plus de 50 collaborateurs et collaboratrices provenant de 22 services différents qui ont pris part à une ou plusieurs de ces rencontres. La majorité était des femmes et des cadres intermédiaires.

3.1.1. Lieu de domicile

Répartition du personnel selon le lieu de domicile au 31 décembre 2015

lieu de domicile	2014	2015	différence	% total 2015
canton de Genève	3'353	3'403	+50	82,28%
canton de Vaud	197	182	-15	4,40%
autres cantons	9	3	-6	0,07%
France	537	548	+11	13,25%
dont Suisse - sse - s	372	386		
total	4'096	4'136	+40	100%

Plus de 82 % du personnel de la Ville de Genève est domicilié sur le territoire cantonal, ce taux s'élevant à près de 87 % si l'on considère le territoire national. Par ailleurs, 13 % du personnel de la Ville est domicilié en France, soit 548 personnes, dont 386 Suisses et Suissesses (70 %) et 162 étrangères et étrangers (30 %).

3.12. Evolution du nombre de personnes au bénéfice d'un permis G

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du pourcentage de personnes au bénéfice d'un permis G depuis 2012. On constate que ce taux a légèrement augmenté en 2015, passant de 3,88 % à 3,97 %. Il reste cependant relativement stable depuis 2012.

Pourcentage de personnes au bénéfice d'un permis G de 2012 à 2015

date de référence	effectif au 31 décembre	permis G	pourcentage
31.12.2012	4'033	163	4.04%
31.12.2013	4'074	154	3.78%
31.12.2014	4'096	159	3.88%
31.12.2015	4'136	164	3.97%

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

6737

3.13. Effectif par nationalité

Répartition du personnel par nationalité et par catégorie d'engagement (membres du personnel)

catégories	Suisse			union européenne			autres nationalités			total général	
	f	h	total	f	h	total	f	h	total		
employé-e-s	1'133	1'764	2'897	228	466	694	36	44	80		3'671
auxiliaires	147	101	248	34	39	73	14	12	26		347
civilistes	0	16	16	0	0	0	0	0	0		16
stagiaires	6	7	13	1	2	3	0	0	0		16
apprenti-e-s	28	38	66	4	8	12	4	4	8		86
total	1'314	1'926	3'240	267	515	782	54	60	114		4'136
			78.34%			18.91%			2.76%		100%

En 2015, les membres du personnel de nationalité étrangère, majoritairement issu-e-s de l'Union européenne, représentaient un peu plus de 21 % de l'effectif : un chiffre stable par rapport à 2014 (20.78%).

4. Traitement et charges sociales

4.1. Echelle des traitements

Rappelons que le salaire minimum en Ville de Genève est positionné en annuité 2 de la classe A et s'est élevé en 2015 à CHF 56'639.- par an.

Par ailleurs, l'échelle des traitements est adaptée chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Echelle des traitements 2015 (hormis personnel du Service d'incendie et de secours)

classe	min	max	classe	min	max
A	52'659	81'091	L	84'928	139'136
B	52'659	82'290	M	88'038	148'906
C	52'659	84'338	N	94'615	156'687
D	56'008	87'830	O	97'909	167'207
E	58'133	92'835	P	105'690	178'737
F	61'625	97'257	Q	110'604	187'514
G	63'815	102'692	R	116'346	200'366
H	68'237	108'315	S	125'125	213'270
I	71'122	116'061	T	132'395	226'163
J	76'419	122'478	U	139'559	238'822
K	79'296	131'955	V	146'726	249'421

4.2. Répartition des charges sociales

charges sociales	part employeur	part employeur en CHF	part employé-e	part employé-e en CHF
CAP, LPP	2/3	46'502'269	1/3	21'538'583
AVS, AI, APG	5.15% + frais de gestion	19'358'998	5.15%	18'825'297
AC	1.1 % pour tout salaire inférieur ou égal à CHF 126'000.-/an + 0.5% des CHF 126'001.-	3'924'319	1.1 % pour tout salaire inférieur ou égal à CHF 126'000.-/an + 0.5% des CHF 126'001.-	3'924'319
assurance maternité	0.041 %	149'844	0.041 %	149'844
assurance maladie	participation de CHF 30.-/mois pour tout salaire inférieur ou égal CHF 83'161.-/an pour un équivalent plein temps	110'219	--	0
allocations familiales	2.4 %	8'264'895	--	0
assurance accidents	2.18 %	9'061'819	0.1 %	365'783
fonds de décès	CHF 4.- par personne	175'456	CHF 4.- par personne	175'456
prime enfant	CHF 100.- par enfant de 0 à 16 ans et CHF 125.- des le mois qui suit les 16 ans à 25 ans si l'enfant poursuit ses études	4'087'057	--	0
total		91'634'876		44'979'282

4.3. Salaires totaux par taux d'activité, selon le sexe

Salaires versés aux femmes en fonction du taux d'activité durant l'année 2015 (employées uniquement)		Salaires versés aux hommes en fonction du taux d'activité durant l'année 2015 (employés uniquement)	
taux d'activité	effectif femmes	taux d'activité	effectif hommes
1 - 9 %	1	1 - 9 %	0
10 - 19 %	12	10 - 19 %	10
20 - 29 %	133	20 - 29 %	17
30 - 39 %	10	30 - 39 %	3
40 - 49 %	13	40 - 49 %	4
50 - 59 %	174	50 - 59 %	51
60 - 69 %	110	60 - 69 %	29
70 - 79 %	140	70 - 79 %	34
80 - 89 %	296	80 - 89 %	144
90 - 100 %	563	90 - 100 %	2'062
total	1'452	total	2'354
			243'045'054.75

salaires totaux annuels par taux d'activité

salaires totaux annuels par taux d'activité

Comme en 2014, ces tableaux mettent en évidence le fait que le salaire moyen des femmes (CHF 6'721.-) est inférieur à celui des hommes (CHF 8'604.-). Bien sûr, il convient de relativiser ce constat en rappelant que ces tableaux reposent sur le taux d'activité (or plus de femmes ont une activité à temps partiel) et ne prennent pas en compte l'âge des employé-e-s, leur expérience professionnelle et les catégories de traitement.

Aucune distinction n'est faite entre les femmes et les hommes lors de la fixation du salaire. Depuis l'entrée en vigueur du Statut du personnel de la Ville de Genève, les années consacrées exclusivement à l'éducation des enfants sont également prises en compte dans la fixation du salaire.

Rappelons aussi qu'une évaluation externe a été menée dans le domaine de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre afin d'analyser les textes normatifs en lien avec la gestion des ressources humaines. Ce travail a abouti à la conclusion que non seulement le principe de non-discrimination est respecté par les textes en vigueur mais qu'en plus des améliorations allant au-delà des réglementations existantes sont formulées.

En 2015, le salaire moyen des employé-e-s en Ville de Genève s'est élevé à CHF 7'886.-, tandis que le salaire médian a atteint CHF 8'001.-.

5. Maladie et accident

5.1. Absences

On entend par «absences» toute absence de courte ou de longue durée, avec ou sans certificat, consécutive à une maladie ou à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle ou non professionnelle. En 2015, la durée moyenne d'une absence s'est élevée à 14,9 jours contre 14,3 jours en 2014.

Répartition des taux d'absence non planifiée par département (membres du personnel)

département	2014	2015
autorités	8,2 %	4,4 %
finances et logement	5,4 %	5,4 %
constructions et aménagement	6,9 %	6,7 %
culture et sport	6,4 %	6,4 %
environnement urbain et sécurité	7,1 %	6,9 %
cohésion sociale et solidarité	7,3 %	6,3 %
total	6,7 %	6,4 %

En 2015, le taux d'absence non planifiée a baissé pour atteindre 6,4%. Ce taux représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues. Rappelons que la Ville de Genève a mis en place un dispositif de gestion des absences non planifiées, qui a été déployé dans tous les départements en 2014.

5.2. Répartition des absences

Répartition des absences par type (membres du personnel)

type d'absence	2014	2015	différence
maladie (en nombre de cas)			
courte durée (< 89 j.)	6 623	6 965	+342
longue durée (> 90 j.)	87	102	+15
accidents (en nombre de cas)			
professionnels	165	190	+25
non-professionnels	417	436	+19
maternité (nb. de naissances)			
maternité	44	32	-12
militaire	137	138	+1

De 2014 à 2015, on constate une augmentation des absences maladie planifiées et non planifiées, qu'elles soient de courte durée (+342 cas) comme de longue durée (+15 cas). Les sinistres liés aux accidents professionnels ont également augmenté (+25 cas) tout comme les accidents non professionnels (+19 cas). Malgré l'augmentation du nombre de cas annuel, les absences ont été moins longues (durée moyenne de 14,3 jours), ce qui explique que le taux d'absence non planifiée ait baissé en comparaison à 2014.

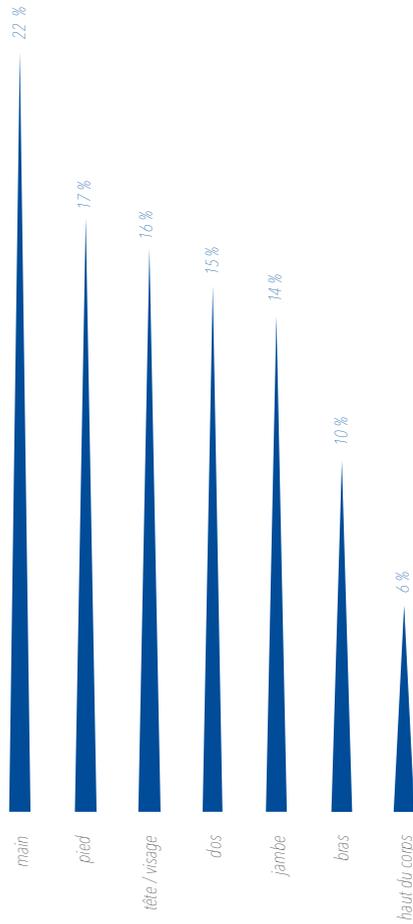
5.3. Analyse des accidents

Répartition des absences par type (membres du personnel)

Après chaque accident professionnel survenu en Ville de Genève, la DRH reçoit une copie de la déclaration d'accident. En fonction de la fréquence et de la gravité de l'accident, une analyse est effectuée sur le terrain en collaboration avec l'assurant-e de sécurité, la personne accidentée et les éventuels témoins. L'objectif est de comprendre les causes de l'accident et de proposer des mesures correctives pour empêcher la survenue d'accidents similaires. En 2015, 16 accidents professionnels ont été analysés dans 6 services et, pour chaque cas, une dizaine de mesures correctives ont été proposées.

En parallèle, la DRH établit des statistiques permettant d'obtenir des informations pertinentes pour son travail de prévention. Le tableau ci-dessous met par exemple en évidence les parties du corps lésées lors des accidents professionnels survenus en Ville de Genève. Ces données peuvent être utiles pour organiser des campagnes de prévention ciblées, des formations sur mesure ou dispenser des conseils adaptés.

Parties du corps lésées lors d'accidents professionnels 2015



5.4. Prestations délivrées face aux problèmes de santé, d'absence et de conflits

La DRH a pour mission de conseiller et de soutenir : les départements, les services, les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève face aux différentes problématiques de santé qu'éprouvent ou ils sont susceptibles de rencontrer au travail ainsi que dans le cadre de conflits ou d'atteinte à la personnalité. Elle assure également le suivi des absences de moyenne et longue durée, les relations avec l'assurance invalidité, les convocations ainsi que les liens avec les médecins-conseil mandaté-e-s par la Ville de Genève.

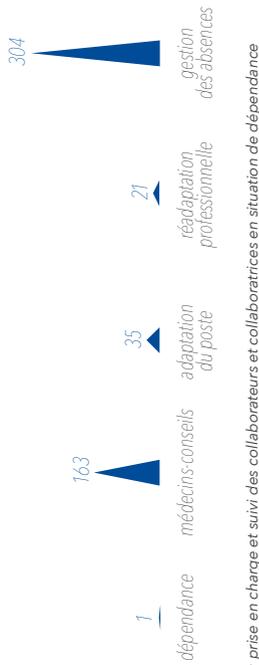
En 2015, 789 prestations ont été délivrées auprès de 248 hommes et 166 femmes, dont 342 personnes sans fonction cadre, 45 personnes dont la classe de traitement se situe entre J et M, ainsi que 27 cadres supérieur-e-s. Ce chiffre est en très légère augmentation par rapport à 2014 (+ 11). On observe 70% de nouvelles situations, le 30% restant étant des suivis de situations reportées. Ces prestations se sont réparties de la manière suivante ² :

Prestations délivrées face aux problèmes de santé et d'absence (membres du personnel)

	2014	2015
prestations délivrées face aux problèmes de santé	486	524
accompagnement RH	241	222
gestion de conflits	51	43
total	778	789

² Une même personne peut bénéficier de plusieurs prestations.

5.4.1. Prestations face aux problèmes de santé en 2015



Dépendance : prise en charge et suivi des collaborateurs et collaboratrices en situation de dépendance (alcool ou substances psychoactives).

Médecins-conseil : mise en place de visites médicales auprès des médecins-conseils.

Adaptation du poste : démarches concernant des employé-e-s qui présentent des limitations de santé définitives et qui peuvent pour suivre dans leur fonction.

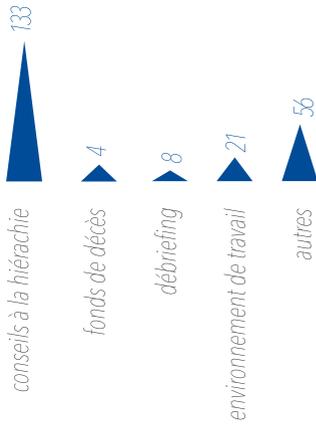
Réadaptation professionnelle : démarches concernant des employé-e-s qui présentent des limitations de santé définitives nécessitant un changement de fonction.

Gestion des absences : suivi et soutien aux services et aux collaboratrices ou collaborateurs lors d'absence de moyenne et de longue durée.

Détail des prestations en matière de réadaptation professionnelle en 2015



5.4.2. Prestations dans le cadre de l'accompagnement RH en 2015



Conseils à la hiérarchie : soutien et collaboration avec les hiérarchies dans le domaine de compétence de l'Entité psychologie du travail.
Fonds de décès : prise de contact avec la famille de la ou du défunte pour informer de l'existence du fonds de décès et des démarches administratives y relatives.

Débriefing : mise à disposition d'un soutien pour les collaborateurs ou collaboratrices en prise directement ou indirectement avec un événement traumatisant, en lien avec le travail.

Environnement de travail : recherche de solutions pour toutes questions liées à l'ergonomie sur la place de travail en collaboration avec l'Entité santé et sécurité.

Autres : questions en lien avec le climat social, le soutien personnel, etc.

5.4.3. Prestations dans le cadre de la gestion des conflits en 2015



Gestion des conflits: soutien, évaluation et proposition d'outils pour gérer les conflits interpersonnels et situationnels.
Atteintes à la personnalité: évaluation des faits lors d'un dépôt de plainte pour suspicion d'atteinte à la personnalité.

Par ailleurs, afin d'assurer le suivi des situations individuelles et de discuter des actions à entreprendre, les psychologues de la DRH ont participé à 58 séances de coordination avec les départements.

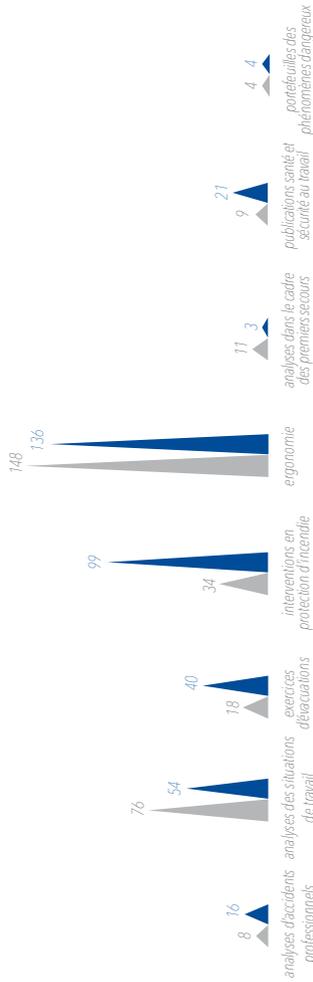
Elles ou ils ont également animé plusieurs formations dans leur domaine de compétence.

6. Prévention en matière de santé et de sécurité

6.1. Interventions en santé et sécurité au travail

La DRH intervient sur demande, au sein des services, afin d'observer certaines situations de travail, de procéder si nécessaire à l'objectivation des nuisances au moyen du matériel de métrologie à disposition (mesure de la température, de l'humidité, du niveau sonore, de la concentration atmosphérique en CO₂, etc.) et de proposer des recommandations afin de réduire, voire supprimer, les risques professionnels.

Le graphique ci-après recense les interventions effectuées en 2015 comparativement à celles effectuées en 2014. Ces chiffres reflètent les besoins et demandes des services. La durée peut varier fortement d'une intervention à l'autre.



Analyses d'accidents professionnels cf. point 5.3.

Analyses des situations de travail (environnement de travail, protection de la maternité, risque chimique, climat des locaux et machines) : interventions concernant des problématiques telles que l'exposition à des poussières, à des ondes électro-magnétiques, au bruit, à la chaleur, au CO2 ou à d'autres nuisances physiques, chimiques ou à des risques d'accident. Des mesures ont été effectuées afin d'objectiver les nuisances et proposer pour chaque intervention les mesures techniques, organisationnelles ou personnelles les plus pertinentes.

Exercices d'évacuations : la mission de la ou du spécialiste en protection incendie consiste à visiter les locaux, organiser un exercice d'évacuation et l'exécuter. Cela a été fait dans divers bâtiments comme des musées, des salles de spectacles, des locaux administratifs et des bibliothèques.

Interventions en protection incendie (visites des locaux et recommandations relatives à la sécurité en cas d'incendie ou d'évacuation) : les interventions en protection incendie consistent en des visites de locaux par la ou le spécialiste en protection incendie qui émet ensuite des recommandations visant à améliorer la sécurité en cas d'incendie ou d'évacuation, selon la législation en vigueur (par exemple nombre, type et emplacement des extincteurs, dégagement des voies d'évacuation, affichage de consignes, fonctionnement de l'éclairage de secours ou signalétique).

Ergonomie : interventions destinées à améliorer l'aménagement de l'environnement de travail.

Analyses dans le cadre des premiers secours : analyses destinées à émettre des recommandations concernant l'organisation des premiers secours au sein des services.

Publications Santé et sécurité au travail : les publications sont des fiches d'information relatives à la santé et la sécurité au travail (par exemple sur les équipements de protection individuelle, l'utilisation de certaines machines, les pictogrammes de danger, les premiers secours, la protection de la maternité, etc.) ou des fiches de retour d'expérience (suite à une analyse d'accident) que l'équipe santé et sécurité au travail de la DRH rédige régulièrement et transmet aux assistant-e-s de sécurité pour diffusion au sein de leurs services respectifs.

Portefeuille de phénomènes dangereux cf point 6.3

Par ailleurs, la DRH propose chaque année une vaccination contre la grippe saisonnière. En 2015, 346 membres du personnel ont bénéficié de cette prestation. La DRH propose également une vaccination contre certains risques professionnels (essentiellement contre le tétanos, l'hépatite A ou l'hépatite B). En 2015, 77 personnes ont reçu un vaccin en fonction des risques professionnels auxquels elles sont exposées. Finalement, 55 casques cyclistes ont été distribués à des membres du personnel se déplaçant à vélo.

Zoom sur...**la prévention du risque chimique en Ville de Genève**

La gestion du risque chimique est un sujet prioritaire en santé et sécurité au travail, raison pour laquelle la DRH a décidé de proposer une approche de prévention intégrant le conseil, la formation et l'intervention terrain pour l'ensemble de l'administration municipale.

En 2014, un travail a été effectué, en collaboration avec les assistant-e-s de sécurité, afin d'inventorier les produits chimiques utilisés et stockés dans les services de la Ville. Les assistant-e-s de sécurité ont ensuite été formé-e-s au risque lié à l'utilisation et au stockage des produits chimiques.

Pour accompagner ce travail sur le terrain, les spécialistes santé et sécurité au travail de la DRH ont créé un outil d'aide à l'évaluation du risque chimique. Ce document, disponible sur Intranet, permet d'avoir une bonne estimation du risque existant au sein du service et de définir les mesures à mettre en place pour y remédier.

Les différents champs à renseigner concernent l'identification des produits chimiques, l'étiquetage et le conditionnement, la protection collective, les bonnes pratiques, les équipements de protection individuelle, le stockage, le transvasement et le transport, l'organisation, la formation et l'information, la protection de la maternité, les mesures d'urgence, ainsi que les déchets. Les mesures à prendre pour maîtriser le risque chimique, dans chacun de ces domaines, apparaissent également dans ce document.

Parallèlement à la création et à la diffusion de cet outil, plusieurs formations pratiques ont été mises sur pied pour les utilisateurs et utilisatrices de produits chimiques.

L'ensemble de ces actions a permis de déterminer plus précisément le risque chimique présent au sein de l'administration municipale et de prioriser les mesures à mettre en place en partenariat avec les différents services. Ce travail et les demandes qui en découlent ont débouché sur plusieurs interventions relatives à la maîtrise du risque chimique en Ville de Genève.

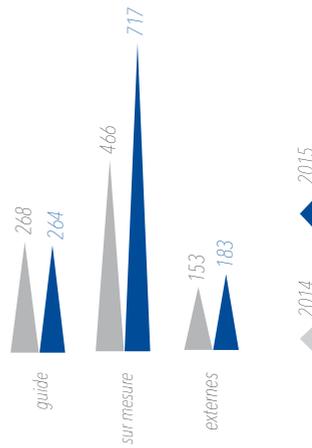
6.2. Formations en santé et sécurité au travail

Les spécialistes en santé et sécurité au travail de la DRH animent ou interviennent dans plusieurs formations du guide Ville de Genève. Ces formations concernent notamment la protection de la maternité, les premiers soins, la prévention incendie, l'évacuation, l'aménagement des postes de travail, la manutention de charge, la préservation de la santé et la sécurité des jeunes en formation ou encore le travail en santé.

En 2015, la fréquentation des formations du guide, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail a été stable. Les formations externes, répondant généralement à des obligations légales, sont en légère augmentation.

La hausse la plus marquée concerne les formations sur mesure qui sont mises sur pied pour répondre de la manière la plus adéquate et efficiente possible à des demandes transversales d'un public cible. En 2015, un accent particulier a été mis sur la gestion des produits chimiques pour l'ensemble de l'administration municipale. D'autres thématiques ont répondu aux besoins particuliers d'un service ou d'un département, en ce qui concerne notamment la gestion des premiers secours, le travail en hauteur, l'utilisation d'extincteurs ou encore les formations caristes ou nacelles pour des groupes définis de collaborateurs et collaboratrices.

Participations par type de formation



6.3. Portefeuilles des phénomènes dangereux

Conformément aux exigences légales, la DRH doit recenser les situations dangereuses présentes dans les différents services de la Ville et proposer à chaque service concerné des mesures concrètes destinées à maîtriser les risques professionnels.

A cet égard, la méthode des portefeuilles des phénomènes dangereux constitue un outil adapté et efficace. En 2015, des portefeuilles ont été réalisés au sein de quatre services: l'Administration centrale, le Service de la jeunesse, le Service des relations extérieures et le Service des espaces verts.

A l'issue de ces analyses, chaque chef de service a obtenu un tableau récapitulatif des principaux risques pour la santé et la sécurité de ses employé-e-s ainsi qu'une centaine de mesures en moyenne à mettre en place pour y remédier. Chaque chef de service est responsable de la mise en oeuvre des mesures préventives et correctives recommandées. Les spécialistes en santé et sécurité au travail de la DRH sont à leur disposition pour les aider dans la mise en place des mesures proposées.

Recensement des phénomènes dangereux

<p>Phénomènes dangereux mécaniques éléments non-protégés en mouvement moyens de transport ou équipements de travail en mouvement</p>	<p>Phénomènes dangereux de chute hauteur de travail surfaces glissantes</p>	<p>Phénomènes dangereux électriques éléments sous tension phénomènes électrostatiques</p>
<p>Substances nocives (chimiques, biologiques) gaz, vapeurs liquides, aérosols</p>	<p>Substances inflammables ou explosives liquides, poussières, gaz, solides atmosphère explosive</p>	<p>Phénomènes dangereux thermiques milieux chauds ou froids</p>
<p>Contraintes physiques particulières bruit ultrasons, infrasons</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement de travail climat, intempéries lumière</p>	<p>Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur postures imposées levage et manutention d'objets lourds</p>
<p>Contraintes psychiques surmenage activités très répétitives</p>	<p>Actions inattendues mouvements incontrôlés</p>	<p>Défaillance de l'alimentation en énergie panne de la fonction de contrôle panne du système de refroidissement</p>
	<p>Organisation du travail évaluation des compétences horaires de travail contraignants</p>	

Zoom sur...**la prévention incendie dans les crèches et les musées**

En 2015, à la demande du Service de la petite enfance, le spécialiste en protection incendie de la DRH a été sollicité afin d'effectuer un important travail de prévention incendie au sein des jardins d'enfants, crèches et espaces de vie infantine. Ce travail se déroule toujours selon le même schéma.

Dans un premier temps, une visite des lieux est réalisée afin de s'assurer que les chemins de fuites soient libres de tout obstacle et correctement indiqués, que les sorties de secours soient équipées de poignées ou de barres anti-panique, que les extincteurs soient présents, indiqués clairement et maintenus en service, selon les exigences de la législation en vigueur. Les consignes sont également relues, adaptées, voire rédigées si elles sont inexistantes. Enfin, un contrôle du stockage des produits chimiques est effectué.

La deuxième phase du travail se focalise sur la formation du personnel. Cette formation est donnée sur place durant environ une heure et comprend les sept éléments suivants :

- Les bases légales.
- Les raisons d'une évacuation.
- L'objectif de l'évacuation.
- Le triangle du feu.
- Le processus d'évacuation.
- L'aide aux personnes handicapées.
- Les dangers.

La troisième et dernière phase est l'exercice d'évacuation. Cet exercice fait l'objet d'un rapport intégrant différentes recommandations, qui est envoyé aux responsables du bâtiment, au Service concerné et à l'inspection du feu. Pour l'année 2015, la première phase a été effectuée dans 22 institutions de la petite enfance, les deuxièmes et troisièmes phases dans 13 institutions. Le même processus a été réalisé dans les musées suivants : Musée de l'Arriana, Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie et Muséum d'histoire naturelle.

7. Relations avec les organisations représentatives du personnel

La Ville de Genève accorde une attention particulière à son personnel et consulte régulièrement les organisations représentatives du personnel. Ainsi, en 2015, de nombreuses séances de travail ont été organisées :

Répartition des absences par type (membres du personnel)

type de séance	nombre
séance avec le Conseil administratif (CA-CP-Syndicats)	5
séance de négociations des dispositions transitoires du Statut du personnel de la Ville de Genève	1
séance d'information de la Direction des ressources humaines	2
séance de la Commission de la formation continue (COMFOR)	2
séance de la Commission de protection de la santé et de sécurité au travail (CSST)	12

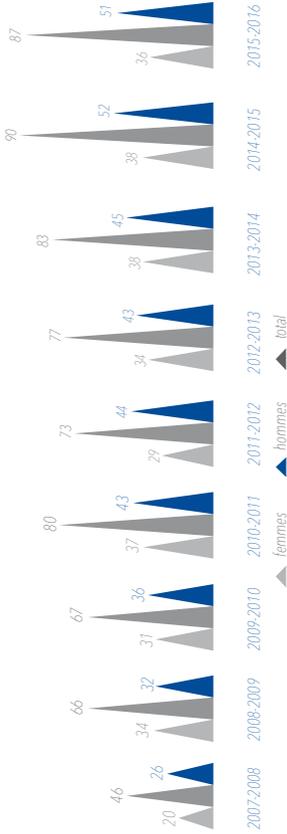
8. Formation des jeunes et formation continue

8.1. Apprentissages

En 2015, la Ville de Genève a poursuivi son effort en faveur de la formation des jeunes. Si le nombre de places d'apprentissage a doublé depuis 2008, il reste cependant relativement stable depuis deux ans.

La grande diversité des filières professionnelles proposées par la Ville de Genève contribue, dans une large mesure, au développement des places d'apprentissage. Elle touche ainsi un plus grand nombre de jeunes et permet à l'administration de jouer pleinement son rôle d'entité publique au service de la population.

Evolution du nombre de places d'apprentissage depuis 2007 ³



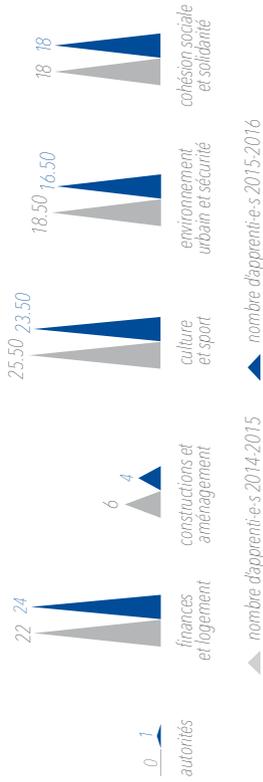
La DRH est en charge d'assurer la qualité des parcours des jeunes durant toute leur formation. Depuis 2014, une séance d'accueil et d'information visant à faciliter l'intégration des apprentis-e-s au sein de la Ville de Genève a été mise sur pied par la DRH. Elle a également édité un guide de l'apprenti et de l'apprentie qui est distribué à chaque jeune au moment de son engagement. Ce document est téléchargeable depuis Intranet et est à disposition auprès de la DRH.

³ Pour 2015-2016, la différence qui peut être observée entre le chiffre de 87 apprentis-e-s et celui de 86, comptabilisé dans le tableau relatif aux effectifs des pages précédentes, est due à une fin de contrat anticipée.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

6757

Nombre d'apprenti-e-s par département en 2014-2015 et en 2015-2016⁴



▲ nombre d'apprenti-e-s 2014-2015 ▲ nombre d'apprenti-e-s 2015-2016

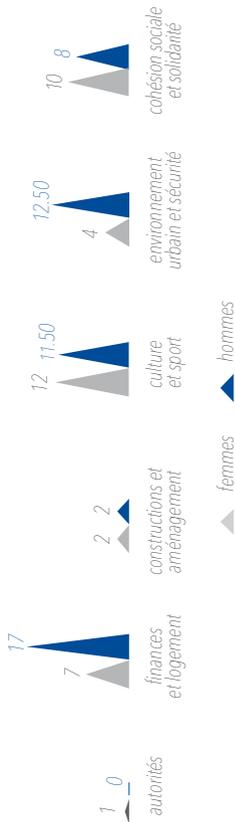
pourcentage d'apprenti-e-s par rapport à l'effectif des départements, 2015-2016

autorités	1%
finances et logement	5,4%
constructions et aménagement	1,5%
culture et sports	1,6%
environnement urbain et sécurité	1,3%
cohésion sociale et solidarité	2,8%

En 2015, c'est le Département des finances et du logement qui a accueilli le plus grand nombre d'apprenti-e-s en termes absolus comme en proportion de son effectif (24 apprenti-e-s, soit 5,4% de son effectif).

⁴ La place d'apprenti-e gardien-ne d'animaux est partagée par deux départements (DCS et DEUS).

Nombre d'apprenti.e.s par département en 2015-2016



Dans le cadre de sa politique d'égalité entre femmes et hommes, la Ville de Genève souhaite promouvoir la mixité dans tous les services de l'administration. A ce titre, elle encourage les candidatures féminines pour les métiers généralement masculins et vice versa. Malgré tout, force est de constater que certaines filières n'attirent pas ou peu les jeunes du genre sous-représenté.

La Ville de Genève assure la formation dans 35 filières professionnelles. A la rentrée 2015, les apprenti.e.s étaient formé.e-s dans 25 métiers, répertoriés dans le tableau ci-après :

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Bilan social 2015 des ressources humaines

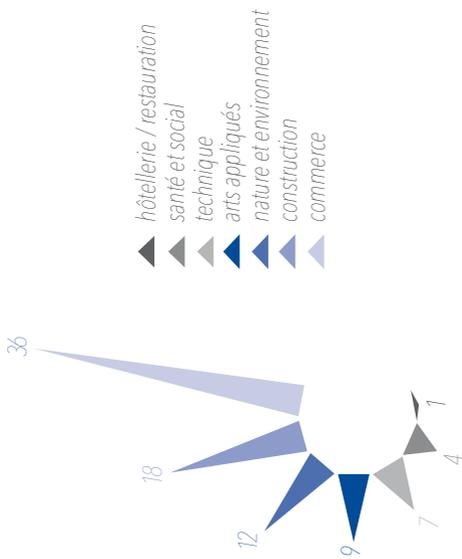
6759

2015-2016	filles	garçons	total
employé-e de commerce CFC	20	6	26
agent-e de propreté CFC	1	10	11
agent-e en information documentaire CFC	5	3	8
horticulteur ou horticultrice CFC	2	9	11
informaticien-ne CFC	0	4	4
agent-e d'exploitation CFC	0	3	3
assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative CFC	2	1	3
techniciéniste CFC	0	3	3
assistant-e de bureau AFP	1	1	2
conducteur ou conductrice de véhicules lourds CFC		2	2
menuisier ou menuisière CFC	0	2	2
technologue en impression CFC	0	2	2
agent-e de propreté AFP	0	1	1
constructeur ou constructrice métallique CFC	0	1	1
cordonnier ou cordonnrière CFC	1	0	1
gardien-ne d'animaux sauvages CFC	0	1	1
graphiste CFC	1	0	1
laborantin-e en biologie CFC	1	0	1
logisticien-ne AFP	0	1	1
mécatronicien-ne CFC	0	1	1
peintre en décors de théâtre CFC	1	0	1
polydesigner 3D CFC	1	0	1
total	36	51	87

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Bilan social 2015 des ressources humaines

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des apprenti-e-s par pôle. Il est intéressant de souligner que la Ville de Genève forme dans chacun des sept pôles.

Nombre d'apprenti-e-s par pôle métiers en 2015-2016



La majorité des apprenti-e-s (36) se trouvent dans le pôle « commerce », qui regroupe les employé-e-s de commerce, les assistant-e-s de bureau et les agent-e-s en information documentaire. Le pôle construction (18 apprenti-e-s) est principalement constitué d'agent-e-s de propreté.

Zoom sur ...

la Cité-métiers.ch, l'expo 2015

La 5^{ème} édition de la Cité des métiers et de la formation a eu lieu du 3 au 8 novembre 2015 à Palexpo.

La Ville de Genève, un des sponsors principaux, a participé à cette manifestation qui a accueilli plus de 70'000 personnes de tous les âges. Durant les six jours de l'exposition, près de 20 collaborateurs et collaboratrices de la DRH, épaulé-e-s par 15 apprenties et apprentis, ont présenté les filières d'apprentissage 2016-2017 et les diverses opportunités de stages et de jobs d'été proposées par la Ville de Genève.

Sur le stand de près de 55 m² conçu comme une salle de cinéma, le public a pu visionner le film «Pleins feux sur les métiers de la Ville» et découvrir près de 20 professions grâce au trombinoscope réalisé spécialement pour cette occasion. Plus de 100'000 bracelets métiers sur lesquels étaient imprimées nos différentes filières d'apprentissage ont par ailleurs été distribués au public. Enfin, plus de 3'000 flyers ont été remis aux personnes intéressées ainsi que de nombreux sachets de popcorns aux couleurs de la Ville, qui ont attiré un public gourmand et conquis.

Participer à un tel projet a permis à la DRH de diffuser largement les diverses opportunités de formation et les filières métiers de la Ville de Genève tout en valorisant les compétences des employé-e-s de l'administration municipale et en renforçant le lien avec la population.

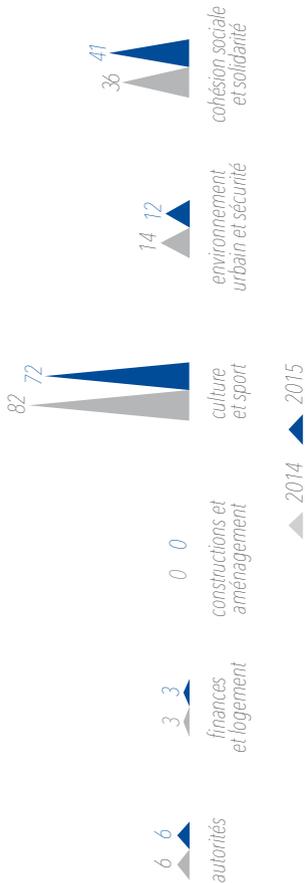
8.2. Stages

Entre 2014 et 2015, le nombre de stages en Ville de Genève a augmenté de près de 30% pour atteindre un total de 291 en 2015. Cette hausse importante est principalement imputable aux stages de découverte (+62%) qui sont de plus en plus nombreux dans les services. Ils permettent aux jeunes de découvrir un métier et d'explorer les nombreuses facettes de l'administration municipale. Dans le détail, ces 291 stages se répartissent comme suit : 98 stages obligatoires rémunérés, d'une durée moyenne de 3 à 6 mois effectués dans le cadre de cursus scolaires ou universitaires, 175 stages découverte non rémunérés d'une durée de 3 à 5 jours et 18 stages d'immersion professionnelle dans le cadre du projet «Accueil en Ville».

8.3. Civilistes

Les engagements de civilistes ont légèrement diminué en 2015 par rapport à 2014 (-5%). On recense 27 lieux d'affectation pour les civilistes au sein de l'administration, soit 2 de plus qu'en 2014.

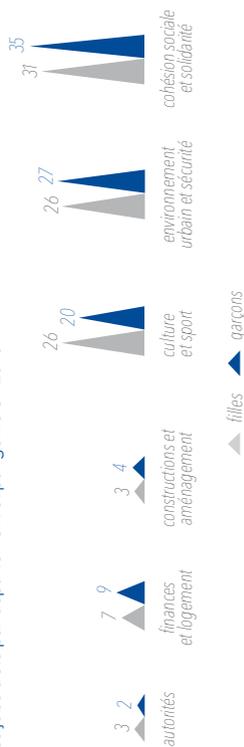
Répartition des civilistes par département en 2014 et 2015



8.4. Jobs d'été

En 2015, 193 candidat-e-s ont été engagé-e-s pour des jobs d'été, dont 96 filles et 97 garçons. Cela représente une augmentation de 14 % par rapport à 2014. Les jeunes ont été réparti-e-s dans 31 services de la Ville de Genève. Les services ont plutôt engagé des jeunes entre 19 et 22 ans (141) qu'entre 15 et 18 ans (52). Le salaire moyen d'un job d'été pour une durée de 3 semaines est de CHF 2'260³.

Répartition des jobs d'été par département et par genre en 2015



Depuis 2013, une enquête de satisfaction est effectuée pour ce projet par une entreprise indépendante.⁵ En 2015, la satisfaction globale a été de 96 % chez les jeunes. De leur côté, les services ont jugé à 96% que les jobs d'été ont été utiles au sein de leur service et souhaitent réengager un ou une jeune par ce biais en 2016. Enfin, cette enquête montre que 97 % des responsables recommanderaient la ou le jeune à d'autres employeurs. Signalons également que, hormis les jeunes employé-e-s sous contrat Ville de Genève, le Service de la jeunesse a recruté :

- Par la Boîte à boulots (BAB)⁶: 84 jeunes pour l'opération chaises longues en 2015 et 10 jeunes pour les patinoires (saison 2015-2016).
- Par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe): 17 jeunes pour les salles de sport ou comme moniteurs ou monitrices du skatepark en 2015.

³ Elle peut être obtenue sur demande à infojobs.drh@ville-ge.ch.

⁴ La BAB s'adresse aux jeunes personnes âgées de 15 à 25 ans domiciliées sur le canton de Genève à la recherche d'un emploi ponctuel ou de courte durée, ne réclamant ni compétence, ni certification particulière.

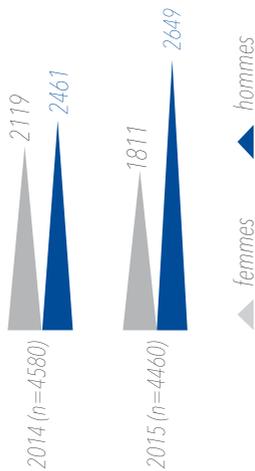
8.5. Formation du personnel

8.5.1. Fréquentation des formations

La fréquentation des formations est relativement stable depuis 2012 avec, cette année, 4'460 participations, soit une baisse de 2.5% par rapport à 2014. 2'097 collaborateurs et collaboratrices ont participé à au moins une formation, soit 51 % de l'effectif de la Ville.

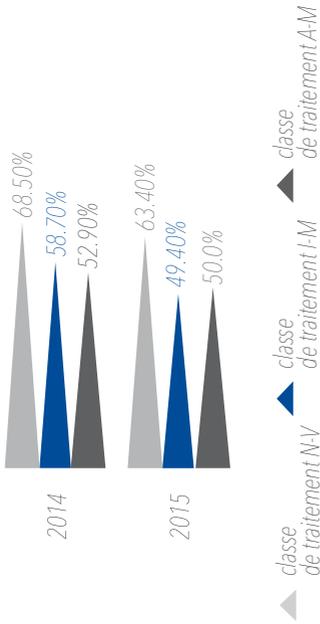
Les sessions bimensuelles « Bienvenue en Ville de Genève » ainsi que la séance d'accueil des nouveaux et nouvelles apprenti-e-s ont permis d'accueillir près de 250 personnes en 2015. Ces événements, ne pouvant pas à proprement parler être assimilés à de la formation, ne sont pas comptabilisés dans le décompte ci-dessous.

Evolution de la participation aux formations



En valeur absolue, les hommes participent davantage à des formations que les femmes. Ce chiffre est cependant à relativiser car, au vu de la représentation des femmes et des hommes dans l'administration, les femmes se forment proportionnellement très légèrement plus que les hommes. En 2015, 40.6% des participations ont ainsi été effectuées par des femmes alors qu'elles ne représentent que 39.5% de l'effectif global.

Répartition des inscriptions par catégorie de personnel

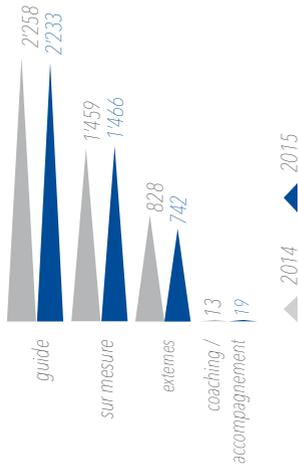


Ce graphique représente la proportion de personnes ayant suivi au moins une formation durant l'année, en rapport avec l'effectif global de leur catégorie de traitement (classe salariale). Il apparaît que les cadres supérieurs se forment proportionnellement plus que les non-cadres.

En revanche, en valeur absolue, les personnes sans fonction cadre se forment davantage que les cadres : 2620 participations pour les collaborateurs et collaboratrices sans fonction cadre, 988 participations pour les personnes ayant une classe de fonction située entre I et M et 466 pour les cadres supérieurs. A noter qu'une partie des participations non comptabilisées dans ce tableau est imputable aux participant-e-s d'autres communes pour lesquelles nous ne disposons pas des catégories de traitement.

8.5.2. Types de formations

Répartition des participant-e-s par type de formation



En 2015, les formations du guide annuel totalisent exactement la moitié de l'ensemble des participations. Elles sont conçues pour aborder des thématiques transversales susceptibles d'intéresser un grand nombre d'employé-e-s. A noter que plusieurs formations pour les conducteurs et conductrices de véhicules professionnels de catégorie C et D ont été mises sur pied en collaboration avec le Service d'incendie et de secours qui dispense ces cours. Plus de 150 personnes ont pu effectuer leurs formations obligatoires en 2015. 1'466 participations ont été recensées pour les formations sur mesure, ce qui représente 33% des participations. Organisés par la DRH après une analyse des besoins, ces dispositifs apportent une réelle plus-value aux services et aux départements dans la mesure où ils sont en parfaite adéquation avec les problématiques rencontrées et exprimées.

Enfin, la participation aux formations externes enregistre une baisse d'environ 10% par rapport à 2014. En rapport avec les métiers spécifiques des collaboratrices et collaboratrices et généralement individuelles, elles répondent à des besoins particuliers ou à des obligations légales. Cette baisse est notamment due au fait que la Ville de Genève privilégie une approche collective, en organisant au sein de l'administration des formations/accompagnements. Au total, 19 participant-e-s ont été accompagné-e-s sur 12 actions de coaching, se déclinant entre accompagnements individuels ou d'équipes, notamment lors de réorganisation de services.

9. Projet transversal

Portail RH

Le développement du portail RH, lancé en 2010, est mené conjointement entre la Direction des systèmes d'information et de communication et la DRH. Il a pour but la création d'une plateforme informatique commune permettant de gérer certains processus RH. Sa mise en place se déroule en plusieurs étapes.

Le portail RH est actuellement utilisé par 450 membres du personnel dans douze services de l'administration. La première étape du projet comprenant les modules permettant de gérer les temps de travail (timbrages), les absences ou encore l'accès pour chaque membre du personnel à sa fiche de salaire et à ses données personnelles est en cours de finalisation. La phase de déploiement à d'autres services de l'administration, suspendue en 2014 faute de ressources, va reprendre en février 2016 conjointement à l'implémentation d'une nouvelle version de l'interface qui sera plus conviviale, intuitive et adaptée aux tablettes et smartphones.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 61 non contre 9 oui.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité (67 oui).

8. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 087 400 francs, soit:

- **projet de délibération I: un crédit de 2 006 400 francs destiné à la réalisation de 20 modules à vocation mobile contenant des logements relais et un atelier d'artistes situés rue du Fort-Barreau 9a, sur les parcelles N° 2228 et N° 6673 du cadastre de la commune de Genève, feuille N° 21, section Cité, propriété de la Ville de Genève,**
- **projet de délibération II: un crédit de 81 000 francs destiné à l'équipement en mobilier des logements relais situés rue du Fort-Barreau 9a, sur les parcelles N° 2228 et N° 6673 du cadastre de la commune de Genève, feuille N° 21, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-1164).**

Introduction

Un marché du logement est considéré comme sain à un taux de vacance de 2%. Ce taux avoisine, pour Genève, 0,39% (chiffre OCSTAT 2013). Si cette crise touche toutes les catégories sociales, et notamment les classes moyennes, elle affecte plus durement encore les personnes qui ont un faible revenu et qui font face à des difficultés socio-économiques.

Perdre son logement a de graves conséquences sociales: augmentation des tensions familiales, problèmes de santé physique et mentale, perte du réseau social, difficultés pour retrouver un emploi et un logement, etc. En bref, la perte du logement engendre un fort risque d'exclusion sociale. Ce constat a été confirmé par les différents participants aux assises de la précarité, organisées les 17 et 18 octobre 2013 à Genève, sous l'égide du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

A cette situation alarmante s'ajoute le fait que Genève ne dispose pas de suffisamment de logements sociaux pour répondre aux besoins des populations à faible revenu. Dans ce contexte, la Ville de Genève se doit de trouver une réponse à ce facteur de précarisation.

Contexte et historique de l'opération

Le présent crédit porte sur l'implantation et la réalisation de 20 modules de logements relais sur le site de Fort-Barreau.

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Pour rappel, face à la problématique de la crise du logement, le Conseil administratif s'engage, lors de la séance du 29 août 2012 et sur la base du rapport «hébergement» validé par le Conseil d'Etat en juillet 2012, à répondre à la demande de logements d'urgence par la création de logements relais.

A la demande du Conseil administratif, le Département des constructions et de l'aménagement (DCA) et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (SJS) pilotent un mandat d'étude de faisabilité pour la mise en place de ces logements.

Le mandat est confié le 25 avril 2013 au bureau Tribu architecture Sàrl, avec les objectifs suivants:

- rechercher et trouver des terrains (libres temporairement ou en attente de développement) permettant l'implantation de logements relais et d'ateliers d'artistes modulaires et mobiles, sur le territoire de la Ville de Genève;
- déterminer et inventorier des constructions modulaires mobiles existant sur le marché et pouvant répondre à la démarche, basée sur des critères pertinents tels que rapidité d'exécution et de mise en œuvre, qualité architecturale, durabilité, coût, transportabilité et répondant aux standards énergétiques et écoresponsables;
- déterminer le cadre légal, les procédures légales et réglementaires en la matière, ainsi que les dérogations possibles en lien avec les services cantonaux compétents.

A son issue, le Conseil administratif entérine le choix d'un site sur la parcelle sise rue du Fort-Barreau 9a pour l'implantation de 20 modules comprenant 18 logements relais, un atelier d'artistes et un local technique. Il charge le groupe de pilotage «logements relais» de poursuivre le projet, puis d'initier la demande de crédit de réalisation, ainsi que le dépôt de la requête en autorisation de construire (séance du 12 février 2014).

Un peu plus de deux ans après les conclusions du groupe de travail «hébergement», le Conseil administratif présente au Conseil municipal la première étape d'un projet qui permettra de créer une vraie alternative au logement pour les plus démunis.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

Ce projet s'inscrit dans la position du Conseil administratif formulée dans sa réponse écrite du 13 mars 2013 à la pétition du 11 octobre 2011 «Pour des logements d'urgence» (P-274). La pétition demandait, notamment, que la Ville de Genève mette à disposition des constructions modulaires sur des parcelles inutilisées.

Projet de délibération I

Exposé des motifs

Les logements modulaires mobiles sont des logements relais, soit des logements temporaires avec accompagnement social. Ils accueillent provisoirement des personnes en situation de transition, voire de précarité. Un accompagnement personnalisé, incluant la recherche active de logement et un désendettement ou une stabilisation de la situation économique, est prévu pour permettre, à terme, de trouver un logement pérenne.

Les logements modulaires mobiles n'ont pas pour but de répondre de manière pérenne à la crise structurelle du logement; ils offrent une solution alternative afin d'éviter l'exclusion sociale des personnes et s'inscrivent de manière complémentaire à la politique de la Ville, en matière de logements sociaux.

Les logements modulaires mobiles visent à valoriser des opportunités urbaines temporaires, soit utiliser des interstices territoriaux propriété de la Ville, sur lesquels des projets de logements sont prévus à court ou moyen termes (trois à dix ans) pour leur donner une utilité sociale.

Le type de construction proposé permet d'être déplacé et implanté sur des terrains de configuration différente.

Les délais de montage de ces modules sont courts (plus ou moins quatre mois, sans la préparation du terrain), en regard d'une construction en dur (dix-huit à vingt-quatre mois). Les modules proposés respectent le standard de haute performance énergétique HPE en vigueur. Ils proposent à chaque résident un espace de vie individuel, qui permet de respecter l'intimité de chacun et procure un sentiment de stabilité, contrairement à l'hôtel.

Les modules s'adressent à toute personne résidant en Ville de Genève et en rupture de logement. L'ambition est, ici, de favoriser la mixité des publics afin d'éviter la stigmatisation de certaines populations.

La gestion sera assurée par le Service social, qui signera avec chaque résident une convention d'accompagnement social et de logement relais. Le Service social assumera les tâches de régie inhérentes (états des lieux, suivi et encaissement des loyers, etc.). Il pourra proposer ces logements au réseau de partenaires afin que des personnes, que ce dernier prend en charge, puissent y loger temporairement, pourvu qu'elles répondent à des critères préalablement définis. Le Service social peut aussi y loger ses propres bénéficiaires.

Chaque mise à disposition fait l'objet d'un «contrat d'accompagnement social avec mise à disposition d'un logement», conclu entre la Ville de Genève et la personne logée. Néanmoins, en cas de litige, le droit du bail est applicable.

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Les personnes logées bénéficient d'un accompagnement social adapté à chacun de manière à permettre, si nécessaire, l'acquisition de «compétences locatives» et l'amélioration de la situation socio-économique afin de favoriser, à terme, l'obtention d'un logement pérenne. Cet accompagnement est effectué, selon les cas, par les partenaires ou par le Service social.

Une évaluation du dispositif devra être conduite par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, trois ans après le début de son exploitation. En fonction des résultats de celle-ci, la construction d'autres logements modulaires pourrait être envisagée.

Obligations légales – sécurité incendie

Les normes et obligations légales au niveau de la sécurité incendie sont respectées.

Le concept de protection incendie se base sur les directives de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment concernant les distances de sécurité et les compartiments coupe-feu, les voies d'évacuation et de sauvetage, les matériaux et parties de construction.

Chaque module est considéré comme un compartiment coupe-feu. La résistance au feu des parois et planchers sera EI 60 (icb), les portes auront une résistance au feu EI 30 (icb). Le revêtement des façades est incombustible. La largeur des coursives est supérieure au 1,20 m minimum imposé.

Le concept énergétique, réalisé par un spécialiste, respecte les exigences de la loi sur l'énergie (L 2 30) et son règlement d'application (L 2 30.01). Le projet de bâtiment répond aux standards HPE, définis par l'art. 12B al. 2 du REn (L 2 30.01). Le concept est global, il sera applicable pour tous les futurs projets de logements relais de la Ville (moyennant quelques petites adaptations).

Description de l'ouvrage – projet pilote sur le site de Fort-Barreau

Parmi les 24 sites étudiés et les neuf sites retenus au stade de la phase exploratoire, la Ville de Genève a validé le site de Fort-Barreau pour l'installation de 20 premiers modules. Le projet repose sur la mise à disposition de la parcelle lui appartenant et temporairement libre en attente d'un projet pérenne. «Le bâtiment» de logements relais est pensé pour s'implanter pendant une durée déterminée. Afin de garantir son déplacement d'un site à l'autre, il est constitué de modules préfabriqués transportables par camion.

Le module de base a une surface intérieure de 20,6 m². Les aménagements intérieurs varient pour proposer trois types de modules: les studios, le local technique-buanderie et l'atelier d'artistes. Les aménagements des studios répondent aux standards de confort d'un logement classique (équipements et matériaux de finition en adéquation à l'Agenda 21). Leur surface est réduite au minimum. Un soin particulier est porté à la gestion des seuils de privacité. Dans chaque studio, un bloc sanitaire permet de définir une zone «nuit» intime, et une zone «jour» traversante.

Une coursive extérieure intègre la circulation verticale et constitue un «balcon partagé» par l'ensemble des habitants, qui favorise le vivre ensemble à l'échelle du bâti.

La présence d'un atelier d'artistes permet une utilisation du bâtiment tout au long de la journée en créant une interaction avec le quartier. Un projet d'aménagement de l'espace extérieur complétera, également, le programme du bâti afin de favoriser les rencontres et les interactions entre les habitants.

Afin de rationaliser l'installation des modules et leur déplacement, des éléments invariants ont été définis. Les revêtements de façades pourront, quant à eux, changer d'une implantation à l'autre, afin de garantir l'intégration des modules aux différents sites. D'autres éléments sont propres à chaque implantation, tels que les raccordements aux écoulements publics, les fondations et le système de toiture. Ce dispositif permet d'adapter la forme du «bâtiment» au site sur lequel il s'implante. D'un point de vue social, économique et structurel, le dimensionnement idéal du «bâtiment» est fixé à 15 ou 20 modules avec un maximum de quatre niveaux.

Programme et descriptif de l'ouvrage

«Le bâtiment» prévoit l'installation de 20 modules comprenant:

- 18 studios individuels d'une surface habitable d'environ 20,6 m², équipés de cuisine et sanitaire privés pour accueillir une à deux personnes;
- un module technique intégrant le local technique et la buanderie commune;
- un atelier d'artistes de 20,6 m² pourvu d'un équipement standard.

Le «bâtiment» s'implante, pour des raisons réglementaires, perpendiculairement à la rue du Fort-Barreau à une distance de 8 m de la façade du bâtiment rue de Montbrillant 5 (propriété de la Ville). Il comporte quatre niveaux composés de cinq modules chacun. Le rez-de-chaussée se situe à une hauteur de 90 cm par rapport au point de référence (altitude approximative = 391,4 m). Cette différence de niveau résulte de la pente du terrain et garantit une meilleure intimité aux fenêtres des studios situés au rez-de-chaussée.

Aménagements intérieurs des studios

L'espace de vie est traversant, il s'étire dans la longueur du module d'une porte-fenêtre à l'autre. Il comprend la zone d'entrée qui peut également accueillir une petite table ou un bureau, la kitchenette et l'espace de vie. La kitchenette est composée de trois éléments accueillant, respectivement, l'évier et la poubelle, deux plaques de cuisson électriques en fonte et des tiroirs de rangement, un frigo et un plan de travail. Les faces sont en panneau de bouleau, contreplaqué déroulé et le plan de travail en panneau mélaminé gris. Une étagère ouverte fait office d'élément haut et permet de stocker la vaisselle ou les aliments. Une armoire mobile est prévue, qui aura le gabarit précis lui permettant de se positionner dans plusieurs configurations des lieux en fonction des besoins. Le même revêtement bois est appliqué sur la paroi continue du module pour renforcer la profondeur de cet espace. Il marque la hauteur des ouvertures, permet d'intégrer un maximum de branchements et donne un caractère chaleureux au module.

La première porte-fenêtre donne sur la coursive, alors que la deuxième s'ouvre sur la cour intérieure, principale orientation de la pièce de vie. L'embrasure de cette porte-fenêtre est prolongée par un cadre métallique, qui forme une petite plateforme, un mini-balcon appropriable et sécurisé par un garde-corps en filet Jakob.

La partie «nuit» est protégée par le bloc sanitaire qui comprend un WC, un lavabo et une douche. Un dispositif de rideau permet d'isoler complètement cette zone intime. Sa largeur permet d'accueillir un lit de 120 cm.

Finitions intérieures

Les revêtements intérieurs du module seront en fonction de l'entreprise de construction modulaire retenue par l'appel d'offres. La paroi en panneau multi-plis plaqué bouleau sera imposée. Le reste des finitions intérieures sera demandé le plus brut possible, soit:

- galandages: plaques de plâtre + peinture;
- revêtement des parois du module: peinture ou béton propre;
- revêtement de sol: linoléum ou chape;
- plafond: plâtre + peinture ou béton propre;
- porte intérieure: massive + peinture;
- portes-fenêtres: bois.

Le module «studio» sera fourni avec tout l'équipement électrique nécessaire:

- deux points lumineux intégrés au-dessus de la paroi bois (deux réglettes lumineuses avec éclairage homogène);

- quatre prises triples réparties entre l'espace cuisine et la pièce de vie;
- une prise TV;
- une prise pour les plaques électriques.

Les parois et le sol de la salle de bains seront en peinture résine. Le bloc sanitaire comprend un WC, un lavabo et une douche standard en céramique, produits en Suisse, afin de disposer de stocks rapidement.

Façades

Une attention particulière est portée à l'image et à l'intégration du bâtiment de logements relais, à l'échelle du quartier. Le projet propose deux revêtements différents: l'Eternit ondulé recouvre l'extérieur du bâtiment (façades des pièces de vie et garde-corps des coursives) et des panneaux d'Eternit lisses de même teinte expriment, grâce à leur aspect feutré, l'intériorité des coursives. En jouant avec l'image de la tôle ondulée, l'Eternit ondulé réinterprète l'imaginaire des containers maritimes, dans un style urbain et sobre; il offre une double lecture du bâtiment car ses ondulations ne sont visibles que de loin. Ce travail, différencié des façades, cherche à éviter toute forme de stigmatisation que pourrait engendrer ce type de construction, tout en qualifiant le bâtiment.

Coursives extérieures

Les coursives extérieures seront soit en structure légère (bois ou métal), soit intégrées à la structure des modules (béton). Le revêtement des escaliers sera choisi en fonction.

Les garde-corps seront, selon les cas et en respectant le concept de façades, en Eternit ondulé ou en filet.

Toiture

Une toiture végétalisée est prévue. Cette dernière constitue une première zone de rétention pour la gestion des eaux de pluie.

Aménagements extérieurs

L'implantation des logements relais, perpendiculairement à la rue du Fort-Barreau, permet de libérer une cour intérieure entre le nouveau bâtiment et celui de la rue Montbrillant 5. Le projet propose des aménagements à cheval sur les deux parcelles N^{os} 2228 et 6673, appartenant toutes deux à la Ville de Genève.

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Afin d'améliorer l'ensoleillement et l'éclairage de cet espace, le projet nécessite l'abattage des deux arbres existants qui seront remplacés.

L'ensemble de l'espace résultant sera recouvert d'un gravier clair. La pente du terrain sera retravaillée afin de dégager un espace horizontal, plus large, devant le bâtiment de la rue Montbrillant 5, pouvant accueillir la terrasse du café Le Reculet et de permettre des emplacements vélo, prévus en fond de cour.

Une bande de saules pourpres, plantés dans le sol en gravier, permettrait de diviser l'espace et de mettre à distance les logements situés au rez-de-chaussée. Deux bancs viendraient s'y appuyer dans la partie la plus ensoleillée, au bord de la rue du Fort-Barreau.

Surfaces, volumes

	Surface utile de plancher SUP SIA 416 m ²	Surface brute de plancher utile SBPu SIA 416 m ²	Surface de plancher SP SIA 416 m ²	Volume VP et VCE SIA 416 m ³
Rez-de-chaussée	79,6	155,9	188,8	553,2
3 modules studio	59,7	75,1		
1 module technique- buanderie	–	–		
1 module atelier d'artistes	19,9	25,9		
Coursives		54,8		
Étage 1	99,5	179,3	188,8	553,2
5 modules studio	99,5	124,5		
Coursives		54,8		
Étage 2	99,5	179,3	188,8	553,2
5 modules studio	99,5	124,5		
Coursives		54,8		
Étage 3	99,5	179,3	188,8	647,6
5 modules studio	99,5	124,5		
Coursives		54,8		
Total	378,1	693,8	755,2	2 307,1

Adéquation à l'Agenda 21

Le critère d'écoconstruction, concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier, est appliqué, en particulier la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Le bâtiment sera à hautes performances énergétiques pour être conforme à la loi sur l'énergie (L 2.30). Il respectera la stratégie «100% renouvelable en 2050» adoptée par la Ville de Genève.

Avec une production de chaleur par pompe à chaleur à air, il sera particulièrement respectueux de l'environnement. Il contribuera à répondre à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir), notamment aux dispositions particulières de la zone à émissions excessives.

Conception énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment sera à haut niveau de performances énergétiques (HPE) et possédera une enveloppe thermique, avec un niveau d'isolation équivalent aux exigences du label Minergie®.

Selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009), l'indice de dépenses énergétiques pour le chauffage sera d'environ 105 MJ/m²/an.

Description des installations techniques

Les installations techniques ont été conçues pour permettre une grande facilité de déplacement d'une parcelle à l'autre et une grande souplesse dans le choix des implantations.

Electricité

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et du standard Minergie.

Il est prévu de réduire les consommations au moyen de détecteurs de présence selon le principe ECO21 et l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Sur le site de Montbrillant, le potentiel de production d'énergies solaire thermique et photovoltaïque est inexistant, du fait des ombres projetées par les immeubles voisins.

Chauffage et ventilation

Une pompe à chaleur à air sera installée pour la production de chaleur, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Puisant 70% de son énergie dans l'air extérieur, l'installation n'aura besoin que d'un raccordement électrique pour fonctionner. Elle sera ainsi indépendante des réseaux de gaz ou de chaleur à distance. Lorsqu'il sera déplacé sur une autre parcelle, le bâtiment pourra être chauffé, en toutes circonstances, sans nécessité de modifications majeures.

La pompe à chaleur alimentera un réseau de chauffage à basse température, permettant une bonne efficacité de fonctionnement et des consommations électriques réduites.

Chaque module sera ventilé par un monobloc compact à double flux, avec récupération de chaleur à haut rendement.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» et les équipements destinés aux locaux de douches seront de type temporisé.

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la SIA 2026 (utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments).

Facturation des consommations d'énergies

Les charges d'énergies seront facturées aux occupants des logements chaque mois. Elles seront calculées sur une base forfaitaire et concerneront l'approvisionnement en eau chaude et froide, en électricité et en chauffage.

Acoustique

Des mesures acoustiques seront prises pour que les installations techniques, prévues dans les modules, n'affectent pas le voisinage à l'extérieur, ainsi que les locataires (selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit et la norme SIA 181). Ainsi, un atténuateur de bruit, pour l'air rejeté par la pompe à chaleur, peut être nécessaire en fonction des zones où seront installés les modules. Une isolation acoustique entre modules est aussi prévue.

Estimation des coûts*Projet de délibération I**Construction de 20 modules mobiles destinés aux logements relais*

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		50 900
11	Déblaiement, préparation du terrain	5 400	
110	Nettoyage complet des parcelles	900	
111	Défrichage	4 000	
113	Démontages	500	
12	Protections, aménagements provisoires	11 500	
122	Aménagements provisoires	500	
123.1	Echafaudages	11 000	
13	Installations de chantier en commun	16 600	
130	Installations de chantier en commun	5 000	
131	Clôtures de chantier, palissades	7 600	
136	Frais d'énergie, d'eau, etc.	4 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	9 800	
151	Terrassements	800	
152	Canalisations (adaptation du réseau)	7 700	
153	Electricité (adaptation du réseau)	600	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau)	700	
16	Adaptation des voies de circulation existantes	7 600	
160	Adaptation des voies de circulation existantes	1 000	
161	Préparation des surfaces d'enrobés	6 600	
2	Bâtiment		1 461 600
20	Excavation	25 800	
201	Fouilles en pleine masse – terrassements	25 800	
21	Gros œuvre 1	1 131 500	

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

	210	Préfabrication 20 modules	1 065 000	
	211.3	Terrassements – fouilles en rigole	6 800	
	211.4	Canalisations intérieures	3 600	
	211.5	Béton et béton armé	26 100	
	213.2	Escaliers métalliques	30 000	
	23	Installations électriques	11 000	
	230	Installations électriques	11 000	
	24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	236 200	
	242	Production de chaleur	45 600	
	243	Distribution de chaleur	107 200	
	244	Installations de ventilation	5 500	
	245	Installations de conditionnement d'air	77 900	
	27	Aménagements intérieurs 1	52 100	
	272	Boîtes aux lettres	7 600	
	273	Menuiseries, armoires	9 500	
	275	Systèmes de verrouillage	35 000	
	28	Aménagements intérieurs 2	5 000	
	287	Nettoyage du bâtiment	5 000	
4		Aménagements extérieurs		15 000
	42	Jardins	15 000	
	421	Jardinage	9 900	
	423	Equipements, engins	5 100	
5		Frais secondaires et comptes d'attente		364 000
	50	Frais de concours	1 300	
	501	Rétribution jury	1 300	
	51	Autorisations, taxes	63 300	
	511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	512	Taxes de raccordement	9 600	
	512.1	Taxes de raccordement électricité	32 200	
	512.4	Taxes de raccordement eau	13 500	
	519	Taxes requête abattage d'arbres	1 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	3 950	
	524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	3 950	
	56	Autres frais secondaires	22 200	
	561	Frais de surveillance par des tiers	8 000	
	564	Expertises	4 500	
	566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	2 500	

6780

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

568	Panneaux publicitaires	2 200	
569	Divers – gestion des déchets de chantier	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	55 350	
581	Provisions pour frais probables		
582	Réserves pour renchérissement		
583	Réserves pour imprévus 3,6% (CFC 1 à 4)	55 350	
589	Divers		
59	Comptes d'attente pour honoraires	217 900	
591	Architecte	184 800	
592	Ingénieur civil	6 400	
594	Ingénieur en CVSE et conditionnement d'air	21 700	
596	Géomètre	2 000	
596.1	Géologue, géotechnicien	3 000	
Coût de la construction HT			1 891 500
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)			
8% x 1 891 500		151 320	151 300
Coût de la construction TTC			2 042 800
Frais administratifs et financiers			
61	Prestations du personnel en faveur des investissements (4% x 2 042 800)	81 712	81 700
62	Intérêts intercalaires [2,25% x (1 891 500 + 151 300 + 81 700)] x 16 / 2 x 12	31 868	31 900
Coût total de la construction TTC			2 156 400
A déduire			150 000
Crédit d'étude PR-911 voté le 13.12.2011		150 000	
Total du crédit demandé			2 006 400

Délai de réalisation

Les travaux sont intégrés dans le planning général de l'opération et pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal; ils dureront dix mois.

Référence au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026

L'étude de 150 000 francs a été financée grâce au crédit d'étude PR-911/1, voté le 13 décembre 2011 par le Conseil municipal, soit:

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

- 80 000 francs pour le mandat exploratoire, transférés sous la ligne N° 064.026.05 du PFI, conformément à la décision du Conseil administratif du 29 août 2012;
- 70 000 francs pour permettre la poursuite des études jusqu'à la demande d'autorisation de construire, transférés sous la ligne N° 064.026.05 du PFI, conformément à la décision du Conseil administratif du 30 juillet 2013.

La réalisation est prévue dans la planification financière du 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 55), en qualité de projet actif, sous le N° 064.026.10 pour un montant de 2 500 000 francs.

Fixation des loyers après travaux (recettes)

Comme préalable, il est utile de préciser que, compte tenu de la finalité de ce projet, le bâtiment construit sera attribué au patrimoine administratif en tant qu'instrument au bénéfice d'une politique publique.

Les logements modulaires étant, principalement, destinés à des personnes ayant des revenus modestes, il est important de ne pas fixer une contribution trop élevée, tout en étant le plus proche possible de la réalité des loyers des logements sociaux, afin que les personnes apprennent à gérer leur budget, en fonction de cette charge fixe. Dans cette optique et tenant compte du fait que le logement sera mis à disposition équipé, la contribution à charge des personnes logées est prévue à 850 francs.

Toutefois, il est fort probable qu'en fonction des situations sociales dans lesquelles pourront se trouver certaines personnes, une exemption temporaire partielle ou totale de leur contribution financière leur soit accordée, le temps d'entreprendre les démarches nécessaires et d'activer les éventuelles aides sociales auxquelles elles pourraient prétendre.

De fait, il n'est pas possible, étant donné le degré d'incertitude concernant la situation financière des personnes logées, d'évaluer avec précision les recettes que le Service social pourra inscrire dans son budget de fonctionnement. Il est cependant vraisemblable que la Ville encaissera des contributions estimées à 193 800 francs par an.

Budget de fonctionnement

Frais d'entretien

Les frais d'entretien (réparation des modules et des équipements mis à disposition, nettoyage ou rafraîchissement des logements, portes palières serrures/

contrôle d'accès avec badge, etc.) de ce type de logements ne peuvent pas être comparés avec ceux de logements pérennes. En effet, l'expérience de l'Unité logements temporaires (ULT) montre que le taux de rotation élevé des locataires, couplé aux problématiques socio-économiques auxquelles ils doivent faire face, engendre une détérioration à la fois rapide et importante du matériel. De plus, les studios étant loués meublés, des ressources sont à prévoir pour entretenir ou remplacer le mobilier endommagé.

Enfin, le projet prévoit l'aménagement d'espaces extérieurs. Leur entretien sera à la charge du Service social. Le nettoyage des parties communes et la gestion des poubelles seront confiés à une entreprise extérieure.

Besoins en personnel

Avec ce bâtiment de 20 modules, le Service social se voit confier de nouvelles tâches dont la gestion complète des aspects «régie». Le volume des logements confiés à l'ULT (plus de 100 avec Fort-Barreau) et la complexification des rapports liés à la gestion de «conventions d'accompagnement social avec mise à disposition d'un logement» soumises au droit de bail rendent en tous les cas indispensable un développement des compétences «régie» au sein de l'ULT.

Par ailleurs, pour assurer le suivi social individuel, personnalisé et collectif (gestion des conflits de voisinage, intégration de ces nouveaux habitants dans le quartier, cohabitation de la structure avec son environnement), ainsi que la coordination avec les partenaires, une réorganisation et un renforcement de l'équipe des travailleurs sociaux de l'ULT doivent être étudiés. Les besoins en ressources humaines pour répondre à ces deux axes sont évalués à 1,2 ETP.

Budget de fonctionnement

Nature	Description/évaluation	Coût/an	Coût/studio
Groupe 31			
Frais d'entretien			
311	Achats d'autres matériaux et d'équipements	12 000	666
314	Entretien bâtiments publics et conciergerie	57 000	3 166
315	Entretien du mobilier et des machines	18 000	1 000
Total frais d'entretien		87 000	4 832

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Frais d'énergie			
312	Fourniture de l'eau froide et de l'eau chaude sanitaire pour les studios (selon consommations et factures SIG)	2 100	116,67
312 et 314	Fourniture de la chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour les studios (selon consommations et factures SIG pour la PAC + entretien des installations techniques par le Service de l'énergie)	7 000	388,89
312	Fourniture de l'électricité pour les parties communes (selon consommations et factures SIG)	2 500	138,89
312	Fourniture de l'électricité pour les studios (selon consommations et factures SIG)	7 500	416,67
Total frais d'énergie		19 100	
Total groupe 31		106 100	
Groupe 30			
Frais RH			
300	Besoins RH 1,2 EPT		
	0,8 EPT travailleur social	95 510	
	0,4 EPT collaborateur administratif	40 550	
Total groupe 30		136 060	
	Total	242 160	

Dans la mesure où il s'agit d'un nouvel équipement, aucun budget n'est dédié actuellement à l'exploitation de ce bâtiment. Les différents frais de fonctionnement devront donc faire l'objet d'une dotation budgétaire supplémentaire sur les comptes correspondants.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 2 156 400 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, est de 236 935 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2014.

Valeurs statistiques

Selon norme SIA 416

Surface de plancher		SBP 755 m ²
Surface nette		SN 378 m ²
Surface bâtie		VB 2 307 m ³
Prix au m ² de plancher CFC2/SP	TTC 1 649 700 / 755	2 185/m ²
Prix au m ³ de volume bâti CFC2/VP	TTC 1 649 700 / 2307	715/m ³

Autorisation de construire

L'autorisation de construire DD 107279/1 a été délivrée le 21 avril 2015. Elle est en force.

Régime foncier

Le projet du premier «bâtiment» de logements relais s'implante sur la parcelle N° 2228, rue du Fort-Barreau. Les aménagements extérieurs prévus sont à cheval sur cette même parcelle et la N° 6673 du bâtiment rue de Montbrillant 5. L'aménagement de la cour est prévu dans son entièreté, de pied de façade à pied de façade.

Etant donné que les deux parcelles appartiennent à la Ville de Genève, il n'est pas d'usage de mettre en place une servitude pour réaliser le projet d'aménagements extérieurs. Néanmoins, l'autorisation de construire concerne les deux parcelles.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du projet est la Direction du patrimoine bâti.

Le bénéficiaire du crédit est le Service social.

Projet de délibération II**Équipement des logements relais**

Fort de son expérience dans la mise à disposition de logements relais, le Service social constate que de nombreuses personnes accueillies ne disposent d'aucun mobilier leur permettant de meubler un appartement temporaire. Partant de ce constat et des dimensions limitées des studios, il a été décidé de proposer des logements meublés. Ils disposeront d'un équipement complet, standard de base, soit une literie, une table et des chaises, ainsi que des ustensiles de cuisine. Les locataires pourront agencer de manière personnalisée leur logement, hormis le fait que les modules seront fournis avec une armoire mobile, comme décrit ci-dessus. Pour les personnes qui disposeraient elles-mêmes de mobilier, des solutions de type «garde-meubles» pourront leur être proposées.

Estimation des coûts*Projet de délibération II**Équipement en mobilier des logements relais*

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
9	Ameublement	75 000	
900	Mobilier	75 000	
	Coût du mobilier HT		75 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% x 75 000	6 000	<u>6 000</u>
	Total du crédit demandé TTC		81 000

Chaque studio comprend un équipement standard nécessaire à l'installation des bénéficiaires, soit un lit, une table et des chaises, ainsi que des ustensiles de cuisine. Le coût unitaire par studio inclut une somme pour les imprévus.

Délai de réalisation

Les travaux sont intégrés dans le planning général de l'opération et pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal; ils dureront dix mois.

Référence au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026

L'achat du mobilier n'est pas prévu dans le 10^e plan financier d'investissement.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 81 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 8900 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2014.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du projet de délibération II est le Service social.

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**Objet: Logements relais - Délibération I – réalisation de 20 modules****A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Terrain		0%
Honoraires	235 330	11%
Gros œuvre	54 971	3%
Second œuvre	1 578 513	73%
Aménagements extérieurs	16 200	1%
Frais financiers	113 600	5%
Frais secondaires	157 786	7%
Coût total du projet TTC	2 156 400	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service social

CHARGES

30 - Charges de personnel	136 060	1.2
31 - Dépenses générales	106 100	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	236 935	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	479 095	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	193 800
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	193 800

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**-285 295****C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2015	0		0
2016	1 100 000		1 100 000
2017	906 400		906 400
Totaux	2 006 400	0	2 006 400

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Logements relais - Délibération II – mobilier

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Mobilier	81 000	100%
Coût total du projet TTC	81 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service social

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	8 900	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	8 900	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	8 900
---	--------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année impactée	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	81 000		81 000
Totaux	81 000	0	81 000

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 006 400 francs destiné à la réalisation de 20 modules à vocation mobile contenant des logements relais et un atelier d'artistes situés rue du Fort-Barreau 9a, sur les parcelles N^{os} 2228 et 6673 du cadastre de la commune de Genève, feuille N^o 21, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 006 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 150 000 francs voté le 13 décembre 2011 (PR-911/1, N^o PFI 010.000.06), soit un total de 2 156 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

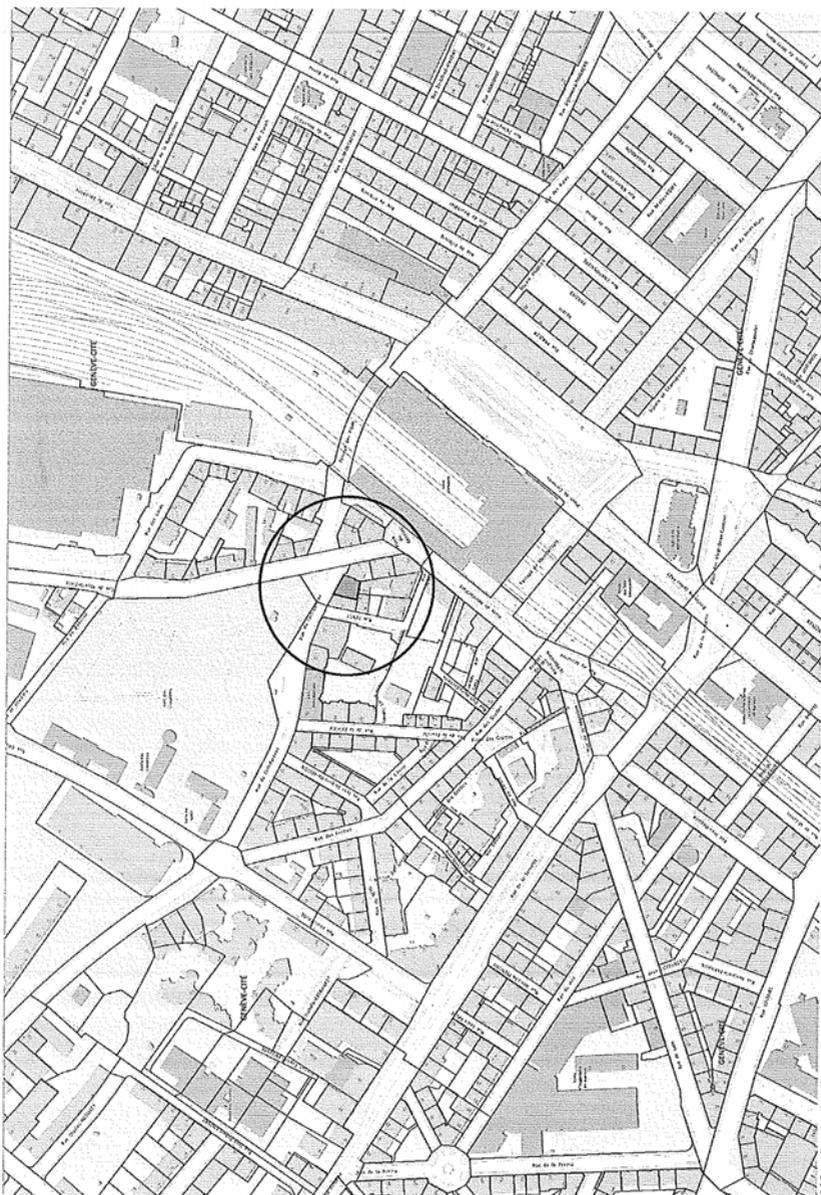
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 81 000 francs destiné à l'équipement en mobilier des logements relais situés rue du Fort-Barreau 9a, sur les parcelles N^{os} 2228 et 6673 du cadastre de la commune de Genève, feuille N^o 21, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 81 000 francs.

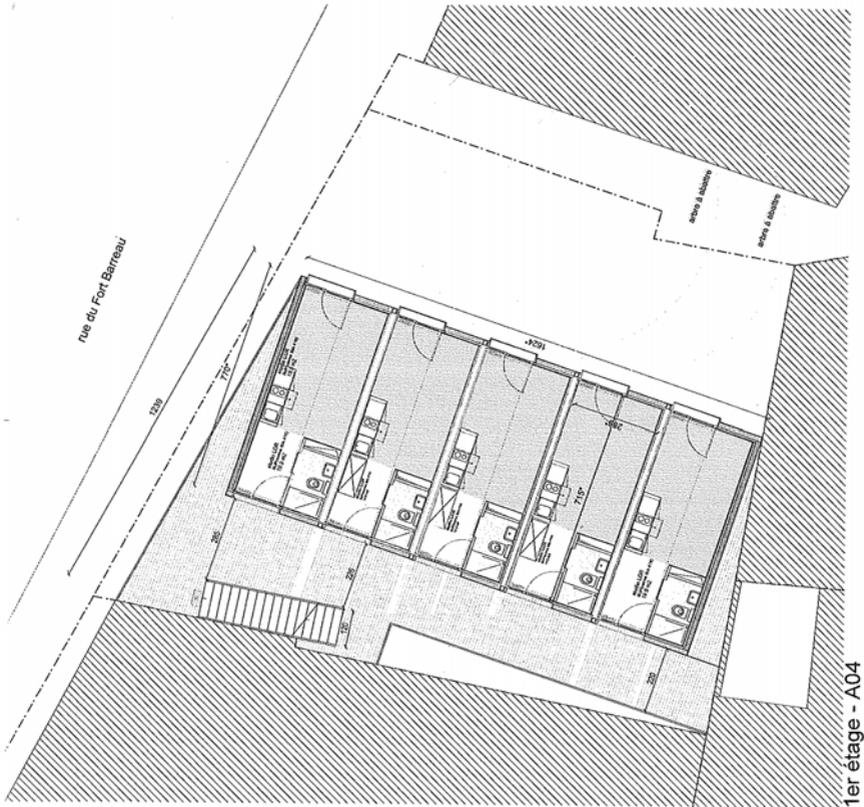
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

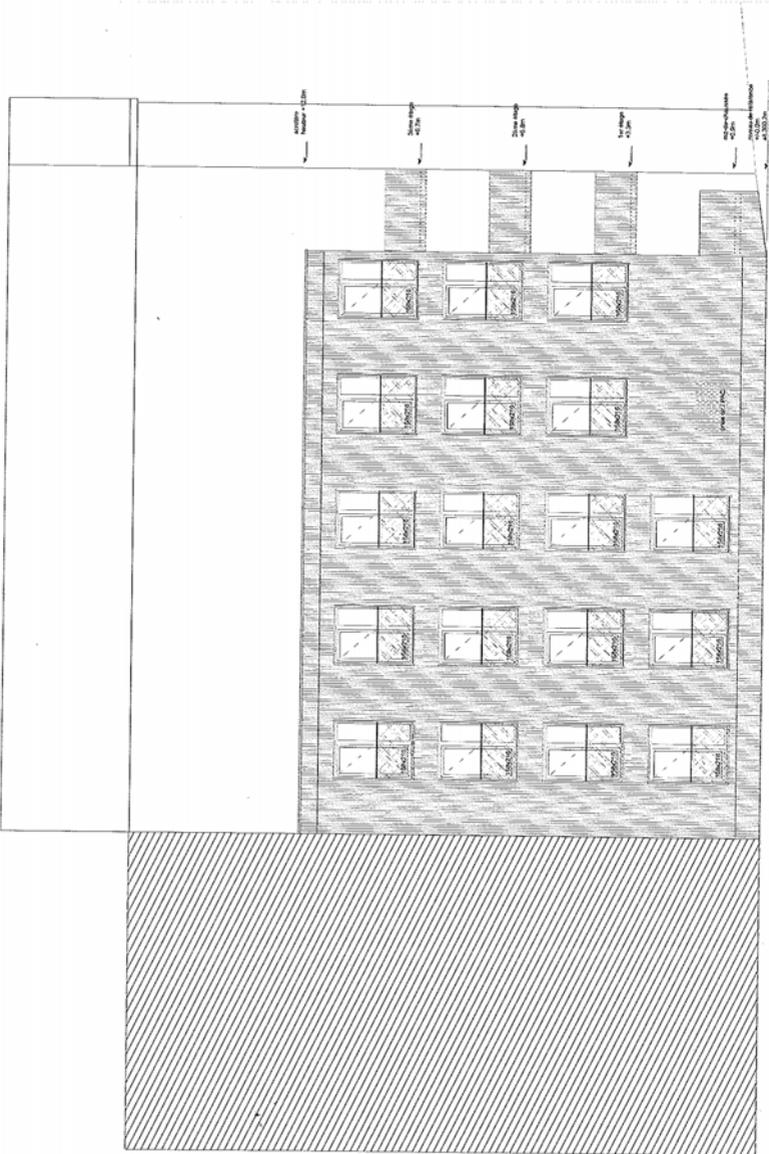
Annexes: plans, façades, coupes et photographie

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau

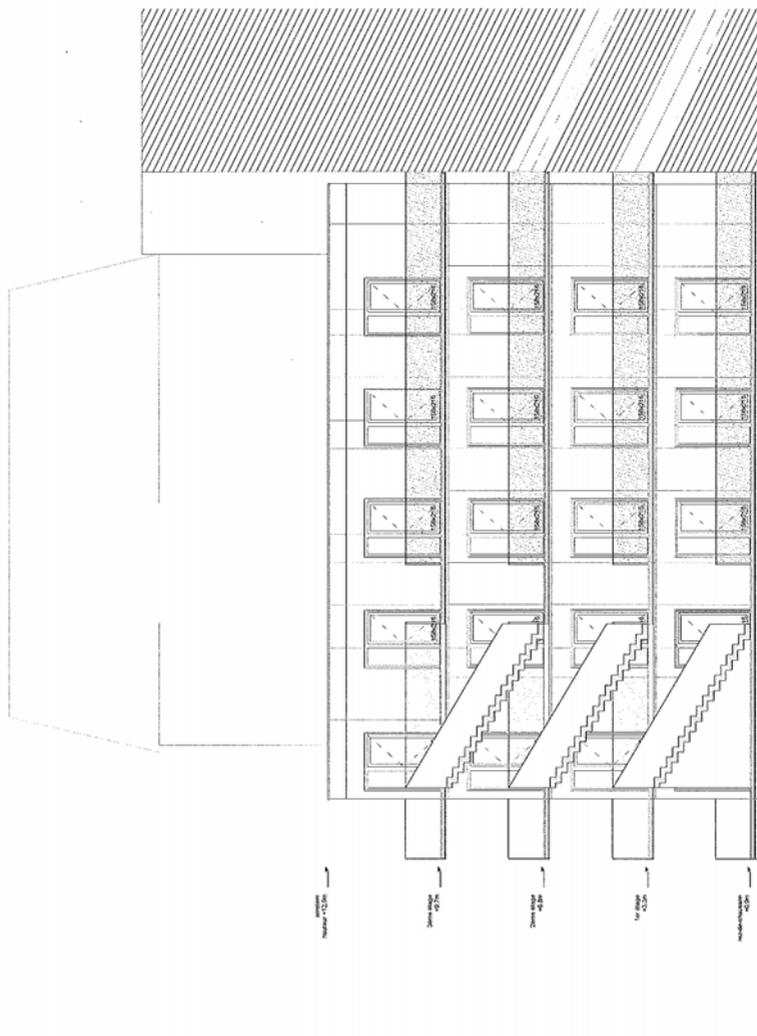








Façade est

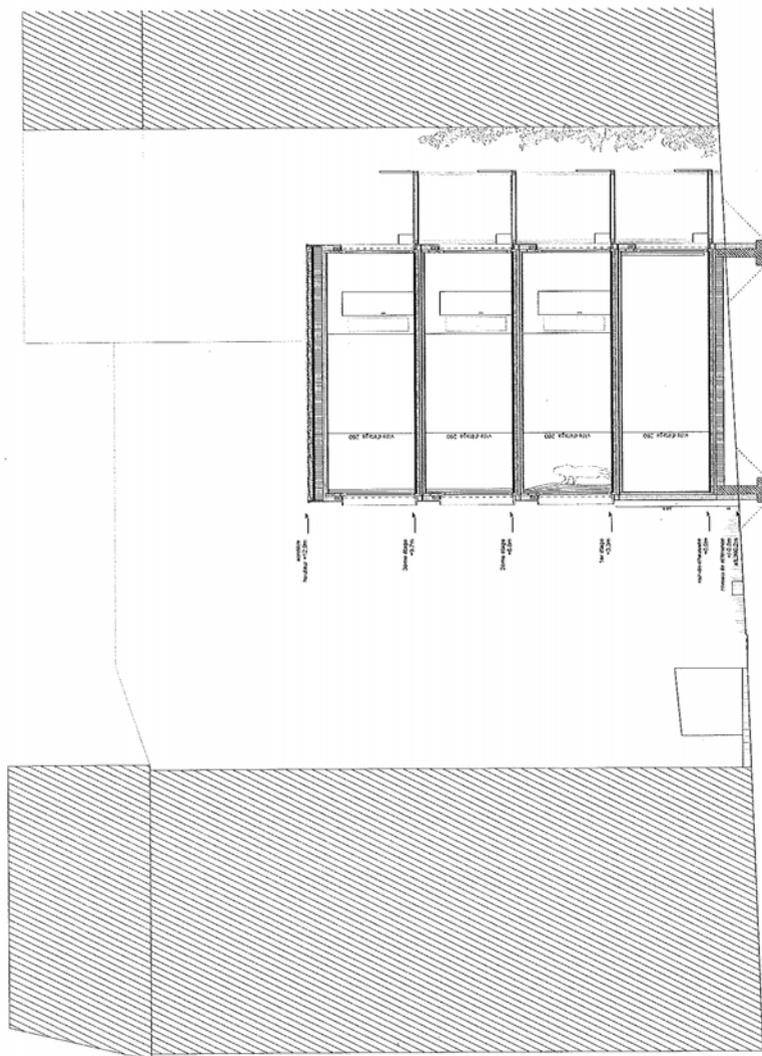


6796

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau



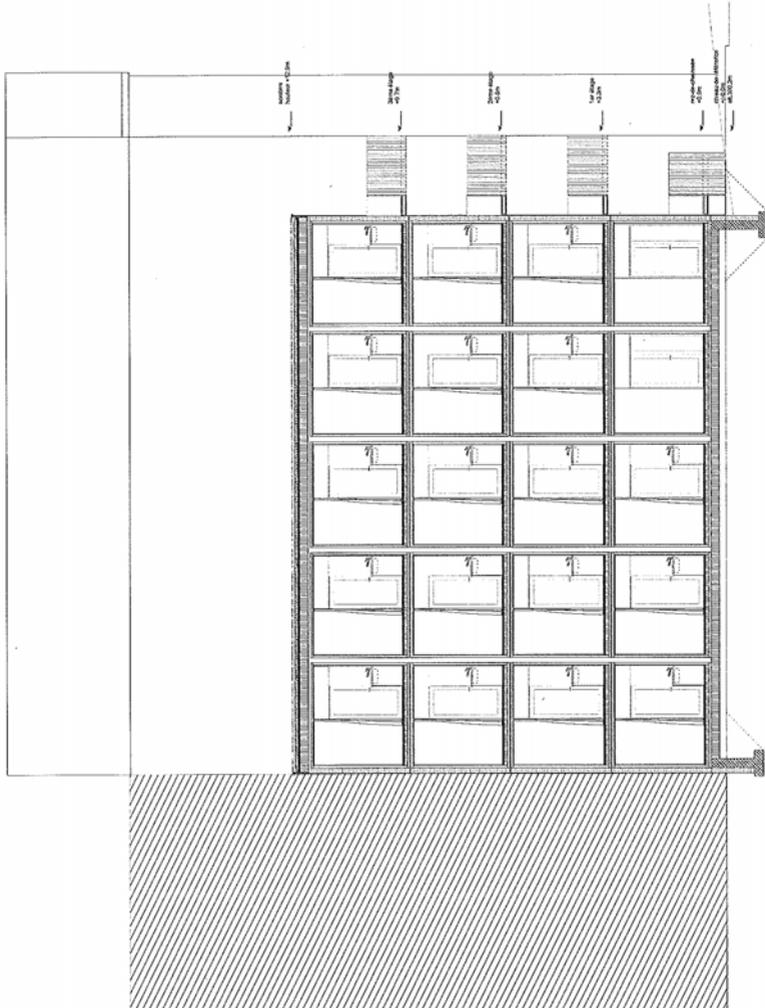
Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau



Coupe A-A

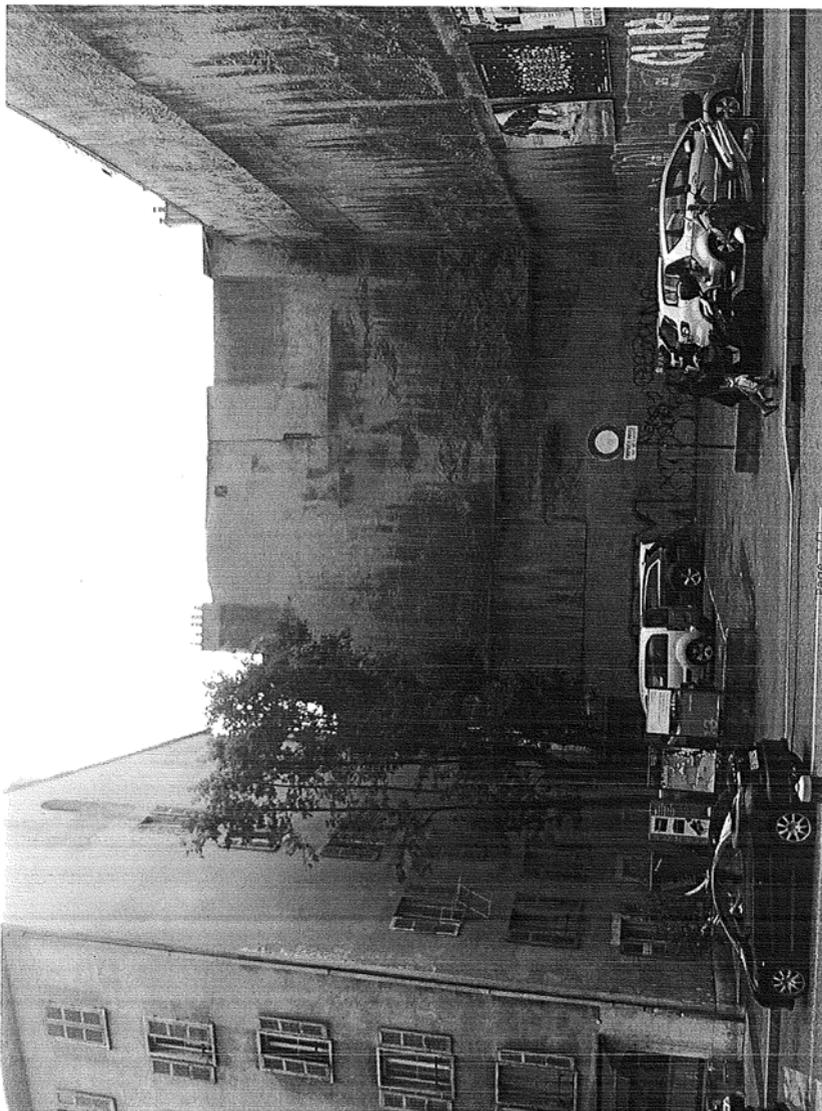
6798

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau



Coupe B-B

Proposition: logements relais et mobilier à la rue du Fort-Barreau



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1164 à la commission du logement est accepté par 53 oui contre 14 non.

9. Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1172).¹

INTRODUCTION

conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le conseil administratif a l'honneur de présenter au conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la ville de Genève pour l'exercice 2015.

La première partie de ce rapport concerne la synthèse du conseil administratif.

La deuxième partie s'attache à l'analyse financière des comptes 2015. Elle contient, notamment, le rapport de l'organe de révision ainsi que le détail des principaux écarts constatés entre le budget et les comptes par chapitre. un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité.

des informations financières, telles que les bilans, les délibérations, la récapitulation des amortissements et des investissements complètent cette partie.

Les volets 3 et 4 traitent des comptes par politique publique de la ville de Genève et des bilans de l'ensemble des départements pour l'exercice écoulé.

Les 2 dernières parties sont, quant à elles, dédiées au programme stratégique de développement durable et aux délégations du CA.

enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion par la présentation des grandes manifestations organisées par la ville de Genève en 2015.

¹ Version complète des comptes 2015 consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

1	SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF	11	1
2	ANALYSE FINANCIÈRE	14	2
2.1	États financiers	14	2.1
2.2	Informations financières	36	2.2
2.3	Analyse par chapitre	47	2.3
2.4	gestion hôtelière	60	2.4
3	COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE	64	3
3.1	charges par politique publique	64	3.1
3.2	revenus par politique publique	65	3.2
3.3	comptes de fonctionnement par politique publique et chapitre comptable	68	3.3
3.4	comptes de fonctionnement par politique publique et département	70	3.4
3.5	ressources humaines	72	3.5
3.6	subventions par politique publique	73	3.6
3.7	services compétents	75	3.7
4	COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS	88	4
4.1	Autorités	88	4.1
4.2	Finances et logement	104	4.2
4.3	constructions et aménagement	132	4.3
4.4	culture et sport	148	4.4
4.5	Environnement urbain et sécurité	194	4.5
4.6	cohésion sociale et solidarité	214	4.6
5	PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	246	5
5.1	PSDD - suivi annuel 2011-2015 par objectif	246	5.1
6	DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	272	6
6.1	délégation Genève ville solidaire (dovs)	272	6.1
6.2	délégation à l'aménagement du territoire	279	6.2
7	ANNEXES	284	7
7.1	grandes manifestations	284	7.1
7.2	Liste des abréviations	288	7.2

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS	33
FIGURE 2	INVESTISSEMENTS 2015 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE	41
FIGURE 3	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS	45
FIGURE 4	EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS	45
FIGURE 5	COMPTES 2015, BUDGET 2015 ET COMPTES 2014, EN MILLIERS DE FRANCS	49
FIGURE 6	PRODUCTION « CENTIMES ADDITIONNELS »	58
FIGURE 7	CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE	66
FIGURE 8	REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	67
FIGURE 9	POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, EN MILLIONS DE FRANCS	69
FIGURE 10	POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS, EN MILLIONS DE FRANCS	71
FIGURE 11	POIDS DES SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	74
FIGURE 12	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PONCTUELLES A21	124

1 SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1

Les comptes 2015 présentent un excédent de revenus de 39,5 millions de francs, contre un budget juste à l'équilibre. ce constat est réjouissant dans un contexte qui connaît d'incertitudes économiques tel qu'on le connaît. L'excellente maîtrise des charges associée à des revenus non budgétés (correctifs d'impôts, revalorisation d'actions cotées, accord extrajudiciaire, dons, etc..) ont permis de présenter ce résultat positif.

il convient de tempérer ce constat réjouissant dans une situation de mutations importantes à venir pour les finances publiques suisses. La troisième réforme de l'imposition des entreprises est actuellement examinée par les chambres fédérales. bien que le conseil d'état n'ait encore pleinement défini ses intentions en la matière, le conseil administratif évalue les pertes fiscales consécutives à cette réforme pour la ville de Genève à un montant compris entre 50 et 60 mios de francs, s'agissant de l'impôt sur le bénéfice et le capital. Le conseil administratif suit attentivement l'évolution de ce dossier, dont l'entrée en vigueur est attendue pour le début de la prochaine décennie. A ce stade, le conseil administratif ne souhaite toutefois pas anticiper la mise en oeuvre de cette réforme. en effet, les compensations des pertes des communes doivent encore être négociées avec le canton.

Les comptes 2015 sont à nouveau marqués par une fine maîtrise des charges. Les outils de pilotage mis en oeuvre permettent à l'administration de respecter au plus juste les enveloppes budgétaires votées. dans le même temps, la stratégie de gestion de la dette définie par le conseil administratif continue de bénéficier d'une situation particulièrement favorable en termes de taux d'intérêts.

Les investissements réalisés en 2015 se sont avérés proches de l'enveloppe définie par le conseil municipal à 130 mios de francs. Les investissements nets ont ainsi atteint 132.2 mios de francs. un peu moins d'un tiers de ce montant a été consacré au domaine « culture et loisirs », avec la construction de dépôts de stockage d'oeuvres d'art au sein du périmètre dit du « carré vert », la rénovation de l'Alhambra ou encore celle du bâtiment 807-111 à l'usage du conservatoire et jardin botaniques. on notera que 17% des investissements ont été consacrés à la rénovation d'établissements existants (des écoles notamment).

2 ANALYSE FINANCIÈRE**2.1 ÉTATS FINANCIERS****2.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2014		BUDGET 2015	
COMpte ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'132'264'891.18		1'141'795'349
1'038'273'867.85		1'057'251'337	
79'045'535.26		84'530'317	
1'117'319'403.11	1'132'264'891.18	1'141'781'654	1'141'795'349
36'710'481.97	36'710'481.97	36'831'940	36'831'940
1'154'029'885.08	1'168'975'373.15	1'178'613'594	1'178'627'289
14'945'488.07		13'695	
1'168'975'373.15	1'168'975'373.15	1'178'627'289	1'178'627'289
dépenses	recettes	dépenses	recettes
118'846'751.89	17'825'362.53	100'000'000	
23'347'818.13	1'009'613.98	30'000'000	
	123'359'593.51		130'000'000
142'194'570.02	142'194'570.02	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
101'021'389.36		100'000'000	
22'338'204.15		30'000'000	
	72'628'699.06		79'731'587
	6'416'836.20		4'798'730
	-14'945'488.07		13'695
	93'991'023.33		84'544'012
	29'368'570.18		45'455'988
123'359'593.51	123'359'593.51	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	28'392'690.30		20'268'413
	15'921'367.95		25'201'270
	-29'368'570.18		-45'455'988
14'945'488.07		13'695	
14'945'488.07	14'945'488.07	13'695	13'695

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6805

2.1

COMPTES 2015		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
Revenus		1'184'646'093.70
Charges	1'058'721'427.21	
Amortissements	86'408'610.10	
Total net des charges et revenus	1'145'130'037.31	1'184'646'093.70
Imputations internes	37'749'057.34	37'749'057.34
Total brut des charges et revenus	1'182'879'094.65	1'222'395'151.04
Excédent de revenus	39'516'056.39	
	1'222'395'151.04	1'222'395'151.04
investissements	Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine administratif	113'389'683.67	7'703'942.93
Investissements du patrimoine financier	26'819'838.04	271'742.00
Investissements nets		132'233'836.78
	140'209'521.71	140'209'521.71
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	105'685'740.74	
Investissements nets du patrimoine financier	26'548'096.04	
Amortissements du patrimoine administratif		81'668'011.43
Amortissements du patrimoine financier		4'740'598.67
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		39'516'056.39
Autofinancement		125'924'666.49
Insuffisance de financement		6'309'170.29
	132'233'836.78	132'233'836.78
Augmentation du patrimoine administratif		24'017'729.31
Augmentation du patrimoine financier		21'807'497.37
Insuffisance de financement		-6'309'170.29
Augmentation de la fortune	39'516'056.39	
	39'516'056.39	39'516'056.39

compte tenu du résultat de l'exercice 2015, la fortune au 31 décembre 2015 est de CHF 1'005'662'780.23

2.1.2 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

en notre qualité d'organe de révision, selon l'article 94 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, et de l'article 16 du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des états financiers en ville de Genève LC 21 191, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe aux états financiers, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

responsabilité du conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des états financiers, conformément aux principes de gestion financière et de comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique (ci-après «MCH1») et aux dispositions légales, incombe au conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil administratif est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

responsabilité de l'organe de révision

notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives émises le 25 octobre 1989 par le département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, aux dispositions légales et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou de l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

opinion d'audit

selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique (MCH1).

cependant, certains travaux liés à notre révision et qui concernent les points ci-après n'ont pu être fondés que sur les informations reçues de la république et canton de Genève:

- en raison du secret fiscal qui nous est opposé par l'Administration fiscale cantonale, notre appréciation des informations fiscales relatives aux centimes additionnels communaux et du reliquat est uniquement basée sur les décomptes et annexes explicatives transmis par l'Administration fiscale cantonale ;
- notre appréciation de l'évaluation de la provision relative au reliquat de centimes additionnels, soit 30% de ce reliquat, est fondée sur la recommandation formulée à l'attention de l'Association des communes genevoises par le conseil d'état dans son courrier daté du 28 juin 1996 ;
- notre appréciation des informations concernant la ville de Genève relatives à la perception des taxes d'écoulement et d'équipement, ainsi que les contributions de remplacement pour la construction d'abris publics de protection civile, est uniquement basée sur les décomptes arrêtés au 31 décembre 2015 transmis par la république et canton de Genève. Par ailleurs, notre appréciation de la part relative à la taxe des compagnies d'assurance 2015 revenant à la ville de Genève repose uniquement sur l'avis de crédit bancaire, lié au versement de cette taxe à la ville de Genève par la république et canton de Genève.

concernant la comptabilisation de la contribution à l'entretien des routes, selon la convention amendée du 1er janvier 2012, il existe un écart au 31 décembre 2015 entre le montant comptabilisé par la ville de Genève et le décompte fourni par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Toutefois, la comptabilisation effectuée dans les comptes de la ville de Genève est conforme à la convention.

2.1

paragraphe d'observation

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur les points de l'annexe aux états financiers suivants:

- point 2.2 «123 Immeubles» : il existe un écart entre la valeur intrinsèque des immeubles du patrimoine financier et la valeur comptabilisée à l'actif du bilan. cette méthode de comptabilisation est conforme au MCH1. Par ailleurs, dans une période antérieure à la mise en production de l'ERP SAP au 1er janvier 2004, des dépenses d'investissement relatives à des groupes d'immeubles du patrimoine financier ont été regroupées sous deux objets, pour un montant total de Fr. 10'349'199.45, ces deux objets ne sont pas amortis. une régularisation sera effectuée lors du passage au MCH2 dans le cadre de la réévaluation des immeubles du patrimoine financier ;
- point 2.2 «129 Autres placements» : concernant l'hôtel métropole et le restaurant du parc des eaux-vives, les soldes des actifs et passifs sont compensés dans le groupe 129 «Autres placements». Les bénéfices sont, quant à eux, comptabilisés dans le compte 423200 «Bénéfices sur autres placements PR». cette méthode de comptabilisation n'est pas conforme au principe de non-compensation des actifs et passifs ainsi que des charges et produits. toutefois, les comptes annuels de ces deux établissements sont présentés dans le rapport de gestion du conseil administratif ;
- point 2.2 «139 Actifs transitoires» : le montant comptabilisé au titre de la production de la taxe professionnelle correspond au total des bordereaux de taxation établis dans l'exercice jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- point 2.2 «24 Provisions et 25 Passifs transitoires – a) seuil de comptabilisation» : les provisions relatives aux dépenses d'investissement ne sont pas comptabilisées. il n'y a cependant pas d'impact significatif sur le compte de fonctionnement ;
- point 2.2 «24 Provisions et 25 Passifs transitoires – c) Acquisitions de collections et livres en 2015» : ce point précise que les reports de crédit liés aux acquisitions de collections et livres en 2015 dérogent au principe de spécialité temporelle et que, avec l'accord de la République et Canton de Genève, l'approbation des comptes par le conseil municipal entérine cette dérogation ;
- point 2.2 «24 Provisions et 25 Passifs transitoires – d) Autres provisions» : le montant relatif aux congés payés non pris au 31 décembre 2015 n'est pas comptabilisé. il en est de même pour les heures optionnelles et supplémentaires qui n'ont pas été validées par le directeur général de l'administration municipale ;
- point 3 «Emprunts et instruments de couverture» : la méthode d'amortissement de la prime de sortie d'un instrument de couverture exercée en 2014 et l'annulation d'un autre instrument de couverture en 2015 sont indiquées sous ce point ;
- point 4.4 «garantie des engagements de prévoyance» : la caisse d'assurance du personnel (CAP) n'a pas été en mesure de communiquer la part non couverte des engagements de prévoyance au 31 décembre 2015. Le montant indiqué en annexe correspond à la situation au 1er janvier 2015 ;
- point 7 «Attribution au Fonds municipal d'art contemporain» : du fait de sa particularité de son mode de financement, le traitement comptable conduit à une augmentation des dépenses d'investissement. Le MCH1 ne prévoit pas de dispositions particulières de comptabilisation de tels fonds. Au 31 décembre 2015, le solde du Fonds municipal d'art contemporain est de Fr. 5'340'386.31 ;
- point 10 «Événement post-clôture» : en dérogation aux principes d'amortissement des crédits d'études tels que décrits dans l'annexe aux comptes au point 2.2, et suite au rejet du projet du Musée d'art et d'histoire (ci-après «MAH») lors des votations du 28 février 2016, le crédit d'étude lié aux dépenses de restauration et d'agrandissement du MAH a été amorti intégralement en 2015 pour un montant de Fr. 6'989'105.25. La PR (proposition du conseil administratif) prévoyait, quant à elle, un amortissement sur 5 ans. L'amortissement de ce crédit d'étude a créé un dépassement budgétaire du compte 331010 «Amortissements ordinaires du PA» de Fr. 1'936'424.28.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

rapport sur d'autres dispositions légales

nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (au sens de l'article 728 du code des obligations), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

conformément au règlement LC 21 191 et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons, au sens de l'article 728a al. 1 ch. 3 du code des obligations, qu'il existe au niveau de la direction financière un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers. Toutefois, au niveau des autres services et des directions de départements de l'administration, la documentation par écrit du système de contrôle interne, garantissant une tenue régulière de la comptabilité et un rapport financier adéquat, est toujours en cours.

nous recommandons au conseil municipal d'approuver les états financiers qui lui sont soumis, présentant un excédent de produits de fonctionnement de Fr. 39'516'056.39 et une fortune nette au 31 décembre 2015 de Fr. 1'005'662'780.23.

Les dépassements de crédit d'engagement doivent, en principe et en vertu de l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (ci-après «RAC»), faire l'objet soit d'un crédit complémentaire, soit d'une information au conseil municipal ou à la commission concernée, avec demande de crédit complémentaire présentée au moment du bouclage du crédit, et ce, selon les circonstances et l'importance du crédit. Dans le cadre de notre révision, nous nous sommes assurés que tout dépassement de crédit d'engagement, identifié lors de nos travaux, était inclus dans le tableau «détail des investissements (dépenses, amortissements et soldes inscrits au bilan, par crédit)» figurant dans la brochure «comptes 2015 par service».

de plus, selon l'article 28 du RAC, et sous réserve de son article 29, si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, un crédit supplémentaire doit être demandé. L'écart entre les charges et les revenus 2015 avec le budget 2015 est indiqué dans la brochure «comptes 2015 par politique publique».

enfin, conformément au MCH1, les biens des legs ne figurent pas dans les comptes. seuls les engagements de la ville de Genève à l'égard des fonds spéciaux issus de legs sont présentés au bilan. Les autres informations sont indiquées dans l'annexe aux états financiers, au point 9 «Fonds spéciaux» ainsi que dans le tableau «Fonds spéciaux». nous sommes dans l'attente d'une clarification concernant le traitement des fonds spéciaux dans le nouveau manuel MCH2 des communes genevoises, actuellement en cours de validation.

contrôle financier de la ville de Genève

Maxime chrétien
Expert-réviseur agréé
directeur



André Lévrier
Expert-réviseur agréé
réviseur responsable



Genève, le 31 mars 2016

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6809

2.1.3 BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs	31.12.2015	31.12.2014	VARIATION	
			EN FRANCS	EN %
1 ACTIF	2'712'343'976.17	2'718'335'006.52	-5'991'030.35	-0.2%
10 disponibilités	1'884'773.31	15'387'811.24	-13'503'037.93	-87.8%
100 caisses	204445.45	239753.15	-35307.70	-14.7%
101 comptes de chèques postaux	1'324'573.30	11'422'358.64	-10'097'785.34	-88.4%
102 banques	350'354.56	3'674'965.20	-3'324'610.64	-90.5%
109 trésorerie en transit	5400.00	50'734.25	-45'334.25	-89.4%
11 avoirs	295'563'090.80	330'140'655.71	-34'577'564.91	-10.5%
110 avances de frais	23'635.00	25'239.65	-1'604.65	-6.4%
111 comptes courants	15'475'437.75	21'493'641.85	-6'018'204.10	-28.0%
112 impôts à encaisser	264'719'970.13	298'000'666.47	-33'280'696.34	-11.2%
115 autres débiteurs	15'065'458.68	10'334'955.09	4'730'503.59	45.8%
119 autres créances	278'589.24	286'152.65	-7'563.41	-2.6%
12 placements	1'143'970'282.34	1'116'683'613.71	27'286'668.63	2.4%
121 actions et parts sociales	38'549'147.50	31'678'807.00	6'870'340.50	21.7%
122 prêts	9'913.30	8'943.70	969.60	10.8%
123 immeubles	1'049'594'200.69	1'027'783'532.31	21'810'668.38	2.1%
124 mobilier, machines, véhicules	6'342.03	9'513.04	-3'171.01	-33.3%
125 marchandises en stock	4'220'975.66	5'425'442.50	-1'204'466.84	-22.2%
129 autres placements	51'589'703.16	51'777'375.16	-187'672.00	-0.4%
13 actifs transitoires	48'044'367.30	57'259'192.75	-9'214'825.45	-16.1%
130 intérêts	2'250.00	2'250.00	-	-
132 assurances	27'905.75	16'627.05	11'278.70	67.8%
135 frais chauffage	4'714'401.19	5'372'658.42	-658'257.23	-12.3%
139 autres actifs transitoires	43'299'810.36	51'867'657.28	-8'567'846.92	-16.5%
14 investissements	995'692'762.82	970'962'889.65	24'729'873.17	2.5%
140 terrains non bâtis	47'632'035.29	46'211'265.10	1'420'770.19	3.1%
141 ouvrages génie civil	373'255'803.62	378'138'622.00	-4'882'818.38	-1.3%
143 terrains bâtis	537'324'127.71	512'315'832.82	25'008'294.89	4.9%
145 forêts	4'520'357.25	2'676'382.01	1'843'975.24	68.9%
146 mobilier, machines, véhicules	23'231'983.12	22'144'041.70	1'087'941.42	4.9%
149 autres biens	9'728'455.83	9'476'746.02	251'709.81	2.7%
15 prêts et participations permanentes	215'882'242.92	215'384'201.25	498'041.67	0.2%
152 communes	10'002.00	10'002.00	-	-
153 propres établissements	31'116'461.01	30'514'374.34	602'086.67	2.0%
154 sociétés d'économie mixte	184'191'198.08	184'295'243.08	-104'045.00	-0.1%
155 institutions privées	4.00	4.00	-	-
157 étranger	564'577.83	564'577.83	-	-
16 subventions d'investissements	8'579'306.68	9'675'917.21	-1'096'610.53	-11.3%
161 crédits d'invest. subv.cantons	6'533'686.50	6'918'021.00	-384'334.50	-5.8%
162 crédits d'invest. subv. communes	295'466.40	319'266.40	-23'800.00	-7.5%
163 crédits d'invest. propres établissements	264'360.00	354'680.00	-90'320.00	-25.5%
164 crédits d'invest. subv. stés mixtes	635'197.78	844'337.81	-209'140.03	-24.8%
165 créd.d'inv.subv.instit.privées	850'596.00	1'239'612.00	-389'016.00	-31.4%
17 autres dépenses à amortir	2'727'150.00	2'840'725.00	-113'575.00	-4.0%
170 divers crédits d'investissement	2'727'150.00	2'840'725.00	-113'575.00	-4.0%

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

en francs	31.12.2015	31.12.2014	VARIATION	
			EN FRANCS	EN %
2 PASSIF	2'712'343'976.17	2'718'335'006.52	-5'991'030.35	-0.2%
20 engagements courants	69'162'933.28	109'529'580.55	-40'366'647.27	-36.9%
200 créanciers	41'378'603.86	39'838'475.23	1'540'128.63	3.9%
201 dépôts	161'587.80	150'348.00	11'239.80	7.5%
204 subventions à verser	5'504'683.30	5'889'372.10	-384'688.80	-6.5%
206 comptes courants	14'840'193.25	56'329'665.57	-41'489'472.32	-73.7%
209 autres engagements	7'277'865.07	7'321'719.65	-43'854.58	-0.6%
21 dettes à court terme	120'000'000.00	220'000'000.00	-100'000'000.00	-45.5%
210 banques	120'000'000.00	80'000'000.00	40'000'000.00	50.0%
211 collectivités publiques	-	115'000'000.00	-115'000'000.00	-100.0%
212 entreprises publiques	-	25'000'000.00	-25'000'000.00	-100.0%
22 dettes à moyen et long terme	1'390'000'000.00	1'290'000'000.00	100'000'000.00	7.8%
221 reconnaissances de dettes	790'000'000.00	790'000'000.00	-	-
223 emprunts par obligations	600'000'000.00	500'000'000.00	100'000'000.00	20.0%
23 engagements envers des entités particulières	81'131'767.19	75'355'506.48	5'776'260.71	7.7%
233 Fonds spéciaux	31'978'321.84	28'176'327.26	3'801'994.58	13.5%
234 Fonds pour risques non assurés	33'185'362.39	32'678'819.39	506'543.00	1.6%
235 Autres fonds	15'961'549.31	14'410'986.36	1'550'562.95	10.8%
237 Fonds de recherche	6'533.65	89'373.47	-82'839.82	-92.7%
24 provisions	6'759'684.82	5'137'636.59	1'622'048.23	31.6%
240 comptes de fonctionnement	6'748'174.04	5'104'616.81	1'643'557.23	32.2%
241 comptes d'investissement	11'510.78	33'019.78	-21'509.00	-65.1%
25 Passifs transitoires	18'839'234.84	22'944'886.27	-4'105'651.43	-17.9%
250 Intérêts courus sur dette publique	2'205'496.74	3'883'115.29	-1'677'618.55	-43.2%
251 Loyers encaissés d'avance	4'827'597.70	4'844'012.26	-16'414.56	-0.3%
259 Autres passifs transitoires	11'806'140.40	14'217'758.72	-2'411'618.32	-17.0%
28 Préfinancements et financements spéciaux	20'787'575.81	29'220'672.79	-8'433'096.98	-28.9%
280 Préfin.travaux équipement	5'633'398.80	7'979'622.45	-2'346'223.65	-29.4%
282 préfin.taxe d'écoulement	806'492.60	8'455'245.25	-7'648'752.65	-90.5%
283 préfin.construction abris pc	1'360'663.25	1'299'179.25	61'484.00	4.7%
285 préfin.relance économique	640'504.68	640'504.68	-	-
286 Financements spéciaux divers	434'128.12	336'455.47	97'672.65	29.0%
287 préfinancements de tiers	11'912'388.36	10'509'665.69	1'402'722.67	13.3%
29 Fortune nette	1'005'662'780.23	966'146'723.84	39'516'056.39	4.1%
solde au 01.01.2015 / 2014	966'146'723.84	951'201'235.77	14'945'488.07	
excédent de revenus total :				
- 2015 / 2014	39'516'056.39	14'945'488.07	24'570'568.32	

2.1

2.1.4 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

1. organisation de la ville de Genève

La ville de Genève est soumise à la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05) et à son règlement d'application (RAC B 6 05.01). ses organes sont constitués :

- du conseil municipal (LAC B 6 05, art. 3 lt a))

il est formé de 80 membres élus pour une durée de 5 ans et exerce des fonctions délibératives et consultatives. ses attributions sont définies au titre II, chapitre IV «Attributions» (LAC B 6 05)

- du conseil administratif (LAC B 6 05, art. 3 lt b))

il est formé de 5 membres élus pour une durée de 5 ans et constitue l'exécutif municipal. ses attributions sont définies au titre III, chapitre II «Attributions» (LAC B 6 05).

Les comptes de la ville de Genève sont vérifiés par le service du contrôle financier de la ville de Genève (LAC B 6 05 art. 94 al. 2 et RAC B 6 05 01 art. 56 al. 1 lt. a). Ils sont soumis au contrôle ordinaire (règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en ville de Genève LC21 191 art. 16).

2. principes appliqués en matière de comptabilité et d'évaluation

2.1 référentiel comptable

La ville de Genève établit son budget, sa comptabilité et présente ses comptes annuels conformément :

- au règlement d'application de la LAC (B 6 05 01)
- aux directives d'application du département (directives comptables)
- respectivement au plan comptable des communes genevoises adopté par le conseil d'état

2.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation de certains postes du bilan

- **112 « Impôts à encaisser » - provisions pour créances douteuses**

Le reliquat des centimes additionnels fait l'objet d'une provision forfaitaire de 30% de son montant conformément à la recommandation du conseil d'état figurant dans son courrier adressé à l'Association des communes genevoises le 28 juin 1996.

Les débiteurs de la taxe professionnelle, ouverts au 31 décembre 2015 et qui font l'objet de procédures de poursuites, de procédures judiciaires, de mise en liquidation, de sursis concordataire, de faillite ainsi que les dossiers en suspens (défaut d'adresse des débiteurs, absence d'organe responsable pour les personnes morales) sont provisionnés pour leur totalité.

La provision « trop encaissé » de la taxe professionnelle correspond à des taxes payées mais contestées par le contribuable.

en francs

NO COMPTE	INITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	DISSOLUTION	SOLDE
		01.01.2015	LA PROVISION	DE PROVISION	31.12.2015
240001	provision déb. centimes additionnels	107'532'000.00	1'377'000.00	-	108'909'000.00
240290	provision débiteurs taxe prof.	5'813'833.27	1'162'359.48	-	6'976'192.75
240291	provision trop encaissé taxe prof.	1'631'740.00	-	1'504'160.00	127'580.00
	total	114'977'573.27	2'539'359.48	1'504'160.00	116'012'772.75

- **115 « Autres débiteurs » - Provisions pour créances douteuses**

Les factures ouvertes, dont la date est antérieure au 1er octobre 2015, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux, ainsi que les factures datées entre le 1er octobre 2015 et le 31 décembre 2015 pour autant qu'elles aient fait l'objet d'un rappel.

2.1

La provision pour débiteurs douteux de la Gérance immobilière municipale est calculée en fonction des critères complémentaires suivants :

- les créances dont le montant est inférieur à CHF 50.- ne sont pas prises en compte,
- les créances relatives aux locataires dont le bail est résilié au 31 décembre sont incluses,
- les créances qui, sur la base d'une analyse du secteur juridique ne justifient pas la constitution d'une provision sont exclues.

Les créances faisant l'objet d'un jugement de faillite ou d'un acte de défaut de biens sont comptabilisées en cours d'exercice, dans le groupe n° 334 « Pertes sur débiteurs ».

- **121 « Actions et parts sociales » (Patrimoine financier) - estimation de la valorisation au bilan**

Les titres cotés sont évalués au bilan à leur valeur de marché au 31 décembre 2015.

Les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'acquisition.

- **123 « Immeubles »**

L'acquisition des immeubles et les travaux portés à l'actif du patrimoine financier sont comptabilisés au coût d'acquisition défini dans les propositions votées du conseil administratif. Les actions de la société immobilière « Alpes 12 » SA sont comptabilisées dans ce groupe et sont valorisées selon la même méthode.

La valeur intrinsèque, représentant la valeur de remplacement à savoir la valeur de reconstruction de l'immeuble dans son état actuel et comprenant les bâtiments et les terrains, sous réserve de chantiers en cours, se monte à CHF 1'833 million au 31 décembre 2015, alors que la valeur nette comptable de ces immobilisations figure à l'actif du bilan pour un montant total de CHF 1.049 milliard.

Le cas échéant et en ce qui concerne les travaux, les amortissements sont comptabilisés conformément aux délibérations du conseil municipal.

- **125 « Marchandises et approvisionnement »**

Les stocks de fluide sont évalués au bilan au prix du marché ou au coût moyen pondéré (CMP), respectivement au plus bas des deux.

Les autres stocks sont évalués au CMP ou au prix d'achat.

- **129 « Autres placements »**

en dérogation au principe de non compensation des actifs et des passifs, les soldes des actifs et des passifs de l'hôtel métropole et du restaurant du parc des eaux-vives sont compensés dans le groupe n°129 « Autres placements ». Les résultats (bénéfice / perte) sont comptabilisés respectivement dans les comptes n°423200 « Bénéfices sur autres placements PF » et 334903 « C-CGE Pertes sur autres placements financiers à LT PF ». Les comptes annuels de ces deux établissements sont présentés dans le rapport de gestion du conseil administratif.

- **139 « Actifs transitoires »**

Le seuil de comptabilisation des actifs transitoires est de CHF 10'000.- par objet.

La production de la taxe professionnelle résulte de la comptabilisation des bordereaux de taxations établis au cours de l'exercice. Aucun actif transitoire (produit à recevoir) relatif aux éventuelles déclarations non encore taxées au 31 décembre 2015 n'est comptabilisé.

• **14 « Investissements » (140 à 149)**

Les investissements et les travaux portés à l'actif du patrimoine administratif sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées et taux d'amortissement ressortissant de l'article 34 RAC.

La mise en exploitation d'une immobilisation est appliquée, lorsque 95% des dépenses facturées par rapport à l'ensemble des dépenses engagées (dépenses facturées + engagements) sont atteints.

L'amortissement débute sur l'exercice qui suit la mise en exploitation de l'immobilisation et porte sur le cumul des dépenses effectuées ou le montant du crédit voté, respectivement le plus élevé des deux.

Lorsque l'immobilisation correspond à une catégorie d'investissement ne nécessitant pas une mise en exploitation (véhicule, mobilier, etc.), l'amortissement débute selon la date indiquée dans l'arrêté voté par le conseil municipal et porte sur le cumul des dépenses effectuées ou le montant du crédit voté, respectivement le plus élevé des deux.

Dès qu'un crédit d'investissement est bouclé, l'amortissement annuel d'une immobilisation est calculé sur le solde restant à amortir en fonction du nombre d'années restantes.

Les dépenses occasionnées par des crédits d'étude suivis de réalisation sont transférées sur le crédit de réalisation y relatif et amorties. Les crédits d'études non-suivis de réalisation sont amortis conformément à la durée indiquée dans l'arrêté voté.

• **15 « Prêts et participations permanentes » (152 à 157 Patrimoine administratif)**

Ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements éventuels.

• **24 « Provisions » et 25 « Passifs transitoires »**

a) seuil de comptabilisation

Les factures fournisseurs dont le montant est inférieur à CHF 10'000.- ne font pas l'objet d'une provision ou d'un transitoire à l'exception des cas suivants :

- les subventions et les écritures liées aux charges de personnel sont comptabilisées dès le premier franc,
- les travaux gérés par la direction du patrimoine bâti pour lesquels le seuil est appliqué par objet et par nature comptable,
- les travaux gérés par la Gérance immobilière municipale pour lesquels le seuil est appliqué par nature comptable et centre de coût,
- les provisions relatives aux dépenses d'investissement ne sont pas comptabilisées.

b) Provision pour risques

une provision pour risques est constituée lorsque les trois conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- il s'agit d'un engagement actuel, découlant d'un évènement survenu dans le passé,
- la sortie de fonds nécessaire pour faire face à l'engagement est probable (la probabilité est supérieure à 50%),
- le montant de l'engagement peut être estimé de manière fiable.

chaque direction de département analyse l'intégralité des affaires en-cours (litiges ou contentieux avec un tiers) et évalue la probabilité d'occurrences du risque juridique et de son impact financier potentiel. Le cas échéant, une provision pour risque est comptabilisée par service.

c) Acquisitions de collections et livres en 2015

en francs

2.1

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	PRÉLÈVEMENT	SOLDE
		01.01.2015	LA PROVISION	DÉPENSES	31.12.2015
240500 à 240501	Provision acquis. CJB	43'692.68	4'709.50	7'012.45	41'389.73
240510 à 240570	Provision acquis. M.A.H. et filiales	84'319.24	55'085.61	-	139'404.85
240601	Provision acquis. Muséum	18'154.91	57'798.39	-	75'953.30
240610 à 240611	Provision acquis. bibliothèques municipales	266'888.78	-	87'294.04	179'594.74
240650	Provision acquis. Musée du s.t.s.	40'246.30	-	-	40'246.30
total		453'301.91	117'593.50	94'306.49	476'588.92

ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.

ces reports de crédit dérogent au principe de spécialité temporelle. Avec l'accord du canton de Genève, l'approbation des comptes par le conseil municipal entérine cette manière de procéder.

d) Autres provisions

Les vacances non prises au 31 décembre 2015 ne font pas l'objet d'une provision. Seules les heures supplémentaires validées par les départements et le directeur général de l'Administration municipale font l'objet d'une provision ou d'un transitoire.

3. Emprunts et instruments de couverture

- La ville de Genève utilise des instruments financiers dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Il s'agit de couvertures parfaites ; ces instruments ne sont donc pas valorisés au bilan et les intérêts y relatifs sont compensés avec les intérêts des sous-jacents.
- Le détail des emprunts et instruments financiers figure dans le tableau de la dette consolidée.
- un swap issu du swaption, dont l'option a été exercée en avril 2014, a été annulé le 16 mars 2015 avec effet au 6 novembre 2014. Le solde de la prime encaissée relative à la vente du contrat de swaption a été utilisé dans la renégociation d'un nouveau swap avec effet au 19 mars 2015 (échangeant un taux Libor 6 mois par un taux fixe de 2.055% sur un notionnel de CHF 100 millions arrivant à échéance le 19 mars 2032).
- une prime de sortie sur un swap au taux fixe de 2.81% sur 100 mio du 19/03/2007 au 19/03/2032 a été exercée en 2015 par la contrepartie. Cette prime d'un montant de CHF 20'727'438.89 a été répartie sur la durée restante de l'emprunt sur lequel le swap était adossé, soit du 19/03/2013 au 19/03/2032.
- Les intérêts courus sont comptabilisés mensuellement.
- Les intérêts négatifs sont portés en diminution de la charge d'intérêt.

4. Engagements hors bilan**4.1 contrats de leasing non portés au bilan**

- L'échéance d'un contrat de leasing pour un système de mise sous pli est fixée en 2017. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2015 est de CHF 28'282.80. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.
- L'échéance d'un contrat de leasing pour un système de machine à piquer dans le pli est fixée en 2019. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2015 est de CHF 52'390.50. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.
- L'échéance d'un contrat de leasing, pour un relieur est fixée en 2020. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2015 est de CHF 42'301.60. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

4.2 garanties de loyer

Des garanties de loyer ont été émises par le service social pour un montant de CHF 7'337.- en faveur de quatre régies.

4.3 Ligne de crédit et caution

- La ville de Genève dispose d'une ligne de crédit de CHF 100 millions accordée par la Banque cantonale de Genève. Cette ligne a été réduite du montant de l'emprunt à terme fixe de CHF 50 millions accordé par la BCCE pour la période du 06.11.2015 au 31.03.2016.

Le solde de la ligne de crédit de CHF 50 millions a été utilisée au 31.12.2015 à concurrence de CHF 1'322.45.

- Le conseil administratif est autorisé à ouvrir une ligne de crédit de 5 millions en faveur de la Fondation de la ville de Genève pour le logement social, ainsi que de lui octroyer des cautions simples rémunérées annuellement à hauteur de 0.125% du montant garanti, celles-ci ne devant pas excéder un montant de CHF 100 millions. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2015.

4.4 garantie des engagements de prévoyance

Sur la base de la PR-998, le conseil municipal a, notamment, approuvé le 22 janvier 2013 la création d'une Fondation de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la ville de Genève, des services industriels de Genève et des communes affiliées.

Selon l'article 9 de cette proposition, le conseil municipal approuve que la ville de Genève garantisse les engagements de prévoyance de la caisse de prévoyance interne «proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assuré-e-s actifs/ves et pensionné-e-s et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan».

La part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s ville de Genève s'élève à CHF 337'074'363,48 au 01.01.2015.

5. valeur d'assurance incendie des immobilisations des patrimoines administratif et financier

La valeur d'assurance pour la couverture des incendies est de CHF 5,4 milliards, soit :

- CHF 4 milliards pour l'ensemble des bâtiments ;
- CHF 1,4 milliard pour les biens meubles y compris les collections.

La valeur nette comptable des immobilisations portées au bilan couvertes par cette police (voir les postes avec lettre a) est de CHF 1,579 milliard.

en francs

GRUPE	LIBELLÉ	SOLDE AU 31.12.2015
123	immeubles	967'670'884.96
129	Autres placements	51'589'703.16
143	terrains bâtis	537'324'127.71
146	meubles, machines, véhicules	23'231'983.12
149	Autres biens	1.00
total		1'579'816'699.95

6. TVA

2.1

Les services de la ville de Genève sont considérés comme des entités autonomes au sens de l'article 12 al.1 de la LTVA.

Au 31.12.2015, on relève :

- douze services assujettis selon la méthode forfaitaire,
- une unité d'un service assujetti selon la méthode effective,
- un service en cours d'assujettissement selon la méthode forfaitaire.

7. Attribution au fonds municipal d'art contemporain

basées sur les délibérations du conseil municipal relatives aux crédits d'investissements alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la ville de Genève, ainsi que des ponts, les attributions au FMAC sont comptabilisées dans les immobilisations concernées figurant à l'actif du bilan d'une part et d'autre part, dans le compte 235460 « Fonds art contemporain ». Les prélèvements dans le fonds sont effectués directement dans ce compte.

8. Indications sur l'évaluation des risques

une analyse des risques a été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du SCT.

9. Fonds spéciaux

La fortune et les mouvements des fonds spéciaux font l'objet d'un tableau récapitulatif ci-après. L'engagement net de la ville de Genève envers les fonds est porté au bilan dans le groupe 233 « Fonds spéciaux ».

La gestion de la fortune des fonds spéciaux est soumise au règlement fixant les principes de gestion de la fortune des fonds spéciaux de la ville de Genève (LC21 821).

Les règles d'évaluation des titres mentionnées sous le point 2.2 s'appliquent également aux titres appartenant aux fonds spéciaux (groupe 233).

Compte tenu du taux libor moyen à 6 mois négatif au 31.12.2015, aucun intérêt n'a été comptabilisé sur les fonds spéciaux.

L'acquisition et les travaux relatifs aux fonds spéciaux sont comptabilisés au coût de revient.

Le cas échéant, les amortissements sont comptabilisés conformément aux délibérations du conseil municipal.

10. Evènement post-clôture

Au 31.12.2015, les dépenses relatives aux études de restauration et d'agrandissement du musée d'art et d'histoire étaient portées à l'actif du bilan pour un montant total de CHF 6'989'105.25. Suite au rejet du projet lors des votations du 28 février, elles sont devenues une non-valeur qui doit être amortie.

En dérogation aux principes d'amortissements des crédits d'étude mentionnés sous le point 2.2 « Principes de comptabilisation et d'évaluation de certains postes du bilan » et afin de prendre en compte cet évènement postérieur à la clôture, un amortissement correspondant au montant ci-dessus a été comptabilisé au 31.12.2015.

2.1.5 CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

EN FRANCS	C 2015	C 2014	Écart	%
CHARGES	1'182'879'095	1'154'029'885	28'849'210	2.5
30 charges de personnel	471'517'270	459'543'582	11'973'687	2.6
300 Autorités et commissions	1'614'867	1'801'284	-186'417	-10.3
301 traitements du personnel	372'544'245	362'884'733	9'659'511	2.7
303 Assurances sociales	32'483'712	31'049'066	1'434'646	4.6
304 caisses de pensions et de prévoyance	46'482'817	45'156'792	1'326'025	2.9
305 Assurance maladie et accidents	7'957'025	7'794'300	162'725	2.1
306 prestations en nature	2'446'093	2'192'037	254'056	11.6
307 prestations aux pensionnés	2'524'811	2'344'698	180'113	7.7
308 personnel intérimaire	1'890'022	2'493'108	-603'086	-24.2
309 autres charges du personnel	3'573'678	3'827'564	-253'886	-6.6
31 biens, services et marchandises	207'593'591	201'107'576	6'486'015	3.2
310 fournitures de bureau, imprimés, publicité	9'911'094	9'685'239	225'855	2.3
311 mobilier, machines, véhicules et matériel	5'648'815	6'403'511	-754'697	-11.8
312 eau, énergie, combustible	22'758'928	21'874'331	884'597	4.0
313 achats de fournitures et autres marchandises	13'479'536	13'293'529	186'007	1.4
314 entretien des immeubles par des tiers	68'890'939	64'360'745	4'530'193	7.0
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	9'303'913	9'420'453	-116'540	-1.2
316 loyers, fermages et redevance d'utilisation	12'145'986	12'541'681	-395'695	-3.2
317 dédommagements	2'396'500	2'566'958	-170'458	-6.6
318 honoraires et prestations de service	61'224'297	59'193'031	2'031'266	3.4
319 frais divers	1'833'584	1'768'098	65'486	3.7
32 intérêts passifs	23'285'899	20'883'071	2'402'827	11.5
320 engagements courants	-1'041	27'170	-28'211	-103.8
321 dettes à court terme	-37'381	1'158'254	-1'195'634	-103.2
322 dettes à moyen et long terme	23'308'435	19'646'081	3'662'354	18.6
323 dettes envers des entités particulières	15'886	51'566	-35'681	-69.2
33 amortissements	101'479'880	100'223'252	1'256'627	1.3
330 amortissements ordinaires du PF	4'740'599	6'416'836	-1'676'238	-26.1
331 amortissements ordinaires du PA	81'668'011	72'628'699	9'039'312	12.4
334 pertes sur débiteurs	15'071'269	21'177'717	-6'106'447	-28.8
34 contributions à d'autres collectivités	33'091'033	34'526'955	-1'435'922	-4.2
341 contributions à communes - contrib. de péréquation	2'010'389	2'495'040	-484'651	-19.4
346 compensation financière aux communes françaises	31'080'644	32'031'915	-951'271	-3.0
35 dédommagements à des collectivités publiques	55'676'950	51'950'799	3'726'151	7.2
351 dédommagements à des collect. publiques - cantons	41'173'409	39'145'502	2'027'907	5.2
352 dédommagements à des collect. publiques - communes	14'503'541	12'805'296	1'698'245	13.3
36 subventions accordées	245'786'464	248'059'560	-2'273'096	-0.9
360 subventions accordées - confédération	503'275	503'275	-	-
361 subventions accordées - cantons	11'093'564	11'024'636	68'927	0.6
362 subventions accordées - communes	36'974	63'821	-26'847	-42.1
363 subventions accordées - propres établissements	6'273'646	6'260'845	12'802	0.2
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	1'993'779	2'365'683	-371'904	-15.7
365 subventions accordées - institutions privées	203'691'847	206'010'318	-2'318'472	-1.1
366 subventions accordées - personnes physiques	16'750'631	16'206'838	543'794	3.4
367 subventions accordées - étranger	5'442'748	5'624'144	-181'396	-3.2

EN FRANCS		C 2015	C 2014	Écart	%
37	subventions redistribuées	6'421'000	1'024'607	5'396'393	526.7
371	subventions redistribuées - cantons	-	-43	43	-100.0
372	subventions redistribuées - communes	3'000'000	-	3'000'000	-
375	subventions redistribuées - institutions privées	3'336'500	917'500	2'419'000	263.7
376	personnes physiques	84'500	107'150	-22'650	-21.1
38	Attribution aux financements spéciaux	277'951	-	277'951	-
386	Attribution aux financements spéciaux	277'951	-	277'951	-
39	imputations internes	37'749'057	36'710'482	1'038'575	2.8
390	Intérêts répartis	21'168'853	20'297'554	871'299	4.3
391	Mise à disposition de locaux	10'851'807	11'133'014	-281'207	-2.5
392	Autres prestations internes	5'728'398	5'279'914	448'484	8.5
total		1'182'879'095	1'154'029'885	28'849'210	2.5

2.1

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6819

2.1.6 REVENUS DE FONCTIONNEMENT COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs	C 2015	C 2014	Écart	%
REVENUS	1'222'395'151	1'168'975'373	53'419'778	4.6
40 impôts	897'009'410	865'591'448	31'417'962	3.6
400 impôts sur le revenu et la fortune	602'125'888	557'994'892	44'130'996	7.9
401 impôts sur le bénéficiaire et le capital	155'722'742	171'088'146	-15'365'404	-9.0
406 impôts sur les chiens	355'045	395'003	-39'958	-10.1
408 fonds de péréquation (personnes morales)	18'795'529	18'055'105	740'424	4.1
409 taxe professionnelle communale	120'010'206	118'058'302	1'951'904	1.7
42 revenus des biens	178'515'348	161'780'964	16'734'384	10.3
420 avoirs à vue	-3'534	23'375	-26'909	-115.1
421 créances	2'358'850	1'019'607	1'339'244	131.3
422 capitaux du patrimoine financier	1'542'597	1'391'499	151'098	10.9
423 immeubles du patrimoine financier	83'686'164	83'980'396	-294'232	-0.4
424 gains comptables sur les placements du PF	6'935'211	75	6'935'136	>1'000
425 prêts du patrimoine administratif	-	190'380	-190'380	-100.0
426 participations permanentes du PA	7'069'479	6'356'231	713'248	11.2
427 immeubles du patrimoine administratif	75'277'778	67'432'683	7'845'095	11.6
429 autres revenus	1'648'802	1'386'718	262'084	18.9
43 revenus divers	57'125'638	57'050'060	75'578	0.1
431 émoluments administratifs	2'171'250	1'965'909	205'341	10.4
434 autres redevances d'utilités, et prest. de service	27'644'205	30'389'860	-2'745'655	-9.0
435 ventes	3'054'690	3'116'155	-61'465	-2.0
436 dédommagements de tiers	10'621'479	10'066'546	554'934	5.5
437 amendes	2'257'238	1'977'059	280'179	14.2
438 prestations du personnel pour les investissements	7'069'971	6'189'953	880'017	14.2
439 autres contributions	4'306'805	3'344'578	962'227	28.8
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	1'905'453	1'746'620	158'833	9.1
441 parts à des recettes cantonales	1'905'453	1'746'620	158'833	9.1
45 dédommagements de collectivités publiques	30'696'700	30'675'145	21'555	0.1
450 confédération	244'518	250'322	-5'804	-2.3
451 cantons	17'789'712	17'774'492	15'220	0.1
452 communes	12'662'470	12'650'332	12'138	0.1
46 subventions acquises	12'933'559	13'817'560	-884'001	-6.4
460 subventions acquises - confédération	1'056'710	396'194	660'516	166.7
461 subventions acquises - cantons	10'600'982	8'903'153	1'697'829	19.1
469 autres subventions	1'275'866	4'518'213	-3'242'347	-71.8
47 subventions à redistribuer	6'421'000	1'024'607	5'396'393	526.7
471 subventions à redistribuer - cantons	84'500	177'207	-92'707	-52.3
472 subventions à redistribuer - communes	6'336'500	847'400	5'489'100	647.8
48 prélèvements sur les financements spéciaux	38'986	578'488	-539'501	-93.3
486 prélèvements sur les financements spéciaux	38'986	578'488	-539'501	-93.3
49 imputations internes	37'749'057	36'710'482	1'038'575	2.8
490 intérêts répartis	21'168'853	20'297'554	871'299	4.3
491 mise à disposition de locaux	10'851'807	11'133'014	-281'207	-2.5
492 autres prestations internes	5'728'398	5'279'914	448'484	8.5
total	1'222'395'151	1'168'975'373	53'419'778	4.6

2.1.7 DETTES CONSOLIDÉES DE LA VILLE DE GENÈVE AU 31.12.2015 (en francs)

NO	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	VALEUR AU 01.01.2015	ÉMISSION 2015	REMBOURS. 2015	VALEUR AU 31.12.2015	INTÉRÊTS 2015	Taux CONTRACTUEL	COUVERT PAR	Taux MOYEN
DETTES A COURT TERME / EMPRUNTS PRIVÉS 321010										
1	échéances à moins d'un mois		20'000'000	265'000'000*	285'000'000*	-	-41'445.17	divers	divers	
2	6-août-14	6-févr-15	10'000'000	-	10'000'000	-	822.21	0.08%		0.08%
3	6-août-14	6-févr-15	15'000'000	-	15'000'000	-	1'541.64	0.10%		0.10%
4	6-août-14	6-févr-15	25'000'000	-	25'000'000	-	2'055.59	0.08%		0.08%
5	6-mai-14	6-mai-15	100'000'000	-	100'000'000	-	35'000.02	0.10%		0.10%
6	6-nov-14	6-mai-15	50'000'000	-	50'000'000	-	17'500.00	0.10%		0.10%
7	6-août-15	18-déc-15	-	60'000'000	60'000'000	-	-89'333.33	-0.40%		-0.40%
8	6-nov-15	31-mars-16	-	50'000'000	-	50'000'000	-19'097.23	-0.25%		-0.25%
9	6-nov-15	31-mars-16	-	10'000'000	-	10'000'000	-7'638.89	-0.50%		-0.50%
10	18-déc-15	30-juin-16	-	60'000'000	-	60'000'000	-10'833.33	-0.50%		-0.50%
* Les émissions et les remboursements sont composés d'un cumul de plusieurs mouvements.										
TOTAL			220'000'000	445'000'000	545'000'000	120'000'000	-111'428.49			
DETTES A LONG TERME / EMPRUNTS PRIVÉS 322160										
1	26-sept-05	26-sept-25	50'000'000	-	-	50'000'000	-211'802.21	L + 0.10%		-0.42%
2	10-août-06	10-août-26	100'000'000	-	-	100'000'000	-611'307.52	L + 0.0375%		-0.61%
3	19-mars-07	19-mars-32	200'000'000	-	-	200'000'000	2'209'386.73	L + 0.025% a)		1.10%
4	5-nov-07	6-nov-34	220'000'000	-	-	220'000'000	5'226'305.58	L + 0.01% b)		2.38%
5	29-sept-06	29-sept-36	100'000'000	-	-	100'000'000	2'900'416.65	L + 0.03% c)		2.90%
6	13-avr-07	13-avr-37	120'000'000	-	-	120'000'000	2'747'725.00	L + 0.0195% d)		2.29%
TOTAL			790'000'000	-	-	790'000'000	12'260'724.23			
DETTES A LONG TERME / EMPRUNTS PUBLICS 322110										
1	17-avr-13	17-avr-23	150'000'000	-	-	150'000'000	1'687'500.00	1.125%		1.13%
2	12-déc-13	12-déc-24	150'000'000	-	-	150'000'000	2'437'500.00	1.625%		1.63%
3	12-févr-15	12-févr-25	-	100'000'000	-	100'000'000	110'416.70	0.125%		0.10%
4	19-nov-12	19-nov-29	200'000'000	-	-	200'000'000	2'750'000.00	1.375%		1.38%
TOTAL			500'000'000	100'000'000	-	600'000'000	6'985'416.70			
TOTAL DES DETTES A COURT TERME			220'000'000	445'000'000	545'000'000	120'000'000	-111'428.49			
TOTAL DES DETTES A LONG TERME			1'290'000'000	100'000'000	-	1'390'000'000	19'246'140.93			
TOTAL			1'510'000'000	545'000'000	545'000'000	1'510'000'000	19'134'712.44			

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6821

RECAPITULATION DES INTERETS ET DES FRAIS RELATIFS A L'ENSEMBLE DES DETTES	
Intérêts des dettes	19'134'712.44
Provisions sur intérêts négatifs ¹⁾	4'062'294.13
Intérêts des dettes consolidées de la ville de Genève	23'197'006.57
Intérêts aux créanciers (320010 centre financier 100153)	16'305.00
Agio emprunts publics (429080 centre financier 100153)	-375'846.20
charges relatives aux emprunts (318020 / 030 / 630 CF 100100/100154)	573'330.05
	23'410'795.42

¹⁾ du fait de litiges pendants sur la rémunération des intérêts négatifs par les contreparties, une provision a été constituée.

Le taux moyen pondéré de la dette en 2015 est de 1.57%.

information sur les produits de couverture :

Les contrats de swap souscrits par la ville de Genève échangent un taux Libor 6 mois par un taux fixe, ces swaps couvrent les mêmes notionnels et les mêmes échéances que les emprunts auxquels ils sont adossés.

- swap 2.055% sur 100 mios du 19/03/2015 au 19/03/2032
- swap 2.45% sur 100 mios du 05/05/2010 au 06/11/2034
swap 2.295% sur 120 mios du 05/11/2010 au 06/11/2034
- swap 2.87% sur 100 mios du 29/09/2006 au 29/09/2036
- swap 2.27% sur 120 mios du 13/04/2009 au 13/04/2037

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts à long terme en 2015

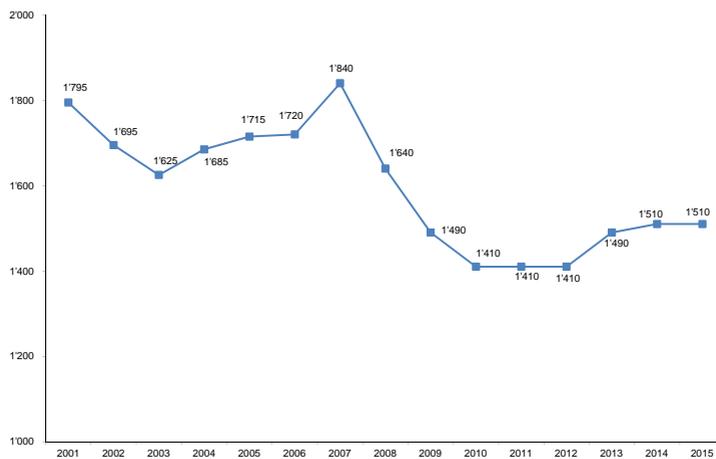
conformément à l'arrêté du conseil d'état approuvant la délibération du conseil municipal de la ville de Genève du 15 décembre 2014, le conseil administratif a été autorisé à

- renouveler en 2015 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables ;
- faire usage des nouveaux instruments financiers.

un emprunt obligataire de 100 mios de francs a été réalisé en janvier 2015. L'abandon du taux plancher par la banque nationale suisse et l'adoption d'intérêts négatifs a provoqué des conditions d'emprunts à long terme très favorables. Le taux facial de cette émission obligataire d'une durée de 10 ans est de 0.125%. cet emprunt est venu se substituer à des emprunts réalisés sur des échéances plus courtes.

FIGURE 1: ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS

2.1



2.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES

2.2.1 LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal.

DATE	DPT	PR/PA	PP	GROUPE	MONTANT VOTÉ	
28.04	1	PR-1019	21	365	3'000'000	soutien financier à la création de places d'apprentissage
06.10	4	PRD-107	14	30X-31X	3'250'000	création 25 postes de sapeurs-euses-pompiers-ères professionnels
					<u>6'250'000</u>	

total brut des dépassements

CHF 58'349'094

crédits supplémentaires votés par le conseil municipal

CHF 6'250'000

total net des dépassements

CHF 52'099'094

ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 54'085'593.11 et une augmentation des revenus de CHF 43'767'862.03

2.2.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2015.

DÉLIBÉRATION I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique. - Il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 52'099'094 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6825

DÉLIBÉRATION II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du conseil administratif,

2.2

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2015 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'182'879'094.65
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'749'057.34
soit un total des charges nettes de	CHF	1'145'130'037.31
revenus	CHF	1'222'395'151.04
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'749'057.34
soit un total des revenus nets de	CHF	1'184'646'093.70
excédent de revenus	CHF	39'516'056.39

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2015 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

dépenses	CHF	113'389'683.67
recettes	CHF	7'703'942.93
investissements nets	CHF	105'685'740.74

b) patrimoine financier

dépenses	CHF	26'819'838.04
recettes	CHF	271'742.00
investissements nets	CHF	26'548'096.04

c) total

dépenses	CHF	140'209'521.71
recettes	CHF	7'975'684.93
investissements nets	CHF	132'233'836.78

Article 3 -financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

Investissements nets	CHF	105'685'740.74
Amortissements	CHF	81'668'011.43
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	39'516'056.39
Autofinancement	CHF	121'184'067.82
excédent de financement	CHF	15'498'327.08

b) patrimoine financier

Investissements nets	CHF	26'548'096.04
Amortissements (autofinancement)	CHF	4'740'598.67
insuffisance de financement	CHF	21'807'497.37

c) total

investissements nets	CHF	132'233'836.78
Amortissements	CHF	86'408'610.10
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	39'516'056.39
Autofinancement	CHF	125'924'666.49
insuffisance de financement	CHF	6'309'170.29

Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 39'516'056.39 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6827

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2015 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'712'343'976.17 dans la composition suivante:

2.2

Actifs

	2015	2014
patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 137'795'456.55, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF 1'489'462'513.75	1'519'471'273.41
patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.00, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF 1'222'881'462.42	1'198'863'733.11
total de l'actif	CHF 2'712'343'976.17	2'718'335'006.52

Passifs

	2015	2014
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 88'002'168.12	132'474'466.82
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 1'510'000'000.00	1'510'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 81'131'767.19	75'355'506.48
provisions (nature 24)	CHF 6'759'684.82	5'137'636.59
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 20'787'575.81	29'220'672.79
fortune nette (nature 29)	CHF 1'005'662'780.23	966'146'723.84
total du passif	CHF 2'712'343'976.17	2'718'335'006.52

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à CHF 337'204'675.40

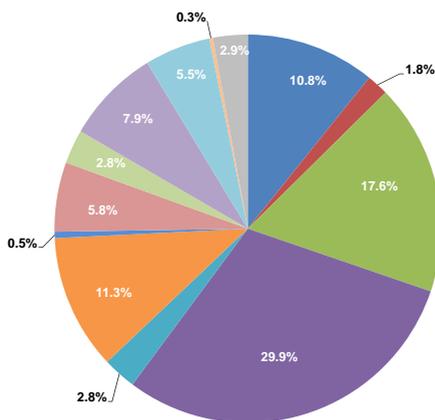
2.2.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

en francs

GROUPES SPÉCIFIQUES	DÉPENSES BRUTES	RECETTES DIVERSES	SUBVENTIONS	DÉPENSES NETTES (PF+PA)	%
1 Logements	14'581'430.08		271'741.00	14'309'689.08	10.8%
2 Industrie, artisanat, commerce	2'399'552.09	1'537.45		2'398'014.64	1.8%
3 Écoles publiques	23'304'586.97			23'304'586.97	17.6%
4 culture et loisirs	41'522'712.07		1'900'810.08	39'621'901.99	29.9%
5 sports	3'690'511.71			3'690'511.71	2.8%
6 social	15'091'481.19		192'270.30	14'899'210.89	11.3%
7 sécurité publique	701'586.18	2'578.60		699'007.58	0.5%
8 hygiène et salubrité publique	9'471'203.78	1'314'383.90	514'288.40	7'642'531.48	5.8%
9 Aménagement du domaine privé vg	3'758'659.69		8'400.00	3'750'259.69	2.8%
10 Aménagement du domaine public	14'159'071.23	3'658'868.20	760.00	10'499'443.03	7.9%
11 Administration générale	7'295'310.60		6'000.00	7'289'310.60	5.5%
12 Planification de l'aménagement local	396'194.27			396'194.27	0.3%
13 Acquisitions de terrains	3'837'218.85			3'837'218.85	2.9%
total pages bleues	140'209'518.71	4'977'368.15	2'894'269.78	132'337'880.78	100.0%
1) hors pages bleues		104'045.00		-104'045.00	
2) hors pages bleues	2.00			2.00	
3) hors pages bleues	1.00	1.00		-	
4) hors pages bleues		1.00		-1.00	
total hors pages bleues	3.00	104'047.00	-	-104'044.00	
total présentation générale	140'209'521.71	5'081'415.15	2'894'269.78	132'233'836.78	
			dépenses PA nettes	105'685'740.74	
			dépenses PF nettes	26'548'096.04	
1) Remboursement partiel du prêt consenti à la Fondation des parkings concernant le parking du Prieuré				-104'045.00	
2) correction sur immobilisation				2.00	
3) reclassement immobilisation				-1.00	
3) reclassement immobilisation				1.00	
4) cession d'immobilisation				-1.00	
				-104'044.00	

Le détail des investissements se trouve dans la brochure «comptes 2015 par service».

FIGURE 2 : INVESTISSEMENTS 2015 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE



2.2

- 1 Logement
- 2 Industrie, artisanat, commerce
- 3 Écoles publiques
- 4 culture et loisirs
- 5 sports
- 6 social
- 7 sécurité publique
- 8 hygiène et salubrité publique
- 9 Aménagement du domaine privé vg
- 10 Aménagement du domaine public
- 11 Administration générale
- 12 Planification de l'aménagement local
- 13 Acquisitions de terrains

2.2.4 INVESTISSEMENTS

comptes des investissements (en millions de francs)

en 2015, les investissements nets se sont élevés à 132.2 mios, supérieurs de 1.7% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2006 et leur taux de réalisation.

	COMPTES	BUDGET	TAUX DE RÉALISATION %
2006	91.5	110.0	83.2%
2007	73.9	100.0	73.9%
2008	66.1	95.0	69.7%
2009	103.8	95.0	109.3%
2010	104.1	95.0	111.2%
2011	128.9	95.0	135.7%
2012	152.7	100.0	152.7%
2013	102.6	110.0	92.3%
2014	123.4	130.0	94.9%
2015	132.2	130.0	101.8%
2006-2015	1'079.2	1060.0	101.8%

en 2015, les investissements ont été supérieurs au montant budgété. Les principales dépenses d'investissements 2015 ont porté sur les travaux au carré vert, le périmètre de chandieu, la rénovation de l'Alhambra, l'acquisition de l'ancien manège et la rénovation des écoles des crottes et des crêtes-de-champel.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'079.2 mios, soit une moyenne annuelle de 107.9 mios et un taux de réalisation de 101.8%.

crédits extraordinaires votés en 2015

durant l'année 2015, le conseil municipal, sur proposition du conseil administratif, a voté 128.1 mios nets de nouveaux crédits extraordinaires. 2015 connaît un montant total voté en adéquation avec le montant total annuel d'investissement défini par le conseil municipal.

ces crédits concernent :

Le patrimoine administratif 125,0 mios
Le patrimoine financier 3,1 mios

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits extraordinaires votés a été la suivante:

	CRÉDITS VOTÉS
2006	51
2007	76
2008	178
2009	101
2010	207
2011	220
2012	116
2013	204
2014	245
2015	128
2006-2015	1'526

La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 153 mios. Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.

Neutralisation faite du crédit de rénovation du MAH, refusé en référendum populaire le 28 février 2016.

engagements futurs et fonctionnement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2015 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la ville de Genève.

2.2

Au cours de l'année 2015, le conseil municipal a voté pour 128.1 mios nets de nouveaux crédits d'investissements. Dans le même temps, les dépenses d'investissements ont été légèrement supérieures aux montants déterminés lors du vote du budget 2015.

corollaire, le total des engagements qui s'élevait, au 31 décembre 2014, à un niveau de 720 mios, s'inscrit en stabilité, pour atteindre, au 31 décembre 2015, 707 mios.

une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer l'évolution de ces engagements au 31 décembre de chaque année :

	ENGAGEMENTS	VARIATIONS (N / N-1)
2006	290	- 44
2007	317	+ 27
2008	440	+ 123
2009	423	- 19
2010	482	+ 59
2011	566	+ 84
2012	513	- 53
2013	598	+ 85
2014	720	+ 122
2015	707	- 13

Au 31 décembre 2015, la situation se résume de la manière suivante:

	MONTANT EN MIOS	INCIDENCE BUDGÉTAIRE ANNUELLE (ANNUITÉS)
crédits votés en 2015	128	12
crédits à l'examen des commissions	100	6
total	228	18

Financement des investissements en 2015

La structure du financement des investissements en 2015 s'est présentée comme suit :

(en millions de francs)	COMPTES	BUDGET
Amortissements	86,4	84,5
excédent de revenus/charges	39,5	0,0
Autofinancement	125,9	84,5
investissement nets	132,2	130,0
excédent / insuffisance de financement	- 6,3	- 45,5
taux d'autofinancement	95,2%	65,0%

Le taux d'autofinancement est à nouveau inférieur à 100 %, ce qui signifie que l'année 2015 se boucle sur une insuffisance de financement.

taux d'autofinancement réalisés entre 2006 et 2015

	AUTOFINANCEMENT
2006	157%
2007	237%
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%
2012	50%
2013	41%
2014	76%
2015	95%

variation de la fortune de la ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2015 de 39,5 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2015, à 1'005'662'780.23 francs.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

■ Investissements
■ Financement

2.2

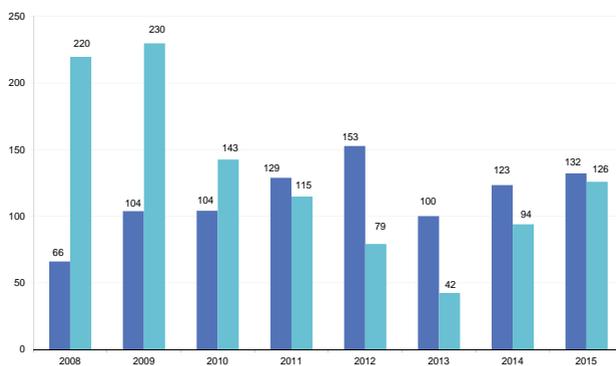
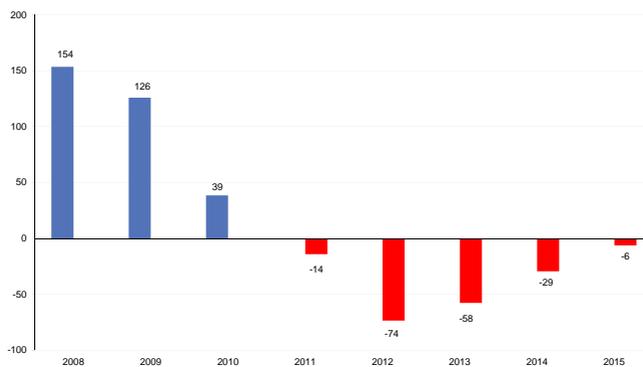


FIGURE 4 : EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

■ excédent
■ insuffisance



2.2.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

en francs

Amortissements fonctionnement		Amortissements pages bleues	
AMORTISSEMENTS SELON IMMOBILISATION	GROUPES SPÉCIFIQUES	A CHARGE DES FONDS SPÉCIAUX	AMORTISSEMENTS PAGES BLEUES
2'670'039.70	1 Logements	46'614.38	2'716'654.08
3'871'574.04	2 Industrie, artisanat, commerce		3'871'574.04
12'838'584.25	3 écoles publiques		12'838'584.25
21'583'769.77	4 culture et loisirs		21'583'769.77
5'905'534.06	5 sports		5'905'534.06
3'466'307.96	6 social		3'466'307.96
2'990'447.08	7 sécurité publique		2'990'447.08
3'989'453.86	8 hygiène et salubrité publique		3'989'453.86
4'149'770.09	9 Aménagement du domaine privé vg		4'149'770.09
17'669'017.07	10 Aménagement du domaine public		17'669'017.07
6'955'587.10	11 administration générale		6'955'587.10
123'000.00	12 Planification de l'aménagement local		123'000.00
161'239.40	13 acquisitions de terrains		161'239.40
34'285.72	14 opérations financières		34'285.72
86'408'610.10		46'614.38	86'455'224.48
81'668'011.43	PA		81'668'011.43
4'740'598.67	PF	46'614.38	4'787'213.05

Le détail des amortissements se trouve dans la brochure « comptes 2015 par service ».

2.3 ANALYSE PAR CHAPITRE

2.3.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes révèlent une excellente maîtrise des charges. Le dépassement marginal de 3,3 mios (+0,3%) est imputable en totalité à des charges non monétaires (amortissements et écritures compensées par des revenus équivalents). En comparaison avec les comptes 2014, les charges nettes 2015 s'inscrivent en augmentation de 2,5%.

s'agissant des revenus, ils sont constitués à 76,4% de revenus fiscaux. En 2015, le produit des impôts se révèle quelque peu supérieur aux montants budgétés (+16,2 mios), si l'on tient compte des correctifs liés aux années antérieures d'un montant de 33,9 mios de francs, on constate que la production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est inférieure aux estimations portées au budget de fonctionnement de 17,7 mios de francs. Dans le même temps, la taxe professionnelle atteint 120,0 mios de francs, conformément au budget voté. Une analyse détaillée des rentrées fiscales est proposée sous une section spécifique, intitulée évolution de la fiscalité. Les autres revenus dépassant le budget à hauteur de 26,6 mios de francs, les revenus nets 2015 se sont avérés bien supérieurs au budget (+42,9 mios de francs, soit +3,8%).

2.4

enfin, le niveau des investissements nets réalisés en 2015 s'élève à 132,2 mios, supérieur de 2,3 mios par rapport au montant inscrit dans le budget. Ces éléments sont repris en détail sous le point 5. Les investissements sont quasiment autofinancés. Les comptes 2015 révèlent une insuffisance de financement de 6,3 mios bien que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 45,5 mios.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2015 comparé au budget 2015 et aux comptes 2014

en millions de francs		C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
revenus								
impôts	(chapitre 40)	897,0	880,8	865,6	+ 16,2	+ 1,8%	+ 31,4	+ 3,6%
revenus des biens	(chapitre 42)	178,5	168,7	161,8	+ 9,8	+ 5,8%	+ 16,7	+ 10,3%
revenus divers	(chapitre 43)	57,1	47,9	57,1	+ 9,2	+ 19,3%	0,1	0,1%
parts et contributions	(chapitre 44)	1,9	1,6	1,7	+ 0,3	+ 18,0%	+ 0,2	+ 9,1%
dédommagements de coll. publiques	(chapitre 45)	30,7	28,1	30,7	+ 2,6	+ 9,2%	0,0	+ 0,1%
subventions et allocations	(chapitre 46)	12,9	12,0	13,8	+ 0,9	+ 8,0%	- 0,9	- 6,4%
subventions redistribuées	(chapitre 47)	6,4	2,8	1,0	+ 3,7	+ 133,5%	+ 5,4	+ 526,7%
total		1'184,6	1'141,8	1'132,3	+ 42,9	+ 3,8%	+ 52,4	+ 4,6%
charges								
charges de personnel	(chapitre 30)	471,5	473,6	459,5	- 2,1	- 0,4%	+ 12,0	+ 2,6%
biens, services et marchandises	(chapitre 31)	207,6	205,6	201,1	+ 2,0	+ 1,0%	+ 6,5	+ 3,2%
intérêts passifs	(chapitre 32)	23,3	24,5	20,9	- 1,2	- 5,1%	+ 2,4	+ 11,5%
pertes sur débiteurs	(chapitre 33)	15,1	14,5	21,2	+ 0,6	+ 3,9%	- 6,1	- 28,8%
contributions à d'autres collectivités	(chapitre 34)	33,1	36,5	34,5	- 3,4	- 9,4%	- 1,4	- 4,2%
dédommagements à des coll. publ.	(chapitre 35)	55,7	52,5	52,0	+ 3,2	+ 6,0%	+ 3,7	+ 7,2%
subventions et allocations à des tiers	(chapitre 36)	245,8	247,2	248,1	- 1,5	- 0,6%	- 2,3	- 0,9%
subventions redistribuées	(chapitre 37)	6,4	2,8	1,0	+ 3,7	+ 133,5%	+ 5,4	+ 526,7%
attribution à des financements spéciaux	(chapitre 38)	0,3	0,0	0,0	+ 0,3	-	+ 0,3	-
total		1'058,7	1'057,3	1'038,3	+ 1,5	+ 0,1%	+ 20,4	+ 2,0%
amortissements et investissements								
amortissements ordinaires et extraordinaires		86,4	84,5	79,0	+ 1,9	+ 2,2%	+ 7,4	+ 9,4%
investissements nets		132,2	130,0	123,4	+ 2,3	+ 1,8%	+ 8,9	+ 7,2%
comptes de fonctionnement et de financement								
excédent des comptes de fonctionnement		39,5	0,0	14,9		-		-
excédent/insuffisance de financement		- 6,4	- 45,5	- 29,4		-		-

2.3.2 ÉCARTS PAR CHAPITREsynthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2015
(en millions de francs)**Écarts sur les revenus****revenus fiscaux**

impôts personnes morales	+22.2 mios
dont +37,4 mios de report d'années précédente	
Fonds de péréquation PM	-2.0 mios
impôts personnes physiques	-4.1 mios
dont -3,4 mios de report années précédentes	

Autres revenus

revalorisation actions BCGE	+6.9 mios
prestations pers. investissements	+3.3 mios
« frais de routes » (compensés)	+2.2 mios
contributions reçues MAH et MHN	+ 2.2 mios
Revenus de gratuités (compensés)	+ 2.0 mios
Accord extra-judiciaire	+ 1.8 mio
Loyers PF	+ 1,5 mio
Loyers PA	+1.4 mio
taxe chantiers	-4.6 mios

écarts sur les charges**provisions**

génie civil	+1.9 mio
reliquat centimes additionnels	+1.4 mio
direction patrimoine bâti	-2.7 mios

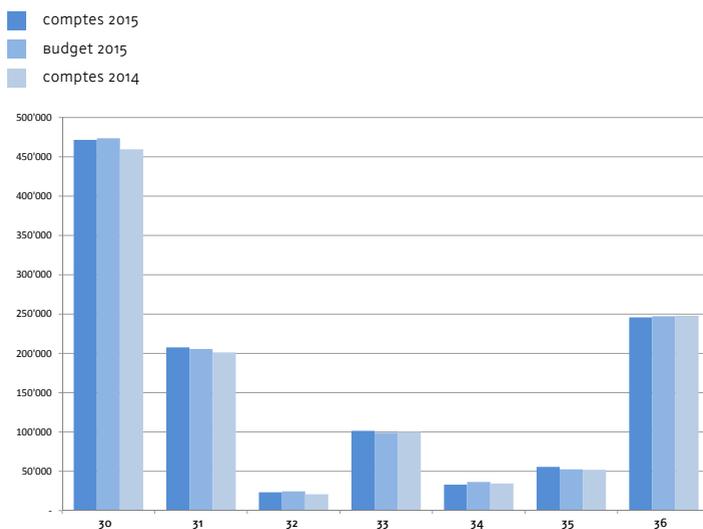
pertes

direction patrimoine bâti	+2.4 mios
centimes additionnels	-2.2 mios

Autres charges

gratuités	+2.0 mios
salaires auxiliaires	+6.4 mios
salaires employé-e-s	- 5.2 mios
entretien bâtiments C-DPBA	+ 3.0 mios
amortissements	+1.9 mio
Aménagements expos, maquettes	+1.3 mio
subvention petite enfance	- 2.2 mios
compensation comm. frontalières	-3.4 mios

FIGURE 5: COMPTES 2015, BUDGET 2015 ET COMPTES 2014, EN MILLIERS DE FRANCS



2.4

- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 Intérêts passifs
- 33 Amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées

Analyse des principaux écarts des revenus

chapitre 40 : impôts (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
897.0	880.8	865.6	+ 16.2	+ 1.8%	+ 31.4	+ 3.6%

Les écarts entre les comptes 2015 et, respectivement, le budget 2015 et les comptes 2014 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

en millions de francs	C 2015	(B 2015)	(C 2014)
400 impôts sur le revenu et la fortune (PP)	602.1	+ 22.2	+ 44.1
401 impôts sur le bénéfice et le capital (PM)	155.7	- 4.1	- 15.4
406 impôts sur les chiens	0.4	+ 0.1	- 0.0
408 fonds de péréquation financière intercommunale	18.8	- 2.0	+ 0.7
409 taxe professionnelle communale	120.0	+ 0.0	+ 2.0

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts dans le chapitre 2.3.3 évolution de la fiscalité en page 57 du présent rapport.

chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
178.5	168.7	161.8	+ 9.8	+ 5.8%	+ 16.7	+ 10.3%
-39.8	-37.9	-42.5	- revenus de gratuités			
138.7	130.8	119.3	+ 7.9	+ 6.1%	+ 19.4	+ 16.3%

Les revenus des biens sont supérieurs à la fois au budget 2015 et aux comptes 2014.

Les écarts entre les comptes 2015 et respectivement le budget 2015 et les comptes 2014 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

en millions de francs	C 2015	(B 2015)	(C 2014)
420 AVOIRS à vue	0.0	- 0.1	0.0
421 créances	2.4	- 0.7	+ 1.3
422 capitaux du patrimoine financier	1.5	+ 0.1	+ 0.2
423 immeubles du patrimoine financier	83.7	0.0	- 0.3
424 gains comptables sur placements patrimoine financier	6.9	+ 6.9	+ 6.9
426 participation permanente du patrimoine administratif	7.1	+ 1.3	+ 0.7
427 immeubles du patrimoine administratif	75.3	+ 1.3	+ 7.8
429 autres revenus	1.6	+ 1.1	+ 0.3

chapitre 42 : revenus des biens (suite)

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 6,9 mios pour les actions au porteur ecge
- + 1,9 mio pour les revenus liés aux prestations en nature (gratuités)
- + 1,5 mio pour les loyers du patrimoine financier
- + 1,4 mio pour les loyers du patrimoine administratif
- + 1,3 mio pour les redevances d'utilisation du domaine public
- + 1,1 mio pour l'encaissement de créances amorties
- + 1,1 mio pour le dividende télégénève SA
- - 0,8 mio pour les intérêts intercalaires
- - 4,6 mios pour les taxes chantier

2.4

chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
57.1	47.9	57.1	+ 9.2	+ 19.3%	+ 0.1	+ 0.1%
-3.1	-3.1	-2.9	- revenus de gratuités			
54.0	44.8	54.2	+ 9.2	+ 20.5%	- 0.2	- 0.3%

Les revenus divers sont en nette hausse par rapport au budget 2015, et en légère baisse par rapport aux comptes 2014.

Les écarts entre les comptes 2015 et respectivement du budget 2015 et des comptes 2014 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2015	(B 2015)	(C 2014)
431	émoluments administratifs	2.2	0.0	+ 0.2
434	redevances d'utilisation et prestations de service	27.6	+ 0.2	- 2.7
435	ventes de marchandises	3.1	- 0.3	- 0.1
436	dédommagements de tiers	10.6	+ 3.1	+ 0.6
437	amendes	2.3	- 0.1	+ 0.3
438	prestations effectuées par le personnel (invest.)	7.1	+ 3.3	+ 0.9
439	autres contributions	4.3	+ 3.1	+ 1.0

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 3.3 mios pour les prestations du personnel en faveur des investissements
- + 2.2 mios pour des contributions reçues par le MAH et le MHN
- + 1.8 mio pour un accord extrajudiciaire
- + 0.8 mio pour des préfinancements de tiers
- + 0.6 mio pour un dédommagement reçu au BCA
- - 0.7 mio pour les interventions sis

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

chapitre 44 : parts et contributions (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
1.9	1.6	1.7	+ 0.3	+ 18.0%	+ 0.2	+ 9.1%

Les parts et contributions sont liées aux rétrocessions cantonales au sis des participations des assurances aux frais de prévention et au produit des droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques. L'écart constaté avec le budget provient à part égale de ces deux éléments.

chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
30.7	28.1	30.7	+ 2.6	+ 9.2%	0.0	+ 0.1%

Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 routes, (budgétés à hauteur de 15.0 mios de francs, comptabilisés pour 17.2 mios de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du sis (10.8 mios) et du bibliobus (1.0 mio).

chapitre 46 : subventions acquises (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
12.9	12.0	13.8	+ 1.0	+ 8.0%	- 0.9	- 6.4%

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 0.5 mio de subvention cantonale à la BGE
- + 0.4 mio de dons non budgétés au SEVE

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6841

Analyse des principaux écarts des charges

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
471.5	473.6	459.5	- 2.1	- 0.4%	+ 12.0	+ 2.6%

Les charges de personnel présentent un non-dépensé par rapport au budget de 2.1 mios de francs.

2.4

Les écarts entre les comptes 2015 et, respectivement, le budget 2015 et les comptes 2014 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2015	(B 2015)	(C 2014)
300	Autorités et commissions	1.6	- 0.5	- 0.2
301	traitement du personnel	372.5	+ 1.8	+ 9.7
303	Assurances sociales	32.5	- 0.6	+ 1.4
304	caisse de pensions et prévoyance	46.5	- 1.2	+ 1.3
305	Assurances maladie et accident	8.0	- 0.6	+ 0.2
306	prestations en nature	2.4	- 0.2	+ 0.3
307	prestations aux pensionnés	2.5	- 0.4	+ 0.2
308	personnel intérimaire	1.9	+ 0.4	- 0.6
309	Autres charges de personnel	3.6	- 0.8	- 0.3

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 6.4 mios pour les salaires du personnel auxiliaire
- + 0.9 mio pour les heures supplémentaires
- + 0.9 mio pour les indemnités
- + 0.7 mio pour le personnel intérimaire
- + 0.3 mio pour l'allocation enfants
- - 0.4 mio pour les frais de formation
- - 0.5 mio pour les jetons de présence du conseil municipal
- - 0.5 mio pour les cotisations assurances accident
- - 0.8 mio pour la réadaptation professionnelle
- - 0.9 mio pour les cotisations CAP
- - 1.0 mio pour les primes de fidélité (13ème salaire)
- - 5.2 mios pour les salaires des fonctionnaires, y compris gel des postes vacants (13.0 mios)

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)

Proposition: comptes 2015

chapitre 31 : biens, services et marchandises (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
207.6	205.6	201.1	+ 2.0	+ 1.0%	+ 6.5	+ 3.2%

Les écarts entre les comptes 2015 et, respectivement, le budget 2015 et les comptes 2014 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2015	(B 2015)	(C 2014)
310	fournitures de bureau	9.9	+ 0.9	+ 0.2
311	mobilier, machines, véhicules	5.6	- 0.8	- 0.8
312	eau, énergie, combustible	22.8	+ 1.1	+ 0.9
313	achats de fournitures et marchandises	13.5	- 0.9	+ 0.2
314	entretien des immeubles par des tiers	68.9	+ 2.5	+ 4.5
315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.3	- 0.9	- 0.1
316	loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.1	0.0	- 0.4
317	dédommagements	2.4	- 0.5	- 0.2
318	honoraires et prestations de service	61.2	+ 0.8	+ 2.0
319	frais divers	1.8	- 0.3	+ 0.1

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 3.0 mios pour les charges d'entretien des bâtiments C-DPBA
- + 1.3 mio pour les aménagements d'exposition
- + 1.1 mio pour les frais d'achat d'eau
- + 0.8 mio pour les frais d'annonces publicitaires
- - 0.8 mio pour les charges d'entretien C-DS1C
- - 0.9 mio pour les charges d'entretien des routes
- - 1.0 mio pour les achats de fournitures
- - 1.2 mio pour les honoraires divers et établissement de projet

chapitre 32 : intérêts passifs (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
23.3	24.5	20.9	- 1.2	- 5.1%	+ 2.4	+ 11.5%

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

L'évolution des taux courts s'est avérée plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. Il aura fallu attendre quelques temps pour que les taux négatifs introduits par la banque nationale suisse le 15 janvier 2015 soient effectifs sur le marché secondaire. Relevons qu'un montant de 4.1 mios de francs a été provisionné en 2015, certaines contreparties estimant que les taux négatifs ne leur sont pas applicables.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6843

chapitre 33 : pertes sur débiteurs (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
15.1	14.5	21.2	+ 0.6	+ 3.9%	- 6.1	- 28.8%

L'augmentation du reliquat de 19.6 mios de francs justifie l'augmentation de la provision y relative de près de 5.9 mios de francs. cette augmentation est quelque peu réduite par des pertes effectives sur les centimes additionnels inférieures aux prévisions.

2.4

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

provisions

en millions de francs

- service du génie civil + 1.9
- reliquat centimes additionnels + 1.4
- direction du patrimoine bâti - 2.7

pertes effectives

- direction du patrimoine bâti + 2.4
- centimes additionnels - 2.2

chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
33.1	36.5	34.5	- 3.4	- 9.4%	- 1.4	- 4.2%

éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleurs/euses frontaliers/ères imposé-e-s à la source. En 2015, le montant comptabilisé, 31.8 mios, s'est avéré inférieur aux estimations du canton portées au budget (34.5 mios).
- Les charges relatives à la nouvelle péréquation intercommunale se sont montées à 2.0 mios de francs en 2015.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)

Proposition: comptes 2015

chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
55.7	52.5	52.0	+ 3.2	+ 6.0%	+ 3.7	+ 7.2%

Les écarts entre les comptes 2015 et, respectivement, le budget 2015 et les comptes 2014 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

en millions de francs	C 2015	(B 2015)	(C 2014)
350 dédommagements versés à la confédération	0.0	0.0	0.0
351 dédommagements versés au canton	41.2	+ 2.9	+ 2.0
352 dédommagements versés à des communes	14.5	+ 0.3	+ 1.7

Éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 2.2 mios pour les « frais de police », compensés par une différence de revenus équivalente (« frais de routes »)
- + 0.5 mio pour les frais de perception versés au canton
- + 0.2 mio pour les frais de fonctionnement du GIAP

chapitre 36 : transfert à des tiers : subventions et allocations (en millions de francs)

C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15		ÉCART C15-C14	
245.8	247.2	248.1	- 1.5	- 0.6%	- 2.3	- 0.9%
-43.0	-41.0	-45.4	- gratuités			
202.8	206.2	202.7	- 3.4	- 1.7%	+ 0.2	+ 0.1%

Les écarts entre les comptes 2015 et respectivement le budget 2015 et les comptes 2014 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit:

en millions de francs	C 2015	(B 2015)	(C 2014)
360 subventions confédération	0.5	0.0	0.0
361 subventions aux cantons	11.1	+ 0.3	+ 0.1
363 subventions à des propres établissements	6.3	0.0	0.0
364 subventions à des sociétés d'économies mixtes	2.0	- 0.3	- 0.4
365 subventions à des institutions privées	203.7	- 1.6	- 2.3
366 subventions à des personnes physiques	16.8	+ 0.3	+ 0.5
367 subventions à des institutions étrangères	5.4	0.0	- 0.2

Éléments d'explication (par rapport au budget 2015)

- + 2.0 mios pour les subventions relatives à des prestations en nature (gratuités)
- + 0.2 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service social
- - 0.7 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service des sports
- - 2.2 mios pour les subventions monétaires octroyées par le service de la petite enfance

2.3.3 ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

Les recettes fiscales de la ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2015, 75,7% du total des revenus contre 76,4% aux comptes 2014. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle instructive.

en millions de francs	C 2015	B 2015	C 2014	ÉCART C15-B15	ÉCART C15-C14		
revenus							
personnes physiques	602.1	579.9	558.0	+22.2	+3.8%	+44.1	+7.9%
Personnes morales	155.7	159.8	171.1	-4.1	-2.5%	-15.4	-9.0%
Impôts sur les chiens	0.4	0.3	0.4	+0.1	+18.3%	0.0	-10.1%
Fonds de péréquation pers. morales	18.8	20.8	18.1	-2.0	-9.5%	+0.7	+4.1%
sous total t	777.0	760.8	747.5	+16.2	+2.1%	+29.5	+3.9%
taxe professionnelle	120.0	120.0	118.1	+0.0	+0.0%	+2.0	+1.7%
total (revenus)	897.0	880.8	865.6	+16.2	+1.8%	+31.4	+3.6%
charges							
Rétrocession aux communes frontalières françaises	31.1	34.5	32.0	-3.4	-9.9%	-1.0	-3.0%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	9.8	12.0	10.9	-2.2	-18.0%	-1.0	-9.6%
sous total t	40.9	46.5	42.9	-5.6	-12.0%	-2.0	-4.7%
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1.2	1.8	1.3	-0.5	-30.2%	-0.1	-6.8%
sous total t1	42.2	48.3	44.2	-6.1	-12.7%	-2.1	-4.7%
Frais de perception impôts	22.4	21.8	21.1	+0.5	+2.4%	+1.3	+6.2%
total (charges)	64.5	70.1	65.3	-5.6	-8.0%	-0.8	-1.2%
revenus nets	832.5	810.7	800.3	+21.8	+2.7%	+32.2	+4.0%

2.4

depuis l'introduction du système postnumerando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le département cantonal des finances (DF). A ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondants aux correctifs liés aux productions effectives telles qu'estimées à ce jour pour les années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer a posteriori, année après année, les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

2015 est la sixième année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques acceptée par le peuple en 2009. L'estimation pour l'année 2015 est basée sur les taxations 2013 et 2014 définitives ainsi que les déclarations 2014 reçues et encore non traitées.

une première lecture des résultats fiscaux 2015 révèle que les impôts « personnes physiques » sont supérieurs aux montants budgétés (+3.7%). Les impôts « personnes morales » sont dans une situation contraire (-2.6%). Toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs liés aux années antérieures.

- Le montant comptabilisé des impôts « personnes physiques » pour l'année 2015 est supérieur au budget de 22.2 mios. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme positive de 37.4 mios. En ne considérant que l'estimation concernant l'année 2015, le produit de l'impôt « personnes physiques » est ainsi inférieur au budget à hauteur de 15.2 mios. Les prévisions portées au budget se sont, pour l'instant, avérées donc plus optimistes que la réalité. Les explications de cet écart sont doubles. tout d'abord, la production de l'imposition au barème ordinaire a été estimée bien en deça des prévisions, à 426.1 mios au lieu de 455.6 mios attendus (-29.5 mios). Le département cantonal des finances s'attend à une stagnation des impositions au barème ordinaire entre 2014 et 2015. dans le même temps, la production de l'impôt à la source s'est avérée supérieure aux montants budgétés (+14.3 mios).

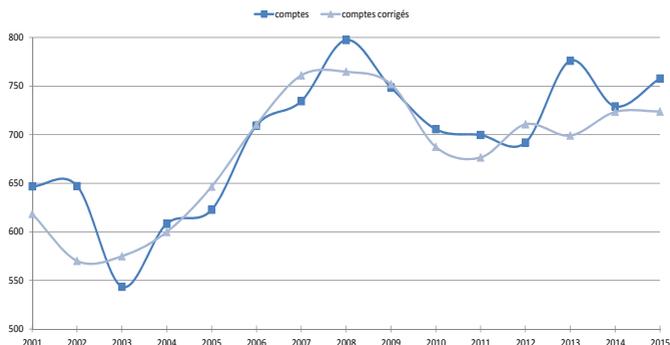
évolution de la fiscalité (suite)

- La production estimée aux comptes 2015 concernant les impôts « personnes morales » est, quant à elle, inférieure au budget. Elle atteint 155,7 mios, soit 4,1 mios inférieure au budget, dont -3,5 mios de correctifs liés à des années antérieures. L'écart concernant seulement l'année 2015 est ainsi négatif à hauteur de 0,6 mio. A noter que l'estimation 2014, dont le montant avait surpris lors des comptes 2014, a été revue en baisse de 9,2 mios.

La production comptabilisée en 2015 de la taxe professionnelle quant à elle est au niveau des prévisions budgétaires. Rappelons que par son mode d'imposition *praenumérando* bisannuel, la taxe se base sur les années antérieures.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » atteignent 9,8 mios. A relever que le reliquat fiscal progresse encore. Il atteint désormais 363,0 mios, en augmentation de 4,6 mios. Comme le 30 % de ce montant est porté en provision, il engendre la comptabilisation d'une charge de 1,4 mio en augmentation de la provision.

FIGURE 6 : PRODUCTION « CENTIMES ADDITIONNELS »



Les montants comptabilisés aux comptes 2015 sont de 5,7 mios inférieurs aux estimations correspondantes effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: comptes 2015

6847

production « centimes additionnels » (suite)

La valeur de production d'un centime additionnel en 2015 a été la suivante :

- en comparaison avec le budget 2015

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2015	13'233'536.00	3'422'477.85	16'656'013.84
budget 2015	12'745'384.62	3'511'736.26	16'257'120.88
différence	+ 488'151.38	- 89'258.42	+ 398'892.97
différence en %	3.8%	-2.5%	2.5%

2.4

- en comparaison avec les comptes 2014

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2015	13'233'536.00	3'422'477.85	16'656'013.84
comptes 2014	12'263'624.00	3'760'179.03	16'023'803.03
différence	+ 969'912.00	- 337'701.19	+ 632'210.81
différence en %	7.9%	-9.0%	3.9%

2.4 GESTION HÔTELIÈRE

2.4.1 SWISSÔTEL GENÈVE MÉTROPOLÉ

Les résultats enregistrés en 2015 par le swissôtel genève métropole, bien que positifs, ont encore souffert de la morosité du climat des affaires dans le secteur de l'hôtellerie de luxe en suisse et à genève. Le chiffre d'affaires est en très légère progression par rapport à 2014. L'hôtel a continué de souffrir de son positionnement sur la clientèle d'affaires. En effet, les entreprises ont ajusté à la baisse leurs standards lorsque leur-e-s employé-e-s voyagent, favorisant les établissements 3 et 4 étoiles au détriment des hôtels 5 étoiles. Par ailleurs, le segment de la clientèle touristique a subi une diminution, probablement liée au niveau élevé du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain.

Les charges ont également progressé dans les mêmes proportions que les revenus.

L'exercice 2015 se boucle avec un bénéfice stable à 1.0 mio. ce résultat tient compte de 2.6 mios d'amortissement de matériel, de mobilier et des équipements de l'hôtel, ainsi que des intérêts versés à la ville de genève, à hauteur de 0.8 mio. L'exploitation de l'hôtel métropole engendre ainsi des revenus aux comptes de fonctionnement de la ville de genève pour 1.8 mio de francs.

Comptes de résultat comparés 2015-2014

en milliers de francs	2015		2014	
Produits d'exploitation			19'259.0	19'248.3
Charges d'exploitation				
marchandises et frais généraux	14'154.5		14'025.6	
entretien et maintenance	751.5	14'906.0	713.5	14'739.1
Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements		4'353.0		4'509.2
Amortissements		2'603.1		2'795.0
Intérêts versés à la ville		779.2		705.5
Bénéfice net d'exploitation		970.7		1'008.7

Bilans comparés 2015-2014

ACTIF en milliers de francs	2015	2014	PASSIF	2015	2014
Total	52'378.6	52'903.1	Total	52'378.6	52'903.1
Immobilisations	49'381.4	50'309.5	Exigible à long et moyen terme	49'373.6	49'324.1
terrains	1'001.7	1'001.7	ville compte d'investissements	49'373.6	49'324.1
bâtiments, mobilier, matériel	48'379.4	49'302.3			
Stock marchandises et fournitures	370.7	379.2	Exigible à court terme	2'034.3	2'570.3
marchandises	230.4	232.6			
Fournitures, combustibles	140.3	146.6			
Réalisable et disponible	2'626.5	2'214.4			
Actifs transitoires	105.4	94.9			
débiteurs, dépôts de garantie	676.1	640.5			
Liquidités	1'845.0	1'479.0	Bénéfice de l'exercice	970.7	1'008.7

2.4.2 RESTAURANT DU PARC DES EAUX-VIVES

Le restaurant du parc des eaux-vives a également souffert en 2015. Le chiffre d'affaires diminue quelque peu pour atteindre 4,5 millions de francs en 2015. Dans le même temps, les charges ont légèrement augmenté. Au final, les comptes sont déficitaires à hauteur de 270'000 francs. La marche des affaires au restaurant du parc des eaux-vives est très saisonnière, et à cet égard tributaire des conditions météorologiques.

En tenant compte de la charge d'intérêt relative aux investissements consentis par la ville de Genève dans cet édifice et versé par le restaurant du parc des eaux-vives, l'impact négatif sur les résultats de la ville de Genève est de 247'000 francs.

2.3

Comptes de résultat comparés 2015-2014

en milliers de francs	2015	2014
Produits d'exploitation	4'469.4	4'727.2
Charges d'exploitation		
marchandises et frais généraux	4'084.7	4'034.5
entretien et maintenance	166.9	195.9
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements	217.8	496.8
Amortissements	464.8	462.1
Intérêts	23.3	22.6
Bénéfice net / Perte nette d'exploitation	-270.3	12.1

Bilans comparés 2015-2014

ACTIF en milliers de francs	2015	2014	PASSIF	2015	2014
Total	1'757.5	1'915.6	Total	1'757.5	1'915.6
Immobilisations	922.8	1'360.8	Exigible à long et moyen terme	1'219.6	1'144.6
terrains			compte de liaison	1'219.6	1'144.6
bâtiments, mobilier, matériel	500.0	849.2			
immobilisations incorporelles	177.8	266.6			
immobilisations financières	245.0	245.0			
Stock marchandises et fournitures	194.5	211.3	Exigible à court terme	508.2	471.1
marchandises, fournitures, combustibles	194.5	211.3	créanciers divers	257.6	308.5
Réalisable et disponible	640.2	343.5	fournisseurs, passifs transitoires	250.6	162.6
Actifs transitoires	16.5	33.3			
débiteurs, dépôts de garantie	164.0	113.7	Bénéfice / Perte reportée	300.0	287.8
Liquidités	459.7	196.5	Bénéfice / Perte de l'exercice	-270.3	12.1

Le président. Je vous fais voter l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 39 oui contre 29 non.

Le président. Nous discuterons de cette proposition dès 20 h 30, comme cela avait été décidé.

10. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de la vente à l'Etat de Genève des deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7^e de la parcelle N^o 2646 et 4/35^e de la parcelle N^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs (PR-1178).

Introduction

Le plan d'aménagement N^o 27 399-55 au Petit-Saconnex a été adopté en 1982. Il prévoyait notamment l'école des Genêts qui a été construite en 1997 sur les parcelles N^{os} 1825, 1826, 2644 et 2645 dont la Ville de Genève est propriétaire. En lien avec les parcelles de l'école, la Ville de Genève est propriétaire de 2/7^e de la parcelle N^o 2646 et de 4/35^e de la parcelle N^o 3098, toutes deux formant un chemin d'accès, partie du chemin des Genêts, sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Les dernières parcelles non densifiées ont fait l'objet d'une demande pour la construction de plusieurs allées d'immeuble. Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a accordé, le 26 juin 2015, l'autorisation de construire DD 104 826 qui prévoit la réalisation d'environ 168 logements, dont une partie pour l'Etat de Genève.

Le projet de construction nécessite une mutation parcellaire globale qui implique que les chemins d'accès actuels soient supprimés. La Ville de Genève étant propriétaire de ces deux quotes-parts de dépendance, nous vous proposons de les vendre au Canton de Genève, lequel pourra utiliser les droits à bâtir en découlant aux fins de construire du logement social pérenne.

Exposé des motifs

Situation foncière

La Ville de Genève est propriétaire de deux parcelles N^{os} 2644 et 2645 de Genève Petit-Saconnex, parcelles principales auxquelles sont rattachées les deux quotes-parts des parcelles N^{os} 3098 et 2646, mêmes commune et section, formant le chemin des Genêts.

La parcelle N^o 2646 de Genève Petit-Saconnex, d'une surface de 532 m², dépendances, est constituées des quotes-parts suivantes:

- 1/7^e lié à la parcelle 2639, propriété de Steiner AG,
- 1/7^e lié à la parcelle N^o 2640, propriété de Steiner AG,
- 1/7^e lié à la parcelle N^o 2641, propriété de M. Kaestli,
- 1/7^e lié à la parcelle N^o 2642, propriété de M^{me} Broliet et MM. Lavizzari et Payot,
- 1/7^e lié à la parcelle N^o 2643, propriété de M^{me} Broliet, Broliet & Cie, MM. Lavizzari et Payot, Cotec, Jucker SA,
- 1/7^e lié à la parcelle N^o 2644, propriété de la Ville de Genève,
- 1/7^e lié à la parcelle N^o 2645, propriété de la Ville de Genève.

La parcelle N^o 3098 de Genève Petit-Saconnex, d'une surface de 363 m², dépendances, est constituée des quotes-parts suivantes:

- 1/5^e lié à la parcelle N^o 2598, propriété de Steiner AG,
- 1/5^e lié à la parcelle N^o 2600, propriété de Steiner AG,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2639, propriété de Steiner AG,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2640, propriété de Steiner AG,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2641, propriété de M. Kaestli,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2642, propriété de M^{me} Broliet et MM. Lavizzari et Payot,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2643, propriété de M^{me} Broliet, Broliet & Cie, MM. Lavizzari et Payot, Cotec, Jucker SA,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2644, propriété de la Ville de Genève,
- 2/35^e liés à la parcelle N^o 2645, propriété de la Ville de Genève,
- 1/5^e lié à la parcelle N^o 3096, propriété de M. Suarez Manrique de Lara.

Ces quotes-parts sont grevées de différentes servitudes de canalisation et de passage, en droit et en charge.

La Ville de Genève a construit, fin des années 1990, l'école primaire des Genêts sur les parcelles N^{os} 2644 et 2645 mentionnées ci-dessus ainsi que sur

les parcelles voisines N^{os} 1825 et 1826 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Toutes ces parcelles sont situées en zone 3 de développement.

Notice historique

Le 21 juillet 1982, un plan d'aménagement N° 27 399-55 a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce plan a déjà été partiellement réalisé par la construction des immeubles sis aux N^{os} 32 à 42 rue Maurice-Braillard et 2, 2bis chemin des Vignes ainsi que la construction de l'école primaire des Genêts.

Le dernier immeuble restant à réaliser doit être implanté sur les parcelles suivantes, toutes situées sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex:

- N^{os} 2597 et 2599, propriété de l'Etat de Genève,
- N^{os} 2598, 2600, 2639 et 2640, propriété de Karl Steiner SA,
- N° 2641, propriété de M. Jean-Daniel Kaestli,
- N° 2642, propriété de M^{me} Broliet, MM. Lavizzari et Payot,
- N^{os} 2643 et 3097, propriété de M^{me} Broliet, Broliet & Cie, MM. Lavizzari et Payot, Cotec, Jucker SA,
- N° 3096, propriété de M. Suarez Manrique de Lara (parcelle en cours de division pour former les nouvelles parcelles N^{os} 5638 et 5639),
- N^{os} 3098 et 2646, dépendances, chemin d'accès aux parcelles.

En 2009, une convention sous seing privé a été conclue entre les promoteurs de l'opération, l'Etat de Genève et la Ville de Genève prévoyant que les promoteurs s'engagent à construire 40% de logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007. En contrepartie, la Ville de Genève s'est engagée à radier la servitude de restriction de droits à bâtir grevant les fonds en sa faveur, ce qui a été accepté par votre Conseil en 2012 (cf. proposition PR-1001).

En février 2012, l'autorisation de construire a été déposée auprès des instances compétentes du Canton par les promoteurs et l'Etat de Genève.

Description de l'opération

L'autorisation de construire DD 104 826 a pour objet la réalisation du dernier bâtiment du plan d'aménagement de 1982. Elle a été accordée par le Canton en juin 2015 et est donc maintenant entrée en force.

Le début de chantier est planifié pour l'automne 2016.

Proposition: mutation parcellaire résiduelle au chemin des Genêts

Afin de mettre en œuvre ce projet, à la fin de l'année 2015, les dernières mutations parcellaires ont été mises en place. Dans ce cadre, les constructeurs ont constaté que la Ville de Genève, propriétaire de deux parts de dépendances dans les chemins d'accès, devait pouvoir réaliser les droits à bâtir correspondants.

La surface de ces quotes-parts correspond à un ratio de 193 m², soit à 2/7^e de 532 m² (estimés à 152 m²), et 4/35^e de 363 m² (estimés à 41 m²).

A l'échelle de l'ensemble du projet qui traite de 12 305 m² et prévoit la réalisation de plus de 165 logements, cette surface est minime et ne permet pas une réalisation autonome. Il convient donc de traiter la question de ces 193 m² rapidement.

Les constructeurs, soit pour eux la Direction de la planification et des opérations foncières du Canton, ont donc contacté les services municipaux afin de trouver une solution qui permette le démarrage du projet sans en retarder le planning.

La Ville de Genève n'étant pas partie dans ce projet qui arrive à bout touchant, la logique veut que les quotes-parts dont elle est propriétaire soient attribuées à l'un des constructeurs. L'option de les proposer au Canton de Genève permet de garantir la construction de logements sociaux pérennes. L'Etat remettra en effet les terrains à la Coopérative Lattitude pour la réalisation de logements HM.

La Ville de Genève a donc proposé au Canton le rachat de ces deux quotes-parts, au prix fixé par la directive PA/SI/001.05 de l'Office du logement dans sa dernière mise à jour du 15.10.2012, soit:

$688 \text{ francs} \times \text{IUS} (1,53) = 1052,64 \text{ francs} \times 193 \text{ m}^2 = 203\,159,52 \text{ francs}$
arrondis à 203 160 francs.

L'Etat de Genève a donné son accord par courriel du 29 février 2016. Comme il est d'usage, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Adéquation à l'Agenda 21

S'agissant d'une vente pour la réalisation de logements sociaux pérennes, elle correspond aux engagements de la Ville de Genève.

Estimation des coûts

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève.

Délai de réalisation

Les actes authentiques seront signés après le vote par votre Conseil.

Budget de fonctionnement

S'agissant d'une vente, elle n'entraîne aucune charge de fonctionnement.

Charges financières annuelles

S'agissant d'une vente, elle n'entraîne aucune charge financière.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du département des constructions et de l'aménagement, Unité opérations foncières.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève concernant la vente par la Ville de Genève à l'Etat de Genève de deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7^e de la parcelle N^o 2646 et 4/35^e de la parcelle N^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre à l'Etat de Genève les deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en

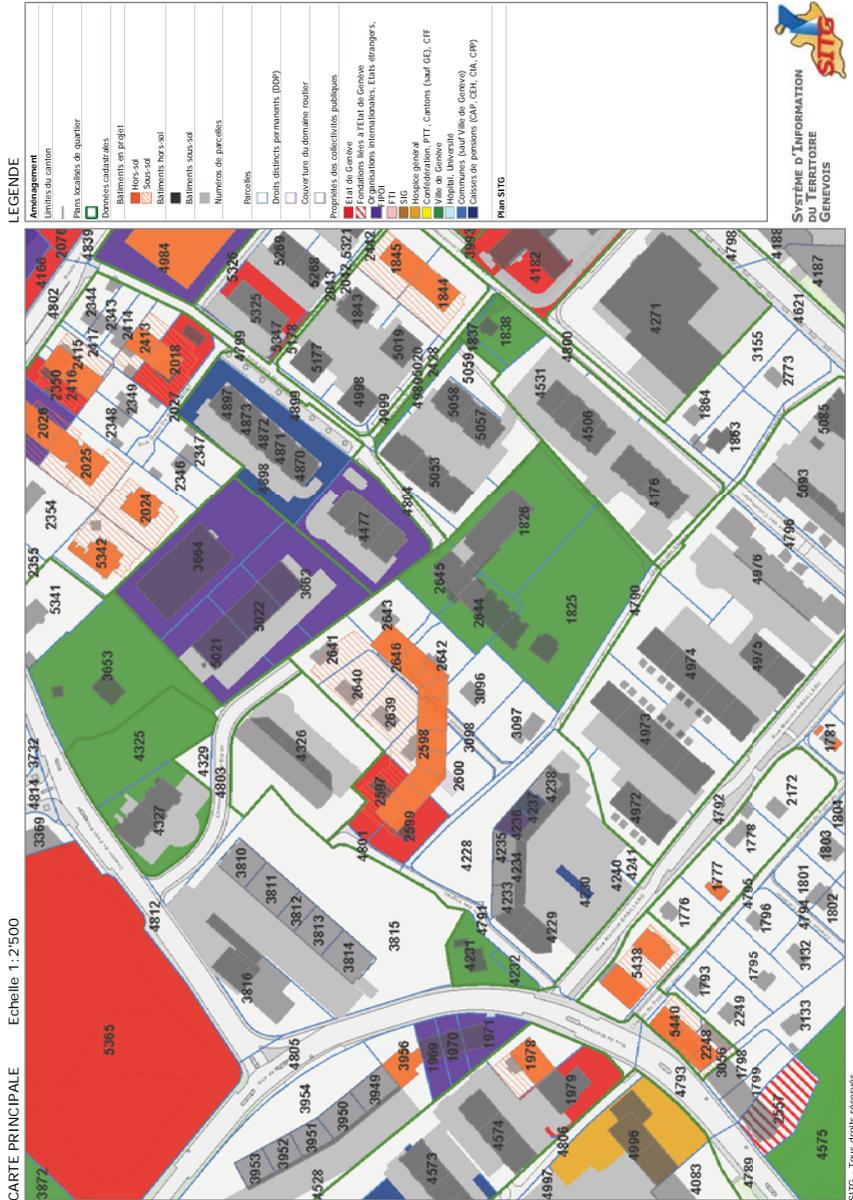
Proposition: mutation parcellaire résiduelle au chemin des Genêts

dépendance N^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7^e de la parcelle N^o 2646 et 4/35^e de la parcelle N^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs.

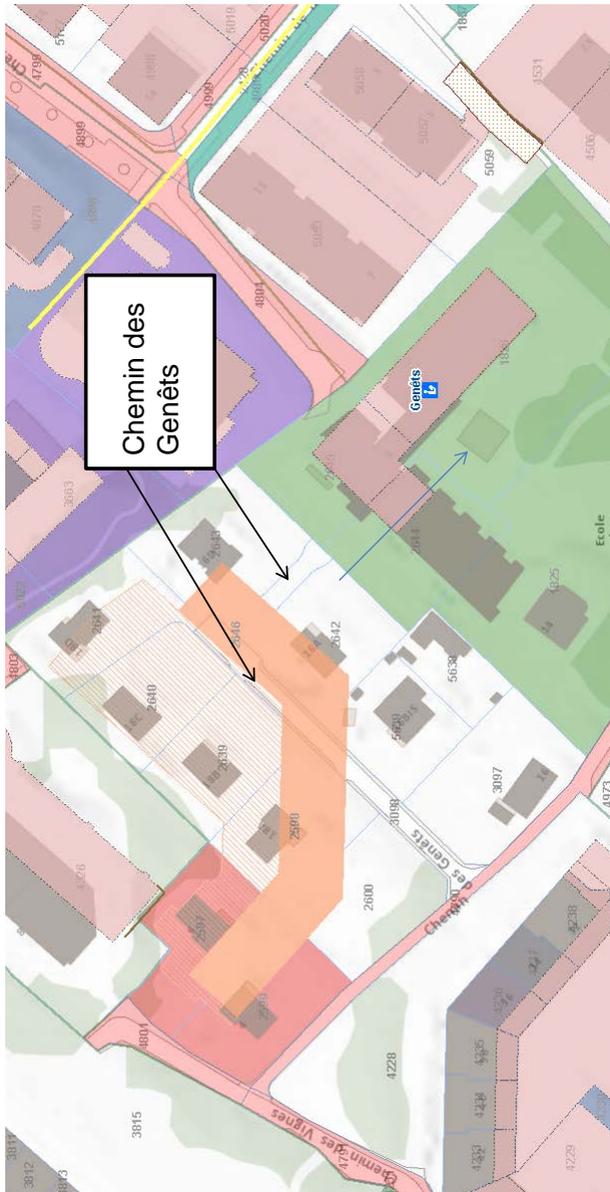
Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Annexes: – plan d'ensemble – échelle 1:2500^e
– plan de situation – échelle 1:1000^e



Proposition: mutation parcellaire résiduelle au chemin des Genêts



Proposition: mutation parcellaire résiduelle au chemin des Genêts

Le président. Le vote sur le siège est demandé par M. Rémy Pagani. Vous avez la parole, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un dossier que vous avez vu passer moult fois, notamment au niveau du plan localisé de quartier (PLQ). Le Grand Conseil a pris la décision d'exproprier les servitudes. Ce sont 160 logements. Il s'agit simplement d'un petit échange de droit de superficie avec l'Etat de Genève pour faire avancer ce dossier. La question qui est en jeu concerne le chantier qui doit démarrer, soit fin juin, soit début septembre. Autrement, si cette proposition est renvoyée en commission, on repart pour un tour de six à huit mois.

J'espère que vous avez lu, les uns et les autres, le texte concernant cet échange qui vous est proposé. De toute façon cela se passe entre collectivités publiques, avec l'Etat de Genève, et je pense que ça ne nous pose pas de problème. J'ai bien relevé les interpellations qui ont été faites pour créer du logement. On est vraiment, si j'ose dire, au pied du mur, prêts à démarrer dans ce chantier qui dure déjà depuis quinze ans. Maintenant, il s'agit d'aller de l'avant. Je vous remercie de faire droit à cette demande.

Le président. L'ouverture de la discussion a été demandée.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée à l'unanimité (71 oui).

Le président. Une demande de vote sur le siège a été formulée. Cela étant, la préconsultation de cet objet sera traitée à 20 h 30.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

11. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 116 000 francs destiné à l'acquisition et à l'installation d'une balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois (PR-1179).

Introduction

Après les accidents des centrales nucléaires de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011), les questions de surveillance indépendante de la radioactivité dans l'air, de protection et d'information des populations se sont clairement posées. Il est apparu que les données disponibles étaient soit lacunaires, soit arbitraires et qu'un déficit d'information auprès des populations directement ou potentiellement touchées devait être comblé.

La surveillance de la radioactivité et la diffusion d'une information claire et non partisane doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de mesures et des canaux de diffusion transparents et indépendants des exploitants des infrastructures émettrices de radiations, potentiellement dangereuses.

La Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), a sollicité le Conseil administratif de la Ville de Genève en octobre 2014 pour l'attribution d'une subvention, afin de soutenir son action et de développer son programme d'activités. Ce dernier prévoit notamment un renforcement des capacités d'analyse de son laboratoire, de manière à élargir la couverture fonctionnelle et la qualité de ses études. Il est également projeté d'améliorer le processus de communication afin d'élargir la diffusion d'une information plus attrayante et plus efficace.

Le Conseil administratif souhaite plutôt soutenir l'action de la CRIIRAD en proposant de financer l'installation d'une balise de radioprotection sur le territoire genevois, afin de développer ainsi son réseau de surveillance jusqu'au territoire genevois.

Contexte et historique de l'opération

En 1986, la catastrophe de Tchernobyl a montré de graves dysfonctionnements des dispositifs officiels de surveillance de la radioactivité de l'air. Afin de combler ces lacunes, les Etats ont donc mis en place un certain nombre de dispositifs, plus ou moins coordonnés.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

En Suisse, les autorités ont mis en place trois réseaux de surveillance sur le territoire, gérés par trois entités distinctes:

Le réseau RADAIR – URA

Réseau automatique de mesure permettant la détection rapide (30 min) d'une augmentation de la radioactivité de l'air; il est exploité par la section radioactivité de l'environnement (URA) de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui coordonne le programme national de surveillance de la radioactivité dans l'environnement et établit un plan annuel de prélèvements et de mesures.

Le réseau NADAM – CENAL

Réseau automatisé de surveillance de débit de dose (mesure de la dose absorbée par unité de temps), exploité par la Centrale nationale d'alarme (CENAL).

Le réseau Maduk – IFSN

Réseau automatique dédié à la surveillance du débit de dose au voisinage direct des centrales nucléaires suisses; il est exploité par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et compte 57 stations situées à proximité des centrales et de l'Institut Paul-Scherrer. Il n'y a pas de balises dans la région genevoise.

Inventaire des balises de mesure de radioactivité atmosphérique dans le canton de Genève

Lieu	Réseau	Gestionnaire	Radionucléide ou rayonnement mesurés					Dispositif d'alerte
			Alpha	Bêta	Gamma	Radon 222	Iode 131	
Genève – aéroport	RADAIR (1)	URA (OFSP)	X	X		X		X
Genève	RADAIR (2)	URA (OFSP)					X	X
Genève – Cointrin	NADAM	CENAL (OFPP)			X			X

N.B. La station de surveillance préconisée par la CRIIRAD (voir «exposé des motifs») permettrait de suivre l'ensemble de ces paramètres (alpha, bêta, gamma, radon 222, iode 131) avec un équipement unique.

En France, une multitude d'acteurs se sont positionnés selon leurs missions ou leurs obligations réglementaires respectives, et ont développé une stratégie de surveillance qui leur était propre.

Entre juillet 1998 et juin 2006, les autorités françaises ont entrepris de créer un nouvel établissement public, indépendant du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et plus généralement de l'industrie nucléaire, à qui elles ont confié les missions de recherche et d'expertise dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) sera officiellement validé en février 2002. La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire parachève la réforme en juin 2006, en instituant l'Autorité de sûreté nucléaire, dotée du statut d'autorité administrative indépendante, et le Haut-Comité pour la transparence et l'information en matière de sécurité nucléaire. Dans ce cadre, l'IRSN gère et coordonne le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM).

De nombreuses données et informations sont donc disponibles en France, qu'elles proviennent de l'IRSN, des exploitants d'installations nucléaires ou d'autres acteurs. Cependant, malgré les efforts entrepris ces dernières années en matière d'information et de transparence dans ce domaine, la multiplicité des acteurs et des sources d'informations rend difficiles l'appropriation des résultats et la compréhension du rôle de chacun par le public.

Exposé des motifs

Critères de pertinence pour l'implantation d'une balise de surveillance indépendante de la radioactivité à Genève

Le bassin genevois répond aux deux critères principaux déterminant le choix stratégique des zones d'implantation d'une balise de surveillance, à savoir la densité de population et le niveau de risque local lié à l'existence d'installations nucléaires proches.

Ces dernières, au nombre de 10 dans un rayon de 220 km, sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Distance Ville de Genève – installations nucléaires proches

Installations nucléaires	Distance moyenne Ville de Genève – installations nucléaires (km)
CERN	entre 5 et 10 km
Superphénix (France)	71 km
Centrale de Bugey (France)	82 km
Institut Laue-Langevin CEA Grenoble (France)	117 km
Centrale de Mühleberg	120 km
Centrale de Trino Vercellese (Italie)	178 km
Centrale de Gösgen	190 km
Centrale de Beznau	218 km
Centrale de Fessenheim (France)	219 km
Centrale de Leibstadt	220 km

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

En outre, le risque d'accident augmente aujourd'hui du fait du vieillissement du parc nucléaire (exemples des centrales du Bugey ou de Fessenheim en France ou de Mühleberg et de Beznau en Suisse), d'un recours accru à la sous-traitance, des contraintes budgétaires de plus en plus restrictives pour l'industrie ainsi que du risque terroriste.

La présente demande de crédit vise donc à doter le territoire genevois d'une balise de mesure de la radioactivité de l'air via un partenariat avec la CRIIRAD, qui sera réglé par le biais d'une convention spécifique entre les parties. Ce partenariat vise notamment à diffuser à la population genevoise une information claire, indépendante et compréhensible des mesures ainsi effectuées.

La station de surveillance de la CRIIRAD sur le territoire genevois n'aura pas vocation à se substituer à la surveillance effectuée par les autorités, ni à leur responsabilité dans la gestion des situations accidentelles, mais participera à l'amélioration de l'information et de la protection du public. Les événements survenus ces dernières années sur les installations nucléaires (accident de la centrale de Fukushima Daiichi en 2011, plus récemment des incidents de plus en plus fréquents liés au vieillissement du parc en France: Tricastin, Fessenheim... et en Suisse: Beznau) ont en effet confirmé l'intérêt que portent les citoyens et les élus locaux aux sources d'informations indépendantes et qui rendent compte de la situation radiologique particulière de leur territoire.

Cette station viendra également compléter le dispositif de contrôle indépendant de la surveillance atmosphérique effectué depuis de nombreuses années par le laboratoire de la CRIIRAD dans la vallée du Rhône et permettra une meilleure couverture des mesures en cas d'événement survenant à grande distance.

La CRIIRAD, un partenaire indépendant, compétent et réactif

Aujourd'hui la CRIIRAD est l'établissement indépendant de référence dans la mesure et la surveillance de sites nucléaires à risque. Elle est reconnue pour son indépendance et pour ses compétences en la matière, en soutenant par exemple les initiatives citoyennes au Japon, comme la création du Citizen's Radioactivity Measuring Station (CRMS) qui gère une dizaine de laboratoires de mesures indépendants, et qui permettent de prendre du recul par rapport aux informations diffusées par TEPCO et les autorités de contrôle japonaises.

Présentation de la CRIIRAD

L'association CRIIRAD est créée le 3 juin 1986, dans le but de constituer une source d'informations en matière de radioprotection de la population, à la fois fiable sur le plan scientifique et indépendante des pouvoirs politiques et écono-

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

miques. Elle se dote rapidement de ses propres méthodes, laboratoire et équipements de mesure de la radioactivité.

La CRIIRAD est également active sur d'autres dossiers comme le transport des matières radioactives et dangereuses, l'information et la sensibilisation sur le cycle de vie du combustible nucléaire et la gestion des déchets des centrales, ainsi que sur l'épineuse question des coûts réels de la filière nucléaire ou encore du radon dans les matériaux de construction.

De ce fait, elle constitue un partenaire de choix, compétent et indépendant des filières nucléaires pour l'information et la sensibilisation du public et des autorités locales.

Participer à un réseau régional de surveillance

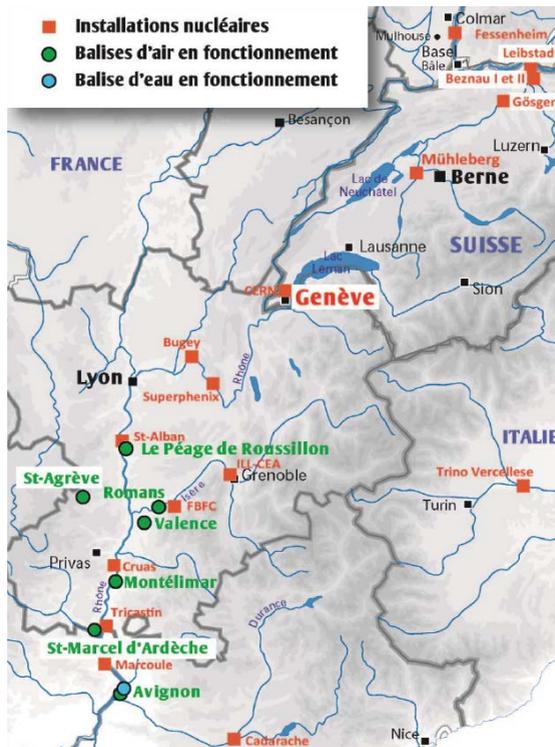
Au début des années 1990, la CRIIRAD a établi, en relation avec le Conseil général de la Drôme et des collectivités locales (municipalités de Romans, Valence et Montélimar) un réseau départemental de trois balises de surveillance de la radioactivité de l'air. La municipalité d'Avignon s'est également dotée en parallèle d'une balise de surveillance de la radioactivité atmosphérique et d'une balise de surveillance de la radioactivité des eaux du Rhône, dont l'exploitation a été confiée à la CRIIRAD.

Au début des années 2000, la CRIIRAD a souhaité constituer un réseau cohérent permettant de couvrir la région Rhône-Alpes et l'ensemble du Sud-Est de la France. Ce projet fait l'objet des conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2006 et en 2012 entre la Région Rhône-Alpes et la CRIIRAD. Une première étape a été franchie en 2007 avec l'installation d'une balise au péage de Roussillon, sous les vents dominants de la centrale nucléaire de Saint-Alban. Plus récemment, le Conseil Général de l'Ardèche a apporté son soutien à l'implantation de deux stations supplémentaires à proximité du site nucléaire du Tricastin et à Saint-Agrève. La surveillance de la radioactivité par ces deux dispositifs est opérationnelle depuis 2014.

Un réseau de surveillance se doit d'être très réactif et capable de procéder à toutes les mesures complémentaires permettant de statuer sur l'origine d'une alarme et sur les conséquences en termes de radioprotection. Ceci suppose une capacité à réaliser des prélèvements dans des délais très brefs et à les analyser rapidement.

Pour ce faire, le laboratoire de la CRIIRAD dispose d'un service d'astreinte de six personnes, composé de techniciens et ingénieurs, opérationnel toute l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et d'une capacité de prélèvement et d'analyse très réactive. La compétence de son laboratoire est reconnue par le renouvellement régulier des agréments délivrés par l'Autorité de sûreté nucléaire en France.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois



Balise de surveillance atmosphérique

En cas d'accident survenant dans une installation nucléaire, le risque principal est le rejet de substances radioactives dans l'atmosphère. Principal vecteur de la contamination, l'air constitue, durant la première phase de l'accident, le paramètre clé pour l'évaluation des risques. La nature et l'activité des radionucléides présents dans le «nuage» conditionnent en effet:

- directement, l'irradiation externe. Les rayonnements gamma et bêta émis par les particules radioactives entraînent une irradiation à distance;
- directement, la contamination par inhalation. Les personnes en contact avec le nuage contaminant peuvent inhaler des particules radioactives;
- indirectement, en fonction des conditions météorologiques qui influent sur l'intensité des dépôts au sol (dépôts secs et humides), les risques d'irradiation externe et surtout de contamination par ingestion d'aliments contaminés.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

Une balise atmosphérique a pour mission

- de donner une information sur la qualité radiologique de l'air respiré par les populations. Elle doit piéger les contaminants présents sous forme particulaire et sous forme gazeuse et pouvoir restituer l'évolution dans le temps de la contamination. Elle doit pouvoir assurer la discrimination de la radioactivité naturelle et artificielle afin que la surveillance ne soit pas perturbée par les fluctuations des niveaux de radon, gaz radioactif d'origine naturelle qui constitue le principal contributeur à la radioactivité de l'air (hors accident);
- d'assurer un contrôle en temps réel de la radioactivité de l'air, la transmission régulière des données en fonctionnement normal et l'appel immédiat de la centrale de gestion informatique et du personnel d'astreinte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an, dès lors que les seuils de déclenchement paramétrés par l'opérateur sont atteints;
- de conserver la mémoire de la contamination: les filtres doivent pouvoir être prélevés et soumis à des analyses complémentaires afin d'identifier et de quantifier précisément la nature et l'activité de chacun des radioéléments présents, cette information étant capitale pour l'évaluation de l'impact dosimétrique, et donc sanitaire, de la contamination.

Gestion de la balise de la CRIIRAD

- Les données de la balise sont relevées et analysées deux fois par jour (en début de matinée et en milieu d'après-midi) depuis la centrale de gestion située dans les locaux de la CRIIRAD à Valence.
- Les données de la balise sont mises en forme en tableaux de résultats et en graphiques.
- A l'issue de l'analyse du matin, les résultats sont mis en ligne par la CRIIRAD sur son site internet. Ce site est actuellement commun aux balises du réseau Rhône-Alpes / Ardèche gérées par la CRIIRAD.

Les relevés et analyses sont effectués tous les jours de l'année (y compris les week-ends et jours fériés). La mise à jour du site internet est effectuée tous les jours ouvrables.

En cas de détection d'anomalie, le personnel du service de balises de la CRIIRAD analyse le problème et met en œuvre des procédures strictes de vérification par intercomparaison entre les balises du réseau CRIIRAD et, si nécessaire, par l'élargissement des contrôles aux autres réseaux français et suisses, ainsi qu'aux balises étrangères. Le personnel d'astreinte est alors mobilisé.

Autres mesures complémentaires

Il est néanmoins important de disposer d'autres types d'échantillons pour évaluer la qualité radiologique de l'environnement, en particulier en cas de contamination de l'air ambiant ou de suspicion de contamination.

La contamination de l'air peut en effet induire une contamination des précipitations, des sols, du couvert végétal et de la chaîne alimentaire. L'évaluation de la contamination de ces milieux est un paramètre fondamental pour apprécier les conséquences sur l'homme d'une contamination de l'air. Il est utile, en outre, de rechercher des radionucléides qui ne seraient pas détectés par la balise: c'est le cas par exemple du tritium dans les précipitations.

Le partenariat prévoit ainsi la réalisation de prélèvements et d'analyses d'échantillons environnementaux (sol, végétaux, précipitations, chaîne alimentaire), soit en cas de suspicion de contamination, soit pour disposer de mesures de référence auxquelles on pourra se référer pour évaluer par comparaison l'impact de contaminations à venir.

Le laboratoire de la CRIIRAD peut réaliser dans ce cadre, au cours de la première année de fonctionnement de la balise, un état de référence radiologique sur des prélèvements de sol et du couvert végétal (herbe) dans l'environnement genevois.

Obligations légales et de sécurité

Constitution de la République et Canton de Genève

«Art. 169 Energie nucléaire

Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens à leur disposition et dans la limite de leurs compétences aux installations de centrales nucléaires, de dépôts de déchets radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire et au voisinage du canton. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi.»

La loi sur la radioprotection (LRaP), l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC) constituent les bases légales pour la surveillance de la radioactivité.

Descriptif des travaux

Contraintes techniques du lieu d'installation

Le lieu d'installation doit être un local sec, hors gel (température de 5 à 40 °C), accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

La balise est intégrée dans une armoire de dimensions 600 × 600 × 1800 mm (L × P × H).

L'emprise au sol, en tenant compte de la place nécessaire pour circuler autour de l'appareil, est de l'ordre de 6 m².

La masse de la balise est d'environ 500 kg du fait de la présence de protections en plomb autour du détecteur.

L'alimentation électrique est de type standard (220 V/50 Hz), la consommation maximale en fonctionnement continu est de 7,5 A et de 16 A lors du redémarrage des pompes après prélèvement hebdomadaire de la cartouche à charbon actif. Il serait souhaitable de disposer d'une alimentation électrique de secours de type groupe électrogène (la balise est alimentée en 220 V/50 Hz monophasé par une fiche normale).

Outre la mise en place de l'alimentation électrique et de la liaison téléphonique par modem (prévoir une ligne téléphonique fixe analogique), deux percements sont à prévoir en toiture ou en façade du bâtiment d'installation: admission de l'air et refoulement de cet air après passage sur filtre à particules et cartouche à charbon actif.

Actions complémentaires d'accompagnement et entretien

Chaque début de semaine, un intervenant technique se rend au local abritant la balise pour procéder à la vérification des indicateurs de bon fonctionnement. Au cours de cette visite, il prélève et remplace la cartouche à charbon actif.

Une fois par mois, il se rend à la balise pour vérifier systématiquement l'ensemble du matériel et le bon fonctionnement de la balise, et procède également au prélèvement du filtre à aérosols.

Après chacune des interventions hebdomadaires, il envoie les échantillons prélevés à la CRIIRAD. Les visites à la balise permettent également de vérifier la communication entre la balise et les téléphones d'astreinte.

Compte tenu de la distance entre les villes de Valence et de Genève, il serait souhaitable que les intervenants chargés des prélèvements hebdomadaires puissent également être joignables rapidement dans le cadre d'une astreinte. En cas d'anomalie (rupture de communication, alarmes «techniques» sur les voies de mesure) signalée par la CRIIRAD, ceux-ci pourraient ainsi se rendre sur place dans les meilleurs délais et rendre compte de la nature de l'anomalie.

Chaque mois, l'intégralité du filtre et une cartouche hebdomadaire représentative sont analysées par spectrométrie gamma, au laboratoire de la CRIIRAD. Celui-ci élabore des documents trimestriels de synthèse à destination du grand public.

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

Maintenance périodique assurée par le fabricant

Une révision complète de la balise par le fabricant a lieu environ tous les neuf mois. Cette révision permet d'assurer la fiabilité et la pérennité du matériel.

Le projet de partenariat avec la CRIIRAD propose que les intervenants techniques, à définir, soient localisés à Genève. Le laboratoire de la CRIIRAD leur dispenserait bien sûr une formation sur les opérations routinières et de dépannage (réinitialisation de l'électronique ou du système de communication,...) d'exploitation de la balise.

Dans cette optique, des charges de fonctionnement et d'entretien sont reportées dans le tableau «Impact annuel sur le budget de fonctionnement» ci-dessous.

Adéquation à l'Agenda 21

La Ville de Genève est soumise à l'obligation de s'opposer aux installations nucléaires au voisinage de Genève. Elle est active dans le mouvement d'opposition aux grands centres de production nucléaire ou de stockage de matériel radioactif dans la région Rhône-Alpes.

En participant au réseau de balises indépendantes de la CRIIRAD, la Ville de Genève améliore la protection et l'information du public quant aux dangers liés à ces installations et aux éventuelles contaminations de l'environnement.

Estimation des coûts

			Fr
1	Mise en œuvre de la balise		116 000
1.1	Matériel et travaux pour adapter le local	11 000	
1.2	Balise et installation par le constructeur	103 000	
1.3	Divers et frais de gestion	2000	
	Total TTC		116 000
A.	Estimation des coûts		Fr
	Mise en œuvre de la balise		107 407
I.	Coût total (HT)		107 407
B.	Calcul des frais financiers		Fr
	+ TVA (8% × CHF 107 407)		8593
	Total du crédit demandé		116 000

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

Référence au 11^e plan financier d'investissement 2016-2027

Cet objet n'est pas inscrit au 11^e PFI.

Budget de fonctionnement

La réalisation du présent projet engendrera une dépense annuelle supplémentaire de fonctionnement et de fourniture de matériel de 31 300 francs. Ces frais couvrent les frais de maintenance (pièces et main-d'œuvre) ainsi que le fonctionnement de la balise (télécommunications, filtres et cartouches de mesure et électricité).

Les charges de fonctionnement spécifiquement liées aux compétences de la CRIIRAD seront directement assumées par elle, à hauteur de 39 000 francs.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, pour un montant de 116 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de cinq annuités, se montera à 24 430 francs.

Délais de réalisation

Le projet pourra débuter sitôt le délai référendaire écoulé et s'étendra sur une durée prévisionnelle de quatre mois.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service de l'énergie.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Installation d'une balise de mesure de radioactivité

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Installations, équipements fixes	107 407	92%
Frais financiers (TVA)	8 593	8%
Coût total du projet TTC	116 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Service bénéficiaire concerné: Energie

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	31 300	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	24 430	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	55 730	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-55 730
---	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2016	116 000		116 000
Totaux	116 000	0	116 000

Proposition: balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 116 000 francs destiné à l'acquisition et à l'installation d'une balise de mesure de radioactivité indépendante sur le territoire communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 116 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de cinq annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2017 à 2021.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1179 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 55 oui contre 14 non.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

12. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations (PR-1180).

Introduction

La Genève internationale est une plus-value pour la Suisse mais également pour Genève. En effet, l'activité diplomatique intense qui caractérise la Genève internationale permet à la Suisse d'occuper une place particulière sur la scène mondiale. Le Conseil fédéral estime ainsi que «le rôle d'Etat hôte confère à notre pays un poids politique nettement supérieur à sa taille»¹.

D'un point de vue économique, la Genève internationale a un impact positif majeur sur les finances publiques et l'économie genevoise. Elle assure plus de 50 000 emplois directs, indirects et induits (soit plus de 14% du total des emplois du canton) et les dépenses directes des organisations internationales (OI), organisations non gouvernementales (ONG) et missions permanentes et délégué-e-s dans l'économie cantonale s'élèvent à 3,3 milliards de francs dont 1,8 milliard pour la seule Ville de Genève.

La Genève internationale accueille le siège de 33 organisations et institutions internationales (sur les 39 sises en Suisse) et quelque 400 ONG, dont 250 au bénéfice d'un statut consultatif auprès des Nations unies (ECOSOC) à Genève; 173 Etats membres de l'ONU sont représentés à Genève par une mission permanente. En nombre de conférences et réunions internationales, Genève se situe au premier rang mondial avec 2400 conférences par an, qui réunissent plus de 200 000 délégué-e-s et expert-e-s du monde entier (OCSTAT, décembre 2015). A cela s'ajoutent également environ 4400 visites annuelles de chefs d'Etat ou de gouvernement, de ministres et d'autres dignitaires.

Face à la concurrence toujours plus forte d'autres pays et d'autres villes, une stratégie a été mise en place par la Confédération, le canton et la Ville de Genève afin de défendre la Genève internationale et de renforcer la position de la Suisse comme Etat hôte².

Parmi les axes et mesures de cette stratégie figure le maintien du parc immobilier. Il s'agit d'un axe financièrement coûteux qui représente la clé de voûte du dispositif de soutien des autorités hôtes à Genève.

¹ Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, Conseil fédéral, 19 novembre 2014, 14.085

² Voir le message du Conseil fédéral cité dans la première note de bas de page.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

En effet, une partie considérable du parc immobilier dont les organisations internationales sont propriétaires est en mauvais état et nécessite d'importants travaux de rénovation. Or, suite à la crise financière puis économique qui a débuté en 2008, les organisations internationales et les pays qui en sont les plus grands contributeurs sont de moins en moins enclins à assumer de tels coûts. Les organisations internationales recherchent donc des solutions alternatives de financement, en augmentant leurs attentes vis-à-vis de l'Etat hôte, perçu comme bénéficiaire de leur présence.

Afin d'assurer le rôle spécifique de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale et de permettre aux organisations internationales de disposer d'un parc immobilier moderne et adapté, garantissant un cadre de travail optimal, le Conseil fédéral a décidé le 26 juin 2013 de modifier sa politique en matière de financement des rénovations d'immeubles d'organisations internationales sises en Suisse.

Alors que la rénovation d'un bâtiment dont une organisation internationale est propriétaire était jusqu'alors considérée comme devant être entièrement à la charge de cette dernière, le Conseil fédéral a décidé d'entrer en matière sur le financement, en mettant à disposition des prêts remboursables sur trente ans, porteurs d'intérêts à taux préférentiel, et sous condition d'une contribution substantielle au financement de ces prêts par Genève, respectivement par le Canton et la commune concernée.

Il est à noter que le Conseil administratif, dans le cadre des négociations avec le Canton et la Confédération, a accepté d'engager la Ville de Genève uniquement sur le projet de rénovation de l'ONUG. Ce sera ainsi et à ce stade l'unique proposition déposée par le Conseil administratif dans le cadre du soutien à la rénovation des bâtiments des OI.

La présente proposition a donc pour objectif de faire valider au Conseil municipal les modalités et les montants que la Ville de Genève, en tant que Ville hôte, siège de l'ONUG et de nombreuses OI, devra investir.

Exposé des motifs

Le siège de l'Organisation des Nations unies (ONU) se situe à New York. L'Office des Nations unies à Genève (ONUG), sis au Palais des Nations, est le deuxième centre onusien dans le monde. Il fournit un appui essentiel à l'action de l'ONU dans de multiples domaines. Haut lieu de la diplomatie multilatérale, il accueille plus de 10 000 réunions par an et constitue l'un des centres de conférences intergouvernementales les plus actifs au monde. Il facilite la coopération entre agences onusiennes ainsi qu'avec les organisations régionales et fournit aussi un soutien financier et administratif à plus de 20 agences

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

et départements basés à Genève, mais également à Bonn et à Turin. En tout, 9813 fonctionnaires travaillent au sein du système des Nations unies à Genève. Sur le site de l'ONUG, ce sont 2800 personnes employées de l'ONUG et d'autres agences qui y travaillent.¹ En outre, 174 missions permanentes (Suisse comprise) sont accréditées auprès de l'ONUG et des autres organisations internationales à Genève.² Un accord de siège régit le statut juridique en Suisse de l'Organisation des Nations unies³.

Situation actuelle

Le Palais des Nations est un complexe de 600 m de long, abritant 34 salles de conférence et 2800 bureaux. Situé dans le parc de l'Ariana, d'une superficie de 45 ha, le Palais des Nations constitue un ensemble historique et architectural de première importance.

Depuis sa construction, achevée en 1937, le Palais des Nations n'a jamais été rénové. Le bâtiment principal et ses annexes ont été entretenus aussi bien que possible dans les limites des moyens à disposition. Néanmoins, de simples travaux de réparations effectués au gré des besoins ne sont plus suffisants pour répondre au développement durable des bâtiments et de leurs équipements dans une perspective à long terme. Les travaux urgents pour l'entretenir se multiplient et ont un coût croissant significatif.

Une rénovation complète est ainsi devenue urgente pour maintenir opérationnel le bâtiment (équipements défectueux) et garantir la sécurité de ses utilisateurs et utilisatrices (présence d'amiante, risque d'incendie). En outre, les travaux permettront de réduire la consommation d'énergie, d'optimiser l'utilisation de l'espace de travail ainsi que de moderniser les systèmes de conférences comme les réseaux d'information et de communication devenus obsolètes.

Le plan stratégique de rénovation de l'ONUG

En réponse à cette situation de plus en plus critique, un projet de rénovation complète a été mis en place en 2009: le plan stratégique patrimonial (ou *Strategic Heritage Plan*, SHP) dont les buts sont les suivants:

- préserver l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail;
- prévoir une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;

¹ Rapport annuel 2014, Office des Nations Unies à Genève. [http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/4680258C089C1F04C1257E27003298B2/\\$file/1502509_F_ODG_PDF.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/4680258C089C1F04C1257E27003298B2/$file/1502509_F_ODG_PDF.pdf)

² L'Etat de Palestine et le Saint-Siège, Etats non membres de l'ONU, disposent d'une mission d'observation auprès de l'ONUG. N.B.: Cela n'implique pas une reconnaissance par la Suisse de la Palestine en qualité d'Etat.

³ Accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies conclu entre le Conseil fédéral suisse et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conclu les 11 juin / 1er juillet 1946, RS 0.192.120.1.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

- réduire les frais de consommation d'énergie;
- moderniser les réseaux d'information et de communication, les moyens de radiodiffusion et les systèmes de conférences;
- optimiser les surfaces intérieures et les installations de conférences en créant des espaces flexibles et fonctionnels;
- préserver la valeur patrimoniale du Palais des Nations.

Le projet se divise en deux parties: la construction d'un nouveau bâtiment permanent pour remplacer la tour de bureaux du bâtiment E1, puis la rénovation du Palais des Nations dans son ensemble en plusieurs phases devant se terminer en 2023 (voir plan annexé). Les bâtiments annexes tels que les villas et bâtiments d'entrée sur la périphérie du site ne font pas partie du projet. Concernant les aménagements extérieurs, seuls les abords des bâtiments existants seront retravaillés, notamment pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Projet de construction d'un nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment sera conçu pour remplacer la tour de bureaux E1, qui sera détruite en raison de l'impossibilité d'adapter cet espace aux conditions de travail moderne.

Le terrain sur lequel le nouveau bâtiment sera construit est situé au nord du bâtiment E. Placé dans la partie supérieure du parc du Palais des Nations, il s'inscrit dans la topographie naturelle et exploite au mieux les relations visuelles à l'est et à l'ouest, vers le lac Léman et le parc existant. Ce site a été choisi après des études de faisabilité effectuées sur plusieurs emplacements, car il permettra au nouveau bâtiment d'établir de façon optimale des liaisons avec le centre de conférences situé dans le bâtiment E, ainsi que d'avoir un impact minimum sur les bâtiments historiques, le parking et les routes existants.

Le nouveau bâtiment, d'une surface brute de plancher de 23 055 m², accueillera provisoirement les bureaux de certains départements de l'ONUG, libérant ainsi les espaces à rénover du Palais des Nations, puis servira de bâtiment administratif à long terme. Ce nouvel édifice respectera les objectifs exigeants de développement durable de par son implantation, sa géométrie ainsi que sa conception architecturale et technique. Il constituera un nouveau repère important dans le campus de l'ONUG. Accueillant environ 1400 places de travail, il représente un gain de 700 places de travail sur le site. Cet aménagement permettra de regrouper le personnel de l'ONUG actuellement dispersé sur plusieurs sites à Genève et d'intégrer l'Office du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Palais des Nations. La flexibilité des espaces sera significativement accentuée grâce à des places de travail modulaires et permettra une meilleure adaptation à des besoins variables ou à des changements d'utilisateurs et d'utilisatrices.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Ces travaux permettront à l'ONU de réaliser des économies annuelles chiffrées à hauteur de 4 millions de francs, liées notamment à l'augmentation du nombre de postes de travail sur le site, à une meilleure efficacité énergétique et à la diminution des travaux d'entretiens lourds qu'exige une infrastructure ancienne.

Projet de rénovation

Le concept du projet vise à améliorer les performances des postes de travail individuels et à augmenter la quantité de salles de réunion ainsi que d'espaces communs et de rencontre au sein de l'ONUG. Il doit aussi répondre à un environnement de travail de plus en plus équipé en technologie et mobile, avec des meubles adaptables et une variété d'espaces pouvant convenir à diverses façons de travailler.

Le projet comprend la création de trois salles de conférence supplémentaires, la rénovation des salles de conférence existantes ainsi que le doublement de leur nombre actuel. Pour toutes les salles existantes, des améliorations des installations techniques sont requises afin de répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices et pour assurer leur mise en conformité avec les standards actuels.

Du point de vue de l'enveloppe du bâtiment, sa rénovation comprendra, d'une part, des améliorations thermiques au niveau des fenêtres en façade et des verrières en toiture et, d'autre part, des modifications liées à l'extension de la cafétéria dans le bâtiment A et à la démolition de la tour de bureaux E1.

Concernant les façades des bâtiments, une grande partie des fenêtres ont déjà été remplacées lors de récents travaux d'assainissement énergétique réalisés grâce à une donation de 50 millions de francs de la Confédération. Le solde sera effectué dans le cadre de la rénovation. Au niveau des toitures, l'objectif est de mettre le Palais des Nations en conformité avec les exigences thermiques actuelles.

Délais de réalisation

Sous réserve de l'octroi du prêt par l'Etat hôte, le calendrier des travaux se présente comme suit:

- les travaux de construction débuteront en avril 2017 et se termineront en septembre 2019. Le nouveau bâtiment servira à effectuer des rocade durant les travaux de rénovation et sera entièrement opérationnel en septembre 2023;
- les travaux de rénovation commenceront en février 2019 et s'achèveront en septembre 2023;
- les travaux de démolition de la tour de bureaux E1 débuteront en février 2021 et se termineront en septembre 2023.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Coût du projet

Le coût total du projet est de 836,5 millions de francs, basé sur l'estimation des coûts réalisée par la coentreprise mandatée par l'ONUG dans le cadre du projet (Skidmore, Owings & Merrill LLP / Burckhardt+Partner). Les Etats membres de l'ONU l'ont approuvé le 23 décembre 2015 dans le cadre de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Les modalités de paiement et de remboursement du prêt par les Etats membres seront décidées lors de la session principale de l'Assemblée générale fin 2016.

Financement

Afin de soutenir le projet SHP, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat genevois et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont décidé, en septembre 2015, d'accorder un prêt d'un montant de 400 millions de francs au maximum, sans intérêts et remboursable sur cinquante ans pour la partie construction et sur trente ans pour la partie rénovation, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires par les parlements et délibératif respectifs.

Dans le cadre des discussions menées avec la Confédération et le Canton, un accord a été trouvé pour appliquer une clé de répartition 27%-73% entre les contributions genevoises et fédérale au SHP. La contribution des autorités genevoises (Canton et Ville) s'élève ainsi à 108 millions de francs.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève s'est engagé à participer au financement du prêt, sans intérêt, à hauteur de 20 millions de francs, remboursable en 30 annuités dès la mise en exploitation du bâtiment rénové, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal.

Le prêt convenu par les autorités de l'Etat hôte se compose ainsi des participations financières suivantes: 292 millions de la Confédération, 60 millions sous forme de prêt direct et 28 millions sous forme d'apports en nature du Canton de Genève et 20 millions de la Ville de Genève.

Dans l'attente de la détermination de l'ONU sur le dispositif et les modalités de financement par les Etats membres lors de la prochaine session principale de l'Assemblée générale, fin 2016, un échelonnement linéaire a été choisi pour le prêt suisse. Le montant global est fixe, mais la répartition des montants entre les années sera sujette à variation en fonction de l'avancement des travaux et des besoins de l'ONU. Le prêt accordé sera remboursé en totalité à partir de 2025 et selon les modalités fixées dans le contrat de prêt qui sera conclu entre la FIPOI et l'ONUG.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

Budget de fonctionnement

Le non-prélèvement d'intérêts engendrera la comptabilisation d'une subvention liée à une prestation en nature, en charge et en revenus. Le montant de cette gratuité dépendra à la fois du taux d'intérêt moyen de la dette ainsi que des modalités d'amortissement.

Service gestionnaire et bénéficiaire

La Direction du département des finances et du logement (DFL) est gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: prêt, remboursable sur trente ans, sans intérêt, d'un montant de 20 millions de francs à la FIPOI en vue de la rénovation du siège des Nations Unies à Genève (ONUG)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Prêt	20 000 000	100
Coût total du projet TTC	20 000 000	100

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Direction du département des finances

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts)	à définir	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	à définir	
REVENUS		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	à définir	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
Total des nouveaux revenus induits	à définir	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0	

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
 Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
 pour les organisations internationales

6879

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DECAISSEMENTS ET REMBOURSEMENTS DU PRÊT

Année(s) impactée(s)	Décaissements	Remboursements	Dépenses nettes
Vote du prêt par le CM: 2016	0	0	0
2017	0	0	0
2018	0	0	0
2019	0	0	0
2020	0	0	0
2021	0	0	0
2022	20 000 000	0	20 000 000
2023	0	0	0
2024	0	0	0
2025	0	666 667	-666 667
2026	0	666 667	-666 667
2027	0	666 667	-666 667
2028	0	666 667	-666 667
2029	0	666 667	-666 667
2030	0	666 667	-666 667
2031	0	666 667	-666 667
2032	0	666 667	-666 667
2033	0	666 667	-666 667
2034	0	666 667	-666 667
2035	0	666 667	-666 667
2036	0	666 667	-666 667
2037	0	666 667	-666 667
2038	0	666 667	-666 667
2039	0	666 667	-666 667
2040	0	666 667	-666 667
2041	0	666 667	-666 667
2042	0	666 667	-666 667
2043	0	666 667	-666 667
2044	0	666 667	-666 667
2045	0	666 667	-666 667
2046	0	666 667	-666 667
2047	0	666 667	-666 667
2048	0	666 667	-666 667
2049	0	666 667	-666 667
2050	0	666 667	-666 667
2051	0	666 667	-666 667
2052	0	666 667	-666 667
2053	0	666 667	-666 667
2054	0	666 657	-666 657
Totaux	20 000 000	20 000 000	0

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre g), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations.

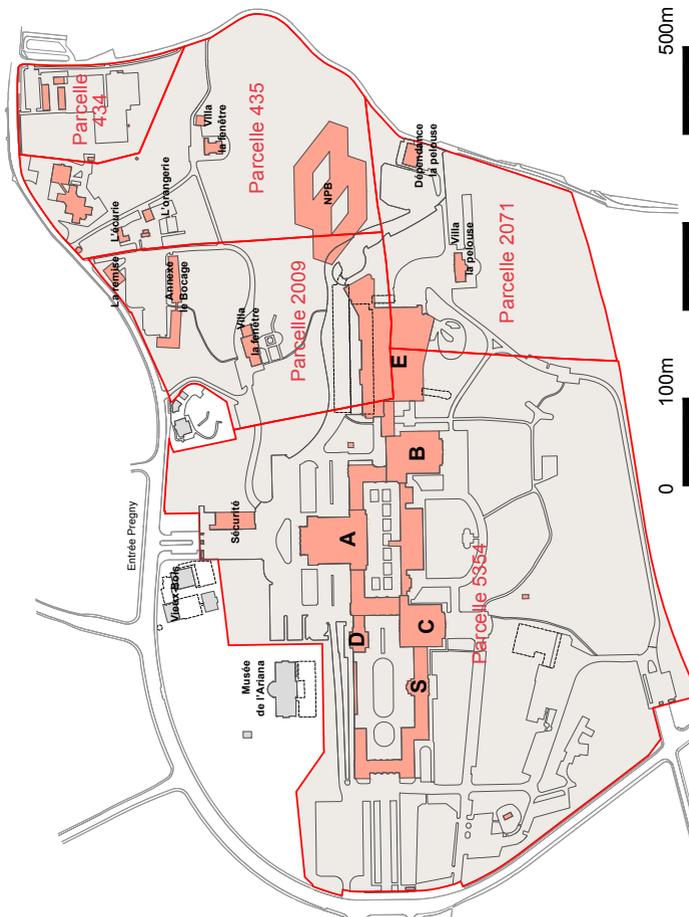
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu au prêt prévu à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 20 000 000 de francs.

Art. 3. – Le prêt prévu à l'article premier sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Annexe: plan

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016 (après-midi)
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

6881



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Le président. Nous avons été saisis d'une motion d'ordre d'Ensemble à gauche afin d'ouvrir la discussion sur cet objet, que nous avons prévu de renvoyer directement à la commission des finances selon l'article 87 de notre règlement. Nous allons voter l'ouverture de la discussion. Avant cela, je donne la parole à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). C'est très aimable, Monsieur le président. Je crois que tout le monde a pu lire dans le journal et se renseigner sur la situation qui règne aujourd'hui à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, ce qu'on appelle la FIPOI. Cette fondation est secouée par des craintes, sans doute motivées par le rapport de la Cour des comptes N° 90 que je vous conseille de lire et dont le contenu est assez édifiant. Nous avons proposé une motion pour pouvoir étudier cette question, que vous avez refusée. Et maintenant on nous propose de prêter 20 millions de francs sur trente ans sans intérêt et de faire passer ce prêt par la fondation qui elle-même est secouée par ce qu'on peut appeler un scandale médiatique. Il me semble extrêmement important de pouvoir discuter de cette proposition et de faire entendre nos arguments. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant l'ouverture de la discussion est refusée par 59 non contre 11 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1180 à la commission des finances est accepté par 62 oui contre 8 non (1 abstention).

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

13. Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2016 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones (MZ) N° 29 748, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille cadastrale 50, section Genève Petit-Saconnex (PR-1181).

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

Exposé des motifs

Situation du périmètre

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de modification des limites de zones est situé sur le territoire de la Ville de Genève – section Petit-Saconnex, feuille cadastrale N° 50, à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises. Il est actuellement sis en zone 5 (villas). Il est principalement composé des 15 parcelles suivantes, en mains privées: N^{os} 1551, 1552, 1553, 1556, 1561, 1562, 1563, 1564, 3486, 3498, 3531, 3532, 3534, 3541 et 3557.

Le projet de modification des limites de zones inclut également des surfaces de voiries publiques communales, composées d'une partie des parcelles N^{os} 4763 et 4764 (route des Franchises et avenue de Châtelaine). Enfin, ce projet inclut une partie de la parcelle N° 1565, propriété de l'Etat de Genève.

La superficie totale du périmètre à réaffecter est d'environ 22 600 m².

Objectifs du projet de loi

L'objectif de la présente proposition est de permettre la réalisation d'un ensemble d'immeubles de logements et d'activités sur cette enclave actuellement sise en zone 5 (villas).

Afin de réaliser les objectifs de cette modification des limites de zones, il est proposé d'adapter le régime des zones par la création d'une zone de développement 3 sur les parcelles N^{os} 1551, 1552, 1553, 1556, 1561, 1562, 1563, 1564, 3486, 3498, 3531, 3532, 3534, 3541 et 3557, et pour partie les parcelles N^{os} 1565, 4763 et 4764.

Ce site est une rare opportunité pour construire environ cent quarante logements et réaliser 1500 m² de surfaces destinées à des activités proches du centre-ville.

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Conformité aux planifications directrices cantonale et communale

Ce projet de modification des limites de zones répond aux objectifs du plan directeur cantonal (ci-après PDCn) 2030, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015.

Ce secteur est identifié par la fiche A03 intitulée «Etendre la densification de la zone villas par modification de zone» du PDCn, à savoir développer des secteurs en zone villas occupés par des villas, bien desservis par les transports publics et ayant un niveau d'équipement suffisant, situés en périphérie de la couronne urbaine ou le long des voies structurantes. Le secteur est clairement identifié comme un secteur à développer avec une densité intermédiaire (ID minimum 1,8) selon l'art.2a de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD).

Ce projet de modification des limites de zones répond également au renouvellement urbain proposé dans le plan directeur communal 2020 (PDCom) de la Ville de Genève, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009.

Il est repéré dans la fiche du secteur Aïre-Ain du PDCom avec l'indication d'un développement mixte à prédominance de logements. Un front commercial est proposé le long de l'avenue de Châtelaine.

Par ailleurs, ce secteur est aussi identifié comme potentiel à urbaniser dans le cahier 5 «Secteur Franchises» du plan guide du grand projet Châtelaine, validé par le comité de pilotage en décembre 2014.

En cohérence avec le régime de zones environnant, ce lieu est tout à fait propice à la création d'immeubles de logements et d'activités, permettant ainsi de poursuivre le développement du quartier des Charmilles en direction de Châtelaine.

Description du périmètre et situation future

Le périmètre se compose de deux secteurs. L'un est situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises et comprend des villas. L'autre secteur, situé au nord, entre la route des Franchises et le parc éponyme, comporte des bâtiments affectés à des équipements publics.

Le premier secteur est une zone occupée par plusieurs villas avec des garages et des annexes, d'une surface totale de 16 125 m². Treize villas occupent ce secteur. Elles datent, pour la plupart, des années 1950, mais quatre d'entre elles ont été construites avant 1920. Le parcellaire est caractéristique de la zone villas, avec plusieurs petites parcelles. Aucun de ces bâtiments n'est recensé ni n'a de valeur particulière au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS).

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine
et la route des Franchises

Le second secteur, situé au nord, comprend cinq édifices sans intérêt patrimonial dont certains datent des années 1920. Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) occupe quatre bâtiments avec des centres médico-pédagogiques (CMP) rattachés à l'Office médico-pédagogique (OMP), un établissement pénitentiaire et des ateliers, qui sont pour le moment destinés à être maintenus.

Le cinquième bâtiment abrite le Département de la sécurité et de l'économie (DSE).

Le choix de la zone de développement 3 pour le présent projet de loi résulte de l'existence d'une zone de développement 3 située à l'ouest du périmètre, et a pour objectif de proposer un projet en prolongement du plan localisé de quartier N° 29 742-210, adopté le 16 mai 2012, lequel propose deux bâtiments de logements implantés perpendiculairement à l'avenue de Châtelaine, avec quelques surfaces d'activités au rez-de-chaussée et permettant la création de 100 logements environ.

La présente modification des limites de zones permettra la création d'un ensemble d'environ 140 logements et d'environ 1500 m² de surfaces destinées à des activités, ainsi qu'un garage souterrain.

Le périmètre de ce projet de loi, orienté principalement nord-sud, se situe entre deux parcs: au nord-ouest, le parc des Franchises et au sud, de l'autre côté de l'avenue de Châtelaine, le parc Hentsch récemment créé.

Une végétation abondante, caractéristique des tissus pavillonnaires, s'est développée principalement le long des limites de propriétés au sud du périmètre, côté avenue de Châtelaine. La parcelle N° 1565 est fortement arborisée sur les limites parcellaires au sud et le long de la route des Franchises.

En ce qui concerne l'accessibilité, ce périmètre bénéficie d'une situation privilégiée. En effet, quatre lignes de transports collectifs passent par l'avenue de Châtelaine et le relie ainsi au centre-ville et à l'aéroport. Le centre commercial des Charmilles se trouve à quelques centaines de mètres.

Quant aux infrastructures scolaires, l'école primaire de l'Europe se trouve à l'est du projet de modification des limites de zones, et au nord, se situe l'école primaire de Vieusseux.

Degré de sensibilité OPB

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, créée par le présent projet de loi.

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

En ce qui concerne les nuisances sonores, le cadastre du bruit du trafic routier indique, pour un degré de sensibilité au bruit DS OPB III, un dépassement des valeurs limites de bruit de jour comme de nuit le long de l'avenue de Châtelaine. Pour la route des Franchises, les valeurs limites d'immissions sont dépassées uniquement la nuit.

La contrainte du bruit devra impérativement être considérée lors de l'élaboration du PLQ. Il sera nécessaire de trouver des solutions architecturales ad hoc (typologies, affectations, dispositions constructives particulières, etc.) sur les façades concernées pour que les locaux à usage sensible au bruit (cf. art. 2 al. 6 OPB) ne soient pas directement exposés aux nuisances sonores.

De ce fait, l'affectation des futurs bâtiments tiendra compte de ces contraintes lors de l'élaboration du plan localisé de quartier.

Conclusion

Au vu des considérations ci-dessus, il est proposé de créer une zone de développement 3, selon le projet de plan N° 29 748-210.

Commentaires du Conseil administratif

Comme l'explique l'exposé des motifs ci-dessus, le projet de modification de zone (MZ) est conforme aux objectifs du plan directeur communal (PDCOM Genève 2020), et a été élaboré en concertation avec les services de la Ville.

Ce projet répond à la volonté partagée du Canton et de la Ville de densifier la première couronne urbaine et poursuit le processus engagé par la Ville en vue du développement du quartier voisin de Bourgogne. Il est à noter que lors de l'examen de la proposition PR-1059 relative au projet d'initiative communale de modification de zone du quartier de Bourgogne (MZ N° 29 986), la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal s'était interrogée sur l'opportunité d'élargir ledit projet au secteur faisant l'objet de la présente proposition. Il avait alors été précisé aux commissaires que le pilotage des études concernant ce secteur était mené par le Canton compte tenu de la présence de plusieurs équipements cantonaux.

Ce projet de MZ sera suivi par un projet de plan localisé de quartier (PLQ) destiné à permettre la réalisation de logements répondant aux besoins prépondérants de la population.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine
et la route des Franchises

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de modification de limites de zones (MZ)
N° 29 748, permettant la création d'une zone de développement 3, situé à l'angle
entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille cadastrale 50, sec-
tion Genève Petit-Saconnex.

Annexes: – projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 748
– projet de loi

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine
et la route des Franchises

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE</p>	<h2>PROJET DE LOI</h2>
<p>Projet présenté par le</p> <p>Contact suivi du dossier : Ariane Poussière tél. 022 546 73 89 Contact suivi procédures : Karen Dupraz tél. 022 546 73 82</p> <p>Version : 2016.02.23_GE/Pt-Saconnex - 29748PL</p>	<p>Projet adopté par le Conseil d'Etat</p>
<p>Visa de la chancellerie d'Etat :</p>	<p>(visa du Conseil d'Etat)</p> <p><input type="checkbox"/> sans modification <input type="checkbox"/> avec modification(s)</p> <p>Remarque(s) :</p>

Au Grand Conseil de la
République et canton de Genève
Hôtel de ville
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous soumettons en annexe un

Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève - section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3), à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Le président :

Anja Wyden Guelpa

François Longchamp

Proposition: modification des zones situées entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève - section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3), à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises.

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

Le plan N° 29748-210, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 28 septembre 2015, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève - section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3), à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, est approuvé.

Art. 2 Degré de sensibilité

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29748-210 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous nous arrêtons là. Je vous souhaite un bon appétit. Nous serons de retour à 20 h 45.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6598
2. Communications du Conseil administratif	6598
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6598
4. Questions orales	6599
5. Rapport annuel 2015 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34)	6631
6. Rapport d'activités 2015 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54).	6680
7. Bilan social 2015 des ressources humaines (D-65)	6714
8. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 087 400 francs, soit:	
– projet de délibération I: un crédit de 2 006 400 francs destiné à la réalisation de 20 modules à vocation mobile contenant des logements relais et un atelier d'artistes situés rue du Fort-Barreau 9a, sur les parcelles N° 2228 et N° 6673 du cadastre de la commune de Genève, feuille N° 21, section Cité, propriété de la Ville de Genève,	
– projet de délibération II: un crédit de 81 000 francs destiné à l'équipement en mobilier des logements relais situés rue du Fort-Barreau 9a, sur les parcelles N° 2228 et N° 6673 du cadastre de la commune de Genève, feuille N° 21, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-1164)	6768
9. Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1172)	6800
10. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de la vente à l'Etat de Genève des deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N ^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7 ^e de la parcelle N° 2646 et	

4/35° de la parcelle N° 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs (PR-1178)	6850
11. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 116 000 francs destiné à l'acquisition et à l'installation d'une balise de mesure de radioactivité indépendante sur le bassin genevois (PR-1179)	6859
12. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations (PR-1180)	6872
13. Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2016 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones (MZ) N° 29 748, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille cadastrale 50, section Genève Petit-Saconnex (PR-1181)	6883
14. Propositions des conseillers municipaux	6891
15. Interpellations	6891
16. Questions écrites	6891

Le mémorialiste:
Ramzi Touma